

un homo on l'égorge

il y a des endroits spécialisés pour vous

suicide-toi, tu sers à rien

les deux gouines qui me dégoûtent

on va te faire la peau

Rapport sur

L'HOMOPHOBIE

j'ai trop honte tu me fais vomir

petit PD sidaïque, tu pues

regarde-le, on dirait une tarlouze

2010

*enculé de travelo, est-ce que tu as
une paire de couilles sous ta jupe ?*



Rapport sur
l'homophobie
2010

Rapport sur l'homophobie 2010

SOS homophobie
c/o Centre LGBT Paris - Ile-de-France
63, rue Beaubourg
75003 PARIS

Directeur de la publication

Bartholomé Girard, président de SOS homophobie

Directeurs de la rédaction

Christian Boyer
Julien Delhorbe
Mériadec de Rigaud
Viktor Morris

Rédaction

Alexandre Albertini
Jean-Gérard Barbier
Jean-François Berthou
Frédéric Burnier
Jean-Philippe Cazier
Agnès Gautier
Yann Goisnard
Jean-François Lacoux
Marion Le Moine
Vincent Le Petit
Julien Lemonnier
Sophie Lichten
Dorothee Lopès
Laurent Neauport
Denis Quinqueton
Nathalie Rochedy
Diane Sitruk

Ont également participé à ce rapport

François Mégard
Loïc Prache
Laurent Ortunio

Maquette

Marty de Montereau

Impression

Imprimerie CPI France-Quercy
ZA des Grands-Champs
46090 Mercuès

Distribution-diffusion

KTM éditions
15, rue Claude-Tillier
75012 Paris

Vous êtes victime ou témoin de discriminations homophobes
par votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public...

vous êtes victime ou témoin d'insultes,
de violences ou de menaces homophobes,

vous avez besoin d'être écouté-e,
vous recherchez des informations,
vous vous posez des questions...

Appelez ou témoignez

Ligne d'écoute anonyme

 **N°Azur 0 810 108 135**

PRIX APPEL LOCAL

ou au 01 48 06 42 41

Lundi	18 h - 22 h
Mardi	20 h - 22 h
Mercredi	18 h - 22 h
Jeudi	20 h - 22 h
Vendredi	18 h - 22 h
Samedi	14 h - 16 h
Dimanche	18 h - 20 h

Ou par courriel sur notre site www.sos-homophobie.org

Témoigner, c'est agir

Adhérer, c'est agir

Adhésion possible en ligne sur notre site
(paiement sécurisé par CB)

Vous souhaitez devenir bénévole
Contactez-nous : nousrejoindre@sos-homophobie.org

Sommaire

Editorial	7
L'association SOS homophobie	9
Définitions	11
Comment est réalisé le rapport ?	15
ANALYSES ET TÉMOIGNAGES	16
Synthèse générale	16
Contextes transversaux :	
Agressions physiques	22
Lesbophobie	28
Transphobie	34
Commerces et services	40
Famille, entourage proche	44
Internet	50
Justice	54
Lieux publics	60
Mal de vivre	66
Médias - Communication	72
Milieu scolaire – Enseignement supérieur	76
Police - Gendarmerie	86
Politique	92
Presse	102
Religions	112
Santé - Médecine	120
Sport	126
Travail	132
Voisinage	140
International	146
ANNEXES	155
Le droit français face à l'homophobie	156
Faits marquants de l'année 2009	158
Communiqués de presse de SOS homophobie	161
Remerciements	176

Editorial

Pour chaque lesbienne, gay ou bi, la question de la visibilité s'est toujours posée. Certain-e-s s'affirment très tôt, vivant et assumant leur orientation sexuelle au grand jour, n'éprouvant pas le besoin de se cacher ou de mentir ; d'autres ne trouvent pas les moyens de se montrer tel-le-s qu'ils-elles sont, ne parlent pas de leur désir, n'osent manifester publiquement leur amour. Et, si le combat de SOS homophobie est d'aider à une meilleure acceptation de la diversité des orientations sexuelles, mais aussi des identités de genre, il est surtout de faire prendre conscience de la violence dont les homosexuel-le-s et trans peuvent être victimes. La question de la visibilité des personnes se double donc de celle des discriminations et rejets : sait-on suffisamment, aujourd'hui, quelles horreurs au quotidien peuvent rencontrer les gays, lesbiennes, bi et trans ?

Quarante ans après les émeutes de Stonewall à New York, marquant la première manifestation publique de révolte des personnes LGBT, il semble en effet toujours difficile d'alerter l'opinion publique, les médias et la classe politique sur les atrocités auxquelles des citoyen-ne-s peuvent être confronté-e-s en raison de leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Nous pouvons nous féliciter que certaines affaires aient été portées à la connaissance du grand public. A ce titre, SOS homophobie s'était portée partie civile dans le procès de Priscilla et Cynthia, deux jeunes filles obligées de déménager suite à des agressions physiques de la part de voisins. On ne peut imaginer l'enfer que ce couple a traversé ; mais il est frappant de constater que c'est parce que l'affaire avait atteint un certain degré dans le rejet et la haine qu'elle a été médiatisée. Ce n'est que lorsque la violence est spectaculaire qu'elle est considérée.

Aussi, les quelque 1 200 témoignages que SOS homophobie reçoit chaque année en moyenne depuis six ans ne peuvent à eux seuls rendre compte du vécu des victimes qui nous contactent sur notre ligne d'écoute ou témoignent sur notre site Internet. A côté des vandalismes, passages à tabac, viols, meurtres et autres manifestations flagrantes, les agressions sourdes, latentes, insidieuses font légion. Faute de preuves, de trop nombreuses personnes ne peuvent obtenir réparation, ne sont pas même reconnues comme victimes. Une insulte lâchée dans une cage d'escalier par un voisin, une mère qui exclut son fils homosexuel de chaque repas familial, un homme qui ne salue jamais sa collègue lesbienne... sont autant de comportements de rejet contre lesquels, malheureusement, les homosexuel-le-s et trans sont désarmé-e-s.

En 2009, encore, les militant-e-s de SOS homophobie ont passé plusieurs heures, chaque jour, à écouter des victimes parler de leur impuissance à changer leur situation. Comment lutter contre des agressions difficilement perceptibles ? Il ne faut pas être seulement dans une logique réactive, en intervenant après coup ; il faut agir en amont. C'est pourquoi SOS homophobie intervient depuis de nombreuses années dans les collèges et lycées — action reconnue par le ministère de l'Éducation nationale qui nous a délivré un agrément national en 2009 —, mais développe également des

modules pour intervenir dans les milieux professionnels, crée un site Internet destiné aux adolescent-e-s LGBT, continue de travailler avec les pouvoirs publics et les associations, est présente sur de nombreux événements pour sensibiliser la population. Car pour lutter contre l'homophobie qui se dérobe, celle qui ne dit pas son nom, la meilleure défense est l'attaque des représentations stéréotypées, amalgames et visions faussées des lesbiennes, gay, bi et trans. Notre bataille contre l'inégalité des droits, qui hiérarchise les sexualités et identités de genre, est donc primordiale. Car si l'on cesse de considérer les homosexuel-le-s et trans comme des citoyen-ne-s de seconde zone, on peut alors prendre la mesure de la gravité des violences perpétrées à leur encontre.

Bartholomé Girard,
président

Chrystelle Chopin,
vice-présidente

Michel Duvail,
vice-président

L'association

SOS homophobie



SOUTENIR les victimes d'actes homophobes

Ecouter

Une ligne téléphonique animée par des bénévoles formé-e-s, recueille les témoignages et apporte aux victimes attention, réconfort et pistes de solution dans le plus strict anonymat. Les coordonnées de structures ou de personnes aux compétences spécifiques (associations locales, avocat-e-s...) peuvent être communiquées.

Répondre

Les courriels et témoignages déposés sur notre site Internet bénéficient d'un suivi attentif et leurs auteurs reçoivent une réponse.

Soutenir et accompagner

Sous certaines conditions, et à la demande de l'appelant-e, l'anonymat peut être levé pour un soutien personnalisé. Si nécessaire, l'association peut intervenir concrètement auprès des victimes qui sollicitent son appui : lettres de soutien,

accompagnements, interpellations d'employeurs, de voisins ou autres personnes commettant des actes homophobes.

Agir en justice

L'association SOS homophobie, ayant plus de cinq ans d'existence, est habilitée à se porter partie civile auprès de victimes d'actes homophobes.

PRÉVENIR l'homophobie

Intervenir en milieu scolaire

L'association propose des rencontres-débats aux élèves des collèges et lycées, animées par des bénévoles formé-e-s. Objectif : la déconstruction des stéréotypes et des idées reçues qui forment le terreau de l'homophobie, particulièrement à l'école. Pour ces actions, SOS homophobie est agréée au niveau national par le ministère de l'Éducation nationale ainsi que par les trois académies de l'Île-de-France.

Sur l'année scolaire 2008-2009, SOS homophobie est intervenue auprès de 75 classes dans

24 établissements, soit environ 1 700 élèves.

Former les professionnels

La formation pour adultes sensibilise les professionnels des domaines de l'éducation, de la santé, du sanitaire et social, de la justice, de la police, de la gendarmerie, les différents acteurs sociaux (syndicats, associations...) ainsi que les entreprises, à la prise en compte des phénomènes de discrimination homophobe.

D'une façon plus générale, il s'agit d'inciter à réfléchir sur les clichés, les préjugés, les stéréotypes, et ainsi d'intégrer la lutte contre les discriminations homophobes aux différentes pratiques professionnelles.

Informers les adolescent-e-s

Offrir aux adolescent-e-s LGBT un soutien spécifique par l'entremise d'un site en ligne – mettant à disposition de nombreuses informations, des témoignages, des ressources culturelles, etc. – et par des réactions personnalisées dans des situations scolaires ou familiales difficiles.

MILITER pour l'égalité des droits

Recenser et analyser

Chaque année le *Rapport sur l'homophobie* compile l'ensemble des témoignages reçus par l'association et analyse l'actualité LGBT des douze mois écoulés et son traitement par la presse. A travers de nombreuses thématiques (famille, travail, lesbophobie...), la publication qui en résulte offre sans complaisance une vision détaillée de l'homophobie en France et demeure le seul outil d'analyse quantitative et qualitative pour en mesurer l'évolution.

Manifester

Chaque année, SOS homophobie participe à diverses manifestations : Journée internationale de lutte contre l'homophobie, Marches des fiertés, Printemps des associations, Solidays et autres salons associatifs ou institutionnels. Elle co-organise également des soirées de promotion et de soutien de l'association.

Lutter contre la lesbophobie

La commission Lesbophobie conforte la diversité de l'association dans sa composition et ses actions. Elle lutte contre les discriminations et les manifestations de rejet spécifiques faites aux lesbiennes en prenant part à la création de supports d'information et de communication (*Enquête sur la lesbophobie* en 2008, micro-trottoir en 2009, etc.) et en participant à des tables rondes, débats, manifestations et animations.

Lutter contre la transphobie

Le groupe Transphobie a pour mission de lutter contre les discriminations et les formes de rejet spécifiques faites aux trans.

Traquer l'homophobie sur Internet

SOS homophobie compte un groupe de suivi, retrait et prévention des propos homophobes sur Internet (forum, blog, etc.).

Prendre position

SOS homophobie intervient auprès des pouvoirs publics français et européens, de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), des médias pour porter notre combat pour l'égalité des droits quelles que soient l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle et de genre.

Définitions

L'homophobie, qu'est-ce que c'est ?

L'homophobie, qu'est-ce que c'est ?

Le terme **homophobie**, apparu dans les années 1970, vient de homo, abréviation de " *homosexuel* ", et de *phobie*, du grec *phobos* qui signifie crainte. Il désigne les manifestations de mépris, rejet, et haine envers des personnes, des pratiques ou des représentations homosexuelles ou supposées l'être. Ce n'est pas une construction étymologique puisque *homo* ne renvoie pas au radical grec.

Est ainsi homophobe toute organisation ou individu rejetant l'homosexualité et les homosexuel-le-s, et ne leur reconnaissant pas les mêmes droits qu'aux hétérosexuel-le-s. L'homophobie est donc un **rejet de la différence**, au même titre que la xénophobie, le racisme, le sexisme, les discriminations sociales, liée aux croyances religieuses, aux handicaps, etc.

Une **discrimination** est une attitude, une action ou une loi qui visent à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage. La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération. Il ne s'agit pas d'obtenir des droits spécifiques ou des privilèges.

Le terme **lesbophobie**, apparu plus récemment, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les lesbiennes. C'est une combinaison d'**homophobie** et de **sexisme**.

Le terme de **gayphobie**, lui aussi plus récent, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les hommes homosexuels.

Les termes de **biphobie**, désignant les discriminations et les manifestations de rejet à l'encontre des bisexuel-le-s, et de **transphobie**, à l'encontre des trans, sont souvent associés à celui d'homophobie.

L'abréviation **LGBT** signifie Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Trans.

" *Faire son coming out* " signifie annoncer son homosexualité.

" *Outing* " signifie l'annonce de l'homosexualité de quelqu'un sans son accord.

L'**hétérocentrisme** est l'ensemble des représentations et de valeurs faisant de l'hétérosexualité la norme unique à suivre en matière de pratique sexuelle et de vie affective. Il peut inclure la présomption que chacun est hétérosexuel ou bien que l'attrance à l'égard de personnes de l'autre sexe est la seule norme et donc est supérieur. L'hétérocentrisme fait référence aux privilèges des personnes hétérosexuelles aux dépens des gays, lesbiennes, et bisexuels.

L'homophobie, ça se manifeste comment ?

Dans sa forme la plus violente, l'homophobie s'exprime par des violences physiques et peut dégénérer, de la bousculade, du passage à tabac, jusqu'au viol et même au meurtre.

Dans une forme plus quotidienne, elle se traduit par des réactions, avouées ou non, de rejet, d'exclusion : injures verbales ou écrites, moqueries, humiliations,

harcèlements, refus de service, dégradations de biens et discriminations. Elle peut aussi se manifester par des formes de commisération, de dédain ou faire l'objet d'un tabou.

Elle se manifeste dans tous les domaines de la vie : famille, amis, entourage, voisinage, travail, collège, lycée, vie quotidienne, commerces, services, administrations, lieux publics...

Depuis 2003 et 2004, la loi française punit plus sévèrement les agressions et les insultes lorsqu'elles sont motivées par l'homophobie. Elles sont tout aussi répréhensibles pénalement que les comportements racistes ou antisémites.

L'homophobie, quelles conséquences ?

L'homophobie peut avoir des conséquences psychologiques, physiques et sociales dramatiques pour les personnes qui en sont victimes.

D'un point de vue **psychologique**, les conséquences vont de la tristesse et du repli sur soi à l'inquiétude, l'angoisse, la dépression, voire à la tentative de suicide¹. Elles peuvent s'accompagner de différentes conduites à risque (alcool, drogues, rapports sexuels non protégés...).

Pour d'autres homosexuel-le-s, l'homophobie va au contraire susciter un sursaut de combativité qui les portera à affirmer leur orientation sexuelle et leur mode de vie.

D'un point de vue **physique**, les agressions peuvent engendrer de lourdes séquelles. Parfois même, les victimes n'y survivent pas².

D'un point de vue **social**, l'homophobie peut aussi avoir des conséquences importantes et difficiles à gérer pour les personnes qui en sont l'objet, et ce dans différents domaines :

- dans le monde du travail, l'homophobie se manifeste par le refus de promotion, la mise au placard, et parfois même le licenciement ;
- dans la vie quotidienne, déménager ou changer

d'établissement scolaire sont parfois les seules solutions permettant de fuir un quotidien insupportable ;

- plus généralement dans la vie sociale, l'homophobie prend la forme du rejet, de l'incompréhension, de l'homosexuel-le ou trans.

Lutter contre l'homophobie, c'est...

En conclusion, outre un cadre législatif, encore insuffisant certes mais pour lequel SOS homophobie s'est battue car il permet aux victimes d'avoir un réel recours, notre association reste convaincue que la lutte contre l'homophobie passe par la mise en place d'une ambitieuse politique de prévention. Expliquer la diversité, rassurer, sensibiliser à l'acceptation des orientations sexuelles et identité de genre : autant d'objectifs que nous poursuivons dans notre lutte, au travers du travail de l'ensemble de nos commissions. Outils et dossiers de sensibilisation sont ainsi préparés et présentés autant que possible, partout où cela est nécessaire : milieu scolaire, auprès des policiers, dans divers contextes professionnels³. Enfin, pour que cette discrimination ne soit plus considérée comme négligeable, voire inexistante, notre lutte passe aussi par la visibilité de la réalité des agressions homophobes aujourd'hui. Ce *Rapport sur l'homophobie*, qui existe depuis 1997, est pour nous un moyen d'en rendre compte, et de mieux connaître l'homophobie, pour mieux la combattre.

Pour en savoir plus :

Daniel Borrillo, *L'Homophobie*, éd. PUF, collection " Que sais-je ? ", novembre 2001 ;

Louis-Georges Tin, *Dictionnaire de l'homophobie*, éd. PUF, mai 2003 ;

Commission Lesbophobie de SOS homophobie, *Synthèse de l'enquête sur la lesbophobie*, mai 2008.

1. Cf. chapitre " Mal de vivre ".

2. Cf. *Rapport Annuel sur l'homophobie 2008*, p.30 " liste des meurtres dont la motivation homophobe est avérée (janvier 2002-janvier 2008) "

3. Cf. chapitres " Milieu scolaire ", " Police-gendarmerie " et " Travail "



Le point de vue de **Eric Fassin**

Les trois figures de l'homophobie

En France, l'homophobie n'est plus légitime. Paradoxalement, c'est le débat sur le pacs qui l'a révélé. En effet, les opposants aux droits conjugaux des homosexuels étaient alors obligés de se démarquer des manifestations les plus explicites de l'homophobie : " *Je ne suis pas homophobe, mais...* " C'est un basculement historique : hier, notait le juriste Daniel Borrillo, on pathologisait l'homosexualité ; aujourd'hui, c'est l'homophobie. C'est pour moi le signe de " *l'inversion de la question homosexuelle* " : " *l'homosexuel* " n'est plus tant l'objet d'une question posée du point de vue de la norme que son sujet, qui interroge l'évidence des normes. Non plus : " *Comment peut-on être homosexuel ?* ", mais : " *Comment peut-on être homophobe ?* "

Faut-il le préciser ? L'homophobie n'a pas disparu pour autant. Il n'en importe pas moins, pour la comprendre et la combattre, de tenir compte de l'illégitimité qui l'entache aujourd'hui. C'est pourquoi il convient d'en parler au pluriel, et de distinguer trois figures de l'homophobie. D'abord, il reste bien sûr une homophobie traditionnelle, qui parle encore haut et fort. Songeons aux propos d'un Louis Nicollin, le président du club de football de Montpellier, traitant un footballeur de " *petite tarlouze* ". C'est ce qu'on pourrait appeler " *l'homophobie de papa* " : elle se dit sans complexe, comme au bon vieux temps. Mais le monde a changé : la voici devenue " *vieux jeu* ". On s'en indigne sans doute ; mais c'est avec un sourire amusé.

Il y a ensuite une deuxième figure : c'est l'homophobie qu'on attribue volontiers aux " *banlieues* ", aux " *jeunes* " des classes populaires, souvent d'origine immigrée. C'est l'incident du Bétel Créteil refusant de jouer contre le Paris Foot Gay. On ne s'en amuse pas : on s'en inquiète. Cette homophobie apparaît menaçante : on redoute aujourd'hui ces " *classes dangereuses* ". Elle semble moins " *ringarde* " qu'archaïque ;

ce serait le symptôme d'une culture autre. L'homophobie trace ici une frontière entre " *eux* " et " *nous* ", en même temps qu'elle la révèle : " *leur* " intolérance présumée contribue à dessiner, en creux, l'image de " *notre* " tolérance supposée. Ces deux figures renvoient à une homophobie " *de mauvaise compagnie* ". Manifestement illégitimes, elles en masquent une troisième : l'homophobie " *de bonne compagnie* ". C'est celle qui se dit aujourd'hui quand on refuse d'ouvrir le mariage, l'adoption ou l'assistance médicale à la procréation aux couples de même sexe. Comme l'homosexualité hier, cette homophobie n'ose pas dire son nom. Ainsi, on peut prétendre lutter contre l'homophobie à l'école, tout en refusant d'y montrer *Le Baiser de la lune*. On s'inquiète du prosélytisme homosexuel – mais pas du prosélytisme hétérosexuel dont le discours amoureux est porteur, dès l'école primaire.

L'homophobie n'est plus aussi légitime qu'avant ? On ne peut que s'en réjouir. Mais il faut mettre en garde contre les effets pervers de cette norme nouvelle : l'homophobie n'est-elle pas surtout illégitime dans des groupes sociaux illégitimes ? C'est un peu comme le racisme : l'homophobie, c'est les autres ! La lutte contre l'homophobie apparaîtrait alors comme l'instrument d'une stigmatisation des classes populaires et des jeunes des banlieues. Le risque, c'est qu'en retour l'homophobie soit brandie comme une arme de résistance au racisme (de classe). Oublier l'homophobie " *distinguée* " pour ne dénoncer que l'homophobie " *vulgaire* ", c'est donc entrer dans un cercle vicieux, qui alimente l'homophobie au moment de la combattre.

Eric Fassin

est sociologue, professeur agrégé à l'École normale supérieure.

Il est notamment l'auteur de *L'Inversion de la question homosexuelle*, éd. Amsterdam, coll. " *Poches* ", 2008 (nouvelle édition augmentée)

Comment est réalisé le Rapport sur l'homophobie ?

Comme les années précédentes, le *Rapport sur l'homophobie 2010* a été constitué à partir de quatre sources :

- les témoignages reçus par l'association au cours de l'année 2009 (sur notre ligne d'écoute, par courrier, par courriel ou lors de certains événements auxquels participe l'association) ;
- le travail des différents groupes et commissions de l'association ;
- le suivi de l'actualité de janvier 2009 à décembre 2009 ;
- l'analyse de la presse au cours de la même période.

Ce document n'est donc pas le recensement exhaustif de toutes les manifestations homophobes survenues en 2009 mais bien une vision de l'homophobie à travers les outils de l'association et son vécu de terrain. Les statistiques communiquées dans ce rapport sont uniquement établies à partir des témoignages et demandes de soutien reçus par notre association. On sait encore qu'aujourd'hui de nombreuses victimes ne témoignent pas et passent sous silence les violences dont elles peuvent faire l'objet.

A l'occasion de la quatorzième édition de ce rapport, SOS homophobie a souhaité laisser une page à des personnes physiques ou morales extérieures à l'association sensibilisées à la problématique de l'homophobie. La parole est ainsi donnée à des chercheurs qui apportent des éléments d'analyse ou à d'autres associations qui offrent

un regard croisé ou présentent leurs actions en matière de lutte contre l'homophobie. Ces regards extérieurs sont l'objet des encadrés intitulés "*Le point de vue de...*".

Cette année, SOS homophobie a également décidé d'intégrer deux nouveaux chapitres à ce rapport : "*Transphobie*" et "*International*".

La combinaison de ces sources nous a permis d'alimenter dix-neuf rubriques, en plus du suivi de la presse :

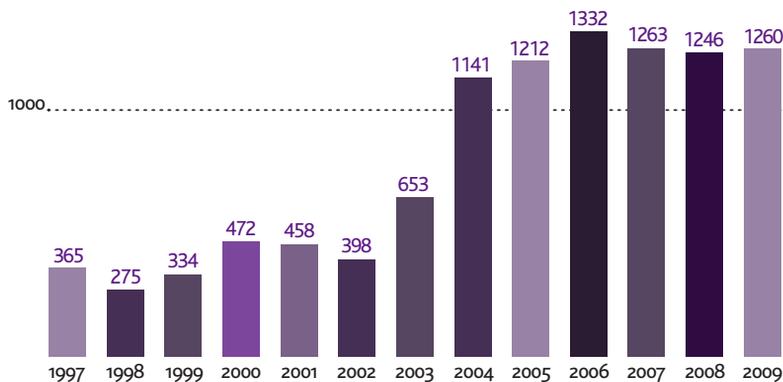
- seize étudient les contextes dans lesquels se manifeste l'homophobie : commerces et services, famille-entourage proche, Internet, justice, lieux publics, mal de vivre, médias-communication, milieu scolaire-enseignement supérieur, police et gendarmerie, politique, religions, santé-médecine, sport, travail, voisinage et international ;
- trois sont des analyses transversales : agressions physiques, lesbophobie, transphobie ; les témoignages concernant ces situations sont analysés également dans les contextes précisés ci-dessus.

Ce rapport est entièrement rédigé bénévolement par des adhérent-e-s de l'association, ce qui explique les différences de style mais en fait également la richesse.

Les prénoms utilisés dans ce rapport sont fictifs afin de préserver l'anonymat des victimes. Ils servent à faciliter la lecture des témoignages.

Synthèse des témoignages 2009

*Toujours les mêmes maux
pour les homos*

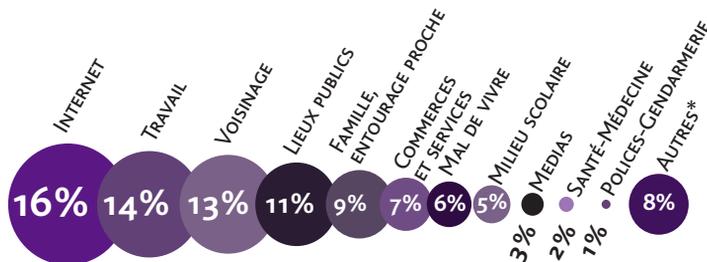


NOMBRE DE TÉMOIGNAGES REÇUS DEPUIS 1997

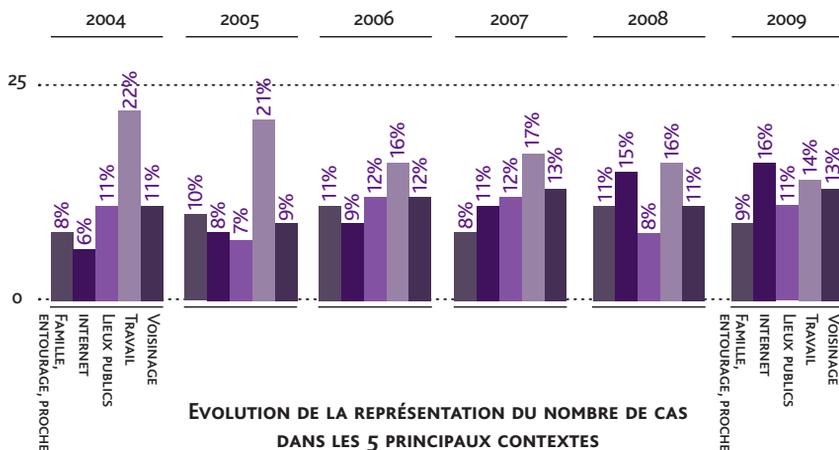
Nous avons reçu en 2009, 1 259 témoignages (714 appels téléphoniques sur notre ligne d'écoute et 545 courriels), soit une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente.

Ces 1 216 témoignages représentent 1 026 situations uniques, soit le nombre de cas. Ils font l'objet des analyses statistiques présentées dans

les chapitres suivants. En effet, les victimes sont souvent amenées à nous contacter plusieurs fois pour une même situation ou pour nous signifier son évolution. Parmi ces cas, 43, soit 5 % du total n'ont pas été exploités parce qu'ils n'étaient pas assez précis ou parce qu'aucun caractère homophobe de l'évènement n'a été relevé.



* Autres = demandes à l'association (4 %) et Les contextes représentant chacun moins de 1 % (international, justice, sport, politique, religions).



En 2009, parmi les contextes, Internet est le contexte au sein duquel le plus de cas a été recensé, même si ce nombre de cas est en relative diminution entre 2008 et 2009 (moins 26 cas).

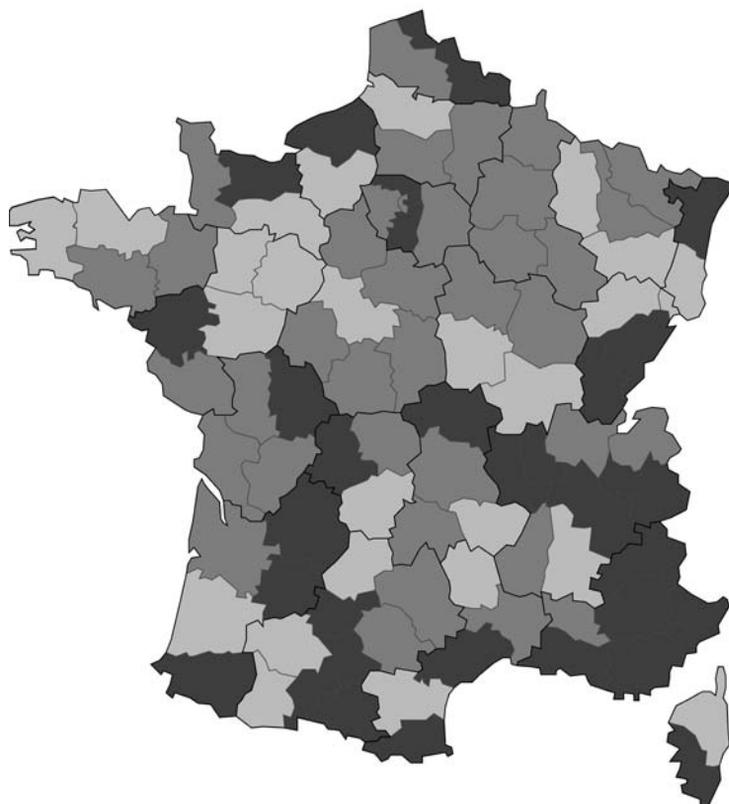
Le travail qui était jusqu'ici le premier contexte passe en deuxième position, confirmant ainsi la lente diminution du nombre de témoignages relatifs aux discriminations dans le cadre professionnel constaté depuis quelques années : 251 témoignages en 2004, 144 en 2009. Si les cas relatés par les victimes restent très alarmants, nous pouvons néanmoins supposer qu'afficher une politique discriminante en matière de ressources humaines ou une homophobie décomplexée à l'égard d'un-e collègue ou d'un-e collaborateur-riche n'est plus "*politiquement correct*" et que les agresseur-se-s craignent désormais une sanction.

Concernant les trois contextes suivants, nous faisons le même constat que les années précédentes. En effet, entre 100 et 150 témoignages sont enregistrés tous les ans concernant les contextes sui-

vants : famille – entourage proche, voisinage et lieux publics. Quelques hypothèses peuvent être avancées :

- l'homophobie des êtres "*chers*" est celle qui blesse le plus et les victimes ressentent le besoin d'exprimer ces violences, alors que pour des faits similaires dans un autre contexte, on peut supposer qu'elles n'auraient pas forcément témoigné ;
- l'homophobie dans le contexte du voisinage est, le plus souvent, quotidienne. Elle touche à l'habitat, à l'intime, à la place où tout être a le droit de se sentir en sécurité. Nombre d'appelant-e-s témoignent de voisins qui leur "*pourrissent*" littéralement la vie. Cette homophobie va de l'insulte lancée tous les matins dans la cage d'escalier aux rumeurs les plus infamantes dans le quartier ou la ville et la tendance est à une augmentation continue depuis cinq ans ;
- l'anonymat qu'offrent les lieux publics : les homophobes s'y sentent légitimes et leurs propos insultants ou agressions physiques y sont d'autant plus violents.

Répartition géographique des témoignages



- Nombre de signalements les plus nombreux au regard du nombre d'habitants du département
- Nombre moyen de signalements au regard du nombre d'habitants du département
- Absence ou faible nombre de signalements au regard du nombre d'habitants du département

Contrairement aux années précédentes où la cartographie représentait le nombre de témoignages par département, la carte ci-dessous

présente le nombre de témoignages rapportés à la population du département.



Le point de vue de **Marianne Blidon**

Introduction à l'analyse géographique des témoignages

L'étude de l'homophobie souffre d'une triple difficulté. Une première difficulté tient à l'objet même, à sa définition, qui selon la distinction d'Eric Fassin renvoie à trois figures relevant de deux registres : celui d'un comportement individuel – ringard ou menaçant – associé à un acte et à un événement de " *rejet des homosexuels et de l'homosexualité* " et celui, plus collectif, d'une idéologie inégalitaire qui hiérarchise les sexualités¹. Il est donc important de savoir ce que l'on mesure.

La deuxième difficulté tient à son enregistrement, qui repose sur une déclaration volontaire, ce qui implique d'une part d'avoir conscience, dans une situation donnée, d'être confronté à de l'homophobie et d'autre part de savoir à quelle structure s'adresser pour la dénoncer. Les témoignages recueillis ne sont donc qu'un reflet partiel des manifestations d'homophobie en France aujourd'hui.

La dernière tient à la population étudiée qui, contrairement à d'autres populations, n'est pas recensée². L'absence de population de référence rend impossible la mise en place d'enquêtes représentatives. De ce point de vue, l'analyse et l'interprétation des données demeurent délicates.

Néanmoins, l'étude de la répartition spatiale des témoignages offre plusieurs enseignements. Premier constat : l'agglomération parisienne enregistre un tiers des appels nationaux. Paris intra-muros concentre 3 témoignages sur 5 au sein de l'Ile-de-France et enregistre 7 fois plus de signalements que la Seine-Saint-Denis par exemple.

Deuxième constat : cette répartition révèle une opposition entre les départements les plus densément peuplés (le Rhône, le Var, les Yvelines...) et des départements peu peuplés qui n'enregistrent aucun témoignage (Landes, Lozère, Haute-Corse...) (page ci-contre). Cette opposition, lisible à l'échelle de la France avec la concentration des témoignages dans l'agglomération parisienne, se retrouve à l'intérieur des régions. Ainsi, en Limousin, la Haute-Vienne se distingue par davantage de témoignages que la Creuse ou la Corrèze.

Troisième constat : des départements se distinguent nettement, comme par exemple la Dordogne, sans que l'on puisse en l'absence de données en analyser les raisons.

Ces premiers résultats ont le mérite de questionner les oppositions traditionnelles entre espace rural structurellement homophobe et espace urbain structurellement tolérant, entre banlieue structurellement homophobe et ville-centre structurellement tolérante. Pour autant, faute d'enquête plus précise menée à plus grande échelle (la commune, le quartier), ces données ne permettent pas d'analyser plus finement la situation. Plusieurs hypothèses demeurent : l'homophobie subie est-elle d'autant plus insupportable et déclarée que l'on vit dans un univers protégé ? Les espaces de visibilité homosexuelle comme les espaces commerciaux³, qui se concentrent en ville, sont-ils davantage la cible d'actes homophobes ? Dans quelle mesure l'absence de témoignages est-elle ou pas le reflet d'une méconnaissance des recours possibles ? Ces questions, qui restent en suspens, invitent à mettre en place une enquête de grande ampleur permettant de mieux cerner les modalités et les fondements de l'homophobie en fonction de la spécificité des espaces, qu'ils soient ruraux, urbains ou périurbains, et par là-même d'apporter les réponses les plus adaptées en matière de lutte et de prévention contre l'homophobie sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer.

1. " *L'usage actuel hésite entre deux définitions fort différentes.*

La première entend la phobie dans l'homophobie : il s'agit du rejet des homosexuels et de l'homosexualité. Nous sommes dans le registre individuel d'une psychologie.

*La seconde voit dans l'homophobie un hétérosexisme : il s'agit cette fois de l'inégalité des sexualités. La hiérarchie entre hétérosexualité et homosexualité renvoie donc plutôt au registre, collectif, de l'idéologie " (Eric Fassin, *L'inversion de la question homosexuelle*, 2005, p. 64)*

2. Sur cette question, voir l'article de Brigitte Lhomond

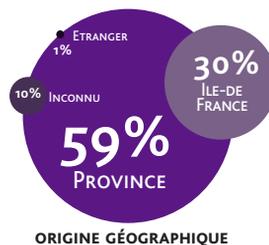
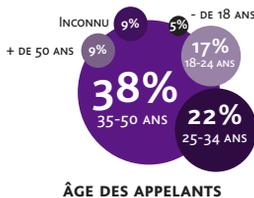
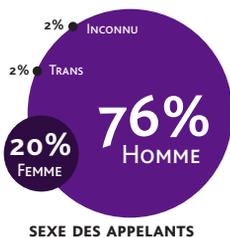
" *Le sens de la mesure* " (1997) (en accès libre sur le site erudit.org).

3. Il serait intéressant d'étudier également le maillage associatif du territoire, afin de déterminer notamment si la présence d'associations militantes peut être corrélée aux agressions (NDE).

Marianne Blidon

géographe, est Maître de conférences à l'Institut de démographie, Université Paris-I - Panthéon-Sorbonne

Typologie des cas recensés



Le profil des personnes qui nous contactent varie peu : il s'agit principalement d'hommes âgés de 35 à 49 ans et résidant en province. Cette tranche d'âge est même en augmentation de 2 points par rapport à l'année précédente. Le nombre de femmes ayant contacté la ligne est toujours largement minoritaire et est cette année en légère diminution, de 17 témoignages. Néanmoins, les pourcentages au sein des tranches d'âges concernant les témoignages de femmes se répartissent différemment de ceux concernant la population masculine (voir chapitre "Lesbophobie"). Enfin, 21 cas concernent des trans, alors que 8 cas avaient été recensés en 2008. Il est possible que les personnes transidentitaires ont été plus nombreuses à contacter SOS homophobie mais qu'elles en se définissent pas comme telles.

Faut-il donc croire qu'à plus de 35 ans, on est plus exposé à l'homophobie...? ou qu'on y réagit autrement? Plus d'un témoignage sur trois provient d'un-e homosexuel-e ou trans de cette tranche d'âge. Trois pistes de réflexions s'ouvrent, qui ne s'excluent pas les unes les autres :

- la première est liée à la prise en compte de la maturité de l'identité individuelle. Un-e jeune homosexuel-le ou trans doit déjà pouvoir mettre

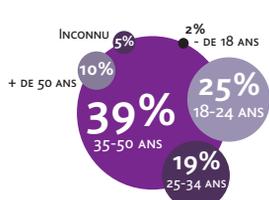
des mots sur ce qu'il-elle éprouve, traverse, affronte. Recourir à une ligne d'écoute dénommée "SOS-homophobie" n'est pas forcément évident : outre qu'il faut avoir connaissance de son existence, il faut aussi se reconnaître dans ce qu'elle signifie ;

- la deuxième piste tient au fait que la génération des 35-50 ans entretient un rapport différent à la politique, donc à la société. Les années passées à lutter – fût-ce par procuration – pour la dépénalisation de l'homosexualité – pour les plus âgé-e-s –, pour faire mettre en place des politiques de prévention du sida et combattre les discriminations infligées aux malades, pour le contrat d'union civile et sociale puis le pacs, ont forgé un rapport plus exigeant à la société que l'on s'est acharné à réformer ;

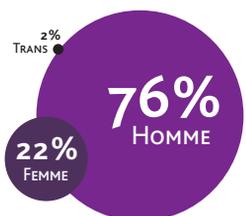
- troisième piste de réflexion : la quarantaine marque le début d'une prise de conscience d'une certaine vulnérabilité liée à l'âge. Sans être adepte de l'autodéfense, on entrevoit le moment où on n'aura plus les moyens physiques de répondre à d'éventuels agresseurs ou de leur échapper. Pour la plupart, cette vulnérabilité est à venir, mais elle entraîne une aspiration immédiate à une vie sociale plus sereine et une plus grande vigilance à l'égard des manifestations d'homophobie.

Agressions physiques

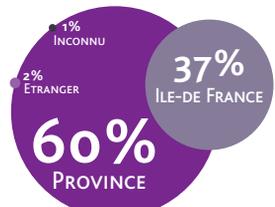
Tentatives d'homocide



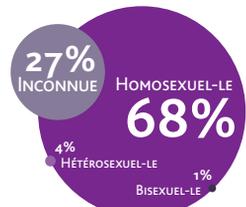
ÂGE DES APPELANTS



SEXE DES APPELANTS



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



ORIENTATION SEXUELLE

88 témoignages correspondant à 88 cas, soit 8 % du total

L'atteinte à la dignité corporelle provoque, au-delà du traumatisme physique, un choc psychologique violent. Malgré une législation qui réprime fermement les actes homophobes, certains individus malveillants n'hésitent pas à en venir aux mains pour exprimer leur homophobie. Le nombre de témoignages relatifs aux agressions physiques a augmenté en 2009 et correspond à 88 cas contre 61 en 2008.

Comme les années précédentes, les hommes sont les plus nombreux à témoigner d'une agression physique (76 % des témoignages contre 22 % pour les femmes et 2 % pour les trans). Ces chiffres totalisent uniquement le nombre de témoignages reçus par l'association et ne doivent pas sous-estimer les agressions dont sont

victimées les lesbiennes et les trans en France.

Il y a davantage d'agressions physiques en province (60 %) qu'en Ile-de-France (36 %). Parmi les témoignages reçus, les 35-50 ans (39 % des cas) et 18-24 ans (25 % des cas) sont les plus touchés. Le nombre de jeunes victimes a fortement augmenté : 22 cas en 2009, 6 en 2008. Même si l'évolution de la société permet aux homosexuel-le-s de vivre plus facilement leur homosexualité, il ne faudrait pas qu'en contrepartie, certain-e-s en paient le prix fort. Le pourcentage des 25-34 ans a, quant à lui, baissé de 10 points par rapport à l'année précédente (18 % des cas).

Avec 47 % des cas, les lieux publics restent l'endroit où le nombre d'agressions physiques est le plus

important. Pour de nombreux agresseurs, l'homophobie est tellement légitime qu'ils n'hésitent pas à la revendiquer haut et fort voire à rechercher l'approbation des passants. Les lieux de drague homosexuelle, de par leur invisibilité évidente, sont bien sûr particulièrement exposés aux agressions. La proximité fait ressortir les a priori et attise la haine à l'encontre des homosexuel-le-s : 18 % des témoignages concernent le voisinage. Pour certain-e-s, déménager apparaît comme la seule solution (voir chapitre " *Voisinage* "). Vient ensuite l'entourage proche (famille, amis) avec 16 % des cas. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les liens affectifs et familiaux n'immunisent donc pas forcément contre une agression physique homophobe. L'impossibilité d'accepter l'homosexualité d'un-e de ses proches déclenche parfois de très grandes violences. Certain-e-s considèrent même que c'est par la force qu'ils-elles vont arriver à " soigner " cette homosexualité.

Les insultes homophobes accompagnent dans plus des deux tiers des cas (64 %) les agressions physiques. Souvent ce sont elles qui révèlent le caractère homophobe de l'agression. Elles sont

" *Un homo on l'égorge* "

une blessure supplémentaire pour la victime. La proportion d'agressions physiques en groupe est assez importante (35 %) ; il est souvent plus facile d'agir en groupe que seul.

Plusieurs témoignages font état de la grande jeunesse des agresseur-se-s, même si la proportion d'actes violents dans lesquels des mineur-e-s sont impliqué-e-s est difficile à estimer. Ce constat prouve, une fois de plus, que la lutte contre l'homophobie doit commencer auprès des plus jeunes.

Plusieurs témoins n'agissent pas et la non-assistance à personne en danger est fréquente dans bon nombre d'agressions physiques. Les agressions à caractère homophobe sont pourtant nombreuses. Il est difficile de savoir si les témoins de ces agressions homophobes ne viennent pas en aide aux victimes par peur d'être eux-mêmes agressés ou parce qu'ils approuvent l'agression.

Enfin, cette année encore, des hétérosexuel-le-s sont victimes d'agressions physiques homophobes, en raison d'une orientation sexuelle supposée par les agresseur-se-s. Cela prouve que l'assimilation de l'homme efféminé et de la femme masculine à des homosexuels-le-s est encore très prégnante dans les mentalités (voir témoignages ci-dessous).

Lieux publics : les agressions physiques descendent dans la rue

Hervé, gay de 26 ans, s'est fait agresser par un passager dans le bus. Son agresseur l'a d'abord insulté : " Pédophile, assassin, t'es venu avec ta pute, des comme vous j'en bouffe dix par jour. " Il l'a ensuite menacé : " Je vais te tuer. " L'agresseur, agité et délirant, est sorti du bus en lui ordonnant de descendre pour qu'ils se battent. Il est ensuite remonté dans le bus pour lui décocher une droite avant de s'enfuir. L'appelant a porté plainte contre X pour violences volontaires.

Martine, lesbienne de 30 ans, a été victime d'une agression alors qu'elle sortait d'un bar homosexuel avec sa copine.

Un garçon l'a interpellée : " Eh toi, tu te prends pour un homme ? Sale gouine, sale lesbienne. " Il l'a ensuite frappée au visage. Elle a porté plainte mais n'ose plus sortir dans la rue.

Voisinage ou prise d'otage ?

Sophie, lesbienne d'une vingtaine d'années, raconte que son voisin la menace de lui " casser les reins " et de lui " exploser la gueule ", la poursuit dans les escaliers, la traite de " salope,

connasse, dégénérée ".

Il a levé le poing à quelques centimètres de sa figure et a voulu défoncer la porte de chez elle à coups de pied. Sophie a appelé la police, déposé des mains courantes et prévenu son gardien. On lui a répondu que personne ne pouvait rien faire pour elle tant que son agresseur ne l'avait pas brutalisée ou n'avait pas émis de menaces de mort " concrètes " à son égard. Sophie précise que son voisin fait exprès de ne jamais " dépasser suffisamment les bornes " pour qu'elle ne puisse pas porter plainte.

Elle finit par nous dire qu' " être homo prend parfois des allures de calvaire " .

Gérard, gay de 44 ans, a été victime d'une agression d'une grande cruauté par ses locataires. Le couple l'a ligoté à une chaise. Ils ont tenté de le pénétrer avec un manche à balai, l'ont frappé, lui ont " pissé et chié " dessus.

La voisine d'un couple de lesbiennes a agressé l'une d'entre elles en lui donnant des coups et en la bousculant contre la rambarde de l'escalier. Plusieurs hommes ont assisté à la scène sans la défendre. Cette voisine les avait auparavant menacés de faire signer une pétition par les occupants de l'immeuble pour les faire expulser.

Les liens du sang

Florent, gay d'une vingtaine d'années, raconte que sa vie est devenue un enfer depuis qu'il a fait son coming out auprès de sa famille à l'âge de 16 ans. Sa mère lui a demandé d'arrêter " ses conneries " lorsqu'elle a découvert la photo de son petit ami. Son père a commencé à le gifler à chaque fois qu'il parlait de son homosexualité. Il lui a donné un coup de pied dans le tibia lorsqu'il l'a surpris au téléphone avec un ami gay, pour finalement le mettre dehors. Florent voudrait déposer plainte contre son père mais craint que ce dernier ne fasse une demande d'internement psychiatrique.

Il ajoute qu'il est " à bout de cette vie... " .

Salem, gay de 43 ans, explique que son neveu l'a insulté : " Sale tapette, je vais t'enculer, te montrer ce qu'est un homme " avant de lui donner une rafale de coups de poing au visage. Il a quatre dents cassées, une fracture et une arcade sourcilière ouverte. Il a porté plainte. Il précise que lorsque sa sœur a découvert son homosexualité, elle a prononcé ces paroles : " Un homo on l'égorge ! " . Il a obtenu cinq semaines d'ITT¹.

Albert, gay séropositif de 48 ans, explique que son propre frère l'a humilié, tabassé, traité de " sale PD " . De plus, il lui a souhaité de mourir du sida. Il ajoute que ce frère l'a frappé jusqu'à ce qu'il perde conscience, avant d'être récupéré par la police sur la voie publique.

RH : Ressources inhumaines

Suite à des insultes homophobes répétées, Pierrick a décidé de monter une section syndicale avec deux collègues pour pouvoir protéger les homosexuel-le-s. Or, depuis ce jour, la direction a redoublé de violences, de menaces et de discriminations syndicales à son égard. Il est suivi, épié, insulté, menacé et mis à l'écart. Son directeur a fini par venir avec son fils dans son bureau pour l'agresser physiquement : " Il m'a giflé et poussé violemment contre un mur

en me menaçant de mort; ils m'ont traité de "sale PD". Je ne dors plus et suis en pleine dépression. " Pierrick a reçu huit jours d'ITT.

Un pour tous, tous contre un !

Christophe et son ami sortent d'un bar du quartier parisien du Marais en se tenant par la main et en s'embrassant sur la bouche. Une dizaine de jeunes, dont l'âge ne dépasse pas 19 ans, commencent alors à les insulter : " Ah les PD ! Tu ne fais pas ça devant moi ! Il faut les brûler les PD. " Ils les ont ensuite projetés au sol et roués de coups.

Jean, gay de 45 ans, a été frappé par huit jeunes sur une aire d'autoroute connue pour être un lieu de drague homosexuelle. Les agresseurs l'ont traité de " sale PD " et l'ont frappé avec des battes de base-ball.

Aline, transsexuelle, raconte : " J'ai été victime d'intimidations par un groupe de six jeunes. Ils m'ont croisée dans une allée et traitée de "travelo". L'un d'eux m'a violemment giflée. La semaine suivante, ils m'ont tendu une embuscade juste à côté de chez moi. Un type est sorti et m'a fait un croche-pied : je suis

1. ITT : Interruption temporaire de travail.

Focus

tombée face contre terre. Il a alors bondi sur mon dos et m'a piétiné le corps et la tête, rejoint un instant après par un autre. " Suite à cette agression, le médecin d'Aline a dû lui prescrire quatre jours d'ITT.

Non-assistance à " homo " en danger

Francis, gay de 24 ans, raconte qu'il a été victime d'une agression physique sur le quai François-Mitterrand à Paris par un homme qui l'a roué de coups. Il précise que deux agents de nettoyage de la ville de Paris ont été témoins de la scène mais ne sont pas intervenus. Il est alors allé les voir pour leur reprocher leur inaction. Les deux individus lui ont répondu : " Quand on est aussi maigre que toi, on ne sort pas le soir, et avec tes allures de PD, ce n'est pas étonnant. "

Du harcèlement sexuel au viol

Après s'être faite harceler sexuellement par un homme, Agnès a porté plainte en précisant que son agresseur avait tenu des propos homophobes. Elle réalise le lendemain que la policière n'avait pas retenu les propos homophobes dans le procès-verbal.

Mohamed, gay de 23 ans, a été victime de deux agressions à Marseille. La première fois, c'était un garçon qui a essayé de l'étrangler. La seconde

Magali, lesbienne de 24 ans, témoigne par téléphone d'un viol dont elle a été victime à l'âge de 18 ans.

Elle a été violée par trois " amis du lycée " juste après qu'ils eurent appris qu'elle avait une copine. Ils ont commencé à se " moquer gentiment " d'elle, puis à la tripoter. Ils lui ont dit avant de la violer qu'ils allaient lui apprendre " ce que c'est, un homme ".

Depuis son agression, elle poursuit très péniblement ses études alors qu'elle était une excellente élève au lycée. Elle précise qu'elle a fait une tentative de suicide, il y a un an. Elle nous appelle parce que son agression la hante à nouveau depuis quelques mois. Aucun membre de sa famille, ni aucun de ses ami-e-s n'est au courant. C'est donc la première fois qu'elle en parle à quelqu'un. Elle n'arrive plus à avoir de relation amoureuse, ce viol a détruit sa vie. De plus, dans ses relations quotidiennes, elle ne peut rester seule dans une pièce avec un homme hétérosexuel sans se sentir en danger.

Le viol est un crime qui porte très gravement atteinte à la dignité de la personne. Comme ce témoignage le montre, ses répercussions psychologiques, morales et sociales sont considérables. Les lesbiennes subissent une double peine ; elles sont victimes à la fois d'homophobie et de sexisme. Le sexisme désigne souvent la domination des hommes sur les femmes.

La légitimité d'un couple de lesbiennes est souvent remise en question par certains hommes qui considèrent que la présence d'un homme leur est indispensable pour trouver du plaisir. C'est la raison pour laquelle ce couple n'existe souvent qu'au travers du fantasme d'un homme d'avoir un rapport sexuel avec deux femmes.

Dans le témoignage de Magali, la volonté de ses agresseurs de lui " montrer ce c'est, un homme " montre à quel point, pour ses agresseurs, elle serait lesbienne parce qu'elle n'aurait jamais rencontré un homme viril, capable de lui donner du plaisir. L'autre cliché concernant les lesbiennes est l'idée que l'existence même de l'homosexualité féminine proviendrait d'une déception amoureuse et/ou sexuelle avec un homme. L'homme serait donc encore indispensable même dans l'origine de l'homosexualité féminine.

fois, c'était un groupe de trois jeunes qui lui avaient d'abord demandé s'il était "PD ". L'appelant n'ayant rien répondu, ils lui ont fait un croche-pied et, à terre, lui ont donné des coups de poing. L'un d'eux " a sorti son sexe pour le mettre dans ma bouche ".

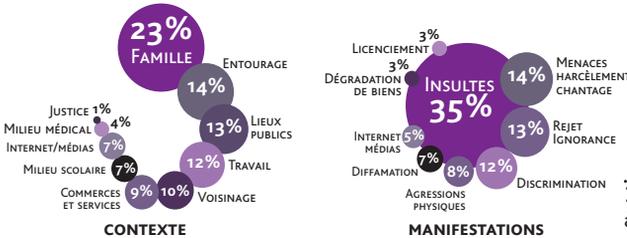
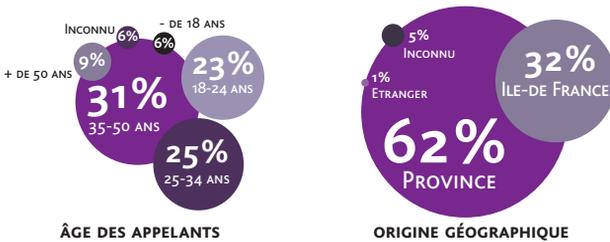
Des hétérosexuel-le-s victimes d'homophobie !

Jean-Pierre, hétérosexuel de 43 ans, nous appelle de Moselle pour nous raconter qu'il a été victime d'homophobie. En effet, il s'est fait insulter de " sale PD " et frapper au visage. Lors de son agression, il y avait un témoin mais ce dernier a refusé de témoi-

gner. Jean-Pierre indique qu'il a tout de même porté plainte mais que les gendarmes ont refusé d'enregistrer la plainte sans certificat médical. Il ajoute qu'il a " peur pour sa vie " et dit vivre " comme une bête traquée ". Il précise qu'il ne sort plus et vit la peur au ventre. Il est en dépression depuis un an et demi.

Lesbophobie

“ Sale gouine, je vais te crever ”



146 témoignages correspondant à 132 cas, soit 13 % du total

Le nombre de témoignages reçus par SOS homophobie concernant la lesbophobie en 2009 est en diminution de 10 % par rapport à 2008, et représente le plus faible nombre de témoignages depuis quatre ans. Nous ne pouvons pas en conclure à une diminution du nombre de victimes de lesbophobie. En effet, plusieurs graves agressions à l'encontre de lesbiennes n'ayant pas fait l'objet de témoignages à SOS homophobie, ont été relayées, en 2009, principalement dans la presse régionale : violente agression d'un couple à Albi, en novembre ; violences avec arme à feu à l'encontre de deux femmes dans le Maine-et-Loire, en juin ; agression physique d'une femme à Metz, en août ; dépôt de plainte d'une lycéenne albigeoise, suite au harcèlement de ses camara-

des, en septembre ; déménagement de jeunes femmes à Evry suite à des agressions répétées (voir chapitre " Voisinage "). Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive.

Cette faible représentation d'appelantes homosexuelles, parmi les témoignages que nous recevons, pose question à l'association depuis de nombreuses années et l'a amenée à réaliser l'Enquête sur la lesbophobie en 2008. L'une des hypothèses pourrait être que les lesbiennes ont des difficultés à se sentir incluses dans le terme " homophobie " et donc de témoigner auprès de notre association, SOS homophobie.

Beaucoup de femmes, en nous contactant, indiquent qu'elles entreprennent cette démarche

pour nous aider dans notre combat, pour témoigner de cette double peine : l'homophobie et le sexisme. Elles souhaitent que leurs témoignages soient recensés et comptabilisés, et participer ainsi à la lutte contre la lesbophobie, même si elles n'ont pas toujours l'énergie de porter plainte, ou même si leurs plaintes ne sont pas toujours enregistrées.

Fait surprenant au sein de ce chapitre : la répartition des âges des victimes est plus équilibrée que chez les hommes. Près de 29 % des victimes (femmes) ont moins de 24 ans, alors que cette classe d'âge représente 20 % de tous les cas recensés (hommes et femmes confondus sur tous les chapitres). Rien ne permet d'en conclure que les jeunes lesbiennes sont plus victimes d'homophobie que les jeunes gays. Il est possible que les femmes aient, plus jeunes, le souci de témoigner.

Parmi les cas de lesbophobie recensés, le contexte de l'entourage est prédominant cette année : 49 cas dont 30 concernent le milieu familial et 19 l'entourage proche. Ce contexte est en forte augmentation puisque 30 cas avaient été comptabilisés en 2008. Suivent les agressions physiques et verbales dans les lieux publics (18 cas) et au travail (17 cas). Ces données confirment l'*Enquête*

sur la lesbophobie publiée en 2008 par SOS homophobie. Celle-ci avait déjà signalé que la famille est le premier environnement où s'exprime la lesbophobie.

En ce qui concerne les manifestations de lesbophobie, peu d'évolutions sont constatées. Les insultes sont une fois de plus la manifestation la plus répandue : elles sont signalées 83 fois, soit dans 35 % des cas. Le plus souvent, la lesbophobie ne se limite pas à des propos injurieux : suivent les menaces, le harcèlement et le chantage (dans 33 cas). Nous constatons, néanmoins, une augmentation importante du phénomène de rejet/ignorance dans les témoignages (dans 32 cas contre 11 en 2008). Nous pouvons peut-être voir dans le développement de cette forme de lesbophobie une conséquence de la pénalisation des propos haineux à l'égard des homosexuel-le-s. La lesbophobie s'exprime d'une façon plus insidieuse. Si ces actes de rejet paraissent moins violents, les conséquences n'en sont pas moins douloureuses ; elles peuvent se caractériser par des dépressions voire des suicides. Enfin, parmi l'ensemble de ces manifestations, les violences motivées par la lesbophobie ont concerné 19 femmes, soit une agression physique dans 8 % des cas.

*“ Tu te prends
pour un
homme ? ”*

Famille-entourage : qui aime bien châtie bien

Martine, 49 ans, vit en couple depuis vingt et un ans. Elle était régulièrement insultée et parfois frappée par son père qui n'acceptait pas qu'elle soit lesbienne. Il y a environ six ans, elle a été violemment agressée par celui-ci, à la suite de quoi, elle a eu 113 jours d'ITT et a depuis un statut d'adulte handicapée. Depuis elle n'ose plus sortir de chez elle, vivant dans le même quartier que son "générateur". Elle

éprouve une haine tenace à son endroit et songe au suicide : " Ce n'est plus vivable ce que je fais endurer à ma compagne, je suis une charge beaucoup trop lourde pour elle, si ça continue, je vais sauter par la fenêtre. J'en ai marre, je ne vois plus le bout. "

Sarah avait acheté une concession mortuaire avec Catherine, avec qui elle vivait depuis onze ans. Lorsque cette dernière meurt subitement, son fils refuse

d'enterrer sa mère dans ce caveau. Depuis, Sarah se bat contre lui, espérant pouvoir être enterrée avec Catherine. Elle se bat également contre les pompes funèbres, qu'elles avaient payées ensemble et qui, désormais, "refusent d'enterrer deux femmes ensemble". Sarah espère obtenir gain de cause afin de pouvoir enfin passer le reste de sa vie en sachant qu'elle pourra, le jour de sa mort, reposer au côté de sa bien-aimée.

Lieux publics : fille ou garçon ? Aïe !

Amélie et Sabrina sortent d'un tabac lorsqu'une bande de jeunes les interpelle agressivement par des "lesbiennes !". Amélie leur demande de les laisser tranquilles, en traversant la rue. C'est alors que l'un d'entre eux donne un coup de pied à Sabrina qui tombe. En tentant de pousser l'agresseur, Amélie tombe à son tour. Toutes les deux se relèvent et partent en courant. Elles restent très choquées de cette agression.

Sandrine et Claudine sortent d'un bar fréquenté par des homosexuel-le-s dans une ville du Sud-Ouest de la France. C'est alors qu'un jeune homme interpelle Sandrine : "Eh toi, tu te prends pour un homme ? Les deux amies ne réagissent pas. L'homme assène alors : "Sale gouine, sale lesbienne " et frappe Sandrine au visage. Claudine se précipite dans le bar pour chercher de l'aide. Le patron et quelques clients tentent de séparer Sandrine de son agresseur. Les policiers arrivent rapidement sur les lieux et sont témoins des menaces de l'agresseur qui vocifère : "Tu vas crever, je vais revenir me venger..." Sandrine a porté plainte et attend le jugement. Plusieurs personnes ont accepté de témoigner, attestant du caractère lesbophobe de cette agression.

Travail : licenciement autorisé ?

Depuis que son patron a appris qu'elle était homosexuelle, Marie est mise "au placard" : elle n'a plus de responsabilités et ne peut plus prendre aucune initiative. Son patron la discrédite auprès de ses collègues. Exclue par tou-te-s, Marie déprime et doute de ses compétences. Après un arrêt maladie, son patron lui a proposé un licenciement qu'elle a accepté en désespoir de cause et afin d'"en finir avec cette situation indémêlable. Le jour de ma rupture de contrat, il m'a dit les yeux dans les yeux que depuis que j'avais eu une relation avec ma collègue, j'avais changé des choses dans la boîte. "

Le contrat à durée déterminée d'éducatrice sociale de Carole dans une grande association n'a pas été confirmé à l'issue de la période d'essai. Son employeur lui a expliqué au cours d'un entretien "qu'elle ne convenait pas à l'équipe". En creusant auprès des collègues, elle a appris que cette décision serait liée à son homosexualité supposée. Elle a aussi découvert que trois autres personnes avaient subi le même traitement dans l'association.

Madeleine nous appelle pour témoigner de menaces écrites qu'elle a reçues chez elle, ainsi libellées : "Gros salope, arrête de faire chier dans

le travail. 1° avertissement. 2° surprise de notre part. Salut, mec " (sic). Elle a porté plainte à la gendarmerie qui a déclenché une enquête préliminaire. Les ressources humaines de son travail lui ont affirmé que si l'auteur était retrouvé, il serait immédiatement renvoyé. L'appelante est particulièrement inquiète pour sa compagne et ses enfants.

Voisinage : déménagement forcé

Anne-Marie et Delphine vivent ensemble avec les deux enfants que Delphine a eus de son précédent mariage. Delphine a été insultée et violente à plusieurs reprises dans l'immeuble. Une voisine l'a notamment menacée de lancer une pétition pour les faire expulser. Elle l'a ensuite frappée, bousculée contre la rambarde de l'escalier. La scène s'est déroulée devant trois hommes qui n'ont rien fait pour défendre Delphine. Sa fille de trois ans a assisté à la scène et reste fortement traumatisée. Toute la famille est bouleversée : "On envisage de déménager, ne supportant plus cet environnement homophobe. Mais nous avons conscience que cela peut se reproduire ailleurs. "

Laure et Sophia vivent en couple dans une petite commune. Le comportement d'une voisine est devenu de plus en plus dérangeant depuis deux ans, après la naissance de leur

Focus

enfant. La voisine a, entre autres, empoisonné leur chien ; jeté des excréments sur le portail de leur résidence ; envoyé des courriers diffamants à l'école de leur fils ; harcelé par téléphone ; envoyé des lettres d'injures ; tracé des tags sur les murs de la commune ; collé des affichettes un peu partout avec leurs noms, et leurs coordonnées et précisant : " Allez-y, elles sucent gratuitement. " Elles ont reçu par téléphone, sur leur lieu de travail, des menaces de mort. Leur vie est devenue un vrai calvaire, qui continue même après le déménagement de la voisine dans une commune proche. Elles ont déposé plainte et accumulé toutes les preuves. En attendant le jugement, ces harcèlements continuent.

Laurine a été menacée par un voisin. Le policier refuse d'enregistrer la plainte au motif que l'agresseur ne l'a pas brutalisée ou n'a pas proféré de " menaces de mort concrètes ". Elle nous explique : " Certainement que "exposer la tronche" sous-entend que je m'en remette après. Personne ne peut rien pour moi. Alors voilà, je n'ai plus qu'à continuer de flipper et à croiser les doigts pour qu'il continue de faire ce qu'il y a de mieux pour lui : ne jamais dépasser suffisamment les bornes pour que je puisse me plaindre. »

Marie, 35 ans, recherche une colocation à Paris. Sur un site Internet, elle se met en contact avec Bruno qui propose une colocation dans son appartement. Dès son emménagement, elle nous raconte son histoire : " Je vais chercher [mes affaires] pour [aller dans ce] nouvel appartement. Entre-temps, mon colocataire avait préparé un repas, histoire de faire connaissance. (...) Bref, en fait, il a commencé à vouloir me draguer. Evidemment, je le repoussais en lui disant que j'étais juste là pour une histoire de colocation et pas pour autre chose. Mais cela ne produisait aucun effet sur sa volonté de séduire la femme que je suis. Pour lui, une colocation est une histoire de vivre ensemble. Il a commencé à vouloir me caresser, je le repoussais, à m'embrasser, je le repoussais, à me coincer contre le mur, je le repoussais encore. J'ai fini par lui dire que j'étais lesbienne. Il répond qu'il ne faut pas lui parler de ça, que les homosexuelles n'existent pas, ne comptent pas. (...) Je suis allée me coucher, il m'a suivi et a encore essayé de me caresser tout en prononçant les paroles habituelles d'un con qui veut baiser. Je ne lui ai pas laissé le moindre espace. Le lendemain, il est parti travailler. Il m'avait préparé un café et m'a appelée, il me parlait comme si je lui appartenais à partir du moment où j'étais rentrée dans "son" appartement. J'ai quitté cet appartement le jour même en laissant ma petite valise pour faire diversion. J'avais payé 100 euros pour le mois en cours. Je ne les reverrai pas. J'ai été déposer plainte pour agression sexuelle en spécifiant les propos homophobes. Une fois passée par le filtre de la police, mon histoire est devenue l'histoire d'une femme hétérosexuelle qui s'était tirée d'un mauvais pas en se faisant passer pour une lesbienne et les propos homophobes que j'avais mentionnés précisément ont disparu. "

Milieu scolaire : insultes non sanctionnées

Isabelle sort de la cantine avec sa copine et l'embrasse sur la joue. Témoin, un garçon s'approche d'elles et commence à les insulter. Isabelle lui répond et le jeune garçon commence à envoyer des cailloux au visage du couple, sous les yeux du personnel de l'établissement qui ne réagit pas.

Aurélié a 18 ans et vit dans le Nord-Pas-de-Calais. Elle nous dit qu'elle subit

régulièrement " des insultes, des moqueries " du fait de son homosexualité. Elle nous précise qu'on lui colle du chewing-gum sur son manteau, et d'ajouter : " Il est difficile pour moi de supporter tout cela, j'ai failli quitter le lycée, mais je me suis dis qu'il [fallait] tenir. "

Milieu médical : hors normes

Aurore vit en couple depuis douze ans. Elle nous écrit pour nous faire part de son expérience avec une gynécologue qui s'est permis

des jugements en lien avec son orientation sexuelle : " Ce que j'ai trouvé terrible c'est quand elle m'a dit : c'est très courant d'avoir des MST chez les gens comme vous. "

Annabelle, 22 ans, souhaite avoir un enfant par insémination en Belgique. Pour cela, elle a préalablement besoin de documents que sa gynécologue refuse de lui délivrer, en déclarant qu'elle est contre le droit pour les homosexuelles d'avoir des enfants.



La commission " *Lesbophobie* ", au sein de SOS homophobie, travaille à la visibilité des lesbiennes, dénonce la particularité des discriminations dont elles sont victimes qui cumulent homophobie et sexisme. La commission réalise des actions de prévention et de sensibilisation adaptées. En 2009, elle a participé à la réalisation d'un micro-trottoir : *Etre lesbienne aujourd'hui. Ce qu'ils et elles en pensent*, dénonçant les préjugés et les clichés, vidéo visible sur le site Internet de l'association SOS homophobie. La commission est présente lors de diverses manifestations : Journée de la femme, Journée sur les violences faites aux femmes, festival Cinéffable... La commission lance en 2010 une réflexion concernant la santé des lesbiennes et les actions de prévention à développer dans ce domaine. SOS homophobie s'est portée partie civile dans le procès des mineurs qui ont agressé deux lesbiennes à Epinay-sous-Sénart (Essonne).

Le point de vue de la Coordination lesbienne en France

Un mot pour dire des maux

LA LESBOPHOBIE, UN CONCEPT RÉCENT

Le terme " *lesbophobie* " apparaît en 1998 dans le Rapport sur la lesbophobie dans le monde, présenté à Montréal par la Coordination lesbienne en France (CLF), à l'occasion de la préparation de la Marche mondiale des femmes contre les violences et la pauvreté. Ce concept, qui répond à un besoin de nommer les discriminations et violences spécifiques dont sont victimes les lesbiennes, s'étoffe ensuite d'une définition. Il fait l'objet d'une entrée au *Dictionnaire de l'homophobie* à l'instigation de la CLF qui, par ailleurs, rédige une proposition de loi, contre les comportements lesbophobes, véritable outil de visibilité vers les politiques, les institutions, les gouvernements et la sphère militante. Puis, l'excellente *Enquête sur la lesbophobie* publiée par SOS homophobie, première du genre en France, permet d'accentuer ce mouvement de visibilité initié.

Les médias qui se sont approprié ce terme couvrent des procès dont ceux de Segré et Epinay-sous-Sénart, sensibilisant le grand public. Des lesbiennes apprécient ce mot : il identifie les réalités auxquelles elles sont confrontées et les libère du recours au terme homophobie qui noie leur vécu dans un universalisme stérile. Lors d'un forum social européen en Italie, des participantes accueillent ce concept avec enthousiasme, parce que, disent-elles, " *il nous parle de ce que nous vivons* ".

DES DISCRIMINATIONS SPÉCIFIQUES ET CUMULÉES

Les discriminations envers les lesbiennes et les gays n'opèrent pas selon les mêmes processus. Dans la plupart des pays, le schéma est sensiblement le même : très jeunes, les garçons ont vocation à occuper l'espace extérieur. Entre pairs, l'émulation est forte pour se conformer au modèle " *viril* " de la société hétérosexiste. La sortie du modèle est réprimée par la violence, autre expression de la virilité.

Les filles, elles, disposent de moins d'autonomie pour se construire hors de la sphère familiale;

les tentatives de résistance au formatage social y sont vite réprimées : enfermement, mariage forcé, viol punitif pour une conformation au modèle sexuel dominant.

Dans la sphère publique, les lesbiennes sont doublement discriminées, à la fois comme femmes dans un monde régi par les hommes et comme homosexuelles dans une société hétérocentrée.

Le terme " *lesbophobie* " décrit la conjugaison de cette double discrimination qui se manifeste par la peur et la haine envers les lesbiennes parce qu'elles transgressent les rôles féminin/masculin, sont indépendantes des hommes sexuellement, et, en partie, économiquement.

FAIRE RÉGRESSER LA LESBOPHOBIE C'EST CONTRIBUER À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Parmi les actions de la CLF :

- être solidaire des lesbiennes victimes de discriminations et de violences, les aider financièrement lorsqu'elles " *demandent justice* ". Action portée par l'une de ses membres : CQFD/Fierté lesbienne qui a déjà financé six procès ;
- faire prendre en compte la lesbophobie dans le dispositif législatif " *contre les violences faites aux femmes* ". Dispositif qui doit intégrer la prévention dès le plus jeune âge ; la répression n'étant jamais la solution, la CLF a mis en place, lors du procès d'Epinay-sous-Sénart dans lequel elle se porta partie civile dès le début, des possibilités de mesures pédagogiques spécifiques.

LA COORDINATION LESBIENNE EN FRANCE REVENDIQUE LE DROIT, POUR LES LESBIENNES, DE VIVRE VISIBLEMENT ET AFFIRME QU'IL N'Y A PAS DE PRIX À PAYER POUR EXISTER AU GRAND JOUR.

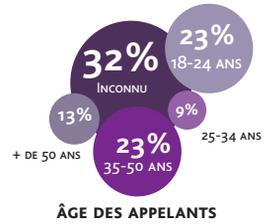
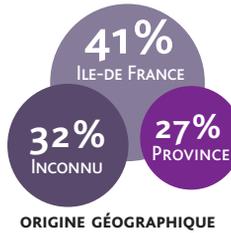
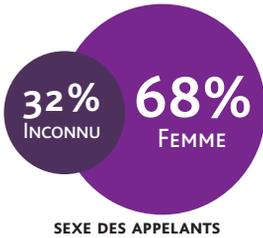


Marie-Josèphe Devillers,
Jocelyne Fildard,
Catherine Morin-Le-Sec'h

Coordination lesbienne en France
c/o CQFD Fierté Lesbienne
37, avenue Pasteur, 93100 Montreuil
Courriel : clf.info@yahoo.fr

La transphobie

état des lieux



22 témoignages correspondant à 15 cas, soit 1 % du total

La lutte contre la transphobie ayant été récemment intégrée dans nos statuts¹, nous avons décidé cette année de lui consacrer un chapitre dans ce rapport. La volonté qui nous anime est de pointer la précarité de leur situation, de lutter contre le rejet, les violences et les discriminations qu'ils-elles rencontrent au quotidien.

La transidentité² désigne, de façon globale, le besoin irrésistible d'adopter, ponctuellement ou définitivement, les comportements et attributs sociaux du genre (masculin ou féminin) auquel on s'identifie, en contradiction avec son sexe biologique de naissance. Ainsi, la transidentité peut se définir comme une discordance entre l'identité de genre et le sexe biologique de naissance d'un individu, et la nécessité pour celui-ci d'être reconnu selon le genre auquel elle-il s'identifie.

Le terme de transsexualité peut poser problème. La terminaison "sexualité" peut faire référence à l'orientation sexuelle, alors qu'il est question d'identité de genre. Le transsexualisme est la volonté de modification corporelle, qui peut aller jusqu'à la chirurgie de l'appareil génital. Un-e transsexuel-le est une personne impliquée dans une

démarche de transsexualisme. Le mot se décline au masculin ou au féminin selon le genre de destination de la personne concernée. L'abréviation "trans" est utilisée pour désigner toute personne transidentitaire.

Il n'existe pas d'études épidémiologiques concernant la prévalence du transexualisme dans l'enfance. Pour les populations âgées de 15 ans ou plus, les estimations de prévalence/incidence sont basées sur le nombre de transsexuels traités dans des centres ou sur des enquêtes auprès de psychiatres. A partir des données les plus récentes l'approximation d'une prévalence située entre 1 transsexuel-le pour 10 000 et 1 pour 50 000 pourrait être faite³. Alors que le sex ratio MtF/FtM est estimé en Europe à 3 :1, les données plus récentes montrait dans certains pays (Suède, Angleterre) une différence plus modérée voire une égalité.

"Dégage
sale travelo"

Une personne trans est considérée comme "atteinte

1. Assemblée générale de SOS homophobie du 17 octobre 2009
2. Source : GEST (Groupe d'Etude sur la Transidentité)
3. CIM 10 de l'OMS-10^e révision, 1996

d'une maladie mentale", par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)³. Alors que l'homosexualité est sortie en 1995 de la Classification internationale des maladies, le trouble de l'identité sexuelle reste quant à lui, dans cette classification, parmi les troubles mentaux et du comportement.

En France, ce n'est que depuis très récemment que la transidentité n'est plus considérée comme une maladie mentale. Roselyne Bachelot, alors ministre de la Santé, en avait fait la promesse le 16 mai 2009, et le décret du ministère est effectivement paru le 12 février 2010. Des précisions s'imposent : ce décret reclassifie en fait la transidentité jusqu'ici considérée comme une " *affection longue durée* " (ALD) relative à des troubles psychiatriques (catégorie 23 de la classification des ALD établie par l'assurance maladie française) en ALD de catégorie 31 dite " *hors liste* ". La qualification d'ALD permet un remboursement intégral des soins par la Sécurité sociale. Les personnes trans, si elles désirent être prises en charge,

devront dès lors toujours obéir à un protocole thérapeutique, se soumettre à un suivi psychiatrique et faire l'objet d'un " *diagnostic de transsexualisme* ". C'est ce que préconise d'ailleurs le rapport de la Haute Autorité de la Santé⁴, en plus de la création de centres de référence constitués d'équipes multidisciplinaires. Qu'en sera-t-il du libre choix du médecin ? Le rapport va même plus loin, puisqu'il propose la mise en place d'une " *expérience en vie réelle* " d'un an, sorte de test in situ durant lequel la personne trans sera stérilisée sans pour autant bénéficier d'une hormonothérapie ou éventuellement d'un traitement chirurgical. La refonte du parcours de soins annoncée semble déjà souffrir de nombreuses lacunes et méconnaissance des questions trans. On peut donc craindre que l'accès à une intervention chirurgicale intégralement prise en charge par la sécurité sociale soit encore loin d'être facilité : les batailles administratives pour en bénéficier, ou l'endettement de trans pour financer une intervention coûteuse à l'étranger, ont encore de l'avenir.

Enfin, depuis que la France a été condamnée par

la Cour européenne des droits de l'homme en mars 1992, et qu'un arrêt de la Cour de cassation de décembre de la même année a fait jurisprudence, les personnes trans peuvent modifier leur état civil, à la stricte condition de passer par la chirurgie : vaginoplastie⁵ pour une femme (MtoF), mastectomie⁶ totale et hystérectomie⁷ pour un homme (FtoM). Dans les faits, cela revient à exiger une stérilisation forcée.

De plus, pour obtenir la rectification de son état civil, une personne trans doit assigner le ministère public devant le tribunal de grande instance (TGI). Cette procédure coûte en moyenne 1 800 €, auxquels s'ajoutent 1 524 € d'expertise médicale.

Dans la majeure partie des cas, le juge du TGI ordonne, en plus, trois expertises judiciaires. Les pratiques appliquées par ces médecins experts, dernières étapes de la transition, sont vécues par les personnes trans comme l'expérience la plus humiliante de leur parcours. Ces démarches apparaissent d'autant plus lourdes que

l'on sait qu'une personne qui n'a pas ses papiers d'identité en accord avec son nouveau genre est victime de multiples discriminations et humiliations quotidiennes : passage aux douanes, retrait d'un recommandé, vote, contrôle d'identité par les services de police, retrait d'un chéquier à la banque, difficulté à trouver du travail... La personne trans est obligée de révéler de manière systématique sa transidentité, ce qui constitue une flagrante violation de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme visant le droit au respect " *de la vie privée* ".

Sur les 22 appels enregistrés en 2009, il ressort que 2 appels sont récurrents (entre 1 et 5 fois) ce qui établit le nombre d'appels réels à 15, soit une augmentation de 50 % au regard de 2008 et

4. Rapport de la Haute Autorité de la Santé (HAS) rédigé en novembre 2009 et publié le 18 février 2010 : " *Situation actuelle et perspective d'évolution de la prise en charge médicale du transsexualisme en France* ".

5. La vaginoplastie est une opération de chirurgie plastique visant à la création d'un néo-vagin.

6. Ablation chirurgicale des seins.

7. Ablation de l'utérus et des ovaires.

" *Il y en a marre des gens de votre espèce* "

de 30 % au regard de 2007. Ces appels ressortent principalement de la thématique " *Mal de Vivre* " et dans une moindre mesure " *Famille Couple Entourage* ". Ils reflètent une grande difficulté d'orientation, et un accompagnement insuffisant dans le parcours de transition plaçant la personne dans une situation d'isolement. La manifestation de transphobie la plus " *ordinaire* " est, au regard

des témoignages collectés, le fait de ne pas reconnaître le genre de la personne quand on s'adresse à elle.

Outre ces discriminations, et comme pour l'homophobie, la transphobie s'exprime également dans la vie de tous les jours. Les trans subissent régulièrement insultes, injures, violences et agressions physiques.

Une violence quotidienne

Un appelant nous contacte pour nous signaler les propos tenus par un passant lors de la marche Existrans' à Paris : se revendiquant musulman, il appelait à " brûler les trans ".

Marie, trans de 50 ans, vit à Paris. Elle fait ses courses au supermarché, à une heure d'affluence. Dans la file d'attente, pour passer en caisse, on lui lance " dégage sale travelo ".

Clara, transsexuelle, passe devant un collègue lorsque trois adolescents l'insultent : " Fils de pute ! Va niquer ta mère ! Enculé de travelo ! Est-ce que t'as une paire de couilles sous ta jupe ? ". Les trois ados rentrent dans leur collège où les suit

Clara afin de se plaindre auprès du principal. La personne chargée de l'accueil a " alerté " les femmes de ménage qui se mettent à rire en voyant Clara. Le principal ne la reçoit pas et n'a pas répondu à la lettre recommandée qu'elle lui a adressée. Au commissariat où elle va déposer une main courante on l'appelle " Monsieur ".

Chantal, trans, commande un café dans un bar parisien. Le patron l'appelle " Monsieur ". Chantal le corrige " non, c'est Madame " mais le patron s'énerve, l'insulte : " Il y en a marre des gens de votre espèce. Il y a des endroits spécialisés pour vous " et finit par

la mettre à la porte. Elle a déposé une main courante.

Internet n'échape pas à la transphobie. Un paparazzi relate sur son blog la candidature possible d'une fille trans à l'émission " Secret story " : " avec un peu de chance, il y aura un candidat qui voudra se taper Barbara sans savoir que c'est un mec... " Un internaute répondit en tentant de lui expliquer sommairement la transidentité. Le paparazzi répondit alors : " Je n'ai rien à foutre de tes curiosités de la nature et tes associations qui font chier le monde au moins une fois par an (gaypride)...je n'ai pas simplement le temps de te répondre d'autant plus sur tes déviances qui ne m'intéressent pas. "

Nous espérons que le récent décret paru n'est qu'un premier pas pour faciliter la vie des personnes transidentitaires. En effet, leur parcours reste semé d'embûches tant sur le plan médical que juridique. Seule une réelle volonté politique, de prévention et de non-discrimination pourra garantir le respect dû aux personnes trans. Les violences qui leur sont faites doivent être condamnées au même titre que toutes les autres discriminations et la Halde doit prendre en compte de façon systématique la question transidentitaire dans la liste des discriminations.

Focus

Aurélié a 33 ans et vit dans une grande ville du Nord de la France. Elle contacte notre ligne d'écoute et parle faiblement, d'une voix très hésitante. Elle explique avoir été insultée dans la rue : "Travelo, PD, je vais te casser les dents ". Estimant avoir été victime de plusieurs discriminations et agressions verbales, elle s'est présentée deux fois au commissariat pour déposer plainte, ce qui lui a été systématiquement refusé. Une fois, l'officier de police lui a signifié que " ce n'était pas grave ". A partir de ces évènements, Aurélié commence à parler de sa vie et de son profond mal-être. Elle se sent rejetée, dit ne pas avoir d'ami-e-s et paraît vivre dans un grand isolement. Ses parents n'ont pas accepté son parcours de transition et elle vit aujourd'hui chez ses grands-parents. Elle raconte également son parcours de soins. En 2000, la prise en charge de sa transition a été refusée. Elle s'est alors mutilée, en ayant " assez d'attendre opérée ». Aurélié exprime sa grande lassitude des psychiatres, se demandant " pourquoi ils l'ont traitée comme cela (...) pourquoi ils l'ont rendue malade ". Elle est dorénavant suivie en Belgique pour son traitement hormonal. Elle ajoute que sa psychiatre en France ne lui convient pas.



Le point de vue de

Trans Aide

Transphobie, un premier état des lieux...

Avertissement : les catégories habituellement utilisées (transsexuels, transgenres, transvestis...) sont sujettes à débat...⁸ Trans Aide a donc choisi d'utiliser ici un terme neutre et respectueux, englobant toutes les catégories : personnes trans-identitaires.

La transphobie n'existe pas. Du moins, dans la loi française... Ce qui, même si de réelles avancées ont eu lieu au sein du mouvement LGBT (SOS homophobie, par exemple, a explicitement intégré dans ses statuts, en 2009, la lutte contre la transphobie), complique l'action des associations de lutte contre les discriminations. Thomas Hammarberg, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, s'en est d'ailleurs ému dans son excellent rapport de juillet 2009, *Droits de l'homme et identité de genre*.

Dans sa réponse à la question écrite posée en 2009 par Michèle Delaunay, députée de Gironde, la ministre de la Justice affirme que " *les dispositions actuelles du code pénal et du code de procédure pénale en matière de lutte contre les discriminations sexuelles s'appliquent aux personnes transsexuelles ou transgenres [...] en raison du sexe de la victime ou de son orientation sexuelle* ". Pour la ministre, il n'est " *juridiquement pas nécessaire de modifier la législation existante [...] pour sanctionner de peines aggravées les agressions ou violences [...] ou pour permettre aux associations de lutte contre les discriminations de se constituer partie civile dans les procédures les concernant.* "

Cette mise au point était plus que nécessaire car, le 4 juillet 2008, le procureur de la République de Créteil estimait encore, en réponse à une plainte déposée par une personne transgenre pour discrimination à l'emploi, que " *les difficultés liées à l'existence d'un état-civil ne correspondant plus à [sa] personne n'a pas permis à la société [...] de valider [son] dossier.* " Rappelons au procureur de Créteil que le changement d'état-civil est, en France, long, humiliant, coûteux et complexe pour les personnes transsexuelles, et refusé aux

personnes transgenres ! C'est donc bien en accordant le changement d'état-civil sur simple demande, et sans obligation de stérilisation, qu'on pourra vraiment et durablement agir contre la transphobie.

Comment, aujourd'hui, mesurer l'état de la transphobie puisque jamais aucun acte transphobe n'a été rapporté... étonnant ? Non, puisque la rubrique n'existe pas dans les statistiques du ministère de l'Intérieur ! En 2008, l'identité de genre n'était pas mentionnée dans la circulaire contre l'homophobie dans les établissements scolaires. Le ministre de l'éducation nationale, Luc Chatel, le fera-t-il à la rentrée 2009, comme le lui ont demandé Trans Aide et le groupe de travail LGBT " *Education nationale* " de la Halde ?

Le respect de l'identité de genre n'étant pas pris en compte par la France, les plaintes éventuelles sont enregistrées sous une identité perçue comme insultante par les personnes concernées. De ce fait, les personnes trans-identitaires savent qu'elles seront automatiquement outées, à cause de l'état civil non modifié, par le procureur et par les juges ! Quel meilleur moyen de les décourager de déposer une plainte ?

Il faut dès maintenant créer des rubriques spécifiques pour évaluer la réalité des actes transphobes et ouvrir le dialogue entre le ministère de l'Intérieur et les associations trans-identitaires ! Alors, et alors seulement, nous pourrions peut-être publier ensemble, en 2011, le premier vrai rapport sur l'état de la transphobie en France !

8. Les analyses de Trans Aide sont consultables sur son site Internet.

Stéphanie Nicot,

Porte-parole nationale de Trans Aide
et membre du groupe de travail LGBT
de la Halde

Trans Aide (Association nationale transgenre)

BP 43670 - 54097 NANCY Cedex

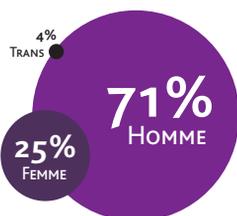
Site Internet : www.trans-aide.com

Courriel : info@trans-aide.com

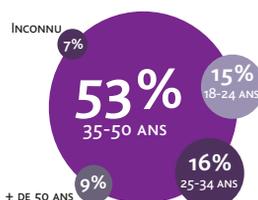
Tél. : 06 14 69 63 51

Commerces et services

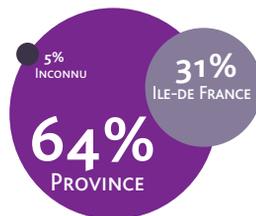
Homophobizness



SEXE DES APPELANTS



ÂGE DES APPELANTS



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION DES DISCRIMINATIONS



PRESTATION DE SERVICES
SECTEURS CONCERNÉS PAR
LES TÉMOIGNAGES D'HOMOPHOBIE

76 témoignages correspondant à 68 cas, soit 7 % du total

On aurait pu espérer qu'au nom du profit et de la logique commerciale, le secteur des commerces et services serait épargné par l'homophobie. Le nombre encore important de témoignages reçus en 2009 par l'association dans ce domaine (55 cas, contre 70 cas en 2008) montre pourtant le contraire. Dans de nombreux secteurs, pour encore trop de fournisseurs de services, vendeurs, serveurs, propriétaires..., un-e client-e homosexuel-le n'est pas un-e client-e comme un-e autre.

Les problèmes rencontrés lors de prestations de services représentent la très large majorité (85 %) des témoignages reçus cette année. Il s'agit principalement de refus de services ou de discrimination, parfois même inscrite dans les conditions

générales de vente (voir témoignage "Banque" ci-après), mais aussi d'insultes proférées à l'encontre des client-e-s par les prestataires de services, ou par d'autres clients présents. Lorsque la tension monte, le recours à la moquerie ou à l'insulte homophobe devient presque un réflexe pour couper court à la négociation. Cela peut malheureusement s'aggraver et finir par des violences. C'est à nouveau le secteur des cafés-hôtels-restaurants qui est le plus cité cette année (26 % des cas), suivi par le logement (18 %). Cependant tous les activités sont concernées : les administrations (préfectures, examinateurs de permis de conduire, caisses d'allocations familiales...), les transports, les banques, les opérateurs de téléphonie, les services aux particuliers...

Les conséquences de l'homophobie dans le secteur du logement sont particulièrement lourdes, car le refus de service empêche, dans ces cas-là, les appelant-e-s d'obtenir un logement : refus de location ou impossibilité de décrocher des visites quand bien même leur situation financière correspond aux critères exigés par le bailleur. Dès qu'il s'agit d'un couple homosexuel, le refus est exprimé immédiatement par le propriétaire ou par l'agent immobilier, souvent sous des prétextes fallacieux.

La seconde partie des témoignages (15 %) que nous recevons concerne les commerces gays ou gays-friendly. De par leur visibilité (drapeau arc-en-ciel par exemple) ou leur nature (articles gays et lesbiens, librairies, saunas...), ces commerces deviennent une cible privilégiée des homophobes. Dans le cas de commerces moins identifiants, il suffit que les

*“ Il y a
des endroits
spécialisés
pour vous ”*

agresseurs aient connaissance de l'orientation sexuelle des gérant-e-s pour insulter, harceler, dégrader... Tous les moyens sont bons pour tenter de leur faire quitter le quartier.

Certains agresseur-se-s choisissent de s'en prendre aux client-e-s des commerces LGBT allant jusqu'à organiser alors des guets-apens en draguant les client-e-s pour ensuite les voler ou les agresser. Les appelant-e-s expriment souvent la volonté de ne pas se laisser faire : un tiers des victimes ont déjà engagé une action auprès des entreprises en cause ou de la police (dépôt de plainte ou main courante). Les autres méconnaissent peut-être les textes de loi qui les protègent et nous contactent parfois pour s'assurer que ce qui leur est arrivé relève bien de la discrimination homophobe.

LGBT-phobes à votre service

Chantal, trans, commande un café dans un bar parisien. Le patron l'appelle “ Monsieur ”. Chantal le corrige “ non, c'est Madame ” mais le patron s'énerve, l'insulte : “ Il y en a marre des gens de votre espèce. Il y a des endroits spécialisés pour vous ” et finit par la mettre à la porte. Elle a déposé une main courante.

Frédéric signale une agression dans sa salle de sport. Un jeune homme a été violenté, et Frédéric a été pris à partie car il revenait des douches à ce moment précis. La responsable a expliqué que ces agressions se produisaient, selon elle, parce que les homosexuels “ mataient ”

les hétérosexuels ! Elle a quand même fini par renvoyer les agresseurs car Frédéric et le jeune homme ont porté plainte.

Loyer à homophobie non modérée

Nadia a contacté une agence immobilière pour visiter un appartement. Tout se passait bien jusqu'à ce qu'on lui demande des informations sur son mari. Lorsque Nadia explique qu'elle compte emménager avec sa compagne, la personne lui répond sèchement que le propriétaire n'accepte pas la colocation, et raccroche brutalement.

Transports : nous allons vous faire regretter le train

Julien, 20 ans, est contrôlé dans un train pour Paris par

un contrôleur de la SNCF. Ce dernier le tutoie, l'insulte et prend à partie la contrôleuse qui l'accompagne : “ Entre blondes, vous vous comprendrez mieux ! ” C'est insupportable pour Julien qui ressent très violemment cette homophobie : il est depuis sous anti-dépresseurs.

Agé de 55 ans, Michel vit dans un petit village sur la Côte d'Azur. Il doit régulièrement prendre le bus pour des examens médicaux dans la grande ville la plus proche, car il est séropositif. Depuis deux mois, une nouvelle conductrice se montre particulièrement violente avec lui et l'insulte : “ Petit PD, sidaïque, tu pues. ” Il a déjà écrit à la société de bus, a été contacté par la responsable des ressources

humaines, mais la conductrice nie les faits. Il est décidé à tout faire pour que cette situation cesse, et envisage donc de porter plainte.

En sortant d'une soirée chez des amis, Sophie prend un taxi. Arrivée, elle referme mal la portière. Le chauffeur sort alors de sa voiture et l'agresse alors qu'elle compose son digicode : "Grosse salope de lesbienne, pourquoi t'as pas fermé la porte ? Je vais te casser la tête." Elle parvient à faire son code rapidement et à rentrer chez elle. Elle est allée porter plainte au commissariat.

La banque d'un monde qui ne change pas

Viktor et Christian viennent de faire une demande de prêt immobilier dans une grande banque. Le conseiller ne peut pas enregistrer correctement leur demande parce que, si la rubrique "pacsé-e" existe bel et bien, le système informatique n'accepte pas les demandes de deux personnes du même sexe !

A saisir : insultes homophobes !

Olivier et Thierry ont ouvert il y a deux ans une crêperie dans un petit village des Pyrénées. Epuisés par les insultes et menaces des passant-e-s et des commerçant-e-s, ils ont dû vendre leur restaurant et

quitter le village. Ils attendent le résultat des poursuites judiciaires engagées. Sans le soutien de la mairie, ils ont peu d'espoir de voir leur plainte aboutir.

Dans une discothèque gay de l'Orne, les gérants, Pascal et Louis, font face à un groupe d'agitateurs qui commencent à dégrader l'établissement puis rameutent une trentaine de personnes pour "niquer du PD". Ils s'acharnent sur la devanture, sur les voitures

du parking... Les sept policiers se déplacent mais n'interviennent pas. Lors du dépôt de plainte, on fait remarquer à Pascal qu'il est en grande partie fautif puisque son service de sécurité n'est pas suffisamment performant, et qu'il a fait rentrer dans son établissement des personnes ayant un casier judiciaire / Syndiqué au SNEG¹, il compte bien entendu ne pas en rester là.

1. SNEG : Syndicat national des entreprises gaies.

Focus

Annie, âgé d'une cinquantaine d'années, est locataire d'un deux-pièces dans une ville du Sud de la France.

Elle nous appelle extrêmement inquiète car son propriétaire la menace de ne pas renouveler son bail qui arrive à échéance à la fin du mois. Elle vit avec son père, malade d'un cancer, et a déménagé de Lyon avec lui pour lui offrir une fin de vie au bord de la mer.

Trans, elle est mal vu dans sa résidence et est insultée quasi quotidiennement ou trouve des mots injurieux dans sa boîte aux lettres.

L'agence immobilière invoque de faux prétextes pour ne pas renouveler son bail : elle serait allée chercher le courrier en peignoir et son chien aurait uriné sur le palier... Annie sent que son propriétaire veut vraiment "se débarrasser d'elle".

Elle est extrêmement angoissée car elle a de faibles revenus et a peur de se retrouver à la rue avec son père malade. Elle a contacté une avocate qui suit son dossier. Elle n'en peut plus et souhaite désormais quitter les lieux en échange d'une compensation financière de l'agence mais son avocate l'a prévenue que cela serait difficile.

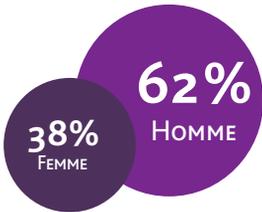


La ligne d'écoute de SOS homophobie reste à la disposition de toutes les personnes victimes d'un refus de prestation de services afin de les orienter et de les soutenir dans leurs démarches. Ces agissements trop souvent répétés ne doivent pas rester sans suite et méritent d'être systématiquement dénoncés. Le fait que les victimes ne connaissent pas suffisamment leurs droits ne doit pas permettre aux agresseurs homophobes de continuer à agir en toute impunité. Car, de leur côté, cette ignorance les amène à considérer qu'ils sont dans leur droit !

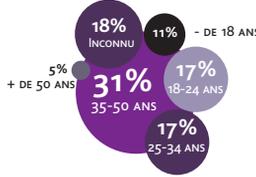
Certaines initiatives méritent néanmoins d'être encouragées : des commerçant-e-s de Cannes en partenariat avec la mairie ont signé le 7 décembre 2009 une charte précisant ce que les client-e-s homosexuel-le-s sont en droit d'attendre, ni plus ni moins que tout-e autre client-e.

Famille, entourage proche

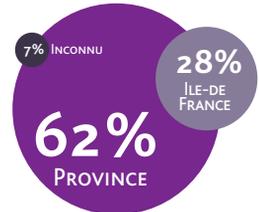
De la cellule familiale au foyer infectieux



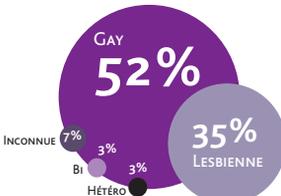
SEXE DES APPELLANTS



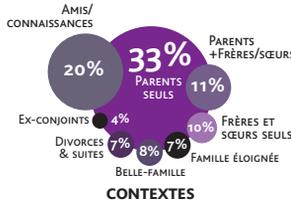
ÂGE DES APPELLANTS



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



ORIENTATION SEXUELLE



CONTEXTES

104 témoignages correspondant à 90 cas, soit 9 % du total

L'homophobie dans le noyau familial ou le cercle de connaissances connaît un de ses plus bas niveaux depuis 2003 : 104 témoignages correspondant à 90 cas ayant fait 98 victimes. Ces dernières sont certes davantage épargnées par les dérives homophobes que pouvaient engendrer des divorces, et par des ex-conjoint-e-s revancharde-s adeptes de l'outing, mais restent trop nombreuses dans le cadre supposé protecteur de la famille proche.

Il serait facile d'arguer que derrière les 44 % des cas qui lui correspond (+ 11 points par rapport à 2008), la part des parents coupables d'homophobie à l'encontre de leur enfant avec ou sans complicité des frères et sœurs ne représente en fait " que "

40 cas. Néanmoins, cela confirme la moyenne des cinq dernières années (38 cas par an). Les chiffres de 2009 illustrent donc une constante préoccupante et des procédés systématiques.

En effet, suite à un coming out ou un outing, le triste mode opératoire du parent homophobe se perpétue. D'abord, si le parent ne s'enferme pas dans un silence de plomb qui niera l'orientation sexuelle de son enfant, il peut l'accabler du poids de la culpabilité et de la morale : " Cache-toi, tu me fais honte ", " vivre avec toi est une forme de suicide ", " tu peux retourner dans le droit chemin "...

En second lieu, les insultes conservent une force d'agression psychologique cruellement efficace : les inoxydables " gros PD ", " sale gouine " et autres formules douteuses (" erreur de la nature ") répétées

inlassablement sont un véritable harcèlement moral. Viennent ensuite les menaces (d'internement, de mort, d'outing au travail), chantages au suicide, privations en tout genre, séquestrations et punitions pouvant dégénérer en coups et blessures aux conséquences dévastatrices.

En dernière extrémité, certains parents optent pour l'exclusion du domicile familial. Les structures d'accueil, comme Le Refuge¹, pour les jeunes LGBT ainsi exposé-e-s aux risques de drogue et de prostitution sont rares et peinent à obtenir le soutien des pouvoirs publics.

Premier lieu de socialisation, d'intégration, d'individualisation, la sphère familiale, lorsqu'elle stigmatise, agresse, rejette un enfant, lui fait perdre ses repères essentiels, le prive d'une construction sereine de son identité et/ou rend difficile tout épanouissement personnel.

Parmi les jeunes de moins de 25 ans qui nous contactent dans ce contexte, 61 % relatent des difficultés avec leurs pères et mères. Ils représentent ainsi la moitié des victimes de l'homophobie des parents, tous âges confondus. Plus on s'éloigne du noyau parental (en élargissant le cercle familial aux frères, sœurs, parents éloignés, et à la belle-famille), plus les victimes d'homophobie sont âgées.

Cette tendance a une explication en partie conjoncturelle. En effet, ces expressions de l'homophobie interviennent souvent dans un climat conflictuel : différend concernant des droits de succession, litige sur une propriété en indivision, désaccord quant à la prise en charge d'un-e parent-e âgé-e, non-reconnaissance par les beaux-parents du-de la conjoint-e de leur enfant après décès de ce-tte dernier-ère, autant de situations qui concernent généralement des individus d'un certain âge. Les antagonismes exacerbent ou génèrent une homophobie jusqu'alors réprimée ou inexistante, mais dès lors très efficace pour fragiliser un-e proche homosexuel-le avec qui l'on est en conflit.

Si le rebattu "*familles, je vous hais*" de Gide trouve dans ce chapitre un écho particulier, qu'en est-il

*"J'ai
trop honte,
tu me fais
vomir"*

*"On va
te faire
la peau"*

des amours qui finissent au tribunal ? A en juger par la chute des témoignages concernant des divorces et les questions de la garde d'enfant (6 cas soit le plus faible résultat depuis 2003), la fin des *histoires d'A* ne justifie plus les moyens du *système D* homophobe, ou alors dans une moindre mesure.

L'arrêt dit Da Silva (1999) de la Cour européenne des droits de l'homme, qui considère que le retrait de l'autorité parentale au seul motif de l'homosexualité viole les articles 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) et 14 (interdiction de discrimination) de la Convention européenne des droits de l'homme, semble enfin être intégré par les représentants de la loi. Cette assimilation progressive

de la jurisprudence dissuade peut-être des ex-époux-ses sans scrupule, leurs avocats et des juges peu objectifs de s'aventurer sur le terrain homophobe, et préserve ainsi des enfants qui risquaient d'être instrumentalisés.

Il est également satisfaisant de noter que les ex-concubin-e-s homosexuel-le-s tendent à ravalier leurs tentations d'outing et à gérer leur rupture de manière plus civilisée : seuls quatre cas nous ont été signalés.

Enfin, le cercle relationnel se montre toujours aussi menaçant (nombre de cas quasi identique à 2008). Outing, menaces et harcèlement, moqueries et insultes, diffamation et dégradation de biens sont autant de moyens pour blesser et marginaliser une personne homosexuelle ou supposée l'être. Ces manifestations d'homophobie sont généralement l'expression d'une haine bien ancrée des populations LGBT, l'instrument d'une vengeance mesquine ou d'un chantage abusif. Dans les pires des cas, elles revêtent la forme de coups et blessures, voire de viols.

1. Le Refuge est la seule structure en France, conventionnée par l'Etat, à proposer un hébergement temporaire et un accompagnement social, médical et psychologique aux jeunes majeurs, filles et garçons, victimes d'homophobie. Elle dispose de deux centres : à Montpellier et en Ile-de-France. <http://www.le-refuge.org/>

Modus operandi du parent homophobe

Rémi habite Toulon. A 16 ans, il a fait son coming out auprès de ses parents. Depuis, ils se montrent plus froids et distants. Ce silence, cumulé avec les insultes quotidiennes qu'il reçoit au collège, l'enferme dans une profonde solitude et le pousse à de dangereuses extrémités : il a déjà fait deux tentatives de suicide.

A 17 ans, Léa, une jeune lesbienne, est contrainte de renier son orientation sexuelle "pour plaire à [sa] mère". Celle-ci la culpabilise avec cruauté : "Ta sœur (...) pourrait bien se droguer, tu m'as fait le pire, et je ne pourrai jamais te le pardonner. " Il est dès lors difficile pour Léa de s'épanouir dans sa relation de couple.

A chaque dispute, la mère de Quentin, 20 ans, débite le même leitmotiv : " Gros PD, va te faire enculer ! J'ai trop honte, tu me fais vomir (...) Quelle horreur : t'as pas honte de te faire mettre ? J'ai voulu un garçon que je n'ai pas eu. " Quentin précise qu'ils habitent dans la banlieue de Marseille et que sa mère profère ces injures très fort pour que les voisins entendent. Il craint " que ça fasse le tour de la cité ". " Profondément blessé ", il n'a ni moyens matériels, ni soutien affectif pour s'éloigner de sa mère : " Je ne sais pas où m'adresser ; je suis PERDU. "

Pour Marion, une lesbienne de 18 ans habitant à Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais), le climat dans sa famille " traditionaliste, conservatrice " d'extrême droite est délétère : " Je n'ai plus aucun moyen de communication, plus d'ordinateur, plus d'accès à Internet, ni de téléphone portable (...) Je n'ai plus le droit de sortir en dehors de mes cours (...) Je me fais insulter à longueur de journée (...) Je n'ai pas le droit de dire ce que je pense (...) de voir qui je veux, et surtout pas le droit d'avoir des amis homos. "

Isabelle écrit de Seine-et-Marne. Son courriel se passe de commentaires : " Mardi 24 février 2009, 16 h, mon père nous a agressées moi et mon amie : tabassées, insultées, rabaissées par celui-ci, nous sommes choquées et notre moral est au plus bas. "

Dans une petite commune des Pyrénées-Atlantiques, une jeune lesbienne de 18 ans, Sophie, subit les foudres homophobes de sa mère. Après des insultes répétées, des punitions imméritées et même une tentative d'internement, cette dernière a finalement opté pour un chantage pervers : demander à son mari de choisir entre elle et sa fille. Sophie s'est retrouvée à la rue et erre d'une chambre d'ami à une autre.

Frères et sœurs : le désamour en héritage

A Arras, Guillaume, 30 ans, n'a jamais souhaité dévoiler à sa mère qu'il est gay. En revanche, sa sœur est au courant. Depuis le décès de leur père, dont la succession peine à être réglée, elle utilise son homosexualité à des fins de chantage, de menaces, de harcèlement, et tente de manipuler la famille contre lui.

Fabien, Vendéen de 48 ans, gay et séropositif, a signé une procuration à son frère pour qu'il puisse mettre en vente sa maison. Ce dernier l'a fait à un prix dérisoire. Le conflit a éclaté, exacerbant une violence déjà bien présente : insultes (" sale PD "), humiliations, coups et blessures, imprécations pour qu'il meure du sida, menaces de diffamation... Fabien est contraint de déménager souvent, par peur de son frère.

Famille élargie : juste une mise au « poing »

Alors qu'elle avait déjà reçu des courriels homophobes de la part de sa famille, Agnès, stéphanoise de 29 ans, apprend lors du décès de sa grand-mère que cette dernière avait stipulé ne pas vouloir la présence de sa petite-fille à son enterrement.

A cause de sa tante, Léo, parisien de 39 ans, ne se sent plus en sécurité : harcèlement

Focus

via courriels et SMS, insultes aux relents racistes (“ Va baiser avec des Arabes ”, “ Sale PD ”)... Elle le menace maintenant d'appeler des amis pour lui “ casser la gueule ”.

Belle-famille : haro sur l'homme !

Ludivine est en couple avec une jeune femme atteinte d'un cancer. Sa belle-mère considère “ qu'elle a sali sa fille ” et que “ vivre avec elle est une autre forme de suicide ” (sa fille a déjà fait deux tentatives avant de rencontrer Ludivine). Elle a séparé les deux jeunes femmes et constitué un dossier pour que sa fille soit internée en milieu hospitalier.

Théo, 36 ans et pacsé, a retrouvé son compagnon pendu. Ce suicide est selon lui la tragique conséquence du harcèlement de l'ex-femme de son ami et ses enfants. Il a demandé le transfert du corps de son ami dans le village de Dordogne où ils ont construit leur maison, mais, face à l'opposition des enfants, il est impuissant.

L'ex contre lex

En Essonne, Armelle, 32 ans, partage avec son ex-mari l'autorité parentale et la garde alternée de leurs deux enfants. Celui-ci, ayant appris qu'elle est lesbienne, menace de saisir la justice pour les lui “ reprendre ”.

Salem a 43 ans et vit à Villeneuve-d'Ascq. Il est en couple avec Philippe mais habite avec sa mère, très âgée.

Depuis huit ans, il aide son neveu (marié, deux enfants et de faibles revenus) en lui donnant chaque mois de l'argent prélevé sur la somme héritée à la mort de son père. Il n'a jamais clairement parlé de son homosexualité avec lui, mais sait qu'il en a connaissance : l'une des sœurs de Salem l'a colportée quelques années auparavant à toute la famille d'origine kabyle. Cette révélation avait provoqué des réactions d'une grande violence : “ Un homo, on l'égorge ! ”

Un soir, Philippe invite Salem à passer chez lui. Comme Salem est en compagnie de son neveu, il lui propose de l'accompagner. Au cours de la soirée, ce dernier lui demande de l'argent, et pour la première fois, Salem refuse. Son neveu dévoile alors une homophobie brutale : fort de ses 100 kg, il se jette sur Philippe et le plaque au sol, puis dispense à son oncle une rafale de coups de poings au visage ponctuée d'insultes : “ Sale tapette ”, “ Je vais t'enculer, te montrer ce qu'est un homme ”... Philippe menace d'appeler la police, et le neveu s'enfuit.

Salem s'en sort avec des dents cassées, une fracture temporo-maxillaire, et une arcade sourcilière ouverte. Au commissariat de police où ils vont porter plainte, l'accueil est plutôt tiède, et on ne veut surtout pas entendre parler d'homophobie. Ils sont en revanche bien pris en charge à l'hôpital où Salem se voit prescrire cinq semaines d'ITT.

Angoissé, il ne comprend toujours pas cette violence et s'inquiète du long chemin à parcourir avant que les mentalités évoluent vers plus d'ouverture et de compréhension.

Près de Toulouse, l'ex-femme de Pierre a déclenché une procédure, suite à la découverte de l'homosexualité de celui-ci, pour lui retirer le droit de garde de leur fils et de leur fille. Les résultats de l'enquête ont confirmé les droits du père, néanmoins son fils de 14 ans ne veut plus le voir.

Mes amis, mes amours, mes emmerdes

Hugues, 37 ans et habitant à Gaillac, a rompu avec son ami. Ce dernier, en plus d'un harcèlement téléphonique incessant, a dévoilé aux collègues de son ex qu'il était séropositif et homosexuel. Depuis, Hugues est mis à l'écart au travail et ne sait plus comment réagir.

Dans le Rhône, Kevin, 15 ans, se sent bisexuel. Il s'est ouvert

à un de ses amis en lui faisant des avances. Il a suffi d'une mauvaise passe lors d'un match de foot pour que ce camarade divulgue ces révélations au sein du collège. Depuis, Kevin doit subir insultes et harcèlement moral dans son entourage scolaire et se sent marginalisé.

Benjamin, 42 ans, habite un village dans le Vaucluse. Alors qu'il sort de chez son ex-femme avec sa fille de 14 ans, un copain de son ex-épouse l'insulte copieusement dans la rue et le menace de mort : "T'es qu'une tarlouze, tout le monde le sait dans le village, on va te faire la peau !" Benjamin porte plainte.

Najib, gay parisien d'origine maghrébine, a épousé une copine marocaine complice

pour échapper à la pression de sa famille. Depuis, elle exerce sur lui un chantage financier : "Si tu ne me donnes pas de l'argent tous les mois, j'annonce à ta famille que tu es PD." Najib ne peut plus supporter cette situation, tant sur le plan moral que matériel.

A 18 ans, lors d'une soirée, Magali apprend à "trois amis du lycée" qu'elle a une petite amie : d'abord moqueurs, ils lui font subir des attouchements puis lui déclarent "on va t'apprendre ce que c'est, un homme" avant de la violer. Déménagements, décrochage scolaire, vie affective et sexuelle chaotique, tentative de suicide : six ans après, Magali peine encore à se reconstruire.

SOS homophobie, via sa ligne téléphonique, écoute les victimes d'homophobie de la part de leur famille ou entourage, les oriente vers des structures et associations susceptibles de proposer une aide spécifique à leur problématique.

SOS homophobie demande par ailleurs que les pouvoirs publics prennent davantage conscience de la situation dramatique des jeunes LGBT rejetés par leurs parents, et soutiennent plus efficacement les structures d'accueil qui, par manque de moyens, peinent à optimiser leurs actions.



Le point de vue de **Contact**

Quelle catastrophe, mon enfant est homo...

" Récemment, mon fils que j'adorais, étudiant brillant, m'a avoué qu'il était homosexuel. A cet instant, tout s'est écroulé autour de moi et depuis j'ai l'impression que désormais ce fils est devenu un étranger et je me demande si un jour je pourrai lui pardonner. "

Voilà comment s'exprimait une maman qui vivait un véritable drame personnel, lors d'une réunion mensuelle dite " ouverte " de l'association Contact. Ce témoignage fort et bouleversant nous interpelle et doit nous faire réagir. En effet, tout d'abord on n'" avoue " pas son homosexualité : ce n'est pas une faute, car on ne choisit pas sa sexualité, et ensuite on n'a rien à se faire pardonner.

Le désespoir exprimé par cette maman fait ressortir un sentiment d'homophobie, œuvre dévastatrice qui prend des formes multiples, à commencer par le rejet au sein de la famille. C'est d'abord là qu'il faut agir en mettant tout en œuvre pour aider l'entourage à comprendre, voire à accepter si possible son enfant tel qu'il est.

En effet, après une première réaction de rejet, il est indispensable qu'un dialogue entre les homosexuel-le-s et leurs familles s'instaure, avec une aide externe éventuelle, afin de tenter de revenir à des relations plus sereines.

C'est dans cette optique que Contact agit sur un plan national à l'aide de ses implantations régionales et/ou départementales depuis plus de quinze ans, pour rassembler les parents, les gais, les lesbiennes,

leurs familles et amis. Rappelons que Contact est a priori la seule association dans le paysage LGBT présentant cette spécificité parents/homos.

Au cours des réunions mensuelles dites " ouvertes ", animées par deux bénévoles formés pour cette activité, chacun peut s'exprimer en toute liberté ou simplement écouter les expériences de ceux qui ont dépassé le stade du " mal-être " et ce dans un cadre de respect mutuel et de confidentialité. Ces réunions rassemblent entre 15 et 20 personnes durant deux heures et sont suivies de discussions informelles autour du verre de l'amitié.

Il est constaté que la plupart de ces personnes en situation difficile expriment en fin de réunion leur satisfaction et reviennent régulièrement aux réunions suivantes. Un certain nombre deviennent bénévoles.

Contact propose également d'autres actions d'accompagnement tels qu'une ligne d'écoute téléphonique attentive et anonyme, des groupes de parole et/ou des entretiens individuels conduits par un des deux psychologues attachés à l'association, et enfin réalise des interventions en milieu scolaire et périscolaire de sensibilisation aux discriminations en général ou à l'homophobie en particulier.

Nous sommes tous concernés, homos comme hétéros, pour ensemble faire valoir aux yeux de tous, le droit à la différence.



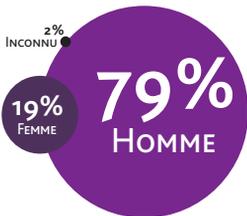
Jean-Claude Pinchon

président de l'association Contact
Paris - Ile-de-France (dialogue entre
les parents, les gais et lesbiennes,
leurs familles et amis)

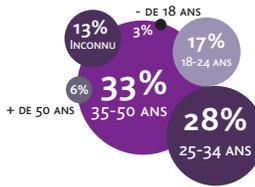
www.asso-contact.org/idf

Internet

Les homos pris dans la Toile



SEXE DES APPELANTS



ÂGE DES APPELANTS



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



ORIGINE DE L'ACTE HOMOPHOBE



TYPE DE SITE

160 témoignages, soit 16 % du total

Au cours de l'année 2009, notre association a recueilli 160 témoignages d'homophobie sur Internet. Si cela constitue une baisse relative par rapport à l'année précédente (186 cas), la Toile n'en reste pas moins un lieu privilégié pour l'homophobie. Cette dernière, protégée par l'anonymat d'Internet, s'y exprime librement. Les recours sont souvent, malheureusement, longs et compliqués, voire impossibles dans le cas de sites hébergés à l'étranger. Pire, de nombreux responsables de sites Internet cautionnent les propos homophobes tenus sur leur site, ou sont eux-mêmes à l'origine d'actes LGBT-phobes.

Concernant Internet, on constate des propos homophobes sur tout type de site quel que soit le

public auquel il est destiné. De façon inquiétante, l'amalgame entre homosexualité et pédophilie revient régulièrement.

Plus de 40 % des témoignages que SOS homophobie a reçus font état d'actes homophobes de la part des responsables de sites : éditeurs, modérateurs, etc., et non de la part des internautes. Outre la publication d'articles homophobes, ces actes peuvent aller du simple refus de modérer des propos injurieux (souvent au motif de la "liberté d'expression"), à l'exclusion de membres affirmant leur homosexualité ou demandant la modération de propos homophobes. C'est sur les sites régis par une mécanique identitaire d'ordre religieux, ethnique, ou politico-nationaliste que les responsables éditoriaux se permettent le plus souvent

de publier eux-mêmes des propos homophobes. Les sites presse/médias représentent la part la plus importante des témoignages (21 %) qui nous ont été rapportés. Il s'agit pour la grande majorité de commentaires homophobes laissés par les visiteurs, suite à un article traitant de l'homosexualité, ou suite à une émission ayant mis en avant des personnes LGBT. Ce qui est inquiétant de la part des responsables de ces sites est qu'ils tardent parfois à modérer ces propos, donnant ainsi l'impression qu'ils les approuvent.

En deuxième lieu, 16 % des témoignages concernent des sites d'inspiration religieuse, lesquels sont les principaux vecteurs de l'amalgame homosexualité/pédophilie, particulièrement honteux.

En troisième position dans notre classement viennent les sites de partage de vidéos. Celles-ci et les commentaires qui peuvent les accompagner sont parfois d'une violence extrême, ce qui est d'autant plus inquiétant quand on connaît la très forte audience de ces sites, en particulier auprès d'une population jeune. Le motif invoqué de cette homophobie est souvent religieux.

Une des surprises de l'année 2009 a été de voir le nombre relativement important de témoignages concernant des sites de jeux vidéo. Cela suscite de nombreuses interrogations quant à la culture accompagnant la pratique du jeu vidéo en ligne. Toujours est-il que les forums y sont remplis de propos LGBT-phobes, et que le jeu Escopeta, où il s'agit de tuer un maximum de gays sous peine d'être violé par l'un d'eux, fait encore fureur.

Fait étonnant, on retrouve assez peu de sites ou blogs personnels qui auraient pourtant pu constituer un exutoire de choix à la haine homophobe. Ceci peut s'expliquer par le déclin des blogs personnels au profit des réseaux sociaux.

Ces derniers, notamment Facebook, sont logiquement d'importants vecteurs de l'homophobie sur Internet de par l'engouement qu'ils suscitent depuis quelques années. Certes, les pages ouvertement LGBT-phobes qu'on peut y trouver sont générale-

ment retirées rapidement. Néanmoins, devant la profusion de propos homophobes sur Facebook, un étudiant a porté plainte le 7 novembre 2009 pour "*incitation à la haine contre les homosexuels*". Il a demandé la fermeture du site pendant vingt-quatre heures, le temps de retirer tous les propos litigieux. C'est la première fois qu'une plainte contre Facebook n'est pas classée sans suite. Affaire à suivre...

Inversement, un nombre impressionnant de pages Facebook sont créées, par des jeunes surtout, dans le but d'aider une de leurs connaissances à assumer son homosexualité. L'intention de départ est louable et on peut également se réjouir de la dédramatisation de l'homosexualité en marche dans les mœurs. Il n'en reste pas moins que cette pratique peut s'assimiler à un véritable outing et peut être vécue très violemment par la personne concernée, sans parler des dégâts que cette révélation peut provoquer dans sa vie.

Concernant les sites de commerces et services, un site de vente en ligne propose une sélection de disques disco sous la mention "*musique pour pédés*". Plusieurs témoins ont été choqués par des sites de colocation, qui proposent quasiment tous de spécifier sa sexualité, et offrent donc la possibilité de sélectionner son ou sa future colocataire en fonction de son orientation sexuelle.

Trouver des propos LGBT-phobes dans les articles des encyclopédies en ligne est particulièrement choquant, dans la mesure où beaucoup des visiteurs de ces sites prennent ce qu'ils y trouvent pour argent comptant.

Les sites politiques qui nous ont été signalés sont ceux des partis et groupuscules d'extrême droite. Les propos homophobes y viennent pour moitié des partis eux-mêmes, et pour moitié des visiteurs, de façon parfois très violente dans ce dernier cas.

Le site ethnique LGBT-phobe le plus surprenant est fdesouche.com, qui se veut "*le premier blog de la diaspora des descendants de gaulois*" (sic) !

*"Pédé,
enculé, c'est
le folklore"*

On a du mal à comprendre le rapprochement entre une hypothétique identité gauloise et les problématiques liées à l'homosexualité. Un certain nombre de sites africains francophones nous sont également signalés pour leurs propos homophobes.

Le courrier électronique, de par son relatif anonymat, est également un outil de choix pour l'outing, cette fois-ci dans l'intention évidente de nuire. Les courriels servent aussi aux homophobes à préférer injures et menaces à l'encontre de leurs victimes. Enfin, et de façon assez logique, on trouve dans notre classement une petite part de sites

spécifiquement dédiés aux personnes LGBT. Quelques témoignages rapportent des cas d'individus mal intentionnés, " trolls " laissant des commentaires haineux, ou bien cyberattaques par des hackers. Plus surprenant, certains sites sont le vecteur de propos homophobes de la part de personnes homosexuelles. Ainsi, les sites dédiés au public LGBT se font eux aussi l'écho d'une homophobie de la part des personnes homosexuelles utilisatrices régulières de ces sites.

1. Trolls : internautes perturbateurs d'un débat.

Modérons les modérateurs

Didier témoigne de son expérience sur un forum :
"Je n'étais pas content qu'on me traite de pédé et je le leur ai dit. " *Résultat, il en a été banni. Il ajoute : "D'ailleurs il y a quelques années, les administrateurs du forum avaient trafiqué mon profil en mettant que mon site préféré était homophilie.com... bref un forum homophobe. "*

Martine, utilisatrice régulière d'un site de jeux en ligne, a vu son compte supprimé pour " propos diffamatoires ", après avoir révélé qu'elle et son amie étaient lesbiennes.

Donatien visitait un site présentant un article sur le mariage homosexuel. Choqué par certaines réactions de visiteurs, il a alors posté un commentaire appelant à la tolérance, qui a été supprimé. Par la suite, toutes les interventions favorables au mariage homosexuel ont également été supprimées,

ne laissant sur ce site que les messages hostiles.

Sur le site knol.google.com (encyclopédie en ligne), un article est intitulé "La cause de l'homosexualité. L'erreur à ne pas faire pour que votre bébé ne devienne pas homosexuel ". Cet article était toujours en ligne en mars 2010.

Un site de partage de vidéos interdit aux mineurs l'accès à une vidéo sur le kiss in contre l'homophobie, ne présentant pourtant rien qui aurait choqué sur une vidéo présentant des hétérosexuel-le-s en train de s'embrasser.

Sur un site de supporters de l'OM, on peut lire : " Quand on dit aux Parisiens qu'on les encule, c'est bien qu'à un moment donné nous nous considérons nous aussi comme homosexuels, mais actifs, pas passifs comme nos amis parisiens. Où est

l'homophobie là-dedans ? " ou encore : " Si maintenant on peut plus dire, pédé, enculé, dans un stade de foot dont c'est le folklore, que pouvons-nous dire ? "

Morceaux choisis

Sur le blog personnel du paparazzo Jean-Claude Elfassi, on trouve un article sur une possible candidate transsexuelle à l'émission "Secret story ". M. Elfassi écrit : " Avec un peu de chance, il y aura un candidat qui voudra se taper Barbara sans savoir que c'est ou c'était un mec, qu'est ce qu'on va se marrer quand il va se rendre compte de sa méprise. Barbara a plus d'un tour dans son pantalon oulaoup Barbatruc. » A un commentaire s'étonnant de sa façon de parler des personnes transsexuelles, M. Elfassi, homme délicat s'il en est, répond : "Je n'en ai rien à foutre de tes curiosités de la nature, tes histoires de cul et tes associations qui font chier le

monde au moins une fois par an (gaypride). J'ai vingt ans de journalisme, une famille, des activités multiples, je n'ai tout simplement pas le temps de te répondre, d'autant plus sur tes déviances qui ne m'intéressent pas. »
Avant de conclure avec une élégance rare :
 " transcasse couilles. "

Infirmiers.com propose aux apprentis infirmiers un cours sur les déviances et perversions sexuelles, au rang desquelles on trouve l'homosexualité et la transsexualité (ainsi que " la masturbation et le fétichisme ", mais ceci est un autre débat), pêle-mêle avec la pédophilie, la zoophilie et le viol.

Le site e-deo.info se distingue tristement par la constance de ses attaques à l'encontre des personnes homosexuelles ou trans. Ce site considère que l'interdiction d'entrée des gays au séminaire entraînera la disparition des scandales liés à la pédophilie au sein de l'Eglise catholique.

Xavière a monté une webTV. Depuis un an, de nombreux commentaires homophobes sont apparus sur le site : accusations de pédophilie, diffamation sur son statut sérologique, etc. Puis Xavière a commencé à recevoir des coups de téléphone anonymes. Les harceleurs sont environ une dizaine. Suite à ces menaces, Jeanne, la compagne de Xavière, a craqué psychologi-

quement et a été hospitalisée. Elles ont voulu aller porter plainte au commissariat, et ont eu droit à un refus. A la place, on leur a dit qu'une assistante sociale (!) allait les contacter.

Homos homophobes

Exemples d'homophobie que l'on trouve sur les sites LGBT (fautes d'orthographe et de grammaire comprises) :
 " Les homos effeminés sont déplorables, s'ils se font agressés c'est bien de leur faute " ;
 " un jour j'étais dans la rue, deux lesbiennes se sont embrassées, elles se sont fait coursées et tabassées par 3 mecs, c'est normal, elles l'avaient bien cherché à s'afficher comme ça dans la rue. "

Il existe au sein de SOS homophobie un groupe chargé de traquer la violence LGBT-phobe sur Internet. Grâce à ses interventions (recueil de captures d'écran, courriers de rappel de la loi...), de nombreux sites homophobes sont modérés, lorsqu'ils sont hébergés en France. Au cours de l'année 2009, ce groupe est notamment intervenu auprès des sites de *Libération*, *20 minutes* et *Le Monde* pour faire retirer des réactions insultantes consécutives à l'annonce de la retraite d'Amélie Mauresmo (voir chapitre " Sport ").

Justice

Un verdict mitigé

12 témoignages, soit 1 % du total

Une justice à condamnation variable

Les récentes affaires judiciaires ont démontré qu'il existait deux catégories principales d'homophobie : celles liées à la discrimination, qui demeurent importantes et relativement peu sanctionnées, et celles liées à des insultes ou des violences sur homosexuel-le-s présumé-e-s, qui font l'objet de condamnations plus ou moins sévères.

Même si la loi du 18 mars 2003 réprime durement les violences en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée de la victime, la difficulté est justement de prouver le caractère homophobe d'une agression, et les juges ne sont pas toujours enclins à retenir cette circonstance aggravante.

C'est par exemple le cas, fin décembre 2009, de la décision du tribunal correctionnel d'Orléans concernant Etienne, un jeune gay agressé en août 2007 sur un lieu de drague. Les trois accusés, dont deux majeurs, ont reconnu l'agression mais ont toujours nié avoir prononcé des insultes homophobes. Le tribunal les a condamnés à neuf mois de prison sans reconnaître le caractère homophobe de l'agression. Ce verdict est d'autant plus incompréhensible que le tribunal pour enfants qui avait jugé le troisième agresseur, mineur lors des faits, l'avait, lui, retenu. Au cours de l'enquête préalable, les proches des agresseurs avaient avoué que ces derniers venaient souvent sur ce lieu de drague pour "casser du PD".

Autre fait choquant de l'actualité 2009 : le 10 décembre, deux prévenus âgés de 20 et 28 ans sont condamnés par la cour d'assises du Nord à respectivement quinze et huit ans de prison, pour

avoir battu un sexagénaire à mort, dans la nuit du 19 janvier 2008. Son corps avait été retrouvé le lendemain dans un parc de Cambrai connu pour être un lieu de rencontre gay. Ils avaient été mis en examen pour homicide volontaire en raison de l'orientation sexuelle de la victime, mais les faits ont été requalifiés et le caractère homophobe du crime a été abandonné, notamment en raison de l'homosexualité avérée d'un des agresseurs. Ce dernier aurait organisé cette expédition punitive pour faire taire les rumeurs à son sujet.

Néanmoins, certains tribunaux reconnaissent tout de même le caractère homophobe des agressions. Le 19 octobre 2009, allant contre le réquisitoire du Parquet, le tribunal correctionnel de Lyon a requalifié une agression simple en agression homophobe, alors même que la substitut du procureur avait écarté ce caractère homophobe au motif que "rien ne laissait présupposer que ces personnes étaient homosexuelles". Le tribunal a en outre condamné les deux prévenus à verser 2 500 euros de dommages et intérêts à la victime. Mais force est de constater que même si l'homophobie est reconnue dans certaines affaires, les peines apparaissent pour le moins variables : de la simple amende à la prison ferme. Le 13 mars 2009, le tribunal correctionnel de Montpellier a condamné à six mois de prison ferme cinq Sétois, âgés de 22 à 28 ans, reconnus coupables d'agression homophobe sur deux gays le 1^{er} janvier 2009. Après leur avoir volé des effets personnels, les agresseurs ont découvert des magazines et flyers gays à l'arrière du véhicule des deux victimes.

57%

C'est la proportion de Français qui sont favorables à l'adoption par des couples homosexuels, selon un sondage BVA pour Canal+. Cette enquête a été réalisée au lendemain du feu vert donné par le tribunal administratif de Besançon (Doubs) à l'adoption d'un enfant par une enseignante homosexuelle. A l'inverse, 41% des sondés s'y disent opposés (2% ne se prononcent pas). A la même question posée en 2006, les Français n'étaient que 48% à se dire favorables.

Réalisé par Internet du 10 au 12 novembre auprès de 1009 personnes.

Libération, 14 et 15 novembre 2009

Les cinq jeunes ont alors mimé une sodomie et ont roué de coups leurs proies au visage et dans les côtes. Les victimes avaient reçu respectivement un et quatre jours d'incapacité temporaire de travail (ITT). Le même tribunal correctionnel de Montpellier condamnait quelques mois plus tard, le 24 juillet 2009, en comparution immédiate, deux hommes qui avaient agressé, le 13 juin, un gay, à six mois de prison ferme, pour l'un et trois mois de prison avec sursis, pour l'autre. Les agresseurs avaient roué de coups la victime à laquelle trois jours d'ITT avaient été prescrits. A contrario, les trois jeunes qui avaient insulté et agressé physiquement un couple de lesbiennes dans l'Essonne en juillet 2009 ont reçu des peines plus légères. Le jeune majeur a été condamné à soixante heures de travaux d'intérêt général, une amende et 150 euros de dommages et intérêts par victime, et les trois mineurs à verser 150 euros de dommages et intérêts par victime. Ces trois derniers devront également effectuer un stage de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie. SOS homophobie s'est constituée partie civile auprès des victimes dans le procès des mineurs.

Une homoparentalité qui embarrasse

C'est l'un des événements marquants de 2009 : le tribunal administratif de Besançon a rendu un verdict le 10 novembre enjoignant le conseil général du Jura de délivrer un agrément d'adoption à une enseignante qui n'a jamais caché son homosexua-

lité. Cette décision fait suite à onze ans d'une procédure judiciaire qui a abouti à la condamnation de la France pour discrimination devant la Cour européenne des droits de l'homme. Rappelons que le pacs n'a été adopté en 1999 que dans la mesure où il excluait, strictement, le droit à adopter et la possibilité de recours à la procréation médicalement assistée (voir encadré page suivante). Ainsi une fois encore, une décision judiciaire provoque l'irruption d'un débat national sur le sujet de l'homoparentalité. De plus, pour la première fois un sondage publié le 13 novembre 2009 par l'institut BVA pour "La Matinale" de Canal+, confirme qu'une majorité de Français-e-s est à la fois en

faveur du mariage pour les homosexuel-le-s et pour l'adoption par les couples homosexuels¹.

Précisons que le tribunal administratif de Besançon n'accorde pas un agrément partagé à un couple de lesbiennes, mais uniquement à l'une d'elles en tant que célibataire. Sa compagne, elle, n'hérite d'aucun droit sur l'enfant à adopter. C'est bien là toute la limite d'un système, car l'homoparentalité existe déjà dans la vie quotidienne de milliers de Français mais souffre d'une absence totale d'existence légale, au risque de provoquer des situations dramatiques en cas de maladie ou de décès du représentant légal de l'enfant.

Face à ces situations familiales complexes, il convient de souligner l'ouverture de certains tribunaux, et ce malgré l'absence de reconnaissance officielle d'un statut du beau-parent. Ainsi, le 30 octobre 2009, un arrêt de la cour d'appel de Rennes a accordé la garde alternée d'une enfant à deux

femmes qui l'avaient élevée ensemble et s'étaient ensuite séparées. Le 1^{er} février 2010, le tribunal de grande instance de Créteil a accordé à une lesbienne le droit de partager avec sa compagne l'autorité parentale sur l'enfant de cette dernière. Ces décisions montrent toute l'incohérence législative sur l'homoparentalité et sont de nature à faire reconsidérer le statut du beau-parent que le rapport Leonetti a retardé (voir le chapitre "Politique").

1. 57 % des sondés se déclarent en faveur d'une adoption plénière pour des couples homosexuels et 64 % en faveur du mariage homosexuel.

"Classement sans suite"

Dénis de justice

Richard, 42 ans, bisexuel, a fait l'objet d'une perquisition à son domicile par des officiers de la police judiciaire. L'appelant était soupçonné de pédophilie. Après de nombreuses heures de garde à vue, assorties d'intimidations de la part des policiers, ceux-ci n'ayant aucune preuve l'ont finalement relâché en lui expliquant qu'ils avaient fait une erreur et que les poursuites seraient abandonnées rapidement. Rassuré par ces paroles, l'appelant décide de ne pas prendre d'avocat et comparait donc seul devant le tribunal. Il écope d'une injonction de soins ainsi que d'un suivi socio-judiciaire. Les conséquences lui sont préjudiciables, à plus d'un titre.

Professionnellement, cela l'empêche de se déplacer à l'étranger. De plus, sa vie personnelle a été détruite : ce procès a provoqué une rupture familiale, et les journaux locaux ont parlé de lui comme d'un dangereux pédophile. Richard se considère donc victime d'acharnement judiciaire à son encontre et dénonce l'amalgame qui semble être fait entre sa bisexualité et la pédophilie.

Anthony, homosexuel de 42 ans, évoque la mésaventure qui lui est arrivée lors de la rencontre d'un jeune garçon porte Dauphine à Paris. Séduit, Anthony l'amène chez lui à Versailles et subit à son arrivée un tabassage en règle. L'appelant se retrouve avec deux fractures au crâne et un

problème oculaire entraînant quinze jours d'ITT. L'agresseur finit par être interpellé par la police et confronté à sa victime. Le jeune garçon prétend alors avoir été violé par Anthony et se défend d'avoir cherché à le voler. Cette confrontation est suivie quelques jours plus tard par un classement sans suite de l'affaire plongeant l'appelant dans une perplexité compréhensible.

Hervé, 31 ans, nous appelle pour nous indiquer que l'administration lui refuse le droit de visiter son compagnon en prison, car ils ne sont pas encore pacsés. Pourtant le directeur de l'établissement a accordé le droit de visite aux concubines des détenus hétérosexuels.



RETOUR SUR LE COMBAT EN JUSTICE D'EMMANUELLE B.

Homo, elle veut adopter

C'est un combat de longue haleine, celui pour le droit d'être parent. Emmanuelle B., une femme aujourd'hui âgée de 48 ans, homosexuelle en couple depuis 20 ans et candidate à l'adoption en célibataire, a fait une nouvelle fois appel hier à la justice. Par deux fois le conseil général du Jura a refusé d'accorder son agrément à cette institutrice, sésame indispensable à toute démarche d'adoption. La Cour euro-

péenne des droits de l'homme avait condamné la France pour discrimination (*Libération* du 23 janvier 2008). Une décision historique qui n'a pas empêché le conseil général de réitérer son refus. L'avocate d'Emmanuelle B. parle d'«acharnement» : «C'est encore l'homosexualité qui revient à la figure» de ma cliente. Le tribunal administratif de Besançon a mis la décision en délibéré. **C.R.**

Afin de dénoncer ces agressions et leur caractère homophobe, SOS homophobie peut se porter partie civile dans les cas les plus graves, comme cela a été le cas, en 2009, dans le cadre du procès des agresseurs des deux lesbiennes vivant en Essonne, insultées et agressées par leur voisinage. Nous regrettons que le caractère aggravant de l'homophobie ne soit pas systématiquement reconnu et appelons à une meilleure prise en compte de cette circonstance par les tribunaux.

SOS homophobie revendique l'application des jurisprudences favorables à la parentalité des personnes LGBT.

Le pacs : dix ans et déjà des rides

L'adoption définitive du projet du pacte civil de solidarité (pacs), le 15 novembre 1999, fait suite à un débat remontant au début des années 1990, années qui résonnent comme " *les années sida* ", avec une souffrance et un besoin de reconnaissance pour les couples LGBT, notamment d'un point de vue patrimonial. Si la majorité des Français de l'époque y sont favorables, le débat à l'Assemblée nationale fait resurgir des préjugés dans la mesure où ce projet de loi prévoit, pour la première fois en France, une reconnaissance officielle des unions homosexuelles. Ainsi pour ne reprendre que les propos de deux députés : " *Le pacs contribuerait inévitablement à la chosification des enfants soumis au bon plaisir des adultes* " (Christine Boutin, UDF) ; " *Le pacs est une patate chaude que l'on se refile de la mairie au tribunal d'instance et pourquoi pas demain à la direction des services vétérinaires* " (Dominique Dord, RPR). Devant l'obstruction d'une partie de l'Assemblée nationale, le gouvernement de l'époque, celui de Lionel Jospin, exclut de ce contrat la possibilité d'adopter ou d'avoir recours à la procréation médicalement assistée.

Depuis son adoption, on assiste à une banalisation et une généralisation du pacs. En effet, si en 2000, près de 25 % des 22 276 pacs signés l'étaient

par des couples homosexuels, ceux-ci ne représentent plus que 5 % des 175 000 pacs de 2009. D'une mesure présentée comme spécifique, voire communautaire pour une population LGBT, nous sommes passés à un succès populaire (+ 40 % en 2008, + 20 % en 2009) qui ne se dément pas puisqu'aujourd'hui on signe près de deux pacs pour trois mariages².

Pourtant le pacs est limité et ne répond qu'à une partie des besoins des couples homosexuels qui, contrairement aux couples hétérosexuels, n'ont pas droit au mariage. N'ayant pas fait évoluer sa législation, la France apparaît aujourd'hui très en retard par rapport à d'autres pays de l'Union européenne dont le Portugal qui vient de rejoindre les six autres pays qui reconnaissent le mariage homosexuel.

Par ailleurs, la réforme du pacs du 23 juin 2006 s'est limitée à une mise à jour au niveau patrimonial pour calquer son statut sur celui du mariage et n'aborde en aucun cas les questions de la parentalité, du droit de séjour et de nationalité des couples binationaux et de la pension de réversion en cas de veuvage.

Si, d'après l'article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'homme, " *tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ", aujourd'hui la France n'offre toujours pas les mêmes droits à tous les citoyens-ne-s. (voir chapitre " *Politique* ")

2. Site Internet de l'Insee.

Souvenir de militante

Le 12 octobre 1998, en prenant mon petit déjeuner, je découvre dans *Ouest-France* un article indiquant que l'après-midi même des militants anti-pacs doivent manifester à l'hôtel de ville de Caen. La mairie confirme qu'elle va mettre à disposition tables et chaises pour faire signer un registre-pétition. Alors militante et secrétaire de l'association lesbienne Ananas, je suis scandalisée. J'appelle aussitôt la présidente de notre association, quelques amis d'Ananas et des Enfants terribles – une autre association homosexuelle – et nous décidons de nous rendre sur place pour constater.

Quelle ne fut pas notre surprise de voir environ 700 personnes arriver pour signer cette pétition. Nous fûmes insulté-e-s. Une dame de nous dire que les homosexuel-le-s étaient illettré-e-s, un autre de vouloir nous virer manu militari... nous entendons bien d'autres quolibets et paroles insultantes et blessantes que je ne juge pas utile de redire... certains parlementaires s'en sont chargés au sein même de l'hémicycle. Tout le monde se souvient de cette pancarte et de cette phrase scandée dans les rues de Paris par des manifestants anti-pacs : "*Les PD au bûcher.*" Nous sommes resté-e-s sur place face aux anti-pacs en scandant "*Oui au pacs*", nous avons exigé que le maire adjoint d'astreinte vienne nous rencontrer. Nous

JURISPRUDENCE L'homoparentalité marque des points

Elle a encore gagné. Le 10 novembre, le tribunal administratif de Besançon a donné raison à M^e Caroline Mecary et, fait rarissime, a enjoint à Jean Raquin, président du conseil général du Jura, de délivrer dans les quinze jours un agrément d'adoption à sa cliente Emmanuelle B., juridiquement célibataire mais vivant en couple homosexuel. Depuis douze ans, cet agrément lui était refusé. « *Jean Raquin est un héraut de la famille traditionnelle: son refus était idéologique* », affirme M^e Mecary, qui, dans cette affaire, a déjà fait condamner la France par la Cour européenne des droits de l'homme. Depuis des années, cette avocate activiste fait, procès après procès, plier la jurisprudence dans le sens de la cause homoparentale.

En 2001, par un incroyable montage juridique, elle bricolait la première famille homosexuelle de France, obtenant que l'une de ses clientes adopte les trois enfants de sa compagne nés par insémination artificielle. « *Elles ont ensuite partagé l'autorité parentale: aux yeux de la loi, ils'agit bien d'une famille homoparentale* », triomphe-t-elle. C'est d'ailleurs la seule de notre pays, car la Cour de cassation, paniquée, a depuis fermé la possibilité d'adoption simple au sein d'un couple de même sexe. Autre jugement décisif: en 2006, M^e Mecary faisait valider par cette même Cour le partage de l'autorité parentale au sein d'un couple homosexuel. « *Il fallait qu'une indication claire soit donnée aux juges, qui jusqu'ici faisaient du cas par cas* », se satisfait-elle. Alors que les revendications homoparentales sont politiquement au point

DENIS/REA

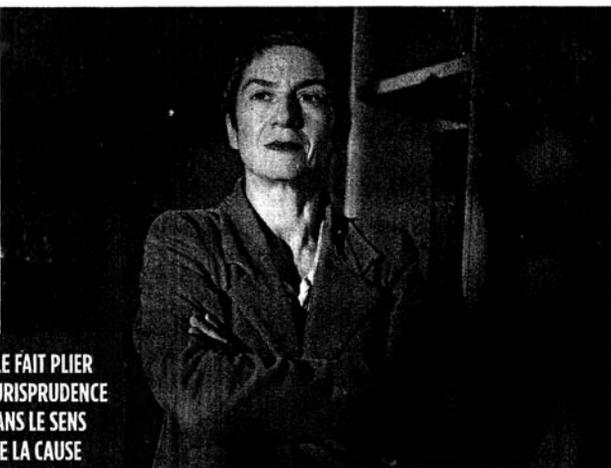
ELLE
LA JU
DA
D
HOM

l'avons attendu et nos deux associations ont exigé les mêmes conditions d'accès à la mairie pour le samedi suivant afin de dire " *Oui au pacs* ". En une semaine nous avons mobilisé un collectif d'associations, de syndicats, de partis politiques. Le samedi suivant, 17 octobre 1998, nous organisons une manifestation en ville et nous rendions à l'hôtel de ville. Opération réussie, nous étions plus de 600 personnes dans les rues et avons collecté 1 200 signatures. Nous avons écrit à Elisabeth Guigou, ministre de la Justice à l'époque, et lui avons fait parvenir les 1 200 signatures par l'intermédiaire de Jan-Paul Pouliquen, pionnier de la lutte pour la reconnaissance du couple homosexuel. Dans cette lettre nous lui faisons aussi remarquer

l'absence notable des élus de la majorité... lors des débats à l'assemblée ; le pacs venait d'être rejeté par manque de députés de la " *gauche plurielle* " le 9 octobre 1998 à l'Assemblée nationale. Les anti-pacs continueront de se mobiliser à Caen pendant l'année 1999 et organiseront différentes manifestations en ville dont des cortèges nuptiaux. Aujourd'hui en 2010, nous attendons autre chose : l'ouverture du mariage aux couples homosexuels et l'accès à l'adoption. Faudra-t-il à nouveau en passer par de telles mobilisations, subir à nouveau les attaques homophobes ?

Anne-Lyse Cauvin,

Déléguée régionale de SOS homophobie en Basse-Normandie.



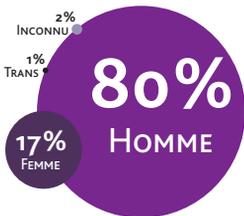
LE FAIT PLIER
LA JURISPRUDENCE
DANS LE SENS
DE LA CAUSE
PARENTALE.

M^e Caroline Mecary, une avocate bulldozer.

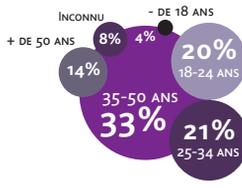
mort, le grignotage de la jurisprudence est plus que jamais un combat crucial pour les militants. « *Nous encourageons nos membres à porter leurs affaires devant les tribunaux*, admet Eric Garnier, de l'Association des parents gays et lesbiens. *Nous nous cotisons même pour les y aider.* » Le but : gagner la bataille de l'opinion et profiter du flou juridique. « *Il faudra bien un jour que le législateur prenne en compte toutes ces décisions* », dit M^e Mecary. Le 30 octobre, la cour d'appel de Rennes a donné à un couple séparé de femmes l'autorité conjointe sur l'enfant qu'elles ont élevé ensemble. C'est la deuxième fois en France ■ **VIOLAINE DE MONTCLOS**

Lieux publics

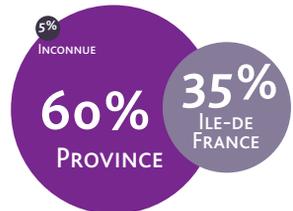
Ban public



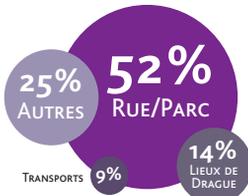
SEXE DES APPELANTS



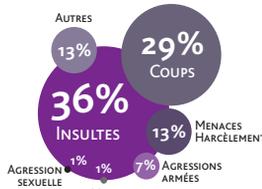
ÂGE DES APPELANTS



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



CONTEXTE



MANIFESTATIONS

112 témoignages correspondant à 108 cas, soit 11 % du total

Les actes homophobes dans les lieux publics se situent en 2009 au quatrième rang des motifs pour lesquels l'association est contactée (11 % des témoignages reçus). Le nombre de témoignages relatifs aux lieux publics pour 2009 est en hausse par rapport à 2008 (+15 %). Comme en 2008, ils proviennent majoritairement de province (60 %), et comme les années précédentes, ce sont principalement des hommes qui signalent des actes homophobes (80 %). Les coups et les insultes représentent toujours la majorité des faits rapportés (coups : 31 % en 2008, 29 % en 2009 ; insultes : 33 % en 2008, 36 % en 2009). Si les agressions dans les lieux publics surviennent majoritairement dans la rue (52 %), une augmentation importante de celles-ci

sur les lieux de drague est à noter (14 % contre 10 % en 2008).

Les faits homophobes dans un espace dit public présupposent qu'à l'encontre des homosexuel-le-s on pourrait légitimement faire usage de la violence. Ainsi pour les homophobes, les homosexuel-le-s ne font pas partie du groupe social. Le refus de l'Etat de leur reconnaître les mêmes droits qu'aux hétérosexuel-le-s ne confirmerait-il pas d'ailleurs qu'ils-elles sont des citoyen-ne-s de seconde zone ? L'homophobie se nourrit également des représentations situant l'homosexuel-le au niveau de l'excrémentiel, du dégoûtant, ou du dangereux. Dès lors, aux yeux de l'homophobe, si l'homosexualité est repoussante pour le plus grand nombre, et si

l'homosexuel-le n'a pas les mêmes droits que les autres, le recours à la violence contre un gay, une lesbienne, un-e bi ou un-e trans est légitime. On peut donc l'insulter, lui cracher dessus, le-la bousculer, lui adresser des propos orduriers, etc.

Les formes de violence à l'encontre des homosexuel-le-s sont multiples mais reviennent toutes à émettre publiquement un jugement négatif, à dire son " *dégoût* " pour, par contraste, se valoriser soi-même et être identifié à un groupe reconnu comme valable. Les témoignages provenant de femmes

mettent également en évidence, chez les agresseurs, un mélange de haine, de fantasmes sexuels et de machisme, ce qui se vérifie aussi dans certains témoignages d'hommes.

L'homophobie s'accompagne d'une volonté de normalisation : les insultes et agressions, les " *rappels à l'ordre* ", veulent forcer l'homosexuel-le à se conformer à une manière d'être ou à ne pas troubler celle-ci par une homosexualité manifeste. Ces représentations mentales et ce rapport rigide aux normes animent le discours homophobe du citoyen ordinaire ou parfois même des représentants de l'Etat.

Certaines manifestations homophobes sont insidieuses : une altercation s'accompagne souvent d'un " *enculé* " ; il en est de même pour les graffitis (" *Untel = tarlouze* "), un certain humour graveleux, des regards insistants ou réprobateurs, etc. C'est d'abord ce type d'expressions homophobes qui caractérise les lieux publics et les fait percevoir comme des espaces d'homophobie décomplexée et quotidienne : comment les homosexuel-le-s peuvent-ils-elles avoir une représentation positive d'eux-elles-mêmes ou se vivre face aux autres si l'espace commun leur renvoie une image dévalorisée ?

Cette stigmatisation diffuse et banalisée peut favoriser stress, anxiété, peur. Plusieurs témoignages font état d'une forme de " *capitulation* ", les personnes adaptant leur comportement pour ne plus subir cette forme banalisée de harcèle-

ment : déménager, changer ses habitudes, se " *faire discret* " apparaissent alors comme des solutions envisageables bien qu'elles exigent une négation de soi.

L'homophobie banalisée, qui se manifeste publiquement par l'insulte ou l'intimidation, rappelle à l'homosexuel-le la violence physique qui le-la menace à tout moment. Parmi les agressions physiques rapportées, certaines sont d'une telle violence qu'elles auraient pu être mortelles. Lorsqu'elles sont perpétrées en groupe, ces violences sont décuplées

et rendent difficile toute réaction de défense. De telles agressions ont des conséquences physiques graves (fractures, traumatismes, ITT, etc.) mais aussi des conséquences psychologiques lourdes accentuées par un défaut de prise en charge adaptée. Dans les cas extrêmes, elles peuvent conduire à des dépressions sévères ou à des idées suicidaires.

Les témoins ont souvent tendance à ne pas intervenir, ne serait-ce que pour appeler la police. Les témoignages soulignent fréquemment le refus d'assistance ou l'indifférence. Cette dernière se manifeste aussi par le refus de témoigner, pour confirmer le caractère homophobe de l'agression ou faciliter l'identification des agresseurs. Plusieurs cas font même état d'une certaine bienveillance des témoins vis-à-

vis des agresseurs. Pour la victime, au traumatisme de l'agression s'ajoute celui d'avoir été abandonnée à cette violence. En revanche, l'intervention de certains témoins permet de protéger l'individu et peut être assimilée à une première prise en charge psychologique de la victime.

Un certain nombre de victimes ne portent pas plainte : elles ne sont pas sûres que la police leur donne crédit, connaissent mal les procédures, ou tout simplement ont peur : crainte des représailles, mais aussi de devoir parler à l'entourage familial, amical et professionnel, des conditions de l'agression et d'être ainsi contraintes à un coming out.

*" Regarde-le,
on dirait une
tarlouze "*

*" Cette violence
est gratuite "*

Insulté-e-s

Alors que Nadine et Annie s'embrassent dans la rue, deux hommes les insultent. Les deux amies soutiennent le regard des deux hommes et l'un d'entre eux s'écrie : "Ne me regarde pas comme ça, sale pute !"

John attend son tour devant un guichet de gare. Deux jeunes arrivent et veulent passer sans attendre leur tour. Comme il proteste, l'un des deux individus s'écrie, en parlant de John : "Regarde-le, on dirait une tarlouze !"

Vincent tient un stand lors de la Gay Pride de Lille. Un homme et une femme le regardent en passant devant lui et s'écrient : "Sale race !"

Sophie et Emilie se promènent dans la rue sans hésiter à se tenir par la main ou à s'embrasser : "Ce sont les regards des gens que l'on remarque, gênés, outrés pour beaucoup. "Souvent, de la part des hommes, elles ont droit à des remarques du genre : "Ça va les filles ? Vous n'avez pas besoin d'un bâton, d'une bouteille pour vous aider ?"

Xavier s'est fait agresser au supermarché par une femme qui lui crie : "Espèce de tapette !". Il n'a pas réagi, mais vit mal cette humiliation :

"Je n'ai rien dit ! Elle hurlait, il y avait foule aux caisses. Je me sens d'une lâcheté sans nom. Pourquoi je me sens si nul de n'avoir rien dit ?"

Stefan se fait interpeller dans le RER par un autre passager : "Toi t'es homo, t'es un malade mental ! " Aucun des autres voyageurs n'a réagi. " Se faire insulter devant tout le monde, j'ai mis un certain temps à m'en remettre. "

Agressé-e-s

Clara, transsexuelle, passe devant un collègue lorsque trois adolescents l'insultent : "Fils de pute ! Va niquer ta mère ! Enculé de travelo ! Est-ce que t'as une paire de couilles sous ta jupe ? ". Les trois ados rentrent dans leur collège où les suit Clara afin de se plaindre auprès du principal. La personne chargée de l'accueil a " alerté " les femmes de ménage qui se mettent à rire en voyant Clara. Le principal ne la reçoit pas et n'a pas répondu à la lettre recommandée qu'elle lui a adressée. Au commissariat où elle va déposer une main courante, on l'appelle " Monsieur ".

Daniel est agressé physiquement par deux hommes sur un quai de gare devant deux personnes qui ne bougent pas. Après l'agression, Daniel demande aux témoins pourquoi ils n'ont pas au moins appelé la police.

L'un d'eux lui répond :

"Moi au moins je suis pas PD, si tu te fais agresser, avec tes allures de PD, c'est pas étonnant. " Ce sont finalement ces propos qui le traumatisent le plus.

Dans le RER, Gildas et Philippe se tiennent par la main. Trois hommes s'approchent d'eux : "Vous êtes des PD, c'est pas normal, la normalité c'est un homme et une femme ! " Les deux amis reçoivent alors des coups de poing au visage. D'autres passagers, témoins de la scène, ont actionné l'alarme et les agresseurs ont été arrêtés. " Cette violence est gratuite, c'est comme un viol, on nous coupe les ailes ", dit Gildas en précisant que, depuis lors, il est suivi par un psychologue.

Rémi a été attaqué sur un lieu de drague par cinq hommes : coups multiples, insultes. Ses agresseurs ont de plus essayé de l'écraser avec leur voiture.

Mélanie et Carla quittent un bar gay lorsqu'elles sont prises à partie par un jeune : "Eh toi, tu te prends pour un homme ? Sale gouine, sale lesbienne ! " Carla reçoit même des coups au visage.

Louis et Jules marchent dans une rue de Paris la nuit. Ils se tiennent par la main et s'embrassent. Ils sont alors

Focus

abordés par un groupe d'une dizaine de jeunes : " Les PD, vous faites pas ça devant nous ! Il faut les brûler les PD ! ". S'ensuivent des coups. Les deux amis sont projetés à terre, et reçoivent de nombreux coups de pieds.

Justin et Alban sont assis dans un jardin public, appuyés l'un sur l'autre. Un homme vient vers eux et les menace : " Dégagez, bande de petits PD ! ", puis il frappe Alban au visage et s'en va en criant : " Je vais revenir pour vous crever ! "

Marc, 28 ans, atablé avec deux amis dans un fast-food, termine son repas. Un autre client, trouvant que la place ne se libère pas assez vite, lui dit : " Grouille-toi, vire ton gobelet ! " Comme Marc proteste, son interlocuteur lui hurle : " Ta gueule, sale PD ! " et lui décoche un violent coup de poing au visage. Les jeunes gens ont aussitôt appelé la police : l'agresseur a été arrêté. Marc a eu une fracture de la mâchoire et neuf jours d'ITT. Lors du dépôt de plainte, les trois amis ont insisté sur les propos homophobes de l'agresseur. Cependant, les policiers n'en ont pas tenu compte " étant donné que l'agresseur ne pouvait pas savoir que Marc est gay ", et ont précisé que " sale PD " est simplement une insulte générique, qui n'est donc pas particulièrement homophobe... L'agresseur a eu seulement droit à quelques réprimandes et l'affaire a été classée. Marc est donc dans cette histoire plusieurs fois victime d'homophobie : par son agression verbale et physique, par le classement de l'affaire et par le déni de son statut de victime pour cause de haine homophobe. Marc, " très choqué de l'impunité dont a bénéficié son agresseur ", appelle SOS homophobie pour savoir comment malgré tout donner suite à cette affaire et obtenir l'adresse d'un avocat et des conseils sur les démarches nécessaires.

La banalisation des insultes homophobes dans les lieux publics reste un sujet de préoccupation majeure pour notre association. « PD » reste une insulte récurrente, stigmatisant ainsi toutes les personnes LGBT. La ligne d'écoute de SOS homophobie permet de recenser ces actes homophobes et apporte soutien, conseil et orientation aux personnes victimes d'agressions et insultes dans les lieux publics.



Le point de vue de **Laurent Gaissad**

Des hommes ou des homos ?
Réflexions sur la violence et
le désir entre hommes

Au temps du sida, de nombreuses recherches ont insisté sur la précarité des situations et de l'identité des hommes en quête d'autres hommes dans nos espaces publics¹.

On a néanmoins rarement pensé ce qui s'affirme de nos sociétés en ces lieux retirés ou de transit simultanément en termes de désir et de violence : le monde dont il est question est peuplé d'hommes à la recherche de rapports sexuels entre hommes. Le secret de ces échanges n'en reste pas moins relationnel et social. Il se peut bien qu'il relève ici d'un accord tacite entre hommes, élaboré à l'écart des femmes et du reste de la société. On sait bien que des femmes occupent durablement des espaces analogues. Que leur disponibilité sexuelle y soit généralement supposée, et parfois tarifiée², témoigne de l'injonction qui leur est faite de ne pas s'aventurer aux marges d'une conjugalité hétéronormée où elles seraient cantonnées à leur rôle de genre. Une telle dissymétrie a également marqué les travaux sur l'accessibilité et l'appropriation des espaces urbains, frontaliers ou nocturnes³. Elle ressort ne serait-ce que du sens commun qui conçoit différemment les hommes et les femmes "publics".

Les efforts de normalisation juridique de la conjugalité homosexuelle en Europe, au cours de la dernière décennie, ont parfois concouru à stigmatiser l'inconduite de la sexualité multipartenaire, à même l'espace public : déjà, sous l'Ancien Régime, les lettres de cachet que les familles adressent au roi dénoncent avant tout l'errance et le vagabondage sexuel, des "conduites spatiales inacceptables" selon Arlette Farge et Michel Foucault⁴. Le paradigme de la promiscuité et l'amour du risque prendront le relais à notre époque. La violence à l'endroit de la sexualité entre hommes dans l'espace public de nos villes exprime d'ailleurs parfois ce rapport normatif à l'homosexualité : "Ça ne me dérange pas qu'ils soient homos, mais ils le font salement" suivant le propos d'un adoles-

cent ayant participé, au cours de l'été 2004, au lynchage d'un étudiant dans un parc des quartiers sud de Marseille⁵. Les attaques brutales, qui adviennent à la nuit tombée, sont le fait de jeunes hommes, équipés parfois de barres de fer ou de battes de base-ball, et provoquent la dispersion immédiate des dragueurs, mouvement instantané de panique qui stimule les agresseurs, souvent bien moins nombreux que les autres hommes en présence. A la fuite éclatée à l'intérieur des parcs, au départ précipité en voiture, et à l'absence de réaction collective face au danger où chacun est une victime potentielle, répondent l'audace et la détermination de ceux qui cherchent avant tout à nuire, et l'émulation que, de leur côté, ils vivent en groupe. Cette violence, souvent spectaculaire dans un univers de discrétion⁶, laisse une trace durable dans l'expérience des dragueurs, qu'ils en aient été les victimes et témoins directs ou non. Les échanges d'anecdotes plus terrifiantes les unes que les autres vont jusqu'à se confondre avec une rumeur amplifiée par les réseaux du monde gay, où il est souvent recommandé de

1. Pollak M., *Les Homosexuels et le sida*, Paris, Métailié, 1998 ; Guasch O., *La sociedad rosa*, Barcelone, Anagrama, 1991 ; Mendès-Leite R., & De Busscher P. O., *Back-rooms. Microgéographie "sexographique" de deux back-rooms parisiennes*. Lille, Gai Kitch Camp, 1997 ; Gaissad L., From nightlife conventions to daytime hidden agendas: dynamics of urban sexual territories in the south of France, *Journal of Sex Research*, 42:1, 2005 ; Gaissad L., & Deschamps C., Des sexualités dans l'espace public. Moments "autres" et co-voisinages multiples, *Espace, Populations, Sociétés*, 2/3, 2007 ; Gaissad L., De "vrais" hommes entre eux : Lieux de drague et socialisation sexuelle au masculin, *Sextant*, 27, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2009 ; Proth B., *Lieux de drague*, Toulouse, Octarès, 2002 ; Blidon M., La dernière tasse, *EspacesTemps.net*, 2005 ; Redoutey E., *Drague et cruising*, EchoGéo, 5, 2008.
2. Tabet P., Les dents de la prostituée : échange, négociation, choix dans les rapports économique-sexuels, in Hurtig M.-C., Kail M., & Rouch H., *Sexe et Genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Paris, CNRS, 1991 ; Pheterson G., The Whore Stigma : Female Dishonor and Male Unworthiness, *Social Text*, 1993 ; Deschamps C., *Le Sexe et l'Argent des trottoirs*, Paris, Hachette Littérature, 2006.
3. Murray Melbin, Night as frontier, *American Sociological Review*, 43:1, 1978.
4. Farge A., & Foucault M., *Le Désordre des familles. Lettres de cachet des archives de la Bastille*, Paris, Gallimard, 1982.
5. Arnaud D., Un étudiant homo sauvagement agressé à Marseille, *Libération*, 19/08/04.
6. Mendès-Leite R., & Proth B., Pratiques discrètes entre hommes, *Ethnologie française*, 32:1, 2002.

rester à distance des lieux de rencontre en plein air, lieux dont la dangerosité confine au mythe.

Cela dit, l'observation révèle aussi de troublantes continuités entre les agresseurs et les hommes qui draguent, au point que la figure du " casseur de pédés " ne se laisse pas aisément saisir : les exemples où le mimétisme des uns s'avère un piège pour les autres ne manquent pas, et même les corps-à-corps largement engagés ne sont pas exempts de drame. Fondé sur une communauté d'orientation sexuelle, le monde gay met en présence des hommes d'âges différents issus de milieux socio-économiques parfois très distants, voire opposés. Bien que les sciences sociales restent plutôt muettes sur cette dimension, les dissymétries ont tôt fait de brouiller le désir et la nécessité en situation. Celle des hommes plus âgés ne fait en tout cas l'objet de presque aucun commentaire. La brigade criminelle de Paris signale toutefois que " *c'est une population vulnérable, un peu comme les vieilles dames* " (sic), et en effet, la plupart des hommes agressés depuis l'avènement d'Internet, à leur domicile, ont rarement moins de cinquante ans. Le " *truqueur* ", selon le jargon policier, explique parfois son choix en disant que " *c'est un milieu facile, aisé. Des gens bien avec qui on peut rapidement faire connaissance* ". Un même jeune venu chercher seul une opportunité sexuelle sans lendemain au parc en pleine nuit peut également confier : " *Avec les copains, on vient des fois pour emmerder les pédés ici parce qu'on s'ennuie et qu'on emmerderait n'importe qui, juste pour s'amuser. Mais entre mecs, y a qu'à bien se tenir* ". Pour troublante qu'elle paraisse, l'adhésion simultanée à des valeurs masculines antagoniques intervient aussi dans ces contextes marqués par l'incertitude.

A la campagne, la nécessité de préserver le secret de la drague entre hommes les amène à se " *protéger* " d'une affluence urbaine qui la signalerait trop ouvertement : c'est la ronde des voitures inconnues qui provoque la violence des plus jeunes. Leur véhémence à l'endroit des intrus de passage confirme que les générations locales successives, en présence aux marges du village, sont au-dessus de tout soupçon.

Prototype véritable de la relation de haine⁹, le conflit éclate bien autour d'une menace supposée extérieure où le désordre sexuel est un instant rendu ostensible ; ce qu'il masque ce faisant, de la plus redoutable et efficace manière, c'est la continuité secrète de la sexualité d'une génération d'hommes à l'autre. L'embarquée des jeunes villageois prendra alors pour cible ceux qui rendent le trafic sexuel trop visible, dont les habitués locaux sont pourtant discrètement complices à leurs heures : " *Maintenant, c'est plus eux, c'est leurs petits frères (...)* Ils viennent traîner au rond-point. Et dans les casseurs de pédés (...), il y a les petits chieurs à la super-cinq qui sont tout le temps au rond-point, que tu te demandes des fois si c'est pour emmerder, ou si c'est pour draguer..." (extrait d'entretien, Aude, 1999.)

Outrage à la virilité naissante, la haine collective éprouvée à l'endroit des " autres " hommes permet que se côtoient sans heurts, pour les mêmes motifs inavouables, les jeunes et les aînés du cru. La violence et le désir sont articulés dans la production et la conservation des normes masculines. La tension qui prévaut dans cette économie du genre et de la sexualité consiste, comme ailleurs, à vouloir être soi-même et à le rester – de " *vrais* " hommes – tout en étant *autres* en même temps – des hommes entre eux, y compris sexuellement.

7. Santucci F.-M., Homosexualité, les victimes de l'ombre, Libération, 12/11/01,

8. Gaissad L., L'air de la nuit rend libre ?, *Les Annales de la recherche urbaine*, 87, 2000.

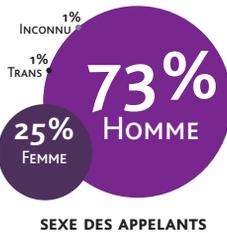
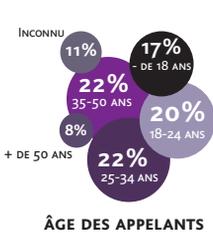
9. Freud S., Pulsions et destins des pulsions (1915), *Métopsychoanalyse*, Paris, Gallimard, 1940, 11-44. Ce texte de 1915 soutient que " *les prototypes véritables de la relation de haine ne proviennent pas de la vie sexuelle mais de la lutte du moi pour sa conservation et son affirmation* ".

Laurent Gaissad,

Docteur en sociologie, est chercheur associé au Laboratoire d'Analyses Socio-anthropologiques du Contemporain (Lasco-Sophiapol CNRS) de l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, et collaborateur scientifique du LAMC à l'Université Libre de Bruxelles. Ses travaux portent sur l'espace public de la sexualité.

Mal de vivre

L'insoutenable homophobie de l'être



208 témoignages correspondant à 58 cas, soit 6 % du total

Alors que 21 % des témoignages reçus en 2009 par notre association concernent des jeunes de moins de 25 ans, cette tranche d'âge représente 37 % des appelant-e-s de ce chapitre. Nous constatons également une proportion légèrement plus importante de témoignages de femmes (25 % pour "Mal de vivre" alors que 20 % de tous les témoignages proviennent de femmes). Le cheminement pour s'assumer comme homosexuel-le passe donc encore, dans la France de 2009, par un mal-être. En cause l'absence de référence positive pour le-la jeune qui se cherche et la prégnance dans les représentations collectives des clichés dégradants ou perçus comme tels. Par exemple, notre société sexiste et hétérocentrée considère encore qu'un "garçon efféminé" n'est

pas vraiment un homme, ou une fille "garçon manqué", une femme. Ces images véhiculées par la société poussent de nombreux-ses homosexuel-le-s au rejet de leur identité LGBT : refus de prononcer le mot stigmatisant "homosexuel", revendications du genre "je suis gay mais je suis viril !", ou homophobie intériorisée qui peut conduire certains à aller jusqu'à "casser du PD".

A l'inverse, choisir d'assumer son homosexualité, c'est choisir de se battre sans cesse contre ces clichés, auprès de sa famille, de ses amis ou de la société en général. Cela peut s'avérer particulièrement douloureux, entraîner des violences physiques, l'exclusion du cercle familial, amical ou professionnel. Si l'année 2009 a mis l'accent

sur la vie difficile des personnes LGBT dans certains quartiers de banlieue, nos témoignages prouvent que l'homophobie existe aussi dans les campagnes françaises. Et que penser des réactions de ces enseignant-e-s ou de ces infirmier-ère-s scolaires, qui considèrent l'homosexualité comme un état d'âme passager, voire une maladie que l'on peut soigner ?

Les trans sont également confronté-e-s à des réactions de rejet très fortes de la société. Des témoignages nous signalent des refus par la police de considérer des propos transphobes comme des insultes. Par exemple, une trans MTF¹ du Nord que l'on avait menacée " *travelo, PD, je vais te casser les dents*", a vu la police rejeter sa plainte au motif que " *ce [n'était] pas grave*". Cet appel n'est qu'un parmi de nombreux autres qui illustrent le manque de considération général vis-à-vis de l'identité trans. Les clichés associant les trans à des " *travelos*" voire à des " *putains*" sont également très présents dans leur discours. Et certain-e-s trans se sentent victimes d'une double peine, souffrant à la fois de transphobie mais également d'homophobie, le MTF étant considéré de prime abord comme un garçon efféminé, et donc perçu comme homosexuel.

Les témoignages reçus font état d'une grande solitude au sein du cercle familial, amical ou professionnel, résultat d'une incompréhension voire d'une exclusion dès lors que le coming out, ou pire, l'outing, a eu lieu. Cette solitude réduit les possibilités de nouer des relations amoureuses et amicales. Même des personnes apparemment entourées, peuvent se sentir seules.

Ne pas se sentir compris-e-s, ou accepté-e-s, amène souvent les gays et lesbiennes isolé-e-s à rejoindre les grandes agglomérations dans l'espoir d'y être mieux acceptés et de faire des rencontres. Cela n'empêche pas un grand nombre d'appelant-e-s de grandes villes de nous contacter

pour parler, se sentir écouté-e-s. Plusieurs hommes se sentent en décalage par rapport à certains modes de vie (codes vestimentaires, comportements, physiques, lieux de sortie, etc.). Certaines personnes séropositives témoignent aussi de leur grande difficulté à se faire accepter par des partenaires séronégatifs. Cette exclusion appelée " *sérophobie*", conjuguée à la souffrance engendrée par les traitements médicaux lourds, est un fardeau terrible qui renforce considérablement l'isolement.

Lorsqu'à la mésestime de soi se joint un sentiment de solitude exacerbé, cela peut entraîner un comportement suicidaire. Le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les moins de 24 ans, après les accidents de la route². Une étude de 2005 établit que les jeunes homosexuels ont entre sept et treize fois de plus de risque de faire une tentative de suicide que les jeunes hétérosexuels³. Un grand nombre de jeunes et moins jeunes, hommes et femmes, nous appellent pour exprimer cette grande détresse, face à une incompréhension, voire un rejet, de leur environnement relationnel. Certains appelant-e-s se disent prêt-e-s à passer à l'acte.

Cette étude de 2005 mettait également en évidence que ces problématiques psychiques poussaient certains à adopter, en apparence délibérément, des comportements à risque, concernant particulièrement des rapports sexuels non protégés. Parler de ces comportements au sein de la population homosexuelle, c'est introduire un fait sans tenir compte du contexte. Ces prises de risque apparaissent associées à une profonde dégradation de l'estime de soi.

" *Comment avoir confiance en l'autre ?*"

1. *Male to Female*, Homme vers Femme.

2. *Etudes et Résultats* n°488 mai 2006, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

3. Etude du Dr Marc Shelly, médecin de santé publique, responsable du CDAG de l'hôpital Fernand-Widal (échantillon de 933 hommes de 16 à 39 ans).

La difficile acceptation de soi

Cindy a 13 ans et nous envoie un courriel. En quelques lignes, elle exprime son mal-être et toutes ses interrogations : "Dès fois, je me dis "pourquoi, je suis bi ?" et puis merde, je suis comme je suis et puis tant pis... " Elle précise qu'elle a des envies de partir et qu'elle a déjà fugué à cause de "ça ".

Laurent, 31 ans, à Paris, aime se travestir en privé et indique être pour le moment en phase de recherche de soi. Il n'ose pas sortir travesti en ville, craignant d'être catalogué comme « putain ». Il se dit globalement efféminé et se sent exclu d'une population gay qui le rejette. Il a essayé d'en parler à des psychiatres ou des psychologues, mais ceux-ci refusent de prendre en considération sa souffrance et ne semblent pas toujours informés sur la question trans. Rejeté d'une partie de sa famille, il ressent une grande indifférence de la part de ses parents.

Andrew, 16 ans à Lyon, vient de se découvrir gay. Ce jeune homme souhaite savoir comment en parler à ses parents. Il craint d'être catalogué comme une " folle " par ceux-ci, qu'il suppose pourtant ouverts.

Seul-e au monde

Jean-Philippe, 23 ans, Bourg-en-Bresse, se sent terriblement seul. Il vit actuellement chez

ses parents, a arrêté ses études, n'a pas d'activité professionnelle et perçoit l'allocation d'adulte handicapé (AAH). Il est également suivi par un psychiatre. Il n'a plus d'amis et passe son temps à ressasser son mal-être. Il a bien essayé de contacter des associations sur Lyon, mais le trajet est long et les réunions sont souvent en soirée l'obligeant à rentrer tardivement, ce qu'il ne souhaite pas.

Shérifa, 26 ans, est d'origine marocaine. Son amie vient de la quitter après une relation de deux ans. Cette rupture l'a plongée dans un sentiment d'abandon et a ravivé un malaise profond : " Personne n'est au courant pour moi, sauf la femme avec qui j'ai eu une histoire, j'étouffe. " Elle se retrouve seule avec sa détresse et n'a personne à qui confier sa peine. A aucun moment de l'appel, elle ne prononce le mot " homosexuelle " mais utilise l'expression " comme ça ".

Jack, 25 ans, Paris, raconte un épisode de sa vie particulièrement douloureux : un de ses collègues a menacé de le tuer en le traitant de " sale PD " devant son patron qui n'a rien fait pour le soutenir. Il s'est retourné vers un syndicat seulement pour y apprendre que faute de témoins, ses voies de recours restaient limitées. Jack a quitté cette entreprise depuis, mais souffre que l'intolérance l'ait emporté

sur la justice. " A 25 ans, comment avoir confiance en l'autre, après ce qui m'est arrivé ? Dans ma famille on me dit que je dois comprendre les gens ! Et j'en suis actuellement à cinq antidépresseurs par jour... Je ne vais quand même pas prendre mon fusil pour faire justice moi-même ? "

La haine de soi

Antoine, 16 ans, vit à Paris. Il parle de sa souffrance d'être gay face à une population lycéenne qui se moque systématiquement des personnes LGBT. Il prend toutes ces insultes pour lui, et en souffre avec le sentiment d'avoir un poids sur le cœur qu'il ne parvient pas à évacuer. Sa seule expérience est celle qu'il a eue avec un garçon de 13 ans il y a quelques années. Il garde un goût amer de celle-ci dans la mesure où son copain refoulait complètement son désir et ne parlait que de son rêve de sortir avec des filles. Il se sent à présent sale et impuissant à éprouver un désir hétérosexuel. Il est enfermé dans le schéma d'un monde manichéen dans lequel l'homosexualité représente le mal.

Anastasia, avignonnaise de 24 ans, explique que son entourage ne perçoit son homosexualité que comme une déviance. Son effroi est tel qu'elle refuse même de parler d'homosexualité. Elle reconnaît qu'elle est devenue homophobe, ne serait-ce que pour s'intégrer

Focus

à une société qui est hostile à une orientation sexuelle différente de la norme majoritaire.

Pierre, 16 ans, à Paris, a des difficultés à assumer une sexualité qui lui apparaît comme une faute. Il a subi dans l'enfance les attouchements de son professeur de tennis, qui se sont répétés tout le temps où il a pris des cours avec lui. De cette douleur, il conserve une estime de soi détériorée, et plus encore, vit son homosexualité comme étant une punition pour une faute qu'il pense ne pas avoir expiée.

Christian, quadra vivant en Gironde, a vécu une longue descente aux enfers. Dans sa jeunesse, il vivait à Paris et se sentait, si ce n'est accepté, au moins "invisible", et éprouvait même une certaine joie de vivre.

Il parle volontiers de ses périples à travers le monde, notamment à Montréal où la population homosexuelle lui a paru plus ouverte aux personnes qui restent étrangères à une certaine norme. Puis sa situation financière s'est dégradée, et les contrats à durée indéterminée sont devenus des contrats à durée déterminée, puis des intérim. Il n'a donc eu d'autre choix que celui de retourner dans sa région d'origine, chez ses parents. Depuis ce déménagement, plusieurs difficultés ont jalonné la vie de Christian, qui l'amènent à considérer son homosexualité comme un problème.

Un matin, il découvre que l'un de ses voisins a enfoncé sa porte, puis quelques jours plus tard il apprend qu'une rumeur circule véhiculant la crainte qu'un homosexuel n'agresse des enfants. Il ne peut pas se confier à sa famille, qui considère qu'il a dû chercher ces ennuis. En 1997, il a été roué de coups par des vigiles dans un concert et amené de force dans un poste de police où les gardiens de la paix l'ont insulté plusieurs heures durant en le traitant de "sale PD". Reconnaissant être atteint de kleptomanie, il a eu peur de porter plainte pour des faits qui sont aujourd'hui prescrits. Il n'a plus l'envie de rencontrer du monde, ne trouve personne à qui se fier.

Il se sent rejeté de la société parce que "hors norme", et de la communauté gay parce que "gros". Devant l'impossibilité de trouver des soutiens autres que ceux des psychiatres, qui ne semblent pas plus le comprendre, Christian se sent complètement isolé.

La ligne d'écoute de SOS homophobie apporte un soutien psychologique à toutes les personnes victimes d'homophobie. Au sein de ce chapitre "Mal de vivre", sont comptabilisés les témoignages des appelants exprimant un fort sentiment d'isolement, d'exclusion. Lors des écoutes d'appelant-e-s relatant des faits précis et dont les témoignages sont classés dans d'autres chapitres, nous constatons fréquemment un profond manque d'estime de soi. Pour de nombreuses victimes, le fait de relater un évènement est souvent l'occasion d'exprimer ces sentiments et un profond mal-être.



Le point de vue de

Psygay

NOTRE RAPPORT CETTE ANNÉE ABORDE LE PROBLÈME DE LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ, QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Il faut distinguer construction de l'identité et expression de cette identité. L'enfant homosexuel sent qu'il a une attirance pour les autres enfants du même sexe ou qu'il est attiré plus fortement par son père, par exemple, s'il s'agit d'un petit garçon. Le problème est qu'il ne va pas forcément trouver le lieu pour exprimer cette attirance. Son père n'est peut-être pas du tout réceptif à cette tendresse, voire est plus ou moins homophobe, mais de toutes façons, la société en général véhicule beaucoup d'homophobie et offre peu de relais sociaux et

d'images positives de l'homosexualité. Devenu adulte, et donc virtuellement en position d'assumer son homosexualité, la personne devra tout de même réaliser un cheminement pour parvenir à l'expression de son identité homosexuelle propre, afin de s'épanouir dans la réalité de son désir.

QUELS SONT LES RESSORTS DE L'HOMOPHOBIE ?

On peut partir du principe que tout être humain, hétérosexuel aussi bien qu'homosexuel, peut avoir une part d'attirance affective ou sexuelle pour des personnes du même sexe. Après, chacun accepte ou non de prendre en considération cette composante de sa personnalité. Une personne adulte est quelqu'un qui est en connexion avec son désir. Certain-e-s hétérosexuel-le-s trouvent ainsi le moyen d'exprimer cette attirance dans le cadre de

N'abandonnez pas les je

PAR NICOLAS NOGUIER ◀ président de l'association Le Refuge.

Madame la ministre, le 27 février vous avez présenté en Conseil des ministres une série de mesures visant à mieux protéger la santé des jeunes, principalement de 16 à 25 ans, et à répondre à leur besoin d'autonomie et de responsabilité.

Votre Plan santé jeunes se déclinait en plusieurs points dont le repérage et la prévention de la crise suicidaire chez les jeunes homosexuels. Cette prise de conscience fait suite au constat alarmant dressé par le docteur Marc Shelly, médecin de santé publique, que vous citez dans votre rapport. Selon son étude, menée en 2005, les jeunes homosexuels ont entre sept et treize fois plus de risques de faire une tentative de suicide que des jeunes hétérosexuels. Ces résultats confirment les chiffres issus des études américaines, canadiennes et australiennes : elles aboutissent, chez les homosexuels, à des chiffres de «sursuicidalité» variant de six à treize.

Les chiffres français ont été obtenus à partir d'un échantillon de 993 hommes âgés de 16 à 39 ans. En analysant les résultats, il avait ainsi constaté que, chez les jeunes gays, les tentatives de suicide étaient forte-

ment associées à une dégradation de l'estime de soi : 80% de ceux qui avaient attenté à leur vie au moins une fois avaient une opinion négative d'eux-mêmes ou évoquaient un manque de respect perçu chez autrui. Force est de constater que les moyens mis en avant dans le cadre du Plan santé jeunes ne sont pas en rapport avec les demandes formulées et que le ré-

Les jeunes homosexuels ont entre sept et treize fois plus de risques de faire une tentative de suicide que des jeunes hétérosexuels.

sultat espéré (annoncé pour fin 2008) n'est pas au rendez-vous.

Quelles solutions concrètes apportez-vous au jeune rejeté

par sa famille, raillé à l'école ou dans ses lieux de vie qui se retrouve devant cette extrémité qu'est le suicide ? Quel soutien proposez-vous aux familles ? N'aurait-il pas été plus judicieux de valoriser le travail des associations présentes sur le terrain, au plus près de l'homophobie du quotidien ?

Or, les associations ont été méprisées. Le travail de terrain, si précieux, a été balayé. Reçue à deux reprises par votre cabinet dont une première fois par vo-

leur hétérosexualité, dans leur vie de tous les jours. Malheureusement, d'autres refoulent totalement cette part en eux, qui leur fait peur (c'est la signification de la désinence "phobie"). Et l'autre va donner forme à cette peur. En se retrouvant face à un-e homosexuel-le, la personne va être mise face à sa peur. Aussi, elle va chercher à réduire au silence, voire à détruire, ceux qui revendiquent leur identité homosexuelle. Cette mécanique de rejet se retrouve chez certaines personnes homosexuelles dont le désir a été fortement contrarié durant l'enfance. C'est ainsi qu'on verra par exemple des gays mépriser les homosexuels efféminés.

QU'EN EST-IL DE LA TRANSIDENTITÉ ?

Quelqu'un qui souhaite que la société reconnaisse son désir de changer de genre, ça fait peur. Ça fait

peur, parce que ça nous accule à des questions très taboues et très prégnantes dans nos sociétés. Mais au final, c'est le choix d'un être. C'est quelqu'un qui ne se sent pas la capacité de se développer s'il-elle n'est pas en harmonie avec le sexe ou le genre auquel il ou elle se sent correspondre.

QUELQUES MOTS SUR PSY GAY ET VOTRE ENGAGEMENT EN TANT QUE PSY :

Psy Gay est une association de psys, née il y a dix ans de la nécessité d'offrir une écoute spécifique aux personnes homosexuelles. Aujourd'hui, l'association compte une vingtaine d'intervenants. Le rôle du psy est d'aider les gens à se donner le droit de vivre et à s'épanouir en assumant ce qu'ils sont. Etre membre de Psy Gay, c'est une autre forme de militantisme, moins visible mais tout aussi utile.

unes gays

tre attaché parlementaire, Pierre Bachelot, l'association nationale Le Refuge connaît de grandes difficultés suite à la suppression inexplicquée de la subvention allouée par votre ministère. Pourquoi fragiliser, au lieu d'accompagner, la seule structure en France conventionnée pour l'accueil d'un jeune public victime d'homophobie et en situation de profond mal-être? Que répondre, après cette journée mondiale de lutte contre l'homophobie, à nos six jeunes actuellement hébergés qui risquent, demain, de se retrouver à nouveau à la rue faute de courage politique de l'Etat et d'abandon par votre ministère? Toutes vos actions, si elles sont douées de bonnes intentions, ne doivent pas se déliter peu à peu. Il faut des actions fortes, qui portent en elles une réponse adaptée aux réalités du terrain que nous, associations, constatons quotidiennement. C'est pour tout cela, madame la ministre, que nous vous faisons confiance pour prendre en compte cette souffrance majeure. Je vous demande, avec insistance, de faire preuve d'un vrai courage politique et de soutenir les acteurs de terrain qui œuvrent au quotidien pour la tolérance.



Interview de Thierry Morisseau

Président de Psy Gay. L'association

Psy Gay est un réseau de

psychiatres, psychologues, psychanalystes

et de psychothérapeutes travaillant dans

le respect des différentes orientations sexuelles.

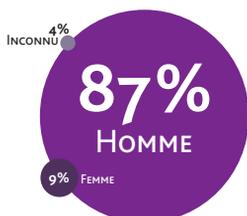
7, rue de Bretagne 75003 Paris

Tel : 01.42.74.16.02

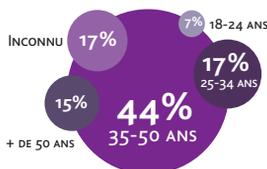
<http://www.psygay.com>

Médias- Communication

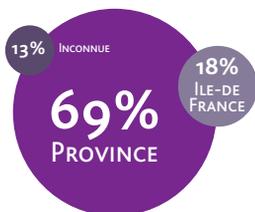
La porte ouverte à tous les maux



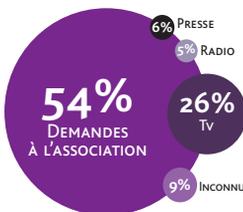
SEXE DES APPELANTS



ÂGE DES APPELANTS



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



CONTEXTE

38 témoignages correspondant à 33 cas, soit 3 % du total

Le nombre de signalements concernant des prises de position ou des paroles stigmatisantes à l'encontre des homosexuel-le-s dans les médias est en diminution par rapport à 2008 : 48 témoignages reçus alors, 38 en 2009.

Sans surprise, la télévision arrive en tête avec près de 60 % des témoignages relatifs aux médias. Plusieurs appelant-e-s nous ont contactés pour manifester leur écœurement face à des personnalités qui ont tenu publiquement des propos homophobes ou discriminants : Christian Vanneste, député UMP, à l'émission " *C'est dans l'air* " (voir le détail ci-après), Louis Nicollin, président du club de football de Montpellier, traitant le footballeur Benoît Pedretti de " *tarlouze* "

(voir chapitre " *Sport* "), ou les positions de David Douillet, récemment élu député (UMP), au sujet des femmes et des homosexuel-le-s ressorties par *le Canard enchaîné*.

Le plus souvent ces témoignages souhaitent dénoncer la persistance des caricatures des homosexuel-le-s : 9 cas concernent des humoristes, des sketches ou des animateurs de télévision qui, sous couvert d'humour, continuent à véhiculer tous les clichés. Certes une blague se veut drôle, mais la répétition de ces propos n'en est pas moins lassante. Ce phénomène n'est pas nouveau à la télévision, mais le fait de montrer une image humiliante ou dégradante de l'homosexualité contribue à nourrir et conforter les constructions mentales autour du genre, de la

féminité et de la virilité. Ces attitudes parodiant et moquant les homosexuel-le-s et trans renforcent l'image dévalorisante que certaines personnes peuvent avoir d'elles-mêmes et concourent à une homophobie ambiante et au malaise. Ces événements sont d'autant plus navrants qu'il s'agit le plus souvent d'émissions populaires diffusées à des heures de grande écoute et s'adressant à un public familial et jeune. Notre association est contactée par des personnes qui souhaitent faire part de leur désarroi, comme cet homme qui dénonce les affiches pour la pièce de théâtre *La Cage aux folles* placardées dans le métro parisien.

La presse n'est pas en reste : certains courriers des lecteurs et certaines petites annonces montrent bien que, à l'instar d'Internet, le contenu des messages n'est pas régulièrement vérifié. Ainsi, la modération de propos homopho-

bes n'est pas systématique, alors que des annonces de personnes LGBT sont régulièrement censurées avant publication.

Si ces médias concourent à améliorer la visibilité des homosexuel-le-s, force est de constater qu'il s'agit principalement des gays, les lesbiennes et, a fortiori, les trans étant quasi-inexistante-s. La médiatisation d'hommes ayant fait publiquement leur coming out contribue ainsi à la sensibilisation des citoyen-ne-s aux questions liées à l'homosexualité et l'homophobie. Pour preuve, en 2009, deux personnes ont contacté l'association afin de dénoncer l'agression de Laurent Kerusoré, acteur de la série *Plus belle la vie*. Celui-ci, suite à une rixe qu'il dénonce comme homophobe et qui a été suivie d'une altercation avec les forces de l'ordre, a été placé en garde en vue.

“Tarlouze s'abstenir”

Télévision : l'humour ne justifie pas tout

Lors d'un jeu télévisé, un jeune garçon d'une dizaine d'années, candidat, répond à l'animateur Jean-Luc Reichmann qu'il "préfère la compagnie des garçons". L'animateur ajoute "mais les filles, c'est sympa quand même" et prend un air surpris. Le jeune candidat ajoute qu'il n'est pas homosexuel pour autant. Jean-Luc Reichmann fait alors une moue tout en prenant une pause caricaturalement féminine, tout cela sous les rires et applaudissements du public¹.

Quatre témoignages s'insurgent contre le traitement fait au candidat Thomas par le jury, lors de l'émission

de télé-réalité "La Nouvelle Star", lui reprochant une attitude efféminée.

Lors d'une émission de télé-réalité, un éducateur insulte un adolescent, le traitant entre autres de PD, afin de l'aider à exprimer sa haine à l'encontre de sa famille.

La presse écrite : des modérations pas toujours dans le bon sens

Petite annonce parue dans le numéro de Rock & folk de décembre 2009 : "Groupe recherche son nouveau batteur. Tarlouze s'abstenir." Dans un quotidien régional, au courrier des lecteurs, après avoir expliqué que le préservatif n'est pas le seul moyen

34. Vous l'avez déjà fait...

- Prendre de la drogue.
- Piquer dans un magasin.
- Avoir une relation homosexuelle.

Marie-Claire,
Le grand jeu de la découverte amoureuse,
supplément au numéro août 2009

de lutter contre le sida, un lecteur précise : "C'est vrai l'homosexualité n'est pas une maladie. C'est une déviation des conduites instinctives puisqu'il est évident que la nature a créé la sexualité pour la reproduction. Toute autre forme d'attraction la dévie donc de sa fonction naturelle. Ce qui ne justifie par pour autant le mépris de l'homosexuel parce qu'il ou elle est

1. Attention à la marche, TF1, best-of du 1^{er} novembre 2009.

Focus

homosexuel(le). Je ne crois pas cependant que le respect qui leur est dû comme à tout un chacun justifie la provocation de ceux qui réclament une parodie de mariage. ”

Un homme s'étonne que sa petite annonce, dans un journal local, ait été modifiée sans aucun avertissement. L'annonce : “Depuis peu en Savoie, cherchons contacts, gays bienvenus ” a été transformée avant parution : “Depuis peu en Savoie, cherchons contacts, amis bienvenus. ”

Dans un magazine masculin, l'article “ 5 défis pour le Don Juan de 2009 ” propose de remettre une lesbienne “ dans le droit chemin ”, laissant supposer que les femmes homosexuelles sont dans l'illégalité ?

Le 12 novembre 2009, Yves Calvi, animateur de l'émission “ C'est dans l'air ”, diffusée sur France 5, recevait Christian Vanneste, député UMP du Nord, Serge Hefez, psychiatre, Franck Tanguy, coprésident de l'APGL², et l'avocate Caroline Mécarry. Le débat était organisé sur le thème “ L'homo et l'enfant ”, suite à la décision du tribunal administratif de Besançon relative à l'agrément en vue d'une adoption accordée à une homosexuelle. Un an jour pour jour après l'annulation de l'arrêt de la cour d'appel le reconnaissant coupable d'injures en raison de l'orientation sexuelle, on peut se demander pourquoi Christian Vanneste était invité à ce débat, si ce n'est pour alimenter une nouvelle fois la polémique.

Au cours de l'émission, il a appuyé ses propos sur les homosexuel-le-s à partir de l'ouvrage L'Homosexualité paru dans la collection “ Que sais-je ? ” en 1982. Jacques Corrazé, l'auteur, y égrène les clichés éculés notamment sur le sida et l'aspect pathologique de l'homosexualité. Quelques morceaux choisis de l'analyse de Christian Vanneste : “ Egalement il faut dire que les couples homosexuels (...) ne sont pas forcément ceux qui boivent le moins, ceux qui consomment le moins de drogue, etc. C'est malheureux, mais c'est comme ça. Lisez les statistiques, c'est dans toutes les études³. ”

“ La personne qui vient de s'exprimer, sans même y penser, faisait sans cesse référence au ghetto homosexuel, au fait qu'il y a des magasins pour homosexuels, il y a des lieux où se rencontrent les homosexuels. Attendez, c'est ça l'absence de discrimination ? Il y a une discrimination qui est pratiquée par les homosexuels eux-mêmes, c'est quand même un peu fort, c'est exactement le contraire de la société qu'ils prétendent mettre en œuvre. Ce sont eux qui fabriquent systématiquement les discriminations. (...) Je ne pense pas que vous soyez mal à l'aise si vous entrez dans un restaurant corse ou breton, manifestement, si vous êtes dans un lieu où il n'y a qu'un seul type de comportement avec un seul type de langage, parce qu'en plus, je vous signale que le langage est parfaitement

◆ Rate of Flow Story recherche son nouveau batteur. Grosse frappe et feeling exigés, tenue de scène à paillettes obligatoire. Influences : Sweet, Pearl Jam, Lynyrd, Led Zep, Janis Joplin. Tarlouze s'abstenir. Région 83. Tél. 0625320304 ou caughtbythefuzz@hotmail.com

Rock'n folk,
Petite annonce,
décembre 2009

codé et permet effectivement de trier les gens. ”

“ En tout cas, il n’y a pas de discrimination plus visible que celle qui commence par dire il y a un sexe d’un côté, les femmes, elles vivent ensemble les lesbiennes, et puis il y a les hommes de l’autre, les gays. Ça c’est pour moi une forme de racisme, je n’ai pas peur du mot, c’est du racisme et du racisme totalement inconscient. ”

“ Que l’homosexualité soit liée au narcissisme et à l’individualisme rutilant de notre société ça c’est évident. ” “ Quand vous trouvez l’autre chez le même que vous, vous êtes narcissique c’est évident. ”

“ Le problème c’est que les homosexuels forment des couples beaucoup plus précaires que les autres, ils durent moins longtemps, ils sont beaucoup moins fidèles que les autres, c’est comme ça, évidemment, et donc quand vous faites le total, les couples lesbiens sont en général les plus courts.

Curieusement les couples d’hommes sont un peu plus longs dans le temps, mais en revanche les hommes ont plus de partenaires pendant cette durée de couple, plus de partenaires.

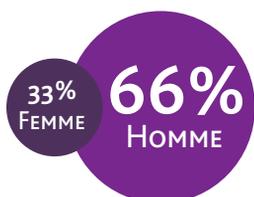
Les hommes veulent très peu adopter des enfants, il n’y en a pratiquement pas qui le souhaitent. En revanche, les lesbiennes, effectivement, et là on retrouve les mères, souhaitent de façon un peu plus importante avoir des enfants. Voilà la situation exacte. Cela étant dit quand on mesure l’infidélité, quand on mesure la précarité des couples, on se dit que statistiquement ce n’est pas le milieu le plus favorable pour qu’un enfant soit éduqué. Je le dis clairement. Mais en revanche ce que je constate c’est que la pente de l’homosexualité va avec celle de la société. Est-ce qu’elle la précipite ? Je suis enclin à le penser. ”

2. Association des parents et futurs parents gays et lesbiens.
3. Christian Vanneste n’a apporté aucune référence scientifique à ces affirmations.

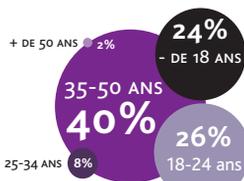
SOS homophobie dénonce, lorsqu’il y a une persistance de ces caricatures, ces agissements dans sa rubrique sur le site web de l’association. Nous appelons à la vigilance le Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA), et demandons que l’autorité administrative indépendante pour la régulation de l’audiovisuel (télévision et radio) mette en demeure systématiquement les chaînes de télévision et antennes de radio laissant des personnes tenir des propos insultants ou humiliants à l’encontre des personnes LGBT.

Milieu scolaire-enseignement supérieur

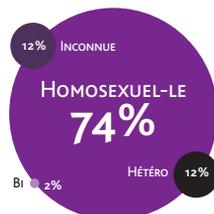
A l'école de l'homophobie



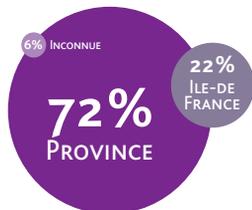
SEXE DES APPELANTS



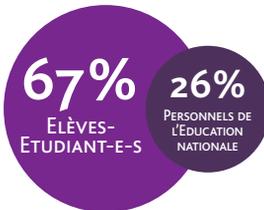
ÂGE DES APPELANTS



ORIENTATION SEXUELLE



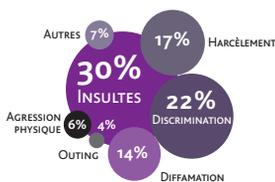
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



STATUT DES VICTIMES



PROFIL DES AGRESSEURS



MANIFESTATIONS

53 témoignages correspondant à 51 cas, soit 5 % du total

En 2009, nous avons reçu 53 témoignages d'homophobie en milieu scolaire. Ce nombre s'est stabilisé par rapport à l'année précédente. Peu de changements sont en effet apparus depuis 2008 et les victimes sont toujours autant les élèves que les enseignant-e-s et personnels admi-

nistratifs. Suite aux engagements pris par Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale jusqu'en juin 2009, et suite à l'entrée en vigueur de mesures de lutte contre l'homophobie à l'école il y a un an, on peut espérer une amélioration, à terme, dans les établissements.

Les insultes se retrouvent en tête de liste des comportements homophobes quotidiens. Parfois prononcées sous couvert d'humour, elles n'en sont pas moins reçues, au moins, avec gêne par leurs destinataires qui n'ont alors que deux solutions : accepter la blague en doutant de sa véritable intention ou protester au risque d'être mal perçu-e-s. Les victimes de ces pratiques sont bien sûr des jeunes LGBT, mais également des hétérosexuel-le-s que les agresseur-se-s supposent homosexuel-le-s. La banalisation de ce type d'insultes ou de cet humour n'atténue en rien leur caractère homophobe puisque c'est bien l'homosexualité stigmatisée qui est utilisée pour déstabiliser ou humilier. A l'extérieur du cadre scolaire, insultes, rumeurs et moqueries perdurent et se démultiplient, par téléphone ou par Internet.

Si ces insultes homophobes sont aussi courantes, c'est qu'elles restent, dans de nombreux cas, tolérées par les instances pédagogiques : elles font partie du vocabulaire quotidien des jeunes qui les intègrent comme un mode de communication, sans forcément les utiliser à des fins vexatoires. Les poursuites et sanctions ne sont donc pas automatiques. Un-e élève peut en traiter un autre de "PD" sans se faire inquiéter par le personnel encadrant. Mais certain-e-s chef-e-s d'établissement justifient leur non-intervention par l'absence de témoins ou la non-identification des agresseur-se-s ou, pire, suspectent parfois la victime d'avoir inventé les propos homophobes...

“ Suicide-toi
tu sers
à rien ”

Une réaction semble récurrente de la part des victimes : elles préfèrent souvent compromettre leur avenir plutôt que leurs agresseurs. L'absentéisme leur garantit une tranquillité bien illusoire puisqu'il risque de mettre les élèves en échec scolaire, ou d'isoler les professeur-e-s en congé longue maladie. Cette solution de repli est pourtant fréquente. D'autres fois, pour soulager leurs angoisses et pouvoir revenir dans l'établissement scolaire, les victimes se réfugient dans l'alcool, la drogue et autres palliatifs, même si cela finalement ne fait que les fragiliser davantage. En dernier recours, quitter l'établissement semble

être la seule solution possible après des alertes laissées sans suite auprès des responsables. Même si cette extrémité est pénible, elle permet d'échapper aux insultes et aux blessures. Néanmoins ses retombées psychologiques sont lourdes : la personne qui n'a été ni soutenue ni défendue, et qui se retrouve au final exclue est doublement victime, tandis que l'agresseur-se n'est pas inquiété-e.

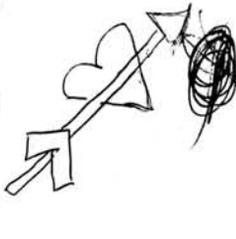
Le Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale de mai 2009¹ rappelle le rôle important des acteurs éducatifs au sein des écoles dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Toutes condamnables, elles doivent clairement apparaître dans le règlement intérieur de l'école, du collège ou lycée. Faut-il encore rappeler que ce règlement vaut pour les élèves comme pour le corps enseignant ?

Depuis la mention de la lutte contre l'homophobie dans la circulaire de rentrée 2008 par l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, le numéro de la ligne Azur² est porté à la connaissance des lycéens. La diffusion dans les lycées de la brochure *Homophobie, savoir et réagir* est aussi systématique. En 2009, dans ces mêmes établissements, l'homophobie a plus particulièrement fait l'objet d'une campagne d'affichage intitulée "Parler de sa différence". En juin 2009, Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a lancé la première campagne d'affichage de lutte contre l'homophobie dans les établissements d'enseignement supérieur. 40 000 affiches ont été diffusées dans différents lieux de fréquentation des étudiants (lieux d'étude, logements, commerces, Web, ...).

1. N°21, circulaire du 20 mai 2009 préparant la rentrée 2009. Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux chefs d'établissement.
2. 0810 20 30 40 (prix d'un appel local) les lundis, mercredis, vendredis de 14 heures à 19 heures et les mardis et jeudis de 17 heures à 22 heures. <http://www.ligneazur.org/> La ligne Azur est une ligne d'écoute anonyme et confidentielle destinée aux personnes qui se posent des questions sur leur orientation sexuelle, mais aussi aux personnes qui désirent aider une personne LGBT en difficulté.

Faut toléré
Toutes les
religions à par
les Homosexuel.

Les homosexu
Je vais
C'est tou

fait bouter les
Homosexuelle 

c'est pas moi

NTM



ON N'AIME
PAS LES HOMOSEXUEL
IL FAUT TOUS LES
TOE... ASSASSINER

on est tou
humains et d
à le droit
ce qu'elle re

ils ne sont pas aimés
les Tuer
des Cow

on deteste les PD
c'est tous des ~~gds~~
~~depute~~
Ne revener plus
Jamais nous
Voir ça nous
interresse pas.
o-

~~les P.D~~
les P.D

Vraiment je ne
sais pas ce
que vous voulez
dans la tête
mais vous êtes
des malades !!!
je m'occupe pas
les P.D. j'aurais
envie d'envoyer
un homme
à votre place

des êtres
chaque personne
de faire qu'ext
ent.

Ces textes et affiches restent inefficaces s'ils ne sont pas relayés par les professeur-e-s et responsables d'éducation. Mais ces dernier-ère-s se sentent souvent démuni-e-s et restent frileux-ses à l'idée d'aborder le sujet de l'homosexualité et/ou de l'homophobie avec leurs élèves. Certains considèrent

même l'homosexualité comme une déviance. Quelques professeur-e-s tentent néanmoins de mettre en place une discussion sur l'homophobie, bien souvent après des cas d'agression. Les victimes regrettent pourtant la difficulté qu'il y a à aborder ces thématiques à l'école.

De l'humour douteux à l'insulte déclarée

Elizabeth, 41 ans, enseignante dans la Manche, assiste à une imitation caricaturale d'un collègue homosexuel par une autre professeure qui singeait une gestuelle efféminée.

Patricia, professeure d'éducation physique et sportive dans le Nord, a tenté d'intervenir contre des blagues sexistes et homophobes sur un web-forum destiné aux enseignants en EPS. Elle a été bannie du forum.

Christine, 49 ans, est professeure de français en Seine-Saint-Denis. Elle témoigne des remarques homophobes dont est victime la fille de sa compagne, à propos de leur relation amoureuse. La fille, qui bénéficie de cours de soutien donnés par l'appelante, a eu droit de la part d'un camarade à "ça vaut rien si c'est une gouine qui te les donne !"

Gérard, résidant en Normandie, témoigne de l'insulte dont a été victime son fils de la part d'un surveillant de son collègue : "Tu ris comme un PD."

Marie-Lise, 37 ans et habitant dans les Deux-Sèvres, se fait traiter, pour la deuxième fois en trois mois, de "sale gouine" par une élève devant le reste de la classe. Réponse de la principale : laisser faire...

Pascale, 43 ans, habitant en Dordogne, est inquiète pour son fils de 16 ans qui se fait régulièrement insulter. Suite à cela, une professeure a parlé de l'homosexualité pendant une heure, puis les insultes ont recommencé. Pascale aurait souhaité une intervention plus conséquente pour son fils.

Jérémy, 19 ans, étudiant dans les Hauts-de-Seine, s'est fait insulter par son professeur principal : "Quand tu seras grand, tu seras PDG mais sans le G" et "Suicide-toi, tu sers à rien." Jérémy rétorque : "Vous, en un an, vous n'avez servi à rien." L'élève, soutenu par une professeure, est appelé à passer en conseil de discipline.

Isabelle, une élève de 18 ans, des Pyrénées-Orientales, témoigne : "On sortait de la cantine avec ma copine et je lui ai fait un bisou sur la joue. Et là je vois un mec

qui s'approche de nous et il commence à nous insulter. Sur le coup de la colère je lui ai répondu et là il nous a envoyé de nombreux cailloux au visage. Nous étions choquées et aucun personnel de l'établissement ne l'a sanctionné."

Nicolas, 19 ans, habitant en Haute-Savoie, ne sait plus quoi faire après un harcèlement quotidien de la part des garçons de sa classe qui connaissent son homosexualité. L'un d'eux lui a promis qu'il lui ramènerait une fille pour le rééduquer.

Des victimes amenées à mettre en péril leur avenir

Raphaël, jeune gay de 17 ans, étudiant en Seine-Saint-Denis, est en décrochage scolaire depuis la 6^e, suite à un viol, et en raison d'insultes et de rumeurs quotidiennes à son sujet.

Etienne, 19 ans et étudiant dans un lycée des Bouches-du-Rhône, préfère se faire dispenser de sport plutôt que d'affronter les moqueries de ses camarades dans les vestiaires. Il a reçu une lettre de menaces lui lançant : "Tu dois aller en prison."

Focus

Daniel, 40 ans, professeur à Paris, témoigne du harcèlement moral dont il a été victime de la part de ses collègues et élèves (insultes, suspicion de VIH, moqueries, etc.). Après une forte dépression, se demandant s'il n'était pas devenu fou ou paranoïaque, et aidé d'un spécialiste, il veut se reconstruire et éviter de changer d'établissement : "J'ai besoin de me rétablir complètement et cela se fera à l'endroit où je travaille." Aujourd'hui, il souhaiterait faire reconnaître ce qu'il a vécu sur le plan judiciaire.

Un manque d'accompagnement de la lutte contre l'homophobie à l'école

José, 45 ans, enseignant dans le Nord, a demandé aux syndicats d'enseignants de le soutenir suite à des problèmes d'homophobie au sein de son établissement. Ceux-ci ne l'ont pas écouté sérieusement et lui ont conseillé de demander sa mutation. De sa propre expérience, il témoigne qu'"il est très difficile de se faire entendre".

Samuel, 31 ans, enseignant homosexuel dans l'Isère, déplore la confusion chez les jeunes entre homosexualité et pédophilie. Après avoir été insulté par des élèves, il ne peut compter sur le soutien ni du principal, ni de ses collègues.

Stéphane est un gay de 26 ans, étudiant en école de commerce à Paris depuis déjà quatre ans. Aujourd'hui, il témoigne du climat homophobe qui règne parmi les élèves et les formateurs. Cela a commencé par des propos moqueurs, injurieux et parfois menaçants de la part de ses camarades : " Si tu te mets à côté de moi, je ne te parle pas ! ", " PD ! ", " Pédale ! ", " On va régler nos comptes ! ", " Tu ne passeras pas bien à l'oral pour ton examen, tu as une voix nasillardre ! ", etc. S'en sont suivies des moqueries sur son apparence physique et ses goûts vestimentaires. Stéphane porte des sacs de luxe et est ridiculisé sur le fait que ce ne sont pas des " sacs de mecs ". Les autres étudiants se sont ensuite illustrés dans des mises en scènes obscènes simulant des baisers et des caresses pour le mettre mal à l'aise. Stéphane a essayé de continuer ses nombreuses activités normalement, de ne pas montrer qu'il était affecté. Mais ce harcèlement incessant l'a épuisé. Il a manqué de nombreux cours, a sombré dans la dépression et a perdu cinq kilos. Il s'est alors mis à boire. Depuis, il se rend régulièrement aux Alcoolistes anonymes. Stéphane avait trouvé une écoute auprès de sa conseillère d'orientation, mais celle-ci a quitté l'établissement. Il n'a aucune aide de la part des responsables de son établissement qui lui rétorquent qu'il invente les propos homophobes dont il est victime. Qui plus est, il reçoit des lettres recommandées de l'école affirmant : " Vous êtes rejeté de la part de vos camarades, votre diplôme est remis en cause. " Très affecté, Stéphane envisage de porter l'affaire devant la Justice.

Etudiant en médecine à Paris, Maxime entend son professeur de virologie présenter l'homosexualité comme un comportement modifié et cause de l'émergence du VIH.

Benjamin, hétérosexuel de 18 ans du Cantal, a déclenché une vague d'insultes contre les homosexuels après avoir projeté le film Harvey Milk à ses camarades.

Benjamin mesure la violence homophobe dans " ces terres reculées où les gens ne côtoient que des gens qui leur ressemblent ".

Les professeur-e-s, conseiller-e-s principaux d'éducation, chefs d'établissement, infirmier-ère-s scolaires peuvent contacter la commission Interventions en milieu scolaire de SOS homophobie. En 2009, SOS homophobie a travaillé aussi avec le Collectif éducation, formé de syndicats étudiants et enseignants, à la mise en place d'une méthode de lutte contre les LGBT-phobies dès l'école primaire.

Quant à la campagne organisée par Valérie Péresse dans les universités, SOS homophobie a regretté le manque de diversité dans les représentations des gays et des lesbiennes.

Les objectifs des actions de lutte contre l'homophobie en milieu scolaire sont doubles : agir pour plus d'accompagnement des jeunes LGBT qui se sentent parfois désorienté-e-s, mais aussi lutter contre les actes homophobes. La dynamique qui motive ces actions doit donc pouvoir s'adresser autant aux jeunes LGBT qu'aux homophobes. SOS homophobie a inauguré, concomitamment à la parution de ce rapport annuel 2010, un site Internet destiné aux adolescent-e-s LGBT.



Le point de vue de

Véronique Elédut

L'homophobie dans un lycée de la banlieue parisienne, c'est souvent des mots dénués de sens. On dit " *pedé* " à la place de " *salud* " sans jamais mesurer le caractère injurieux du propos.

Le " *pedé* " c'est l'autre, mais un autre lointain que l'on ne connaît pas. Dans notre établissement, pas de violences physiques ni de harcèlement à l'égard des jeunes gays et lesbiennes, mais une violence verbale ordinaire, pas tournée vers les individus mais qui flotte dans l'air, jusqu'à créer une atmosphère irrespirable pour certains, qui se vivent coupables de leur orientation sexuelle dans un anonymat de mauvais aloi. C'est ainsi que nous recueillons des témoignages, dans la confidentialité de nos bureaux ou à l'infirmerie, de jeunes qui ne peuvent vivre leurs amours au grand jour car il est des quartiers où cela ne se fait pas... Le lycée semble un relatif havre de paix pour les élèves de ces quartiers. Le rapport à la règle, à la loi et au vivre-ensemble reste plus prégnant dans les établissements scolaires que dans le reste de la société. La mixité (sociale, ethnique, de genre, de filière) y est plus grande également. Des réactions d'hostilité se manifestent pourtant quand la question est abordée au lycée dans le cadre des actions du CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) et qu'il est question de la vie affective. Quelques jeunes osent dire leur aversion pour les homosexuels et s'en expliquent par de prétendus raisons morales, religieuses, communautaires... Ils précisent toujours que cela ne les gêne pas chez les autres à condition qu'ils n'en soient pas témoins ; l'homosexualité du frère ou de la meilleure amie n'est simplement pas envisageable.

La venue de l'association SOS homophobie pour des actions de prévention des discriminations a grandement permis de déconstruire les préjugés de nos élèves et peut-être ceux des adultes également. Outre les informations et les témoignages reçus, ils ont pu mettre des visages sur ces autres qu'ils

croyaient si différents et constater, du même coup, qu'ils n'étaient pas si différents que cela. Cette rencontre a aussi permis à certains jeunes de retrouver confiance en eux et de protester contre ce qu'ils jugent discriminatoire dans leur environnement : c'est certainement de cela que je suis la plus fière ! A l'image de ce jeune qui s'est vu refoulé du don du sang organisé au lycée en raison de son orientation sexuelle et qui a fait entendre sa voix dans les différentes instances du lycée pour dire son indignation... Nous avons transmis l'information à l'Etablissement français du sang, qui a adressé à l'élève en question une lettre d'excuses. A mon avis c'est ainsi que la société avance... Ce travail est donc utile et va dans le sens d'un MIEUX VIVRE, TOUS ENSEMBLE. Il requiert néanmoins bienveillance, sérieux et professionnalisme de la part des intervenants et c'est ce que nous avons toujours trouvé chez les intervenants pourtant bénévoles de l'association SOS homophobie.

Et puis cela fait maintenant quatre ans que nous avons choisi de systématiser ces actions de sensibilisation à tous nos élèves des classes de première et le résultat est surprenant : la très grande majorité des élèves se sont approprié cette problématique et la lutte contre l'homophobie fait désormais partie de l' "*esprit maison* " ; les réactions n'ont pas manqué lorsque le Créteil Bébel a refusé la rencontre de foot avec le Paris Foot Gay et nos jeunes footballeurs, pour beaucoup issus de quartiers sensibles et de l'immigration, auraient bien rencontré le Paris Foot Gay pour montrer qu' "*à Corot, on n'est pas homophobe* ".

A tous les sectarismes, replis communautaires, dérivés sécuritaires... il semble bien que l'éducation reste la meilleure réponse ; j'aime à croire que dans mon " *bahut* ", grâce au travail opiniâtre des équipes, il souffle un vent de tolérance.

Véronique Elédut

est conseillère principale d'éducation au lycée
Corot de Savigny-sur-Orge (Essonne)

Les interventions en milieu scolaire d'hier à demain

La commission Interventions en milieu scolaire (IMS) a une longue histoire étroitement liée au développement de l'association. C'était au début une ligne d'écoute, mais il est très vite devenu clair pour les militant-e-s et les responsables que " dresser un état des lieux de l'homophobie en France " était insuffisant, qu'il fallait aussi " agir et lutter ". L'intervention au niveau de l'éducation, et donc en milieu scolaire, est très vite apparue comme une évidence. Il fallait donc s'attaquer au problème de façon rationnelle et méthodique. Dès le début des années 2000 un groupe de travail a été constitué. Celui-ci a examiné les programmes de l'Education nationale afin de déterminer ce qui pouvait permettre d'aborder la question homosexuelle, puis a réfléchi aux outils pédagogiques. Cela a donné naissance au module éducation, sans cesse actualisé depuis, et auquel s'est ajoutée la charte des interventions. En 2003 celles-ci pouvaient commencer, en Ile-de-France d'abord, puis progressivement en province, grâce à l'énergie des correspondant-e-s locaux, en particulier à Lyon. La première année, une petite dizaine de classes étaient touchées ; en 2008-2009, elles étaient plus de soixante-dix. Ce travail a été couronné par un agrément national du ministère de l'Education nationale. Pour intervenir, il est préférable d'avoir un agrément. La procédure engagée en 2004 a abouti après de nombreuses péripéties dans l'académie de Versailles tout d'abord, puis dans celles de Paris et de Créteil, et enfin au niveau national avec l'octroi de l'agrément national.

Dorénavant, un chef d'établissement ne peut plus évoquer la non-reconnaissance officielle de l'association pour refuser des interventions, lesquelles sont d'ailleurs recommandées par les récentes circulaires. L'objectif de ces interventions n'est pas de faire du " prosélytisme ", comme le prétendent certain-e-s.

Cet argument est d'ailleurs absurde : si l'orientation sexuelle était affaire d'influence, il n'y aurait que des hétérosexuel-le-s. L'objectif est de prévenir les violences liées à l'orientation sexuelle réelle ou supposée ainsi qu'aux questions de genre, violences aux conséquences souvent dramatiques (baisse du niveau scolaire, dépression, mise en danger, suicide). Il s'agit d'apprendre aux futur-e-s citoyen-ne-s à accepter l'autre dans sa différence pour vivre ensemble dans l'harmonie et le respect de la loi, ce qui est le fondement de toute démocratie.

Et cela est nécessaire comme le montrent les réactions des jeunes. Certes, l'analyse des questionnaires d'évaluation est globalement très positive, on rencontre beaucoup de réactions sympathiques, des encouragements, lorsqu'on leur demande de s'exprimer anonymement par écrit. Mais il y a aussi des réactions d'hostilité parfois très violentes et le débat montre que les préjugés sont tenaces et l'ignorance très profonde. SOS homophobie seule, ni aucune autre association, ne peut subvenir aux besoins. Il faut donc que d'autres s'engagent et obtiennent un agrément de l'Education nationale. Il est également urgent de former les personnels de l'Education nationale et tout particulièrement les enseignant-e-s. Fidèle à sa méthode, SOS homophobie a créé une commission Formation pour adultes afin de répondre à ce besoin. Car c'est au quotidien que se combattent les préjugés liés à l'orientation sexuelle et aux questions de genre. Or beaucoup d'enseignant-e-s nous disent : " *Je voudrais en parler mais je ne sais pas comment m'y prendre.* " La formation des maîtres est au cœur de l'actualité. Quelle place sera accordée à ces questions ?

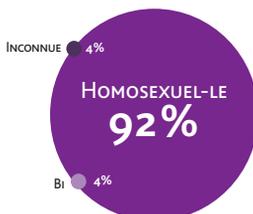
Une certaine dynamique semble donc engagée. Il faut que l'institution poursuive ses efforts, les intensifie et veille à l'application effective des circulaires. SOS homophobie sera attentive à ce que le mouvement amorcé au niveau institutionnel se poursuive et se développe.

Police- Gendarmerie

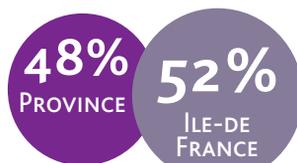
Homophobe, fais-moi peur !



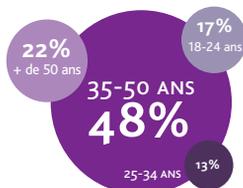
SEXE DES APPELANTS



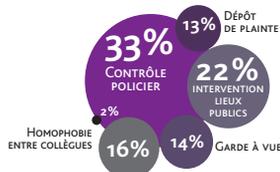
ORIENTATION SEXUELLE



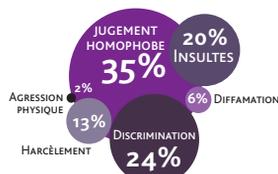
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



ÂGE DES APPELANTS



CONTEXTE



MANIFESTATIONS

16 témoignages correspondant à 15 cas, soit 1 % du total.

Comme les années précédentes, les témoignages du contexte " Police-gendarmerie ", sur notre ligne d'écoute ou par courriels, sont encore trop nombreux. Nous constatons néanmoins une diminution des cas transmis à notre association : 15 cas en 2009, 41 en 2008, confirmant une tendance depuis 2005 où 51 cas avaient été enregistrés. Nous nous félicitons également d'avoir reçu plusieurs messages qui font état d'un accueil satisfaisant par les forces de l'ordre. Malgré tout, plusieurs témoignent d'un grand mépris voire d'agressions à l'égard des homosexuel-le-s, alors même que deux articles du règlement général d'emploi de la police nationale (arrêté ministériel du 6 juin 2006) excluent toute discrimination, notamment liée à l'orientation sexuelle :

" Article 113-2 : (...) Ils [les policiers] ont le respect absolu des personnes, quelles que soient leur nationalité ou leur origine, leur condition sociale, leur convictions politiques, religieuses ou philosophiques ou leur préférence sexuelle.

Article 113-13 : sont interdits, dans les locaux de police et leurs annexes, la rédaction, l'impression, l'affichage ou la diffusion, sous quelque forme que ce soit, de journaux, périodiques, tracts ou publications quelconques présentant un caractère discriminatoire ou portant atteinte à la dignité de l'Homme (racisme, xénophobie, **homophobie**, notamment), appelant à l'indiscipline collective ou de nature politique, ou encore manifestant des préférences religieuses, philosophiques ou communautaires. "

Au vu des témoignages reçus, il apparaît que les actions de sensibilisation auprès des agents des forces de l'ordre doivent être systématiques. SOS homophobie déplore qu'un module de sensibilisation à l'homophobie ne soit pas obligatoire dans la formation initiale des policiers, contrairement à celle des gendarmes. Et les actions de prévention des actes homophobes doivent être renforcées dans le cadre de la formation continue.

Les cas recensés ne doivent donc pas être considérés comme isolés, car ces témoignages indiquent que la police comme la gendarmerie n'appliquent pas forcément le principe d'égalité de traitement pour tou-te-s. Les victimes sont sur-représentées par des hommes de 35-49 ans, habitant en proportions égales en Ile-de-France et en province.

Un quart des cas concernent des contrôles policiers sur les lieux publics. Lors des dépôts de plainte comme lors des contrôles, et ce pour dix victimes cette année, les policiers se montrent menaçants, tiennent des propos injurieux et homophobes. Ainsi, dans près de 35 % des témoignages, les victimes font état d'insultes de la part des forces de l'ordre. Cette année, encore, nous déplorons cinq cas de refus de dépôt de plainte.

Au-delà de la question de l'accueil des personnes LGBT par les forces de l'ordre, la police et la gendarmerie restent un environnement professionnel fortement empreint d'homophobie, à l'égard d'un-e collègue homosexuel-le. L'actualité de l'année 2009

“Ce service m'est refusé, en raison de ma sexualité”

a été marquée par des affaires homophobes envers des agents de polices municipales. Premièrement, deux policiers municipaux de la ville de Cannes ont déposé plainte pour harcèlement moral de la part de leurs collègues. Ils s'estiment victimes depuis de nombreux mois de discrimination en raison de leur homosexualité : insultes, isolement, exclusion du service de nuit, refus de serrer leur main “*de peur de choper une saloperie*”. Le quotidien *La Provence*

a repris cet événement, le 26 mai 2009, publiant à cette occasion un article intitulé “*Enquête sur les flics gays*”. On y apprend que 80 % à 90 % des adhérents de Flag!, l'association des policiers gays et lesbiens, préfèrent taire leur orientation sexuelle sur leur lieu de travail. “*Des histoires comme celle de Cannes, il y en a d'autres en France*”, assure Jérôme Vicart, ancien président de l'association Flag!. Ce dernier signale également la plainte déposée par plusieurs agents de la police aux frontières (PAF) à Orly pour harcèlement moral et discrimination. En cause : des propos homophobes, mais aussi des inscriptions racistes et des remarques sexistes.

Enfin, il convient de rappeler que la situation de Christophe Bridou n'a toujours pas évolué. Ce policier municipal de Garges-lès-Gonesse avait été accusé par sa hiérarchie, en 2007, de pédophilie, escroquerie et vol. Malgré un non-lieu, il n'a toujours pas été réhabilité. Il a été licencié et a perdu le droit de visite de ses enfants.

Dépôts de plaintes refusés, non recevables ou non transmis

Nicolas, hétérosexuel de 36 ans, vit à Lille. Il a subi des injures homophobes et a essuyé le refus de l'agent de police d'enregistrer sa plainte : “ Pour cet officier, le fait que je ne sois pas homosexuel fait que je ne pouvais me prévaloir de ces injures homophobes. ”

Fabrice, 40 ans, de Poitiers, qui n'avait pas de nouvelles du traitement de sa plainte pour injures homophobes, s'est vu répondre que de toute manière celle-ci ne servait à rien. Découragé, il n'a pas poursuivi ses démarches.

Marion, lors de son dépôt de plainte, s'est heurtée à une policière qui refusait

de mentionner le caractère lesbophobe des injures qu'elle avait essuyées :

“La policière a déformé mes propos et n'a rien dit sur les insultes homophobes de l'homme. ”.

Lieux de drague : insultes, menaces, intimidations

Rodolphe, 22 ans, de Neuilly-sur-Seine, a eu la visite de cinq agents de la police

Focus

judiciaire à son domicile, suite à son dépôt de plainte pour viol à Paris. Les policiers lui ont expliqué " qu'il l'avait bien cherché et qu'il était responsable de ce qui lui était arrivé. De toute façon, il n'y avait aucune preuve du viol. Au final cette affaire se retournerait contre lui, il serait condamné à coup sûr et ferait probablement de la prison ". La victime, sous le choc après cette visite et les menaces proférées, a, depuis, retiré sa plainte. Il craint dorénavant que sa famille puisse être mise au courant.

Une mère témoigne pour son fils âgé de 40 ans qui a subi des menaces lors d'un contrôle sur un lieu de drague homosexuelle, et de la garde à vue qui a suivi : " Les cinq policiers l'ont emmené au commissariat, où il a été retenu pendant trois heures, obligé de se dévêtir complètement ; " si on le reprend, la prochaine fois c'est le parquet." Les règles élémentaires de la garde à vue n'ont pas été respectées : pas de médecin, pas d'avocat, pas d'appel à un proche, ni même de procès-verbal à la fin. " Le fils, traumatisé, n'ose surtout pas retourner au commissariat pour porter plainte.

Insultes, excès de zèle

Pierre, 66 ans, de l'Aisne, s'est fait insulter alors qu'il

Jérôme, 32 ans, témoigne d'un cas d'homophobie des forces de l'ordre dans le jardin des Tuileries à Paris. Il se promenait avec son ami, comme beaucoup de Parisiens et de touristes, dans ce parc situé entre la place de la Concorde et le musée du Louvre. Au cours de leur promenade romantique, ils décident de s'asseoir au bord d'un des bassins. Jérôme décide alors d'embrasser son ami, comme tous les autres couples s'aimant, présents dans ce parc. L'intervention rapide de la police a mis fin à l'idylle : deux agents en service, qui parcouraient le parc, se sont soudain approchés de Jérôme et son ami. A aucun moment, selon Jérôme, il ne lui a semblé que ces policiers avaient interpellé qui que ce soit, encore moins les couples amoureux, s'enlaçant et s'embrassant. Jérôme précise que la réaction des deux policiers a tout de suite été méprisante, insultante, violente et homophobe. Lors du contrôle d'identité, les deux policiers n'ont pas arrêté de qualifier leur attitude de " cochonnerie ", " connerie ". Les policiers leur ont interdit de s'asseoir pendant la durée de ces vérifications qui ont donné lieu à un interrogatoire qui a duré plus que le temps normal nécessaire : " Pourquoi vous n'allez pas faire ça dans le Marais ? " faisant ainsi comprendre qu'à leurs yeux, le Marais, tel un ghetto pour parquer les homosexuel-le-s, est le seul quartier de Paris où l'homosexualité pourrait être tolérée et visible. Pour finir, ces policiers ont menacé les deux jeunes gars, leur signifiant qu'il s'agissait d'un " avertissement gratuit " et leur intimant l'ordre de ne plus revenir. Jérôme est profondément choqué ; il nous écrira même une deuxième fois, afin de souligner à quel point cet épisode l'a bouleversé.

Pour certains policiers, cette situation banale d'un couple s'embrassant dans un lieu public prend rapidement une tournure insupportable dès qu'il s'agit d'homosexuel-le-s.

contestait les faits reprochés lors d'une infraction au code de la route : "Espèce de pédale." Pierre confirmant alors son homosexualité, l'un des deux policiers a réitéré ses propos et l'a interpellé de façon musclée, le menottant et le plaquant au sol.

Pascal, 22 ans, en région parisienne, raconte qu'après avoir insulté un agent de police ("casse-couilles"), il a été victime de violences, d'humiliations et de propos homophobes : "Sachant que j'habite dans le troisième arrondissement de Paris, quartier réputé pour être fréquenté par beaucoup d'homosexuel-le-s, un des policiers a commencé à parler avec une voix efféminée me demandant si j'avais un copain et en me posant des questions avec cette voix à connotations sexuelles."

Discrimination envers les agents homosexuel-le-s au sein même de la police

Philippe, 29 ans, policier en Ile-de-France, raconte : "Cela fait plusieurs années que je suis victime d'homophobie dans mon milieu professionnel. "Il est continuellement victime de harcèlement et d'homophobie. Professionnellement, il n'arrive pas à progresser : "Après que j'eus bataillé pour prouver que j'étais un fonctionnaire capable comme n'importe quel autre, on m'a fait miroiter un service (brigade des

COUP DE GUEULE
PAR FRÉDÉRIC PLOQUIN

Le cauchemar de Delphine, flic et lesbienne

A l'école de police de Béthune, Delphine est la seule fille, et cela ne se passe pas trop mal. Elle « donne tout ce qu'elle a pour qu'on [la] respecte ». Ce métier de flic, elle veut l'exercer « depuis toujours », et pas pour faire comme les garçons. La recherche du contact, c'est sa motivation. Née dans une petite ville du Pas-de-Calais, fille d'ouvriers, elle est déjà pacée avec une fille, mais, dans les premiers temps, sa vie sexuelle ne paraît pas déranger ses collègues. A la sortie de l'école, elle est classée 175^e (sur 1 000) et n'en est pas peu fière. Affectée au commissariat de police le plus proche de chez elle, elle y reste six ans. Pas de problèmes avec la hiérarchie. Elle est même plusieurs fois distinguée, reçoit des lettres d'encouragements et de félicitations, toujours disponible pour la « maison ».

Jusqu'au jour où, voilà deux ans, la jeune Delphine, devenue gardienne de la paix stagiaire, est affectée à l'aéroport de Roissy, dans le cadre de la police de l'air et des frontières. Un énorme service, fort de 1 700 fonctionnaires, qui ne lui réserve pas le meilleur accueil : dès la première semaine, elle doit faire face à l'homophobie la plus crasse. Des photos de femmes à poil sont placardées sur la porte de son casier. Elle les décolle sans rien dire. Des messages attristants sur son téléphone portable, appels passés à partir du service. Le plus récurrent : « Va te

faire lécher la chatte, sale gouine. » Ce niveau-là exactement. Accompagné de réflexions sur l'incongruité qu'il y aurait à élever deux enfants (ceux de son amie) sans père. Gardien de la paix, c'est un métier d'homme, pas un métier de lesbienne, voilà ce que ses très jeunes collègues ont dans le crâne.

Delphine fait des mains courantes, avant de craquer : le 4 mars 2008, elle laisse son arme au service et rentre chez elle. Dépression, opération du cœur, nouvelle dépression, c'est le cycle infernal, mais elle ne porte pas plainte, par crainte des représailles. Elle voudrait parler avec la hiérarchie ; on s'assoit sur sa demande de mutation. Jusqu'au mois de septembre dernier, où Delphine apprend que l'on suspend le versement de son salaire jusqu'à nouvel ordre. Comme une victoire de l'ignorance •

Face à l'homophobie la plus crasse, la jeune gardienne de la paix n'a pas eu le soutien de sa hiérarchie.



Christian Le Penn / Le Monde

Pour certains, la police ne serait qu'un « métier d'homme ».

Marianne, 21 novembre 2009

mineurs) et suite à cela, j'ai tout simplement pris en charge le bureau des plaintes. Aujourd'hui, ce même service pour lequel j'étais pressenti m'est refusé, en raison de ma sexualité." De plus, Philippe est victime d'humiliations

continues de la part de ses collègues. Il précise que selon lui l'homophobie est un problème récurrent dans le milieu de la police.



Notre République prévoit la protection de tous ses citoyen-ne-s qu'ils-elles soient hétéros, gays, lesbiennes, bi, trans. Ses règles restent trop souvent bafouées par ceux-là même qui en sont les garants et qui devraient les incarner avec force. Les homosexuel-le-s ont droit à la même prise en charge que tout autre citoyen, définie par la charte d'accueil du public commune aux deux forces de l'ordre, police et gendarmerie :

“ Article 1 : l'accueil du public constitue une priorité majeure pour la police nationale et la gendarmerie nationale.

Article 2 : l'assurance d'être écouté à tout moment par une unité de la gendarmerie nationale ou un service de la police nationale, d'être assisté et secouru constitue un droit ouvert à chaque citoyen.

Article 3 : la qualité de l'accueil s'appuie sur un comportement empreint de politesse, de retenue et de correction. ”

SOS homophobie souligne le manque d'actions de sensibilisation des agents des forces de l'ordre. Dans le cadre des formations professionnelles que l'association propose, elle est prête à travailler avec la police et la gendarmerie.

Politique

La force immobile

La période mars-décembre 2009 a été marquée par de vifs débats révélant, dix ans après les débats sur le pacs, que la droite demeure largement crispée sur tous les sujets relatifs à l'homosexualité, en dépit de quelques voix positives. Les familles homoparentales et les revendications d'égalité des droits ont été au centre de ces crispations.

Droits des beaux-parents

Le premier sujet houleux de l'année fut lié au renforcement des droits des familles homoparentales. Début mars 2009, les ministres (UMP) de la Famille et de la Justice, Nadine Morano et Rachida Dati, ont soumis au Conseil d'Etat l'avant-projet de loi relatif "à l'autorité parentale et aux droits des tiers". Ce texte vise à reconnaître la place et les droits des parents non biologiques qui participent à l'éducation des enfants. Il correspond à un engagement du candidat Sarkozy d'établir "un statut du beau-parent, valable pour les familles recomposées et homoparentales".

La seule mention dans l'examen des motifs du fait que ce texte concerne également les enfants élevés par des couples homosexuels a suscité de vives réactions à l'UMP. Si la ministre Valérie Pécresse a justifié la nécessité de ce texte pour "protéger l'enfant", sa collègue Christine Boutin a bien sûr manifesté son opposition à cette rédaction du projet de loi, toujours "dans l'intérêt de l'enfant". Mais elle a été exclue du gouvernement fin juin 2009 et n'a pas cherché à retrouver son siège de députée ; on ne l'entendra donc pas à l'Assemblée nationale sur ce sujet, Bible à la main.

Ce qui est en jeu dans ce texte, c'est bien l'intérêt de l'enfant et sa protection dans la vie quotidienne.

Pourtant toute une partie de la droite refuse cette protection aux enfants élevés par des homosexuel-le-s, et s'évertue à justifier une discrimination à leur rencontre. Aussi une mission a-t-elle été confiée au député UMP Jean Leonetti afin de remanier le texte. Le député a vite assuré¹ qu'il fallait "éliminer ce sujet hautement politique". Une forme de déni de la réalité vécue par des milliers de familles homoparentales, déni confirmé par la décision de François Fillon (UMP)² de ne pas faire siéger l'APGL³ au sein du Haut Conseil de la famille.

Aussi, si le président de la République a qualifié le comportement de la droite lors du débat sur le pacs de "ridicule et outrancier"⁴, nous craignons que l'UMP s'apprête à rejouer en 2010 au Parlement le même scénario sur ce projet de loi.

Adoption

La question de l'adoption par des homosexuel-le-s, seul-e-s ou en couple, a été relancée lors du jugement rendu par le tribunal administratif de Besançon le 10 novembre 2009. Celui-ci examinait

le recours d'Emmanuelle B. contre le conseil général du Jura, qui lui avait refusé une seconde fois l'agrément pour adopter, en dépit d'une décision favorable de la Cour européenne des droits de l'homme qui s'imposait aux autorités françaises. M^{me} B. n'avait pas caché sa relation stable avec sa partenaire, ni leur intention d'élever ensemble un enfant

(voir chapitre "Justice").

"Éliminer
ce sujet
hautement
politique"

1. *Le Figaro*, 10 avril 2009.

2. Arrêté du 3 juin 2009.

3. Association des parents et futurs parents gays et lesbiens.

4. *Le nouvel Observateur*, 2 juillet 2009.

Cette décision en faveur d'Emmanuelle est l'aboutissement de onze années de procédure judiciaire pour faire enfin respecter la loi française, qui prévoit bien que l'adoption est ouverte aux célibataires, quelle que soit leur orientation sexuelle. Des responsables de l'UMP ont pourtant contesté ce jugement, ou, comme Christine Boutin, jugé nécessaire d'interdire l'adoption aux célibataires.

Xavier Bertrand, le secrétaire général de l'UMP, a ainsi déclaré⁵ : " *Ma famille politique est opposée à l'adoption par les couples homosexuels. La loi ne le permet pas et je ne vois pas pourquoi il faudrait la changer.* " L'hypocrisie qui consiste à autoriser l'adoption par un-e célibataire homosexuel-le mais à la refuser aux couples semble très bien convenir à M. Bertrand, puisqu'il ne remet pas en cause l'adoption par les célibataires. Pour lui, " *ce qui prime avant tout, ce sont les droits de l'enfant. En l'occurrence, le droit à bénéficier de repères stables.* ". Pense-t-il sérieusement que tous les pays européens qui ont ouvert l'adoption aux couples homosexuels ont sciemment décidé de priver ces enfants d'une vie équilibrée ? Les propos de M. Bertrand ont pour seul effet de conforter au sein d'une partie de l'opinion publique la certitude que les homosexuel-le-s sont des citoyen-ne-s de seconde zone, justifiant ainsi des comportements discriminatoires ou insultants.

Au gouvernement, plusieurs voix se sont cependant exprimées en faveur de l'adoption par des couples homosexuels. Le ministre de l'Education nationale, Xavier Darcos (UMP), l'a exprimé clairement sur France 5. Hervé Morin, ministre de la Défense et président du Nouveau Centre, s'est également exprimé en ce sens⁶ : il souhaite que son parti engage une réflexion sur le sujet et affirme que " *l'amour d'un couple c'est beaucoup mieux que les services de la Ddass.* ". Pour Chantal Jouanno (UMP), secrétaire d'Etat à l'Ecologie, " *il faut arrêter l'hypocrisie sur l'adoption. Un célibataire peut adopter un enfant. Au risque de vous choquer, je ne serais pas totalement hostile à l'adoption par des couples homosexuels. Ce qui compte, c'est l'équilibre du couple.* ". Mais

ces paroles de bon sens demeurent très minoritaires au sein de la droite, dont on ne peut espérer aucune avancée législative sur ce sujet. Pourtant le statut du tiers et l'union civile figuraient dans le programme du candidat Sarkozy, un candidat qui répéta maintes fois qu'il ne nous " *trahirait pas* " et ne se " *renierait pas* ".

Du côté du Parti socialiste, les positions semblent claires : la première secrétaire, Martine Aubry, a annoncé⁷ que le droit au mariage et à l'adoption figurerait dans le programme du PS pour la présidentielle de 2012, comme en 2007. Selon elle, " *l'Etat ne doit pas nous dire avec qui nous marier [...], qui on doit aimer.* " Hélène Mandroux, maire PS de Montpellier, a de son côté lancé un appel en faveur du mariage. Les Verts y sont également favorables. François Bayrou, président du Modem, s'est pour sa part déclaré⁹ favorable à " *l'égalité des droits* ", sans employer le terme " *mariage* ".

Autre polémique de l'année, celle lancée par Marine Le Pen (FN) qui a cru utile pour sa cote de popularité d'accuser Frédéric Mitterrand, le nouveau ministre de la Culture, de faire l'apologie de la pédophilie en citant des extraits de son livre *La Mauvaise Vie*, paru en 2005. Le porte-parole du PS, Benoît Hamon, a cru bon d'embrayer sur ce thème alors qu'il n'avait à l'évidence pas pris la peine de lire l'ouvrage. Nicolas Sarkozy a clairement réagi, levant le voile sur des accusations implicites¹⁰ : " *Je suis président de la République. Je dois défendre certaines valeurs. Je ne laisserai donc personne assimiler homosexualité et pédophilie. C'est un retour au Moyen Age qui fait honte à ceux qui ont employé cet argument.* " Message transmis à son ami Gérard Longuet, qui avait fait cet amalgame au cours d'une audition sénatoriale le 3 juillet 2008, et est depuis devenu le président du groupe UMP au Sénat.

5. *La Croix*, 19 novembre 2009.

6. Canal +, 11 novembre 2009.

7. France 2, 26 novembre 2009.

8. Congrès du Mouvement des jeunes socialistes, 22 novembre 2009.

9. France Inter, 8 septembre 2009.

10. *Le Figaro*, 16 octobre 2009.

" *L'égalité des droits* "

Qu'il faille encore en 2010 se battre contre l'amalgame homosexualité-pédophilie, montre que rien n'est encore totalement acquis en matière de lutte contre l'homophobie.

Toujours au registre des crispations, signalons également le refus de certains préfets de convier des associations LGBT à assister aux cérémonies de commémoration de la déportation le 26 avril 2009. Devant le refus des autorités de reconnaître que les homosexuel-le-s, les bisexuel-le-s et les trans avaient été victimes en leur temps de la déportation, un certain nombre d'associations LGBT ont demandé la saisine de la Halde qui, dans sa délibération du 8 juin 2009, a reconnu le caractère discriminant et a demandé à l'Etat de faire appliquer cette décision à l'ensemble du territoire français. Entre-temps, le préfet en question a convié l'association à participer à cette commémoration, mais cette affaire rappelle un épisode de l'histoire qui est souvent oublié, y compris par des élites.

Enfin, le gouvernement a refusé que la création de nouveaux fichiers de police fasse l'objet d'un vote au Parlement, alors que la droite et la gauche parlementaires avaient corédigé une proposition de loi en ce sens. Nous nous inquiétons de cette décision, alors qu'il avait fallu une large mobilisation citoyenne pour éviter la mise en place du fichier Edvige, qui permettait l'enregistrement de données personnelles telles que l'orientation sexuelle.

International

La France a officiellement reconnu en mai 2008 la Journée internationale contre l'homophobie. Alors secrétaire d'Etat aux Droits de l'homme, Rama Yade (UMP) avait défendu à l'ONU¹¹ une résolution demandant la dépénalisation de l'homosexualité dans le monde, puis organisé un congrès international à Paris le 15 mai 2009. Le ministère des Affaires étrangères a publié un communiqué de presse fin 2009 pour célébrer le premier anniversaire de cette "*Déclaration relative aux droits de l'Homme, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre*", annonçant également qu'il avait mis en place un "*fonds de soutien destiné à recevoir des contributions*

financières pour encourager, sensibiliser et soutenir, là où les besoins sont les plus importants, les projets et actions de la société civile contribuant à la réalisation des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des personnes victimes de ces discriminations". Nous serons attentifs à la pérennisation de ce fonds.

La France a-t-elle été à la hauteur des engagements que la reconnaissance de cette Journée implique ? Non, et nous déplorons tout d'abord la suppression pure et simple du secrétariat d'Etat aux Droits de l'homme.

Alors que de nombreux chefs d'état ou de gouvernement occidentaux (Gordon Brown et Barack Obama) ont exprimé leur vive opposition au projet ougandais d'emprisonnement et de condamnation à mort des homosexuels, comment comprendre que la France soit restée silencieuse ? Aucune expression publique sur ce sujet, mis à part un bref communiqué du Quai-d'Orsay.

Quant au ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale, il n'a toujours que faire des dangers encourus par les personnes LGBT renvoyées de France vers leur pays d'origine. C'est toujours in extremis que les associations et des élus parviennent à empêcher ces expulsions, les préfectures étant soumises à la politique du chiffre. Un Algérien, un Tunisien, un Camerounais, un Chinois et un Iranien ont ainsi été très proches de l'expulsion avant que leurs droits soient reconnus. Les ministres se vantent en permanence d'appliquer scrupuleusement le programme du candidat Sarkozy. Celui-ci s'était pourtant engagé à apporter la protection de la France : "*S'agissant du droit d'asile, si vous êtes persécuté pour votre orientation sexuelle, vous devez pouvoir bénéficier du droit d'asile.*"

Nous dénonçons la contradiction flagrante entre l'engagement du ministère des Affaires étrangères en faveur de la dépénalisation de l'homosexualité dans le monde, et la politique d'expulsions aveugles menée par le ministère de l'Immigration.

11. 18 décembre 2008.

12. *Têtu*, avril 2007.

Quelques avancées

PACS

Dix ans après sa création, quelques améliorations significatives ont été apportées au pacs, même si la plus attendue, le bénéfice de la pension de réversion, a été une nouvelle fois rejetée par la majorité UMP au Sénat. Le Parlement a adopté la reconnaissance en France des unions de même sexe enregistrées à l'étranger, et le pacs a été enfin étendu à la Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna. Le versement du capital décès aux personnes pacsées dans la fonction publique a été décidé en juin par le ministre Eric Woerth (UMP). On a même vu des maires UMP accepter d'organiser des cérémonies de pacs dans leurs mairies. Pourtant, le maire du XV^e arrondissement de Paris (Philippe Goujon, UMP) est de ceux qui continuent de s'y opposer. Et les sénateurs ont par ailleurs refusé que les salarié-e-s puissent bénéficier d'un congé pour conclusion de pacs, comme pour le mariage. La majorité de droite a donc refusé de faire évoluer le pacs conformément aux recommandations du Médiateur de la République sur les droits des salarié-e-s pacsé-e-s, en dépit du succès considérable de ce contrat.

LE TRANSSEXUALISME N'EST PLUS UNE MALADIE PSYCHIATRIQUE

Le 16 mai 2009, veille de la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie, le ministère de la Santé a annoncé que le transsexualisme ne sera plus considéré comme une affection psychiatrique en

France, confirmant une information du quotidien *Libération*. Le porte-parole du ministère a précisé que la prise en charge médicale au titre des troubles de l'identité du genre continuerait à être assurée. Ce signe fort marque la fin d'une confusion entre trouble de l'identité et affection psychiatrique. Le décret a été publié au *Journal officiel* le 10 février 2010 modifiant un article du code de la Sécurité sociale relatif aux " *affections psychiatriques de longue durée* ".

PRÉVENTION

SOS homophobie réaffirme constamment la nécessité d'une politique ambitieuse et cohérente de prévention de l'homophobie en milieu scolaire. Nous avons été entendus en ce qui concerne le lycée, et notre association a été agréée au niveau national par le ministère de l'Éducation, au titre des associations complémentaires de l'éducation publique. Le ministre Xavier Darcos a réaffirmé sa volonté sur ce sujet, quelques jours avant d'être muté au ministère du Travail.

Le ministère de l'Enseignement supérieur a quant à lui lancé en juin, puis à la rentrée 2009, une campagne d'affichage (40 000 affiches au total) dans les universités et les grandes écoles. Nous regrettons cependant que seul un quart de ces affiches présente une femme et nous attendons que les actions de prévention auprès du public étudiant ne se limitent pas à une campagne de communication.

L'année 2009 a montré que la nécessité de lutter préventivement contre l'homophobie à partir du lycée était reconnue par le gouvernement. La détermination est affichée mais les moyens ne sont pas encore suffisants pour en assurer le succès sur tout le territoire. A noter qu'en ce début d'année 2010, le gouvernement a finalement été dans le sens de nos revendications, en étendant ces actions de prévention dans les collèges, ce qui sera évoqué dans le prochain rapport annuel.

Quelques voix isolées à l'UMP et au Nouveau Centre montrent une évolution positive dans l'acceptation de la parentalité des couples homosexuels, mais elles y demeurent trop minoritaires. 2010 sera l'année du vote sur les droits des beaux-parents, et il est à craindre que l'on entendra à droite encore beaucoup d'absurdités de la part de prétendus défenseurs de l'intérêt de l'enfant. Pendant ce temps, nombre de nos voisins européens avancent sur l'égalité des droits pour les couples homosexuels, sans entraîner de telles crispations passionnées dans les débats. Le gouvernement et l'UMP ont, eux, choisi de rester à la remorque de l'Europe.



Le point de vue de **Centr'égaux**

QUEL ÉTAT DES LIEUX DES DROITS DES HOMOSEXUEL-LE-S EN FRANCE DRESSEZ-VOUS, ET QUEL BILAN TIREZ-VOUS À CE NIVEAU DES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2009 (STATUT DU BEAU-PARENT, AGRÉMENT D'ADoption DÉLIVRÉ À UNE LESBIENNE, ETC.) ?

Les droits LGBT ne progressent plus suffisamment ces dernières années, avec l'adoption et le mariage sans cesse repoussés, les questions trans totalement éludées et la lutte contre l'homophobie peinant à se concrétiser, malgré le travail important des acteurs associatifs.

Cette année 2009 n'aura pas été signe de progrès pour les droits des personnes LGBT. Le statut du tiers a été repoussé *sine die* par la majorité présidentielle et le rapport Leonetti sur la bioéthique (mère porteuse...) témoigne du même conservatisme du pouvoir actuel, alors que Nicolas Sarkozy s'était engagé en 2007 sur plusieurs aspects allant dans le sens d'une plus grande égalité des droits. Enfin, les quelques avancées constatées (alignement de certains droits sociaux et fiscaux des couples pacés ; " *l'adoption autorisée à une lesbienne* " dans le Jura n'étant que le rappel de la loi sur l'adoption par les célibataires) ne doivent pas faire oublier qu'à ce jour l'égalité des droits et des devoirs des personnes LGBT n'existe pas en France. Alors que la société a évolué, les élu-e-s de la majorité actuelle restent immobiles !

QUEL DOIT ÊTRE, D'APRÈS VOUS, LE RÔLE DES POLITIQUES DANS LA LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ?

Les femmes et hommes politiques doivent, pour être crédibles dans la lutte contre les LGBT-phobies, montrer l'exemple et si nécessaire

" *faire le ménage* " au sein de leur famille politique. Il est nécessaire pour les politiques de connaître et comprendre les thématiques LGBT. Le soutien des politiques aux actions et initiatives associatives, projets de formation et de sensibilisation est indispensable, afin de pouvoir efficacement et durablement faire reculer les préjugés et les discriminations.

QUELLES MESURES OU DROITS VOUS PARAISSENT PRIORITAIRES POUR AMÉLIORER L'INTÉGRATION DES PERSONNES TRANS DANS LA SOCIÉTÉ ET LIMITER LA TRANSPHOBIE ?

Un déficit de connaissance sur les thématiques trans existe dans notre société. Concrètement, les lois doivent évoluer pour supprimer toute forme de discrimination transphobe : par exemple

Le débat sur l'homoparenta

Le projet de loi sur le statut des beaux-parents

Christine Boutin, qui avait bataillé avec ferveur contre le pacte civil de solidarité il y a dix ans, vient de lancer une offensive contre le projet de statut des beaux-parents, qui doit être présenté courant mars en conseil des ministres par la secrétaire d'Etat à la famille, Nadine Morano. « *Jen'accepterai pas que l'on reconnaisse l'homoparentalité et l'adoption par les couples homosexuels de façon détournée* », a déclaré, mardi 3 mars, la ministre du logement.

M^{me} Boutin fait allusion au projet de loi sur l'autorité parentale et les droits des tiers, en cours d'examen au Conseil d'Etat, qui met en musique l'une des promesses de campagne de Nicolas Sarkozy. Ce texte ne modifie en rien les règles de la filiation, mais il offre des droits aux « *tiers qui ont résidé avec l'enfant et l'un de ses parents, et avec*

lesquels il a noué des liens affectifs étroits ». Les beaux-parents des familles recomposées et les parents « sociaux » des familles homoparentales pourront ainsi faire homologuer par le juge une convention de partage de l'autorité parentale.

Pour M^{me} Morano, ce texte adapte le droit à une société qui a profondément changé : sur 17 millions d'enfants, 1,6 million (9,4 %) vivent dans une famille recomposée et 2,4 millions (14 %) dans un foyer monoparental. L'INED estime que l'homoparentalité concerne 30 000 enfants ; l'Association des parents gays et lesbiens l'évalue à plus de 300 000.

Aujourd'hui, beaucoup de couples homosexuels souhaitent avoir des enfants. Les couples de femmes ont recours à des inséminations artificielles réalisées en Belgique ou aux Pays-Bas et les cou-

en mettant un terme à l'obligation d'opération/stérilisation pour obtenir un changement d'état-civil et en uniformisant les procédures et en sortant le transsexualisme et le transgendérisme des troubles mentaux. Autant de chantiers qui permettraient d'améliorer l'intégration et la vie des personnes transsexuelles dans notre société.



CENTR ÉGAUX Centr'égaux
est l'association des centristes et démocrates
lesbiennes, gays, bi, trans et gay friendly
www.centregaux.org

DISCRIMINATION

La mairie de Metz condamnée. La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) a reconnu la faute de la mairie de Metz pour avoir refusé le passage en centre-ville de la « Marche des fiertés » organisée en 2004 par une association gay et lesbienne. En 2004, l'ancien maire de Metz, Jean-Marie Rausch (divers droite), avait invoqué des raisons de sécurité.

La Croix,
18 octobre 2009

lité est relancé

doit être présenté courant mars

plus d'hommes – plus rarement – à la gestation pour autrui à l'étranger. D'autres inventent des « coparentalités » à quatre – un couple d'hommes, un couple de femmes –, ou adoptent à l'étranger en tant que célibataires.

« Premier pas »

Quelle que soit la configuration, l'un des parents bénéficie pleinement des droits attachés à la filiation alors qu'aux yeux de la loi l'autre reste un étranger pour l'enfant. Ce parent « social » ne peut adopter l'enfant : en 2007, la Cour de cassation a estimé qu'une adoption simple au sein d'un couple d'homosexuels serait « contraire à l'intérêt de l'enfant ».

Les couples se tournent donc vers la délégation d'autorité parentale. Créée en 2002 par Ségolène Royal, cette mesure ne crée pas de

lien de filiation, mais elle autorise un « tiers, membre de la famille, proche digne de confiance », à accomplir les actes de la vie quotidienne. La Cour de cassation a précisé en 2006 que l'homosexualité n'interdisait en rien cette pratique, mais les juges continuent à se montrer réticents.

Le projet de loi devrait faciliter cette procédure en remplaçant les requêtes soumises à l'appréciation des juges par de simples homologations. L'Inter-LGBT (lesbienne, gay, bi et trans) salue ce « premier pas » mais regrette que le texte n'autorise pas l'adoption. « Seule l'inscription dans la loi de l'égalité pleine et entière entre les couples homosexuels et hétérosexuels mettrait fin aux difficultés juridiques vécues par les familles homoparentales », souligne-t-elle. ■

A. Ch.



Le point de vue de **HES** Homosexualités et Socialisme

QUEL ÉTAT DES LIEUX DES DROITS DES HOMOSEXUELLES EN FRANCE DRESSEZ-VOUS, ET QUEL BILAN TIREZ-VOUS À CE NIVEAU DES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2009 (STATUT DU BEAU-PARENT, AGRÉMENT D'ADOPTION DÉLIVRÉ À UNE LESBIENNE, ETC.) ?

En France, les socialistes ont déposé une proposition de loi ouvrant le mariage à tous les couples. De nombreux élus ont signé l'appel lancé par la maire de Montpellier. L'opinion publique française y est favorable. Mais la droite au pouvoir s'y oppose.

En 2009, le gouvernement a enfin proposé un projet de loi promis en 2007, visant à créer un statut du beau-parent. Le projet, pourtant sans ambition, n'a pas résisté aux réactions hostiles de l'UMP. Il n'en reste rien.

En 2008, la CEDH avait condamné la France et le conseil général du Jura, qui s'était rendu coupable de discrimination à l'égard d'une femme homosexuelle vivant en couple et souhaitant adopter un enfant. En 2009, le tribunal administratif a donc forcé le conseil général à revenir sur sa décision. Faute de décision politique en France, c'est la justice européenne qui vient aujourd'hui au secours des victimes de discrimination.

Depuis, malgré la condamnation prononcée par la CEDH, le gouvernement est resté immobile.

Mobilisation mondiale la pénalisation de

■ Dans quatre-vingts pays, les relations sexuelles entre
■ A l'occasion de la Journée contre l'homophobie, *Le Monde*

A la veille de la Journée internationale contre l'homophobie, dimanche 17 mai, la secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, Rama Yade, a lancé, vendredi, un appel en faveur de la dépenalisation universelle de l'homosexualité. « Nous devons (...) faire en sorte que ce qui est acceptable pour certains à un moment donné devienne intolérable pour tous », a-t-elle affirmé lors du Congrès mondial pour les droits de l'homme organisé à Paris, avec le soutien des Pays-Bas et de la Norvège.

Aujourd'hui, 80 pays, principalement situés en Asie et en Afrique, pénalisent l'homosexualité. Cinq la sanctionnent même de la peine de mort. « Bien que beaucoup de pays n'appliquent pas systématiquement leurs lois homophobes, la simple existence de telles lois conforte une culture au sein de laquelle une partie significative des citoyens doit se cacher du reste de la population par simple peur », souligne l'Association internationale des lesbiennes, des gays, des personnes bisexuelles, trans et intersexuelles (Ilga) dans une enquête publiée en mai.

Les socialistes ont déposé en 2006 une proposition de loi qui prévoit en particulier l'ouverture de l'adoption aux couples de même sexe.

QUEL DOIT ÊTRE, D'APRÈS VOUS, LE RÔLE DES POLITIQUES DANS LA LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ?

Les Français attendent des politiques qu'ils fassent leur travail. C'est la loi qu'il faut changer pour changer la société et atteindre l'égalité des droits, et pour protéger contre les violences et les discriminations.

Les élu-e-s ont également, sur le terrain, un rôle d'accompagnement et de soutien des associations qui luttent contre les discriminations. Enfin, les élu-e-s ont une responsabilité particulière : leur parole et leur présence auprès des victimes des

LGBT-phobies, ou à l'occasion des manifestations publiques organisées pour les droits des personnes LGBT, ont une force symbolique précieuse.

QUELLES MESURES OU DROITS VOUS PARAISSENT PRIORITAIRES POUR AMÉLIORER L'INTÉGRATION DES PERSONNES TRANS DANS LA SOCIÉTÉ ET LIMITER LA TRANSPHOBIE ?

La procédure française de rectification de l'état-civil est arbitraire et attentatoire aux libertés individuelles. Cette rectification de l'état-civil doit n'être qu'un acte juridique sans lien nécessaire avec un parcours médical de réassignation sexuelle.

Le droit français doit prendre en compte le motif de l'identité de genre pour lutter contre les discriminations. Enfin, il faut garantir la liberté de procréation et

ndiale contre e l'homosexualité

re adultes de même sexe sont toujours interdites
Monde publie un appel en faveur des transsexuel(le)s

Dans une déclaration présentée par la France et les Pays-Bas, le 18 décembre 2008, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, 66 pays ont lancé un appel à la dépénalisation universelle de l'homosexualité. Rejoints, en mars, par les Etats-Unis, ils demandent que « l'orientation sexuelle et l'identité de genre » ne puissent jamais constituer le fondement d'une sanction pénale. Ces pays se sont retrouvés, vendredi, à Paris, afin de « renforcer la dynamique internationale » créée par cette déclaration.

A l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, qui a pour thème, cette année, la lutte contre la « transphobie », *Le Monde* publie un appel en faveur du respect des droits des transsexuel(le)s signé notamment par Martine Aubry.

Selon *Libération*, Roselyne Bachelot, ministre de la santé, veut « publier un décret déclassifiant la transsexualité des affections psychiatriques de longue durée ». ■

Lire page 4, Débats page 17
et l'éditorial page 2

de l'accès à la parentalité pour les personnes trans. HES travaille avec le groupe d'étude parlementaire sur l'identité de genre, pour informer et sensibiliser les élus, et s'engager vers la rédaction d'un texte parlementaire.



HES

(Homosexualités et Socialisme) est une association de réflexions et de propositions sur les questions lesbiennes, gaies, bi et trans (LGBT).
www.hes-france.org



Le point de vue de

Gaylib

QUEL ÉTAT DES LIEUX DES DROITS DES HOMOSEXUEL-LE-S EN FRANCE DRESSEZ-VOUS, ET QUEL BILAN TIREZ-VOUS À CE NIVEAU DES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2009 (STATUT DU BEAU-PARENT, AGRÉMENT D'ADOPTION DÉLIVRÉ À UNE LESBIENNE, ETC.) ?

L'année 2009 a donné aux personnes LGBT quelques avancées allant dans le sens de l'accès à l'égalité de droits, notamment :

- la loi de reconnaissances des unions conclues dans un autre Etat membre de l'Union européenne ;
- la réversion du capital-décès pour le partenaire pacsé d'un fonctionnaire.

Il est toutefois à déplorer, à ce jour, l'absence de concrétisation des engagements du candidat Sarkozy, à savoir la mise en place d'une union civile en mairie et la reconnaissance d'un statut du beau-parent.

On note aussi des avancées en termes de jurisprudence :

- agrément d'adoption accordé à une lesbienne par le tribunal administratif de Besançon suite à une condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme ;
- partage de l'autorité parentale d'un enfant biologique accordé par le tribunal de grande instance de Créteil à la compagne d'une mère homosexuelle.

Il faut remarquer qu'il ne s'agit pas là d'avancées du droit à proprement parler, mais de jurisprudences, dont l'application dépend donc de l'appréciation d'un juge. Cet état de fait stigmatise le retard législatif de la France. Les avancées des droits pour les LGBT dans d'autres pays sont beaucoup plus souvent qu'en France d'origine législative et politique.

QUELLES MESURES OU DROITS VOUS PARAISSENT PRIORITAIRES POUR AMÉLIORER L'INTÉGRATION DES PERSONNES TRANS DANS LA SOCIÉTÉ ET LIMITER LA TRANSPHOBIE ?

Concernant la transidentité, la décision de bannir le " *syndrome de dysphorie de genre* ", comme le nomme l'OMS, de la liste des maladies psychiatriques par Roselyne Bachelot en mai 2009 est un acte très symbolique que tous s'accordent à saluer, mais qui ne règle rien au-delà du symbole. Cette décision impose désormais de revoir en profondeur un système d'encadrement qui relevait plus de la peur, de la méconnaissance et de l'idée que la transsexualité constituerait une menace pour les autres ou pour la civilisation.

Les priorités aujourd'hui sont :

- comprendre et entendre à temps les parcours individuels des personnes transsexuelles ;
- leur garantir un parcours de soin de qualité ;
- proposer une aide psychologique pour l'entourage de manière à éviter rejets et reniements familiaux ;
- améliorer la prise en charge sociale pour éviter la marginalisation et la précarisation ;
- ne plus laisser au pouvoir d'appréciation des juges et à la jurisprudence l'obtention de la modification de la notion de sexe dans l'identité en légiférant.

De nombreux pays européens ont pris de telles mesures. La France doit, à son tour, prouver sa maturité sur l'ensemble de ces sujets et affirmer son courage politique.

GAYLIB

L'association Gaylib est un mouvement associé à l'UMP qui évoque les problématiques sociales et politiques liées à l'homosexualité
www.gaylib.org

Les groupes LGBT des Verts et du PC ont été contactés mais nous n'avons pas obtenu de réponses.

Presse

Une page bientôt tournée ?

Comment la presse écrite rend-elle compte de l'actualité et des débats autour de l'actualité LGBT, des droits des homosexuel·les et trans ? Donne-t-elle à ses lecteurs des clés pour comprendre les enjeux de ces questions ou essaie-t-elle d'orienter leur opinion ? S'en tient-elle à des éléments factuels ou alimente-t-elle la réflexion ? Pour répondre à ces questions, nous avons suivi de mars à décembre 2009 les principaux quotidiens et hebdomadaires.

LES QUOTIDIENS NATIONAUX 20 minutes d'effet au service des faits

En *20 minutes*, être concis et vendeur est de rigueur, surtout pour un gratuit. Ce quotidien, qui se lit souvent entre deux métros ou à un arrêt de bus, délivre ainsi une information courte, choc, à l'attention du lecteur urbain. Il demeure le quotidien français le plus diffusé.

De l'actualité LGBT, sont présentés les extravagances, le folklore, les icônes, ainsi que la diversité comme source de richesses, et cela avec un ton bienveillant ; à l'image des Sœurs de la perpétuelle indulgence qui donnent de la visibilité aux *Solidays*¹ et à la *Gay Pride*², "aux créations de tout genre" qui animent le carnaval de Rio³ et certaines nuits parisiennes⁴, ou à certains personnages de fictions provocateurs comme "*Brüno*"⁵. A cela s'ajoutent des citations de personnalités issues du showbiz, comme Rihanna qui "pourrait envisager une relation avec une fille"⁶, Emmanuel Moire pour qui "être gay n'est pas un choix mais une acceptation"⁷ ou encore David Douillet pour qui "tous les hommes sont misogynes, sauf les tapettes"⁸.

Mais *20 minutes* ne relègue pas l'actualité LGBT aux seules pages "*people*". Ce quotidien a couvert en 2009, de manière relativement régulière, deux

sujets de société. Il s'agit tout d'abord de l'homoparentalité qui fait la "*une*" de l'édition parisienne du 4 mars 2009 lors de la présentation de l'avant-projet de loi sur l'autorité parentale et le statut du beau-parent, ainsi que celle du 12 novembre lors de l'agrément d'adoption délivré à Emmanuelle B⁹. La seconde thématique, qui revient une dizaine de fois dans les pages "*Grand Paris*" et "*Sport*", concerne l'homophobie dans les milieux sportifs et plus particulièrement le football lors du refus du club Créteil Bébel de jouer contre le club Paris Foot Gay¹⁰, mais aussi lors des déclarations homophobes de certains entraîneurs¹¹ qui ont perdu toute notion de valeurs sportives.

20 minutes épingle aussi la mairie de Metz qui avait refusé en 2004 le passage d'une Marche des fiertés dans son centre-ville¹², ainsi que les mairies de Marseille, Lille et Tours, où les représentants des associations homosexuelles n'ont pas été conviés aux cérémonies officielles de commémoration des victimes de la déportation mais "*priés d'acheter et de poser leur gerbe une fois la cérémonie terminée*"¹³. Ce gratuit donne aussi de manière régulière les coordonnées et horaires des différentes permanences de la Halde et relève la remise en cause du budget de cette institution fin 2009¹⁴.

1. *20 minutes*, 29 juin 2009.

2. *20 minutes*, 27 juin 2009.

3. *20 minutes*, 4 décembre 2009.

4. *20 minutes*, 26 juin 2009.

5. *20 minutes*, 8 juillet 2009.

6. *20 minutes*, 17 décembre 2009.

7. *20 minutes*, 21 octobre 2009.

8. *20 minutes*, 5 novembre 2009.

9. *20 minutes*, 12 novembre 2009.

10. *20 minutes*, 15 et 19 octobre 2009, 16 novembre 2009.

11. *20 minutes*, 2 novembre 2009.

12. *20 minutes*, 18 septembre 2009.

13. *20 minutes*, 27 avril 2009.

14. *20 minutes*, 6 novembre 2009.

On peut aussi noter que ce journal, friand de faits divers, ne se prive pas de rapporter les différents actes homophobes, à part égale avec les autres brèves pouvant satisfaire la curiosité du lecteur. Toutefois le quotidien ignore la quasi-totalité des faits internationaux relatifs à la lutte des minorités sexuelles pour la reconnaissance de leurs droits. Il reste ancré dans une actualité franco-française qui limite d'autant l'horizon des possibles ainsi que l'hétérogénéité des situations.

De plus, *20 minutes*, pour mobiliser ses lecteurs, s'appuie souvent sur des articles superficiels qui laissent peu de place à la réflexion ou à la controverse et écarte délibérément certains sujets. Ce journal n'en demeure pas moins une porte d'entrée pour l'actualité LGBT quotidienne et les aspirations à la reconnaissance de l'égalité des droits des minorités sexuelles.

Le Monde, l'ouverture

Le Monde ne change pas. Il demeure une valeur sûre couvrant les principaux faits de l'actualité LGBT au sein de la société française, européenne et, plus largement, internationale : la richesse de ce quotidien réside en effet autant dans la pluralité des thématiques abordées que dans la diversité des pays concernés.

Ainsi, au cours de l'année 2009, ce journal a couvert des avancées majeures pour la reconnaissance des droits des homosexuel-le-s, comme la dépénalisation de l'homosexualité en Inde¹⁵, le mariage homosexuel au Mexique¹⁶ et au Portugal¹⁷ ainsi que son autorisation dans les Églises suédoises¹⁸, la légalisation de l'adoption pour les homosexuel-le-s uruguayen-ne-s¹⁹ et danois-es²⁰, l'élection à la tête du gouvernement islandais d'une présidente ouvertement lesbienne²¹, etc. Toutefois, le contenu de ces articles ne dresse aucune comparaison et demeure factuel. Il est à noter que le quotidien retrace aussi de manière fidèle l'intégralité des faits qui se déroulent sur tous les continents, sans réelle préférence, traitant de manière égale l'interdiction de l'élection de « Mister Gay » en Chine, l'attentat contre la communauté LGBT à Tel-Aviv²² et le maintien de l'interdiction du mariage homosexuel en Californie²³.

Au sein de cette actualité, *Le Monde* s'attarde

davantage dans la couverture de deux affaires marquantes. Il s'agit tout d'abord du refus de l'entraîneur du club de football Créteil Bébel de jouer avec le Paris Foot Gay qui dévoile ainsi trois domaines où l'homophobie reste forte (le domaine sportif, le domaine religieux, le domaine des banlieues marginalisées). A ce titre, deux articles²⁴, intitulés respectivement " *Un club musulman refuse de jouer contre le Paris Foot Gay* " et " *Une équipe de musulmans cristoliens refuse de jouer contre le Paris Foot Gay* " illustrent l'homophobie latente de certaines traditions culturelles. La seconde affaire concerne la reconnaissance par la justice administrative française de l'autorisation d'une femme homosexuelle à adopter²⁵ et dénonce ainsi, en creux, le retard de la législation française par rapport à celles des pays voisins.

Ce quotidien donne aussi une certaine lisibilité aux homosexuel-le-s et trans à travers la promotion mais aussi la critique d'œuvres culturelles issues du monde LGBT comme *Harvey Milk*, *Nuit d'ivresse printanière*, *Jamais 2 sans 3*, etc.

Le traitement de l'actualité LGBT par le quotidien *Le Monde* insiste plutôt sur les faits que sur les débats d'idées et les articles de réflexion. Cela se traduit notamment par une limitation du volume des articles traitant de l'homosexualité par rapport à un autre quotidien comme *Libération*, qui accorde à ce sujet une place plus importante.

Libération, l'act LGBT en toute liberté

D'un point de vue synthétique, *Libération* se démarque des deux autres grands quotidiens nationaux (*Le Monde* et *Le Figaro*) en abordant plus régulièrement les sujets liés à l'homosexualité, comme les années précédentes.

Outre ce constat, il est à noter que ce quotidien a porté à la " *une* " des sujets concernant l'homosexualité.

15. *Le Monde*, 2 juillet 2009.

16. *Le Monde*, 21 décembre 2009.

17. *Le Monde*, 8 janvier 2009.

18. *Le Monde*, 1^{er} avril 2009.

19. *Le Monde*, 27 août 2009.

20. *Le Monde*, 17 mars 2009.

21. *Le Monde*, 1^{er} février 2009.

22. *Le Monde*, 4 août 2009.

23. *Le Monde*, 26 mai 2009.

24. *Le Monde*, 6 et 8 octobre 2009.

25. *Le Monde*, 12 et 11 novembre 2009.

sexualité à deux reprises en 2009. Une première fois en mars, à l'occasion du projet de loi concernant le statut du beau-parent, et une seconde fois en décembre, lorsque le tribunal de Besançon a délivré l'agrément d'adoption à une lesbienne. Dans l'ensemble, les articles laissent exprimer les différents courants de pensée, y compris les plus extrêmes, même si on peut objectivement affirmer que la ligne éditoriale est plutôt en faveur d'une égalité des droits.

Libération a, au cours de l'année 2009, relevé dans pas moins de dix-neuf articles que la France n'a pas avancé sur la question des droits civiques des homosexuel-le-s depuis le pacs et que, concernant le mariage homosexuel, elle commence même à prendre du retard : " *Mariage homosexuel et homophobie : la France, le cul entre deux chaises* ²⁶ " ; " *L'Amérique latine découvre le mariage gay* ²⁷ " ; " *Guerre et pacs* ²⁸ ". Au-delà, le quotidien a également relevé à de nombreuses reprises l'actualité LGBT internationale : " *Le mariage gay autorisé à Mexico, une première en Amérique latine* ²⁹ " ; " *Une Gay Pride couleur kaki* ³⁰ " (sur la marche des fiertés d'Amsterdam) ; " *Les gays déçus par l'inaction d'Obama* ³¹ " ; " *La Haute Cour de Delhi dépénalise l'homosexualité* ³² " ; ou encore " *Les défilés gays interdits à Moscou* ³³ ".

Enfin, *Libération* est revenu à plusieurs reprises sur le sujet de l'interdiction de don du sang faite à l'ensemble de la population homosexuelle masculine.

L'Humanité, la lutte continue

De *L'Humanité* de 2009, on retiendra d'abord la diversité des articles traitant de l'homosexualité et le ton très ouvertement favorable aux revendications des personnes LGBT. Il faut d'ailleurs noter que le journal emploie souvent le sigle LGBT, ce qui n'est pas fréquent dans la presse généraliste française.

Le quotidien a accordé une large place à l'homoparentalité, à hauteur du débat qui a eu lieu dans la société française au cours de l'année. On recense plusieurs comptes rendus et un certain nombre d'analyses de Martine Gross, sociologue au CNRS, Jean-Pierre Winter et Marie Jean-Sauret, psychanalystes. La décision du tribunal de Besançon ouvrant

l'autorisation d'adopter à Emmanuelle B., homosexuelle vivant en couple avec une autre femme, a permis d'en illustrer clairement l'enjeu ³⁴. Les dix ans du pacs sont célébrés par des tribunes animées par Nicole Borvo Cohen-Seat, sénatrice (PCF) de Paris, ou Wilfried Rault, sociologue chargé de recherches à l'Institut national d'études démographiques à Paris ³⁵. La question trans n'a pas été oubliée, bien qu'elle ne soit mentionnée que par la " *sortie* ", décidée en mai par la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, de la transsexualité de la liste des affections psychiatriques ³⁶.

SOS homophobie est à l'honneur puisqu'on trouve un article reprenant les grandes lignes de son treizième *Rapport sur l'homophobie*, et des entretiens avec chacun des deux présidents successifs de l'association ³⁷.

Problèmes de société, scène gay, culture, il n'y a pas de tabou pour le quotidien *L'Humanité* en matière d'homosexualité et cela est abordé sérieusement, dans le respect de la diversité.

Il ne faut pas croire cependant que tout soit rose dans le monde de *L'Huma* ; pour preuve certains commentaires de lecteurs à la suite d'un article sur l'homoparentalité. Florilège : " *Faut-il en conclure que L'Humanité et les communistes sont pour l'homoparentalité, à mon sens une absurdité, imposée par certains lobbies d'homosexuels de couche moyenne (trouver un seul prolo qui défende cette idée) qui font passer leur hédonisme avant l'intérêt général et contre la liberté de penser et d'expression ?* " " *Pour ou contre l'adoption n'a rien à voir avec l'homophobie. Le choix d'une vie homosexuelle implique évidemment pas d'enfant. Que les homosexuels assument leur choix* ³⁸ . "

26. *Libération*, 31 décembre 2009.

27. *Libération*, 30 décembre 2009.

28. *Libération*, 16 novembre 2009.

29. *Libération*, 22 décembre 2009.

30. *Libération*, 1^{er} août 2009.

31. *Libération*, 15 juillet 2009.

32. *Libération*, 3 juillet 2009.

33. *Libération*, 26 mars 2009.

34. *L'Humanité*, 14 octobre, 12 et 23 novembre 2009.

35. *L'Humanité*, 10 et 14 décembre 2009.

36. *L'Humanité*, 18 mai 2009.

37. *L'Humanité*, 15 et 24 mai 2009.

38. *L'Humanité*, 11 novembre 2009.

Le Figaro, des progrès à confirmer

Le Figaro a publié tout au long de l'année un certain nombre d'articles relatifs à la cause LGBT. Sur le site *lefigaro.fr*, la plupart des faits marquants de l'actualité 2009 ont été traités, plus à travers une reprise des dépêches AFP que par des articles propres aux journalistes du quotidien.

Concernant l'avancée des droits des personnes LGBT dans le monde, le quotidien a par exemple abordé la légalisation du mariage homosexuel civil et religieux en Suède³⁹ ou l'affirmation de la communauté gay stambouliote dans une Turquie encore très traditionnelle⁴⁰. Le Figaro a particulièrement bien couvert l'actualité étatsunienne, par exemple lorsque Barack Obama a appelé à l'égalité des droits quelle que soit l'orientation sexuelle⁴¹, ou que la ville de Houston a élu une maire lesbienne⁴², ou encore lorsque le conseil municipal de Washington a pris position en vue de légaliser le mariage homosexuel⁴³. Si les avancées positives de certains pays dans la lutte contre les discriminations LGBT sont relayées, Le Figaro, après avoir fait état dans ses colonnes de la Gay Pride de Jérusalem⁴⁴, rapporte également l'attaque mortelle d'un centre d'aide à des adolescents gay de Tel Aviv⁴⁵. Les articles sont suivis d'une enquête (une nouvelle fois publiée par l'AFP)⁴⁶ affirmant que "46 % des Israéliens trouveraient les homosexuels "déviant" "

D'un point de vue national, le quotidien donne la parole à l'association Inter-LGBT⁴⁷ à travers un communiqué traitant de la recrudescence des actes homophobes. Le Figaro évoque aussi la suppression de la transsexualité du registre des maladies mentales⁴⁸, à l'occasion de la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie, et affirme que la France est le premier pays à prendre cette mesure. Le journal aborde également les positions du gouvernement lorsque Xavier Bertrand affirme son "opposition à l'adoption pour les couples homosexuels"⁴⁹, ou celles d'élus locaux lorsqu'Hélène Mandroux, maire PS de Montpellier, lance un appel aux maires "pour ouvrir le mariage aux personnes de même sexe"⁵⁰.

Mais c'est le football qui défraie la chronique et nourrit une série d'articles dans le quotidien : "Musulmans, ils refusent de jouer contre une

équipe gay", titre le journal⁵¹ lors du refus par le Créteil Bébel d'affronter en match amical le Paris Foot Gay. Le quotidien relaie le match de gala contre les discriminations organisé suite à cette polémique⁵². Il donne également la parole au Paris Foot Gay à l'occasion du dérapage équivoque du président de club Louis Nicollin. Cette nouvelle polémique est d'ailleurs abordée dans un article cette fois plus fourni : "En traitant Benoît Pedretti de "tarlouze", au micro de Canal+, Louis Nicollin a totalement dérapé. La sortie du président de Montpellier, coutumier du fait, n'est pas passée inaperçue"⁵³, indique le journaliste avant d'entrer dans les faits en prenant un peu plus position... Position reprise le lendemain par un de ses confrères à l'occasion de l'annonce des excuses présentées par M. Nicollin.

Sans être engagé, Le Figaro assure son rôle d'information et donc un service minimum dans la lutte contre les discriminations.

LES QUOTIDIENS RÉGIONAUX

Ouest-France, dire sans nuire et montrer sans choquer

Ouest-France est le premier quotidien payant français, et le huitième sur le plan européen, avec 800 000 exemplaires vendus chaque jour pour l'ensemble de ses quarante et une éditions régionales. Le quotidien a une vocation territoriale et se veut proche de ses lecteur-ri-ce-s. Ici, les homosexuel-le-s ne sont pas ostracisé-e-s et ont droit à la même sollicitude que les autres catégories de la population. Sont ainsi traités les problèmes de l'homophobie, la prévention en milieu scolaire, la vie des associations, les actualités culturelles et

39. Le Figaro, 1^{er} avril 2009 (AFP).

40. Le Figaro, 30 juin 2009.

41. Le Figaro, 17 juin 2009 (AFP).

42. Le Figaro, 13 décembre 2009 (AFP).

43. Le Figaro, 15 décembre 2009 (AFP).

44. Le Figaro, 25 juin 2009 (AFP).

45. Le Figaro, 2 août 2009 (avec AP et AFP).

46. Le Figaro, 6 août 2009 (AFP).

47. Le Figaro, 27 avril 2009 (AFP).

48. Le Figaro, 18 mai 2009.

49. Le Figaro, 13 novembre 2009 (AFP).

50. Le Figaro, 14 novembre 2009 (avec AFP).

51. Le Figaro, 6 octobre 2009.

52. Le Figaro, 14 novembre 2009 (AFP).

53. Le Figaro, 1^{er} novembre 2009.

judiciaires, le vécu des homosexuel-le-s avec différents témoignages d'acteurs de la scène gay et lesbienne : entretien avec Hussein Bourgi, président du Collectif national contre l'homophobie⁵⁴, rencontre avec Stéphane Corbin, président de l'association Quazar à Angers⁵⁵, témoignage de Julie et Angélique, deux lesbiennes de Nantes victimes de quatre agressions homophobes en un an⁵⁶, témoignage de Nadège et Marie, en couple depuis deux ans et demi, sous le joli titre de " *Nadège et Marie, ensemble tout simplement*"⁵⁷ ". La Gay Pride a droit à plusieurs articles.

Pour traiter du mariage homosexuel, la parole a été donnée à Nicolas Morvan, maire (PS) de Moëlan-sur-Mer. Répondant à l'une des questions posées par la journaliste Béatrice Grisinger : " *Pourquoi avez-vous signé l'appel des maires en faveur de l'ouverture du mariage républicain aux homosexuels ?* ", il répond : " *Je l'ai signé car c'est un engagement que j'ai depuis des années. Il y a dix ans, au moment du pacs, j'avais souhaité qu'il aille plus loin. J'estime que c'est une question d'égalité, de liberté et de fraternité. De liberté, car les pratiques sexuelles ne regardent pas la République. D'égalité, car chaque partenaire peut ainsi protéger l'autre. De fraternité, car on doit porter un regard égal sur chaque personne humaine*"⁵⁸ . "

Le journal aborde l'homoparentalité par le biais du projet de loi déposé par Nadine Morano (UMP) sur les droits des beaux-parents et donne la parole à Didier Legall, sociologue, directeur du Centre d'études et de recherches sur les risques et les vulnérabilités (Cerev) à l'université de Caen-Basse-Normandie qui exprime son avis favorable à l'adoption d'un tel texte : " *Notre système occidental de filiation est basé sur l'exclusivité. Or, aujourd'hui, il y a de plus en plus de "pluriparentalités" : familles recomposées, adoptive, d'accueil, homoparentalité... Le reconnaître dans la loi, même symboliquement, c'est reconnaître une réalité sociale*"⁵⁹ . "

Venant de l'étranger, les informations concernant l'homosexualité sont essentiellement réduites à l'état de brèves. Visiblement Mexico ou Dakar ne figurent pas sur la carte de l'Ouest de la France. Certains pourront le déplorer, mais la proximité territoriale passe avant tout. La ligne éditoriale en vigueur découle de la charte interne mise en place

par le quotidien en 1990, symbole des valeurs humanistes auxquelles la direction se réfère : " *Dire sans nuire, montrer sans choquer, témoigner sans agresser, dénoncer sans condamner.* " Il en découle un ton très mesuré, on serait à deux doigts de dire favorable à la cause homosexuelle.

Le Parisien, témoin de l'actualité

Le Parisien est un quotidien au lectorat plutôt populaire qui privilégie les histoires individuelles à travers ses éditions locales. Ce n'est pas un journal d'opinion : les questions de société, comme l'homosexualité, sont présentées sans parti pris.

La couverture de la Marche des fiertés LGBT, à Paris, en est un bon exemple : le quotidien recueille le témoignage de deux gays appartenant à des générations différentes, ce qui permet de mesurer le progrès parcouru en termes de comportements et d'évolution des mentalités⁶⁰. Cependant les revendications du défilé ne sont pas mises en avant. Les principaux thèmes qui ont marqué l'actualité LGBT en 2009 sont traités de la même manière : anniversaire du pacs (témoignage du premier couple pacsé), statut du beau-parent (projet qui " *sème la zizanie*"⁶¹ " selon le quotidien, lequel donne la parole aussi bien au député Vert Noël Mamère, partisan de ce statut, qu'au député UMP Jean-Marc Nesme), autorisation d'adoption accordée à une lesbienne (entretien avec le couple, position de l'association Inter-LGBT, de SOS homophobie, et du député PS Patrick Bloche). De même, l'exclusion des gays du don du sang est illustrée par le témoignage d'un gay choqué d'avoir été refoulé (" *Je suis comme n'importe quel hétéro fidèle*"⁶²), mais sans prise de position de la part du journaliste.

Les agressions homophobes sont traitées systématiquement, quand elles ont lieu en Ile-de-France. Les événements sont relatés de manière factuelle ;

54. *Ouest-France*, 2 octobre 2009, Nantes.

55. *Ouest-France*, 8 mai 2009, Angers.

56. *Ouest-France*, 25 juin 2009, Nantes.

57. *Ouest-France*, 4 juillet 2009, Laval.

58. *Ouest-France*, 17 novembre 2009, Quimperlé.

59. *Ouest-France*, 8 octobre 2009, toutes éditions.

60. *Le Parisien*, 27 juin 2009.

61. *Le Parisien*, 5 mars 2009.

62. *Le Parisien*, 14 juin 2009.

la parole est donnée aux victimes, comme dans le cas des trois gays agressés devant la mairie du III^e arrondissement de Paris⁶³ dont le sentiment de révolte est mis en évidence. Les réactions des politiques sont relayées, ainsi que l'analyse des associations sur le sujet (en particulier SOS homophobie lors de la sortie de son rapport annuel). Le journal s'intéresse par ailleurs à l'impact de ces agressions sur la communauté LGBT fréquentant le quartier du Marais et essaie de comprendre les clichés qui poussent les agresseurs à s'en prendre aux homosexuel-le-s⁶⁴.

Ce sujet semble donc avoir suscité l'intérêt du *Parisien*, tout comme la question des conditions de vie difficiles des gays et lesbiennes en banlieue. Ainsi, le quotidien a révélé l'histoire de Cynthia et Priscilla, couple agressé par des jeunes d'une cité à Epinay-sous-Sénart (Essonne)⁶⁵. L'affaire et ses conséquences (judiciaires, psychologiques pour les victimes) sont suivies tout au long de l'année dans les colonnes du journal. La violence homophobe est mise en évidence par les témoignages des victimes, de leur famille et des habitants du quartier. Cette question est encore abordée lors de la sortie de deux ouvrages sur la vie des homos en banlieue, à travers l'exemple de Karim, contraint de mener une double vie déstabilisante, et un entretien avec Fadela Amara qui confie son admiration pour les homosexuel-le-s des cités qui osent faire leur coming out⁶⁶.

L'actualité internationale concernant les personnes LGBT est souvent abordée. Mais, même s'il s'agit de sujets parfois originaux (transsexuels à Cuba, fermeture d'une radio gay en Colombie), le fait qu'il s'agisse de retranscription de dépêches AFP ne permet pas de dégager un point de vue de la part du journal. Par contre, les pages " *Culture* " comblent cette lacune : *Harvey Milk, " formidable histoire d'amour, de courage et de sacrifice "*, est un film " *poignant* " ⁶⁷, et une place est faite au Festival de théâtre gay et lesbien, à Paris.

On ne peut donc reprocher au *Parisien* de ne pas s'intéresser aux problématiques LGBT, encore moins d'entretenir une quelconque homophobie. On sent la compassion qu'inspire le parcours parfois douloureux de certain-e-s homosexuel-le-s. Même s'il manque des analyses plus approfondies,

le fait que *Le Parisien* suive cette actualité LGBT est une forme d'engagement.

Midi libre, n'allez pas chercher midi à quatorze heures

Dans les pages de *Midi libre*, c'est la neutralité du ton qui frappe, on pourrait même parler de froideur : pas de prises de position, un simple déroulé des faits, un compte rendu clinique des témoignages, ce qui peut sembler paradoxal en terre méridionale.

Le feuilleton de l'année 2009, que l'on aurait pu espérer plus gay-friendly, aura été celui animé par les frasques de Louis Nicollin, président du club de football de Montpellier, qui avait traité, à l'issue d'un match, un joueur d'Auxerre de " *tarlouze* ". *Midi libre* y consacre plusieurs articles, " *Loulou* " étant une figure locale et les Méridionaux de grands amateurs de ballon rond⁶⁸. Avec une autre histoire de ballon, ovale cette fois-ci, les lecteurs ont eu droit à la mention de l'outing de l'ex-capitaine de rugby gallois Gareth Thomas⁶⁹. Le mariage célébré entre deux hommes à Mexico a bénéficié, lui aussi, d'un article⁷⁰.

LES HEBDOMADAIRES **Marianne, la beauf de la République**

Marianne est un journal qui, dans l'ensemble, épingle régulièrement les actes de LGBT-phobie, mais n'est pas à la pointe en matière de lutte pour les droits des homosexuel-le-s. L'hebdomadaire hésite par ailleurs à prendre position sur certains sujets qui touchent la société en profondeur, comme l'homoparentalité ou la gestation pour autrui. C'est en effet un manque d'analyse qui est le défaut le plus récurrent de *Marianne*, dans son traitement de l'actualité LGBT. Même si, en 2009, l'hebdomadaire a confirmé l'amélioration que nous avons constatée durant l'année 2008 sur ce point, la publication de brèves " *à sensation* " a

63. *Le Parisien*, 23 avril 2009.

64. *Le Parisien*, 15 mai 2009.

65. *Le Parisien*, 7 juillet 2009.

66. *Le Parisien*, 25 septembre 2009.

67. *Le Parisien*, 4 mars 2009.

68. *Midi libre*, 1, 2 et 16 novembre 2009.

69. *Midi libre*, 19 et 22 décembre 2009.

70. *Midi libre*, 21 décembre 2009.

encore trop souvent primé sur les analyses de fond mettant en évidence l'homophobie latente qui ronge la vie de trop nombreuses personnes.

Des reproches concernant plusieurs articles doivent être formulés à l'encontre de *Marianne*. Les réactions à l'affaire concernant le livre de Frédéric Mitterrand ont donné lieu à des saillies flirtant avec l'homophobie, telle la réaction de ce lecteur, que l'on retrouve dans les colonnes de l'hebdomadaire, et qui se demande "Où s'arrête l'homosexualité et où commence la pédophilie ?"⁷¹ *Marianne* défend la liberté d'expression, qu'on se le dise ! A ce titre, l'hebdomadaire donne régulièrement la parole à des intervenants extérieurs exprimant différentes opinions, y compris des propos teintés d'homophobie. Est-ce pour autant une raison pour laisser l'un d'entre eux affirmer que l'homophobie est un "nouvel attendu de la démonologie en usage dans les salons"⁷² ? A moins que ces prises de position ne rejoignent en fait un sentiment plus profondément enraciné au cœur de l'hebdomadaire, relatif à la lutte pour les droits des LGBT : *Marianne* a reproché à Martine Aubry, première secrétaire du PS, de militer en faveur de l'ouverture du mariage aux personnes homosexuelles⁷³. Un point de vue qui a été récurrent en cette année 2009. Par ailleurs, à l'occasion de la publication d'une enquête sur le divorce⁷⁴, l'hebdomadaire évoque les couples hétéros pacés. On ne peut alors s'empêcher de se demander : pourquoi ne pas prendre également en compte les couples homos ? Hétérocentrisme, certes, mais qui confine à l'aveuglement.

Ce traitement de l'actualité LGBT est le même d'année en année. *Marianne* a tout de même, en 2009, réalisé une avancée "spectaculaire" qui doit être soulignée : un petit encadré en couverture mentionnant l'homosexualité⁷⁵ ! Cet exploit rarissime était assorti d'un long article, qui comprenait une enquête presque fouillée, et reprenait de larges extraits du livre de Franck Chaumont, *Homo-ghetto*.

Le Point, au point mort

Les années se suivent et se ressemblent. En 2009, encore, *Le Point* n'a consacré aucun article de fond aux questions LGBT.

L'homosexualité est principalement abordée ou évoquée aux détours de brèves mais ne fait jamais l'objet d'une étude, sauf pour une enquête intitulée : "Quand Nice devient gay-friendly."⁷⁶

Au cours de ce reportage, *Le Point* explique que grâce à quelques militants de l'association Aglaé, les homosexuel-le-s sont plus visibles et jouent un rôle positif dans la ville, en collaboration avec les commerçants et le maire. Cette enquête comporte un encadré sur "les droits des gays" soulignant les discriminations au travail et un entretien avec la présidente d'une association de convivialité pour les femmes. Cependant, *Le Point* avait déjà publié un article sur cette association deux ans auparavant⁷⁷. La problématique LGBT, en France, ne se limite pas à la vitalité des associations gays et lesbiennes de Nice, et on peut se demander quel intérêt l'hebdomadaire trouve à traiter à nouveau le sujet, alors qu'aucune des revendications LGBT n'est abordée ?

Le seul article, court, en lien avec l'avancée des droits des personnes LGBT concerne l'homoparentalité, suite à la décision du tribunal de Besançon d'accorder l'agrément d'adoption à une homosexuelle : "L'homoparentalité marque des points"⁷⁸. Il se borne à brosser une image calculatrice de M^e Mécary, qualifiée de "bulldozer", rappelant ses combats précédents. La question de l'homoparentalité est totalement évincée du fond de l'article.

Restent les brèves ou de courts textes au détour desquels l'homosexualité est évoquée. Dans la rubrique "Les citations de la semaine", on retrouve par exemple Brad Pitt s'engageant pour le "mariage gay"⁷⁹ en Californie ou les propos d'un député israélien concernant l'attentat du centre gay de Tel Aviv en août 2009⁸⁰.

71. *Marianne*, 24 octobre 2009.

72. *Marianne*, 31 octobre 2009.

73. *Marianne*, 28 novembre 2009.

74. *Marianne*, 28 novembre 2009.

75. *Marianne*, 26 septembre 2009.

76. *Le Point*, 11 juin 2009.

77. *Le Point*, 14 juin 2007.

78. *Le Point*, 12 novembre 2009, voir chapitre Justice

79. *Le Point*, 20 août 2009.

80. *Le Point*, 6 août 2009, à l'occasion de la sortie du livre *Le Dictionnaire du look* de Géraldine de Margerie.

Malgré cette absence de prise en considération des revendications LGBT, *Le Point* n'en oublie pas l'existence des homosexuel-le-s, surtout quand il s'agit de faire dans le sensationnel ou la caricature. Dans un sujet intitulé "*Bienvenue à l'académie du look*⁸¹", le journal recense différentes tenues vestimentaires : la "*caillera*", la "*Marie-Chantal*" et... la "*GAM*"... : le journaliste explique que la "*Gouine à mèche (...) fait la tronche*", est "*désabusée*", "*trompe*", a des "*ex en pagaille*", est dans les "*embrouilles*", et est "*la reine des prises de mèches*". CQFD.

Ces clichés mis à part, la ligne éditoriale paraît plutôt tolérante. Ainsi, un éditorial⁸² signé de Franz-Olivier Giesbert, directeur du journal, analyse de façon objective la controverse suscitée autour de Frédéric Mitterrand et de son livre *La Mauvaise Vie*, en dénonçant "*une chasse à l'homme*" qui vire à "*la chasse à l'homo*". On s'attendait à une analyse plus poussée dans l'article du même numéro intitulé "*Ce que révèle l'affaire Mitterrand*". Mais comme toujours, l'article élude la question et le problème de l'amalgame entre pédophilie et homosexualité et se limite, en fait, à l'impact que pourrait avoir cette polémique sur l'électorat de Nicolas Sarkozy et l'ouverture du gouvernement à des ministres de gauche.

L'Express, une conscience virtuelle ?

S'il a été relevé par nos précédents *Rapports* que l'info LGBT sortait du placard de la rédaction de *L'Express*, elle semble cette année y être retournée, en tout cas dans sa version papier... En revanche, le site Internet consacre au moins dix fois plus de dossiers aux sujets LGBT que l'hebdomadaire imprimé.

On ne compte pas plus d'une dizaine d'articles pour l'hebdomadaire, en 2009, et principalement ciblés culture : l'homosexualité de François Mauriac, un compte-rendu de la correspondance Colette-Missy intitulé "*Lesbien raisonnable ?*", le film *Harvey Milk*, l'homosexualité au théâtre... *L'Express* relève quand même l'interdiction de la Gay Pride à Moscou, et pose la bonne question en rappelant que les organisateurs de cet événement ont choisi la date de l'Eurovision dans la même

ville pour sensibiliser les médias internationaux : "*Dans ces conditions, des artistes représentant des pays démocratiques peuvent-ils maintenir leur participation ?*" Il est quand même regrettable que le journal ne renvoie aucun écho des Gay Prides nationales...

Un article sur Christine Boutin, "*Femme debout*", relève son désaccord avec le projet de loi sur le statut des beaux-parents et se conclut par : "*La ministre du Logement ne risque-t-elle pas l'exclusion ?*" *L'Express* revient sur l'affaire Bruno Wiel, jeune homosexuel séquestré et torturé en juillet 2006, dont le procès, qualifié de "*premier du genre hautement symbolique*", est suivi, au moins en brèves...

Le lectorat de *L'Express* a eu droit au marronnier habituel dans un dossier de société sur la fidélité. Si les couples gays sont aussi pris en référence, l'article n'évite pas le cliché. "*Gays : couples du troisième type. Chez les homosexuels, l'exclusivité est rare. Pour ceux qui fréquentent les soirées (...) la question n'est pas si l'on veut ou non (...) mais où et comment.*"

A noter tout de même une métamorphose étonnante et significative des articles traités sur papier et qui se retrouvent sur le Web... mais en changeant parfois de titre. Ainsi la page consacrée à Gus Van Sant pour son film *Harvey Milk* voit son titre "*Un sacré Gus*" devenir "*Gus Van Sant : les producteurs pensaient que le public n'était pas prêt*". Ou encore le titre de l'article sur la première biographie de François Mauriac parlant de son homosexualité, "*Le brûlant secret de François Mauriac*", qui devient "*Mauriac, homo, le brûlant secret*".

Si l'horizon de *L'Express* s'est dégagé et que sa rédaction aborde les thématiques LGBT dans des articles qui ne manquent pas forcément d'intérêt, c'est encore de façon trop sporadique. L'homosexuel-le reste trop souvent un-e artiste, drôle, à la sexualité débridée... Et la parole ne lui est que rarement donnée. Il faut malheureusement aller sur la Toile pour une information plus complète.

81. *Le Point*, 1^{er} octobre 2009.

82. *Le Point*, 15 octobre 2009

Le nouvel Observateur, l'hebdo de référence

Le nouvel Observateur s'est fait, cette année encore, le témoin d'une société française où l'image de l'homosexuel-le change des thématiques comme l'homoparentalité, l'homophobie au travail ou en banlieue ont été aussi abordées.

Les "réseaux" sont des vecteurs de changement. Sur cinq numéros⁸³, L'Obs s'arrête sur leur rôle. La sortie du film *Harvey Milk* de Gus Van Sant a été l'occasion de revenir sur la vie de ce premier militant homosexuel américain à être élu à une fonction officielle majeure (conseiller municipal de San Francisco). A travers ce film, le réalisateur revient sur les années 1970 et la prise de conscience d'un nécessaire "communautarisme" pour faire évoluer les choses. Dans sa critique, Pascal Mérigeau regrette le manque d'engagement et de conviction de certaines célébrités françaises. Pour lui la société a changé, il est facile de dire qu'un acteur est parfait dans un rôle d'homosexuel, il va moins de soi d'écrire qu'un acteur homosexuel est excellent dans un rôle d'hétérosexuel.

A l'exemple du combat d'Harvey Milk, il existe en France des réseaux qui s'entraident pour promouvoir la juste égalité des droits des homosexuel-le-s : dans son numéro du 20 mai⁸⁴, l'hebdomadaire décrit les groupes de pression faisant évoluer les politiques. Contre certains "axes de la vertu" des réseaux, comme l'association *L'Autre Cercle* ou la *Fraternelle* franc-maçonne homosexuelle, s'activent en secret, dans une société où il n'est pas toujours encore bon de se dévoiler. L'article revient sur l'évolution notable d'une grande partie de la droite qui grâce à ces relais a su évoluer. Dans ce combat, la visibilité est importante. Claude Soulas⁸⁵ brosse le portrait de Jean-Paul Cluzel⁸⁶ pour qui "les minorités ont besoin de modèles. Il dit, aux adolescents gays, qu'on peut être homo et chef d'une grande entreprise".

Les chroniques de Delfeil de Ton ont évoqué à deux reprises⁸⁷ les problèmes des homosexuels opprimés dans le monde. "Au Sénégal, dans la ville de Thiès, un homme réputé homosexuel a été déterré d'un cimetière par des habitants. Il n'était pas digne de pourrir avec des (...) hétéros." En Irak, des extrémistes religieux sont en chasse. Pour un des traqueurs, "les animaux méritent plus de compassion que ces gens à qui il donne une chance

de demander pardon à Dieu avant de les tuer". En neuf mois 130 homosexuels ont ainsi été tués.

Pour ce qui concerne la France, l'homoparentalité a été abordée à deux reprises. Le 12 mars⁸⁸, lors de la présentation de l'avant-projet de loi sur le statut du tiers, Christine Boutin et Nadine Morano se sont affrontées. Ce texte consacrait le droit pour les parents, peu importe l'orientation sexuelle, de partager l'autorité parentale avec un tiers. Les conservateurs y voyaient l'imminence d'un danger de civilisation. Cécile Deffontaines⁸⁹ est revenue sur la décision du tribunal administratif de Besançon qui, le 10 novembre, a enjoint le conseil général du Jura de délivrer un agrément à une enseignante lesbienne. Ceci est un pas significatif vers le droit à l'adoption pour les homosexuel-le-s. "Pour en finir avec cet arbitraire, les partisans de l'homoparentalité réclament une loi permettant enfin à tous les homosexuels d'adopter, comme la plupart de nos voisins européens", écrit l'hebdomadaire.

Enfin notre association a été citée à deux reprises. Le 24 septembre⁹⁰, Franck Chaumont était interrogé, lors de la sortie de son livre *Homo-ghetto*. Gays et lesbiennes dans les cités, sur la vie des homosexuel-le-s en banlieue. "La communauté homosexuelle marche à deux vitesses, méfiance, insulte, violence, jusqu'aux passages à tabac et aux viols, les homosexuel-le-s vivent un véritable calvaire." Pour eux c'est la double peine car "la communauté homosexuelle reproduit une discrimination à leur égard, ils sont fustigés dans leur cité et réduits à leur beurtitude ou blackitude en centre-ville". Le 4 juin⁹¹, L'Obs s'est intéressé à la lutte contre l'homophobie au travail, notamment avec l'exemple d'IBM qui revendique la promotion des minorités. Les enquêtes le montrent : se déclarer homosexuel-le est dans

83. *Le nouvel Observateur*, nos 2312, 2313, 2314, 2324 et 2340.

84. *Le nouvel Observateur*, n° 2324.

85. *Le nouvel Observateur*, n° 2314.

86. Ancien président de Radio France, actuellement président du Grand Palais et de la Réunion des musées nationaux.

87. *Le nouvel Observateur*, nos 2323 et 2341.

88. *Le nouvel Observateur*, n° 2314.

89. *Le nouvel Observateur*, n° 2350.

90. *Le nouvel Observateur*, n° 2342.

91. *Le nouvel Observateur*, n° 2326.

certaines entreprises un frein à la carrière. Des associations, dont SOS homophobie, agissent pour faire reculer l'homophobie au travail et pour l'obtention des mêmes droits.

Le nouvel Obs est un témoin positif d'une société en changement. Il est, dans la presse généraliste, un hebdomadaire de référence au côté des homosexuel-le-s.

Religions

Au nom du père, de l'homophobe et du transphobe...

Une nouvelle fois, l'association n'a reçu qu'un nombre limité de témoignages (3) dénonçant l'homophobie ainsi que la transphobie émanant de la sphère des religions.

Les discours religieux restent toutefois des vecteurs puissants légitimant trop souvent aux yeux des croyants l'homophobie et la transphobie. Sept témoignages reçus par l'association l'évoquent de manière indirecte. Ecartelé entre leur croyance, le poids de la tradition religieuse et leur identité sexuelle, un certain nombre d'homosexuel-le-s et de trans ont ainsi souvent du mal à trouver un équilibre. Mais les religions ne sont pas monolithiques et leur interprétation varie d'une société, d'un pays, d'un dignitaire à l'autre : certain-e-s homosexuel-le-s et trans commencent à être accueilli-e-s par des institutions religieuses.

Le catholicisme : de la compassion et de l'hypocrisie

Depuis la condamnation de la théorie du genre¹ par le pape Benoît XVI, lors de son discours à la Curie en 2008, le Vatican n'a eu de cesse, en 2009, de s'opposer à l'égalité des droits des minorités sexuelles au nom des valeurs de la " *famille traditionnelle* " ainsi que du mariage hétérosexuel.

L'Eglise catholique continue de mettre en garde les Etats sur les prétendus dangers pour la société à autoriser le mariage entre personnes de même sexe. Cette année a aussi été marquée en octobre par la révocation du père Santoro par l'archevêque de Florence, pour avoir célébré le mariage religieux d'une transsexuelle et de son compagnon, déjà mariés civilement depuis vingt-cinq ans. Avec la même intensité, le Vatican continue de

condamner les projets de loi prévoyant que les couples de même sexe puissent accéder à l'adoption. Sur le sujet, le projet de loi uruguayen, ainsi que la décision du tribunal administratif de Besançon d'accorder l'agrément d'adoption à Emmanuelle B., ont été de nouvelles occasions pour l'Eglise de Rome de réaffirmer son refus de l'adoption par des homosexuel-le-s " *pour le bien de l'enfant* ". (voir chapitres " *Politique* " et " *Justice* "). Dans la continuité des propos tenus en 1986 par le cardinal Ratzinger (futur pape), mentionnant l'homosexualité comme " *une menace pour la vie et le bien-être d'un certain nombre d'individus* ", le Vatican a refusé de signer la déclaration présentée le 13 décembre 2008 à l'ONU prônant la dépénalisation universelle de l'homosexualité². La contre-proposition promue par le Vatican et de nombreux Etats islamiques affirme que les droits humains universels n'incluent pas " *l'intention de s'intéresser aux droits des personnes spécifiques* ", excluant de fait les minorités sexuelles, mais soutient les " *principes de non-discrimination et d'égalité* ". Ce qui n'empêche pas le Pape et l'Eglise anglicane de s'opposer en février 2010 à un projet de loi sur l'égalité protégeant les homosexuel-le-s et les trans contre la discrimination à l'embauche.

1. " *L'homme veut se faire seul et disposer seul de ce qui le concerne, mais en agissant ainsi il vit contre la vérité, il vit contre son créateur [...] elle (l'Eglise) ne doit pas seulement défendre la terre, l'eau et l'air, mais aussi protéger l'homme contre sa propre destruction.* "

2. La déclaration en faveur de la dépénalisation réaffirme le principe de non-discrimination et dénonce en particulier " *le recours à la peine de mort, les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, la pratique de la torture, des traitements cruels ou inhumains* " infligés aux homosexuel-le-s et aux trans.

Le Saint-Siège reste ainsi en profonde contradiction avec les réalités pastorales d'accueil ainsi qu'avec le quotidien et le bien-être des croyant-e-s homosexuel-le-s et trans. La réaction du Vatican à la déclaration du cardinal mexicain Javier Lozano Barragan en décembre 2008 constitue une illustration du paradoxe et de l'hypocrisie de l'Eglise romaine. Le cardinal Barragan affirmait : *"Peut-être ne sont-ils [les LGBT] pas coupables, mais en agissant contre la dignité du corps, ils n'entreront pas dans le Royaume des dieux [...] L'homosexualité est donc un péché [...] Mais cela ne justifie aucune forme de discrimination. Dieu seul a le droit de juger. Nous, sur Terre, ne pouvons pas condamner, et en tant que personnes, nous avons tous les mêmes droits. Ce sont tout de même des personnes et il faut donc les respecter."* Le porte-parole du Saint-Siège a alors rappelé le catéchisme de l'Eglise catholique qui parle bien des actes homosexuels comme *"désordonnés"*, mais prend acte du fait qu'un *"nombre non négligeable d'hommes et de femmes présentent des tendances homosexuelles foncières"*, que ceux-ci *"doivent être accueillis avec respect, compassion et délicatesse"*.

L'Eglise catholique romaine accueille donc *"dans la compassion"* (*"souffrir avec"*) les homosexuel-le-s ou les trans, *"pécheurs de par leur nature"*. Mais si elle semble accepter les personnes, en revanche, elle condamne les actes, les comportements et donc les droits des homosexuel-le-s et des trans. Cette position inacceptable est une négation du droit à se manifester des minorités sexuelles. Elle constitue une base fertile pour l'expression d'une homophobie et d'une transphobie plus affirmée de la part des courants fondamentalistes.

Ainsi, en octobre 2009, réunis au Vatican dans le cadre d'un synode sur l'Afrique, des évêques ont proposé de légiférer contre le mariage homosexuel. Les extrémistes religieux chrétiens cherchent aussi les fondements de leur légitimité, à l'image de la Fraternité Saint-Pie-X de Stuttgart, qui avait comparé en juillet 2009 l'homosexualité au nazisme. Les extrémistes ultranationalistes et religieux profitent de l'ambiguïté de la parole des

institutions religieuses pour faire annuler la Gay Pride de Moscou ou celle de Belgrade.

L'homophobie n'est pas homogène au sein du christianisme

Le christianisme, composé d'une pluralité d'Eglises, est confronté aujourd'hui aux débats sur la reconnaissance des droits des minorités sexuelles.

Fragilisée par un désaccord persistant sur l'homosexualité et l'ordination de femmes évêques, l'Eglise anglicane constitue, pour son courant le plus libéral, l'une des branches du christianisme les plus conscientes des réalités de notre société. Selon Inclusive Church, une association qui promeut la diversité au sein de la communauté anglicane, les LGBT représentent près de 20 % du clergé de l'Eglise anglicane en 2009.

Le fondateur d'Inclusive Church veut aujourd'hui amener les autorités religieuses à reconnaître cette situation et mettre fin à l'hypocrisie : *"Regardez tous ces gens, ils jouent un rôle dans la vie de l'Eglise depuis dix, vingt, trente, parfois même quarante ans. Nous devons ouvrir les yeux et arrêter de prétendre que ça n'existe pas."* Pourtant, l'Eglise

d'Angleterre n'a toujours rien fait pour les droits des homosexuel-le-s et des trans. De plus, la bénédiction par le pasteur Martin Duedley de l'union de deux révérends gays en juin 2009 a provoqué l'ire de la frange conservatrice des anglicans.

L'Eglise anglicane américaine est aussi pionnière pour l'intégration de tous ses croyants. L'évêque du Maine affirmait en juillet 2009 : *"Nous avons des fidèles gays et lesbiennes, et des membres du clergé gays et lesbiennes, nous essayons d'honorer la diversité de la foi et de la théologie dans notre Eglise."*

A cette occasion l'Eglise épiscopaliennne des Etats-Unis a donné son accord à la bénédiction des unions homosexuelles dans les Etats qui les reconnaissent légalement. Quelques jours plus tôt, elle autorisait officiellement l'ordination de pasteur-e-s homosexuel-le-s. Mais il faut attendre décembre 2009 pour que la première évêque lesbienne de cette Eglise soit nommée, à la tête du diocèse de Los Angeles.

Après l'Eglise épiscopale américaine, ce sont les pro-

"L'homosexualité est donc un péché"

testants luthériens qui acceptent, en août 2009, les pasteurs homosexuel-le-s célibataires ou en couple. L'Église luthérienne a aussi sacré, en novembre 2009, la première évêque pasteure lesbienne à la tête de l'évêché de Stockholm. L'Église de Suède avait d'ailleurs approuvé officiellement le mariage des homosexuel-le-s dans ses églises.

Islam : tout le spectre de l'homophobie et de la transphobie

L'islam, bien que n'ayant pas le monopole des discours de haine à l'encontre des minorités sexuelles, demeure en 2009 l'une des confessions les plus homophobes et transphobes. Sur les dix témoignages concernant cette confession reçus cette année par SOS homophobie, six mettent en cause des propos et des actes homophobes et transphobes émanant d'individus de religion musulmane.

Dans le monde musulman d'aujourd'hui, dévoiler son identité sexuelle peut toujours conduire à la mort. L'islam considère la famille traditionnelle comme la clé du maintien d'une société "morale". De nombreux musulmans LGBT font face à l'isolement et à l'ostracisme de la part de leur famille, leur communauté. Ainsi, Ahmet Yildiz, homosexuel turc âgé de 26 ans, était assassiné à Istanbul en juillet 2008 lors d'une fusillade lâchement organisée contre lui par sa famille au nom de l'honneur et des valeurs familiales de l'islam.

Dans des circonstances extrêmes, les minorités sexuelles peuvent avoir à affronter des sentences légales de prison, de flagellation, et même de mort. Ainsi, l'Iran, parmi les 77 pays interdisant pénalement l'homosexualité et la transsexualité en 2009, a condamné à mort en octobre 2009 Nemat Safavi, 16 ans, reconnu coupable par un tribunal d'avoir pratiqué "des actes sexuels qui ne sont pas admis". De même, selon un rapport intitulé *Ils veulent nous exterminer : meurtre, torture, orientation sexuelle et genres en Irak*, publié en août 2009 par Human Rights Watch, les actes de torture et les exécutions sommaires visant des hommes soupçonnés d'homosexualité s'intensifient au nom de l'application de la loi islamique. L'Arabie saoudite contribue aussi activement à la répression sanglante de l'homosexualité, comme l'a montré

la décapitation au sabre de deux Saoudiens le 4 août 2009. Certains pays musulmans, comme le Sénégal, stigmatisent les minorités sexuelles en exhumant les dépouilles des personnes LGBT des cimetières musulmans (mai 2009).

D'autres pays islamiques, même s'ils ne punissent pas de mort les homosexuel-le-s et les trans, se sont opposés, avec le Vatican, à la dépénalisation universelle de l'homosexualité à l'ONU en décembre 2008. Ali Abdussalam Treki, diplomate libyen à l'ONU, s'était d'ailleurs exprimé ainsi : " *C'est un sujet très délicat, très sensible. En tant que musulman, je n'y suis pas favorable. L'homosexualité n'est pas acceptée dans la majorité des pays du monde. Et il y a des pays qui l'autorisent, en pensant que c'est une forme de démocratie... Je pense que ce n'est pas le cas.* "

Les pays européens comptent une importante population musulmane, de laquelle les personnes LGBT peuvent être rejeté-e-s au nom de la religion. Les comportements homophobes et transphobes se basant sur l'interprétation des textes et la parole du clergé musulman continuent d'être nombreux en France. A l'image du club de football Bébel Créteil dont l'entraîneur, en octobre 2009, a refusé que son équipe joue avec le club Paris Foot Gay au motif des convictions religieuses des joueurs musulmans (voir chapitre "Sport"). Si l'on ne peut que condamner les discours de haine et le rejet des minorités sexuelles dans la clandestinité de la part des musulmans français, en revanche, nous pouvons saluer le courage d'hommes et de femmes de culture musulmane témoignant de leur aspiration à vivre pleinement leur homosexualité (*Un homo dans la cité*, de Brahim Naït-Balk ; *Homo-ghetto : Gays et lesbiennes dans les cités : les clandestins de la République*, de Franck Chaumont).

L'effort de réinterprétation du Coran et de la loi islamique en faveur de l'intégration de tous les croyants doit constituer une priorité. Siti Musdah Mulia, professeur de pensée islamique à l'Institut des sciences indonésiennes, a d'ailleurs déclaré en novembre 2009 que " *les homosexuels et l'homosexualité sont naturels et créés par Dieu, et donc compatibles avec l'Islam* ".

Le judaïsme : tu n'aimeras point

La religion juive n'est pas en reste. A l'image d'Israël Gutman, historien de l'Institut Yad Vachem de Jérusalem, qui condamnait, en mai 2008, l'édification d'un monument, à Berlin, à la mémoire de la déportation des homosexuel-le-s lors de la seconde guerre mondiale.

Au sein des groupes les plus extrémistes, les sujets homosexuels et trans restent encore tabous et honnis par les autorités religieuses, comme le dénonce le premier long-métrage de Haim Tabakman, *Tu n'aimeras point*, sorti en 2009. C'est aussi une nouvelle fois les juifs orthodoxes qui, en mai 2009, par le biais du ministre israélien de l'Intérieur, Eli Yishai, membre du parti ultra-orthodoxe Shass, et du Grand Rabinat d'Israël, ont réclamé la délocalisation de la Gay Pride de Tel Aviv " *loin de la*

population croyante et des mineurs. "

Toutefois, un rabbin orthodoxe, Ron Yosef, a révélé son homosexualité au grand jour et créé en février 2008 l'association HOD (acronyme hébraïque désignant les " *homosexuels religieux* ") et www.hod.org.il, le premier site Internet indépendant conçu pour les gays juifs orthodoxes. Ce site vise à sensibiliser la communauté religieuse, à promouvoir un dialogue dans un esprit plus tolérant et à apporter un soutien psychologique au public religieux gay. Pour ce faire, le fondateur de HOD n'a pas hésité à s'adresser directement aux leaders, éducateurs et rabbins de la communauté juive orthodoxe pour défendre le droit à participer à la vie quotidienne juive sans être mis au ban de la communauté.

L'absence de discours religieux condamnant fermement l'homophobie ainsi que la transphobie continue de renforcer le sentiment d'impunité des extrémistes des trois grandes religions monothéistes, mais aussi d'exclure, de fait, les homosexuel-le-s et les trans en leur refusant de pouvoir vivre leur orientation ou leur identité sexuelle et leur foi sereinement. Bien que les débats et les confrontations semblent voir le jour dans les sociétés les plus libérales, il est encore difficile pour un-e croyant-e homosexuel-le ou trans de trouver une place au sein des communautés religieuses. C'est dans les Etats religieux, où les droits des individus reposent sur l'interprétation stricte de la « loi divine », que l'homophobie et la transphobie restent les plus fortes. Dans ce contexte, la défense du principe de laïcité paraît être une protection pour lutter contre la propagation des valeurs homophobes et transphobes véhiculée par les clergés des trois religions du livre.

En 2010 et 2011, la Journée internationale contre l'homophobie (Idaho) a pour thème les religions. C'est l'occasion pour SOS homophobie, ainsi que pour l'ensemble du monde associatif LGBT, de dénoncer les paroles et les actes homophobes et transphobes émanant des différentes confessions.

Le monde associatif LGBT et SOS homophobie invitent ainsi les dignitaires religieux mais aussi les croyants à s'interroger ensemble sur la réconciliation entre la foi et l'orientation sexuelle, la foi et la transidentité afin d'engager le dialogue, de faire avancer la lutte contre les discriminations faites aux LGBT et de reconnaître dans leur diversité tous les croyant-e-s.



Le point de vue de **Frank Giaoui**

Le Beit Haverim ("Maison des Amis", en hébreu), est né en 1977 du désir d'un groupe d'amis soucieux de concilier leur culture juive et leur homosexualité. Association depuis 1982, elle s'adresse toujours aux gays et lesbiennes juif-ve-s de France, mais ses activités tendent aujourd'hui à s'étendre au-delà de cette seule double identité.

Sur la difficulté de concilier une identité juive et une orientation homosexuelle, Frank Giaoui répond sans détour qu'il s'agit d'abord d'"un choc culturel" avant d'être "un choc religieux par rapport à des textes qui interdisent l'homosexualité" : "[Cette conciliation] n'est pas difficile au regard de l'individu. Mais dès lors qu'on l'appréhende par rapport à un cadre familial, à des traditions culturelles parfois assez pesantes, dans le cas des familles traditionnelles, là oui c'est complexe, et c'est vrai aussi pour les musulmans et pour les chrétiens."

Il y a une vingtaine d'années, un jeune Juif, s'il décidait d'assumer son homosexualité, la vivait caché, menait parfois une double vie. "C'était très exceptionnel qu'il le dise dans sa famille parce que celle-ci (...) ne parlait pas d'homosexualité ; ou alors si elle venait à être découverte, ça se terminait souvent en rupture de famille."

Mais aujourd'hui, la communauté juive tout comme la société française ont évolué. "Pour 78 % des sympathisants et adhérents du Beit Haverim en 2009, "judaïsme et homosexualité sont conciliables". La plupart des jeunes juifs assument maintenant leur homosexualité, parfois bien sûr contre l'avis de leur famille, mais il n'y a plus de drame, ou en tout cas beaucoup moins." De même, si les textes sont identiques, leur interprétation évolue également : "Hier' une synagogue consistoriale organisait un débat sur le regard de la Torah² par rapport à l'homosexualité. Le rabbin y tenait un discours qui était totalement impensable il y a encore cinq ou dix ans, et ces débats sont maintenant fréquents !"

Lorsqu'on l'interroge sur les fondements textuels d'une interdiction de l'homosexualité, Frank Giaoui rappelle que "le Beit Haverim n'a pas voca-

tion à s'exprimer sur la religion car ce n'est pas une association cultuelle mais une association culturelle". Et s'il accepte de nous répondre, c'est simplement "en tant que responsable associatif qui entend depuis des années des gens spécialisés sur ces sujets", sans engager la responsabilité de l'association. En premier lieu, "ce qui est effectivement mentionné dans le Pentateuque (la Torah) c'est une phrase qui dit "Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme" ". Mais l'interprétation des textes "dépend des différents mouvements religieux du judaïsme qui est loin d'être unique." De l'interprétation la plus restreinte à des exégèses plus libérales, le sens donné au texte varie sensiblement : interdiction de l'acte de sodomie ("l'homosexualité féminine n'étant pas explicitement mentionnée, (...) cette interdiction ne concerne que l'homosexualité masculine"), ou tout acte de pouvoir sexuel d'un homme sur un autre... "Dans l'interprétation la plus libérale des textes, seul un acte sexuel qui s'assimile à un avilissement de l'autre personne est interdit, et là indépendamment de l'homosexualité."

En second lieu, "la religion juive révélée par un texte est soumise à énormément d'interprétations et de traductions, on peut avoir différentes acceptions de ce qu'on appelle homosexualité et interdits." Ainsi le mot hébreu "toevah", qui caractérise l'homosexualité mais aussi bien d'autres comportements, est traduit en français par "abomination" mais pour certains il serait plutôt synonyme d'"éloignement" : "Ce ne serait pas véritablement un interdit, mais un éloignement de la foi, ou un éloignement de Dieu pour simplifier."

Il est intéressant de préciser que même dans les courants plus stricts (orthodoxes, voire ultra-orthodoxes), c'est bien l'acte qui est rejeté et non la personne. "On ne cache pas dans la religion juive qu'une tendance homosexuelle peut toucher tout un chacun. Mais il y a des textes qui décrivent comment on est susceptible de s'accommoder de cette tendance ou de cette orientation sexuelle.

1. 17 février 2009

2. La Torah, "loi" en hébreu, désigne les cinq premiers livres de la Bible, appelés aussi "Les Cinq Livres de Moïse", ou "Pentateuque".

Ce qu'ils disent, c'est qu'on doit exercer son libre-arbitre pour justement canaliser son orientation vers des choses qui ne sont pas interdites. Bref pour s'abstenir de passer à l'acte..."

"Par contre dans les mouvements libéraux, par exemple aux Etats-Unis, il y a des synagogues qui sont totalement "homophiles" où des lesbiennes et des gays sont rabbins." Des hétérosexuels vont même fréquenter ces synagogues parce qu'ils y trouvent, "en dehors même de la religion, (...) une transmission de culture plus ouverte que dans certaines synagogues ou écoles religieuses très orthodoxes".

Outre sa participation aux principaux rassemblements LGBT en France, le Beit Haverim offre de nombreuses activités. Franck Giaoui précise que *"concernant la dimension juive, [l'association] ne propose pas d'office religieux parce qu' [il n'y a] pas d'officiants. Par contre, en terme de pratique [elle] organise, d'une manière plutôt conviviale ou carrément festive, des soirées qu'[elle] essaie de faire coïncider avec les fêtes religieuses : à Pourim³, à Pessa'h⁴, à Roch Hachana⁵... Parfois ces fêtes sont combinées avec des soirées à thème, comme les déguisements à Pourim. De la même manière elle se réapproprie et "aménage" les traditionnels dîners de shabbat⁶ en organisant des repas préparés à tour de rôle par ses adhérents, "pour retrouver un cadre traditionnel", au sein de la maison du Beit. "L'ouverture de La Maison du Beit fut importante parce qu'elle nous a permis, depuis trois ans d'avoir des activités nombreuses et variées dans un lieu fixe et central de Paris [5, rue Fénelon, dans le X^e arrondissement]."*

Le Beit Haverim organise et participe aussi à des conférences et des échanges *"avec les différentes composantes de la communauté juive (...) sur des thèmes de culture, de société ou de religion."*

Mais ces activités ne se limitent pas à cela et visent une ouverture sur la société ou sur des activités conviviales qui n'ont pas uniquement trait à la culture juive : cours d'hébreu, ateliers de chant, cinéclub, forums *"Parentalité"*, atelier de développement personnel, soirées conviviales... *"Ces activités sont réservées aux adhérents mais tous, juifs ou non juifs, homos ou hétéros, peuvent*

y venir essayer une fois avant d'adhérer."

C'est que Franck Giaoui porte un regard neuf et critique sur les mouvements associatifs actuels, un regard qui ne cesse d'interroger la société et ses évolutions. En partant du constat que les jeunes se rencontrent et communiquent davantage aujourd'hui via les nouvelles technologies et les réseaux sociaux d'Internet, et de celui d'un militantisme encore nécessaire mais parfois obsolète dans sa forme (au vu des avancées des droits LGBT depuis vingt ans), il comprend pourquoi *"certains jeunes (...) disent ne pas percevoir l'utilité pour eux d'une association strictement militante"*.

Pour lui, l'avenir des associations LGBT passe par une adaptation : *"La société est déjà en avance : 64 % des Français sont favorables à ce que l'on accorde aux couples homos le droit au mariage, 57 % à ce qu'on leur accorde le droit à l'adoption. Il est évident que le moment venu le législateur saura se mettre en accord avec la société, c'est-à-dire avec ses électeurs ! Dans dix ans, il y aura à nouveau d'autres défis. Donc ce qu'on a à faire, c'est préparer les générations d'aujourd'hui et de demain pour que notre militantisme ne soit pas un militantisme communautariste. Je pense que l'une des grandes évolutions, qu'en tout cas le Beit Haverim a souhaité prendre depuis quelques années, c'est l'ouverture vers un combat d'universalité des droits. On ne demande pas des droits spécifiques aux homos, aux lesbiennes, aux trans : on demande que tout le monde ait les mêmes droits. On ne demande pas de lutte spécifique contre les antisémites : on demande des lois luttant contre l'ensemble des stigmatisations et des discriminations racistes. (...) C'est bien que chacun s'ouvre et ne défende pas uniquement ce qui le concerne directement."*

Pour autant, il reste beaucoup à faire en matière de double identité *"juive-homosexuelle"*. Faire évoluer les différentes interprétations des textes

3. Pourim est la fête qui célèbre les faits, consignés dans le livre d'Esther, ayant permis aux juifs de Perse d'échapper, au IV^e siècle av. J.-C., à un massacre.

4. Pessa'h est la Pâque juive.

5. Roch Hachana est la célébration du nouvel an du calendrier hébraïque.

6. Le shabbat est le jour de repos assigné au septième jour de la semaine juive.

" vers un juste équilibre " déjà ; pour " qu'un couple homo qui ait envie de pratiquer la religion juive puisse assumer et venir côte à côte à la synagogue. En plus c'est assez pratique puisque dans une synagogue les hommes sont ensemble, les femmes sont ensemble, donc c'est un avantage par rapport aux hétéros ! "

" Il faut prendre ce qui est bon chez chacun et le généraliser à l'ensemble des esprits. Et pourquoi pas étendre cette approche, au-delà de la communauté juive, à l'ensemble de la communauté nationale en France ? "



Frank Giaoui,
président du Beit Haverim
5, rue Fénelon - 75010 Paris.
contact@beit-haverim.com

www.beit-haverim.com

Cet article fait suite à un entretien avec Franck Giaoui. L'intégralité en est disponible sur le site Internet de SOS homophobie (www.sos-homophobie.org).

Les homosexuels « n'entreront jamais au royaume des cieux »

Les homosexuels et les transsexuels « n'entreront jamais au royaume des cieux » a affirmé hier le cardinal Javier Lozano Barragan, ancien « ministre de la Santé » du Vatican, ajoutant, que « ce sont tout de même des personnes et (qu')il faut donc les respecter ». Le porte-parole de Benoît XVI, le père Lombardi, a réagi en appelant à « éviter toute forme de discrimination injuste »

Le Figaro,
3 décembre 2009

Religion ♦ Les tra

Indonés

YOGYAKARTA, envoyé spécial

Jusqu'alors ils allaient prier sous les quolibets, sinon les menaces. Déguisés en homme ou en femme, ils se glissaient dans les salles de prières des mosquées, redoutant d'être démasqués. Maryani a subi ce genre d'humiliations, avant d'ouvrir, en juillet 2008, la première école coranique pour *waria*: les transsexuels, selon l'appellation indonésienne.

Ce lieu unique dans le plus grand pays musulman au monde, qui accueille homosexuels et travestis, se niche dans une ruelle de Notoyudan, quartier calme de la cosmopolite capitale culturelle du pays, Yogyakarta. Pas de banc, de salle de lecture, ni même de mosquée dans cette école-là. Ce centre coranique est à nul autre pareil. Des trophées de concours de maquillage se mêlent à des clichés kitsch de La Mecque, des photos de shows entourent les reproductions de sourates.

Coiffeuse. Dans une salle aux murs jaunes et orangés, Maryani reçoit chez elle, sans prosélytisme. Née homme et catholique

transsexuels du pays ont leur propre lieu de culte depuis un an.

Indonésie: l'islam se travestit



dier et surtout apprendre les rituels, réciter le Coran et manger ensemble, sans stresser, sans menace.» Et sans séparation. Tous se retrouvent sur le carrelage blanc de la salle commune. Là sont dispensés les cours gratuits par une vingtaine d'*ustadz*, des enseignants musulmans, qui se relaient. Ils viennent de la grande école voisine du prêcheur Hamrolie Harun. Depuis plusieurs années, cet homme côtoie les transsexuels et s'affiche à leurs côtés. Il a encouragé la création de Senin-Kamis, le nom officiel de l'école, qui signifie simplement lundi-jeudi, les jours d'ouverture.

Respect. Certes, le Conseil des oulémas a pu s'agacer des shows de travestis destinés à chauffer la foule des meetings lors de la dernière campagne des législatives du 9 avril. Mais c'est oublier la tradition vivace des *waria* en Indonésie et la réalité de la diversité culturelle dans ce pays mosaïque de 235 millions d'habitants où cohabitent musulmans, chrétiens, hindouistes et bouddhistes.

A Yogyakarta, le clergé, lui, n'a rien trouvé à redire au travail dévoué de Maryani. «Le chef de la

mosquée est venu. C'est une marque de respect, non ?» Un voisin passe la tête par la porte et salue. Plus tard, une femme apporte des légumes. Le succès de Senin-Kamis repose sur les épaules de Maryani. Mariée puis divorcée, elle a adopté une fille qui a 8 ans, et se dit aujourd'hui «sereine et en paix». Elle vit sa foi avec une candeur désarmante. En matriarche dévote, Maryani veille sans compter sur son centre. «*Choquée*» par le tremblement de terre du 27 mai 2006, qui a fait plus de 5000 morts à Yogyakarta, elle a commencé à collecter de l'argent auprès des transsexuels. L'idée de l'école est venue plus tard. «*C'était mon destin d'ouvrir ce lieu. Avant de mourir, je veux faire du bien et aider les autres "waria".*»

Elle a convaincu Tini de la rejoindre. Cette discrète pratiquante de 41 ans assiste Maryani depuis plusieurs mois. «*Je vis enfin sans menace, dit-elle. Ce n'était plus possible d'endosser le sarong pour ne pas choquer les gens.*» Un planning, punaisé au mur, détaille les activités: il affiche complet.

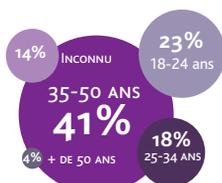
► ARNAUD VAULERIN

en 1960, elle est devenue femme à 15 ans. Puis elle s'est convertie à l'islam. «*Dieu l'a voulu ainsi, j'ai respecté sa volonté. Mais je suis resté physiquement comme il m'a faite.*» Cette ex-prostituée et chanteuse s'est reconvertie en pieuse coiffeuse qui maquille et coiffe danseurs, artistes et futurs mariés. C'est ainsi qu'elle finance les activités du centre qui accueille régulièrement une trentaine de transsexuels, de gays et de lesbiennes. «*On accepte volontiers des hétérosexuels, s'amuse Maryani. Mais ce sont surtout les "waria" qui viennent. Eux aussi ont le droit d'être croyant. Ici, ils n'ont plus besoin de porter le mukena [le voile pour les femmes, ndlr] ou le sarong [pour les hommes, ndlr]. Ils viennent étu-*

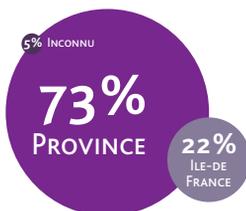
Libération, 5-6 septembre 2009

Santé-Médecine

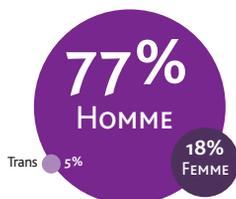
Hospitalité limitée



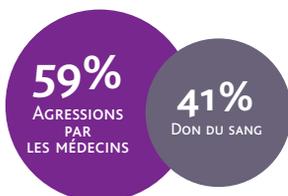
ÂGE DES APPELANTS



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



SEXE DES APPELANTS



CONTEXTE

32 témoignages correspondant à 25 cas, soit 2 % du total.

Ce qui frappe quand on se penche sur les cas d'homophobie dans le milieu médical, c'est moins le nombre de témoignages, variable d'une année à l'autre, que l'impression d'une absence totale d'évolution des mentalités sur ces questions : chaque année, les témoignages se ressemblent. En 2009, encore, ils et elles étaient vingt-cinq gays, lesbiennes, bi et trans à contacter SOS homophobie parce qu'ils et elles avaient été victimes d'homophobie de la part du personnel médical, que ce soit en consultation (15 cas cette année) ou lors d'un don du sang (10 cas). Deux cas d'homophobie entre collègues d'hôpital nous ont également été rapportés. Globalement, ce sont majoritairement des hommes qui contactent SOS homophobie pour faire part de l'absence de

considération qu'ils peuvent subir de la part du corps médical. Des lesbiennes aussi ont contacté notre association cette année, et c'est souvent chez le gynécologue qu'elles ont entendu des propos humiliants.

L'homophobie du personnel médical est un comble quand on sait à quel point les rapports que l'on entretient avec son médecin sont déterminants pour la bonne prise en charge de sa santé ; elle devient une aberration quand ce sont des psychologues, psychanalystes ou psychiatres qui, chargés de suivre et d'accompagner des gays et lesbiennes, jugent l'homosexualité comme une maladie mentale.

Une grande partie des témoignages reçus par SOS homophobie concerne le don du sang.

Rappelons que le 14 janvier 2009, alors qu'elle s'était engagée à lever l'interdiction, Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, a maintenu l'exclusion du don du sang pour un homme ayant eu dans sa vie un rapport sexuel avec un autre homme. Le 10 juin 2009, un sondage BVA révèle que 76 % des Français-e-s trouvent l'interdiction de don du sang pour les homosexuels injustifiée. Entre-temps, ni statistiques, ni nouvelles études publiées ; pas plus d'informations sur le sujet qui auraient changé la donne ; simplement la conscience, de la part des trois quarts des citoyen-ne-s français-e-s, de l'aberration d'un amalgame entre homosexualité et maladie, où l'on stigmatise un groupe de personnes en raison de son orientation sexuelle, et non de ses pratiques. Visiblement, la politique de santé actuelle semble confortablement installée dans les raccourcis simplistes : parce que le taux de porteurs du VIH chez les homosexuels serait plus important que chez les hétérosexuels, tous les homosexuels seraient contaminés. Au nom du sacro-saint principe de précaution, on discrimine toute une population sans tenir compte des comportements individuels. De nombreux gays ont tenté à plusieurs reprises, depuis la circulaire de 1983 excluant les homosexuels de cet acte civique et solidaire, de faire un

“ Vous êtes une population à risque ”

don pour aider les personnes qui en ont besoin. Malheureusement, aujourd'hui la seule possibilité pour un gay de donner son sang est le mensonge. Chaque année, depuis que SOS homophobie existe, certains d'entre eux contactent l'association pour exprimer leur incompréhension, leur colère et leur douleur de se voir ainsi considérés comme des sous-citoyens : ils étaient dix en 2009. Au téléphone ou par courriel, nous ne savons plus quoi répondre pour justifier une telle discrimination érigée en argument sanitaire fallacieux (voir encadré Prevagay). Extraits de nos *Rapports annuels* sur l'homophobie : 2004 : “ *Le don du sang reste fermé actuellement à une partie de la population française, ce que nombre de nos appelants vivent comme une réelle discrimination* ” ; 2006 : “ *Un type de pratique fait régulièrement l'objet d'interpellations de l'association de la part de gays et lesbiennes s'estimant victimes de pratiques discriminatoires : le maintien de l'exclusion du don du sang de gays.* ” ; 2008 : “ *L'exclusion des gays du don du sang représente 34 % des témoignages de ce chapitre.* ” Année après année, les témoignages réunis dans ce chapitre “ *Santé-Médecine* ” semblent enfermés dans une logique de répétition insupportable dont l'issue, promise par les gouvernements successifs, relève encore de l'utopie.

Personnel hospitalier agressif

Paul, Lyonnais de 38 ans, se rend chez son médecin pour obtenir un certificat médical en vue de l'obtention d'un prêt bancaire. Lorsque celui-ci apprend que Paul est homosexuel, il lui lance un lapidaire “ à poil ! ”, et l'examine pendant trois quarts d'heure, nu, allant même jusqu'au toucher rectal.

*“ Vous êtes une population à risque, vous devriez contrôler vos pulsions ”, entend Paul.
“ C'était extrêmement dévaloris-*

sant et dégradant pour moi ”, confie-t-il. D'autres cas similaires nous sont rapportés chaque année. Celui de Sébastien, 47 ans, à Toulouse, est de même nature : suite à l'annonce de son homosexualité au cours d'un rendez-vous chez un médecin qu'il ne connaissait pas, celui-ci a évoqué des “ facteurs de risques ” et lui a prescrit de nombreuses analyses.

Sabrina et Carine, 22 et 25 ans, se sont rencontrées lors

d'un séjour à l'hôpital et sont tombées amoureuses l'une de l'autre. Un des psychiatres, les voyant un jour s'embrasser, les harangue : “ Vous vous croyez où ? Vous vous donnez en spectacle. Ce n'est pas un club de lesbiennes, ici. ” Un autre jour, il tape sur la tête d'une des deux femmes, ajoutant : “ Pas d'exhibitionnisme ! C'est scandaleux, c'est dégoûtant, deux femmes ensemble. ”

Fabrice, Bordelais de 45 ans, fait un test de dépistage

Focus

VIH classique. Mais lors de l'entretien avec le médecin, celui-ci soutient que la fellation constitue la pratique sexuelle la plus risquée pour la transmission du VIH. Fabrice s'étonne d'une telle information et contre-argumente. S'ensuit une conversation houleuse entre les deux hommes, que le médecin clôt d'un sentencieux : " A force de jouer avec le feu, il se peut qu'un jour vous ne soyez plus du tout remboursé pour vos médicaments. Pensez-y. "

Pascal, Parisien de 32 ans, arrive à l'hôpital pour une phlébite. Il se voit bientôt administrer des tests sérologiques, sans lien avec sa maladie et sans qu'il donne son accord pour pratiquer ces tests ! Il découvre les résultats des examens après coup et apprend alors que son dossier médical mentionne son orientation sexuelle.

Don du sang

Alors qu'officiellement, au regard de leur orientation sexuelle, seuls les gays sont exclus du don du sang, dans les faits, des lesbiennes sont également rejetées en raison de leur orientation sexuelle. Ainsi, Christian nous contacte pour parler de sa sœur, Claire, 23 ans, qui n'a pas pu donner son sang parce qu'elle était lesbienne.

Aurore, 32 ans, a raconté ainsi son histoire par écrit à SOS homophobie : « Je vis à Paris depuis quatre ans. J'ai décidé de changer de gynécologue, non pas parce qu'il ne me convenait plus, mais parce qu'il était cher et que j'en voulais un proche de mon domicile. Je suis donc allé voir une gynécologue exerçant dans mon quartier, et j'ai eu droit à un traitement très hostile de sa part, dès lors qu'elle a su que j'étais lesbienne. J'ai dû faire des examens sur le champ pour voir si je n'avais pas de MST... et je n'avais rien. "C'est très courant d'avoir des MST chez les gens comme vous", m'a-t-elle répliqué. J'ai été profondément perturbée par ce commentaire, surtout que je lui avais déjà dit que j'étais en couple avec la même femme depuis douze ans...

Puis, quand je suis allée au laboratoire pour récupérer d'autres résultats, une infirmière a évoqué mon "mari". Quand je lui ai dit que j'étais lesbienne, elle a rétorqué : "Une femme ? ça change la donne, alors." Pourquoi dois-je tolérer ce genre de propos ? Je suis profondément choquée par ces agressions répétées et insistantes. Et ce n'est pas la première fois que je me sens mal à l'aise en évoquant ma compagne... »

Le cas de Damien, 21 ans, à Orléans, résume parfaitement la situation à laquelle de nombreux-ses gays et lesbiennes sont confronté-e-s chaque jour : « Je vais souvent donner mon sang et, aujourd'hui, je leur dis que je suis homo. On m'envoie régulièrement des messages pour grave pénurie de sang dans la région, mais, ce soir, quand je veux le donner, on préfère me radier du dossier. Le docteur m'a bien expliqué que les hétéros devenaient

à risque aussi et que même si je ne couchais qu'avec mon fiancé et lui qu'avec moi, et que nos tests HIV étaient négatifs, il m'a répondu, je cite : "C'est psychologique, je suis obligé de le noter dans votre dossier et vous serez radié, tant pis pour les gens qui mourront!" Ne trouvez-vous pas cela absurde et stupide ? Le sang est pourtant testé, et j'ai un ami hétérosexuel qui couche avec tout ce qui bouge ou presque, mais

lui a le droit ?
Déontologiquement,
il vaut mieux mentir
pour sauver des vies ? ”

Trans

Melinda lilloise de 33 ans, nous appelle après plusieurs années de doutes sur son identité et sa sexualité. “J’ai mal au cœur”, confie-t-elle. Elle a besoin de parler. Elle revient ainsi sur son passé, et énumère les différents psychiatres qui l’ont suivie depuis l’âge de 15 ans. “Je n’ai pas pu vivre comme tout le monde, et les médecins ne m’ont pas entendue. Il y a neuf ans, je me suis mutilée car j’en avais assez d’attendre d’être opérée. Je me suis blessée parce que

je ne savais pas quoi faire de mes désirs. ”

André, 33 ans, père de famille, souhaite débiter un traitement hormonal pour changer de sexe. Le médecin psychiatre refuse et motive son rejet noir sur blanc : “Votre souhait est de modifier par un traitement médical et chirurgical votre apparence physique dans le sens d’une féminisation, dans la perspective de vivre en couple avec votre fiancée. Autrement dit, d’exprimer sous la forme d’une homosexualité votre attirance pour les femmes. Il est évident que ce point à lui seul, si votre enfant était majeur, ferait poser très sérieusement la question du diagnostic de transsexualisme. Dans

ces conditions, il n’est évidemment pas possible d’aller plus en avant pour le moment. Je ne peux que vous encourager dans une démarche thérapeutique. ”
Bref, André doit se faire soigner, “parce qu’[il est] malade ”.

Harcèlement professionnel

Michel, un infirmier d’une cinquantaine d’années, se voit qualifié par sa supérieure de “sale ” – terme éminemment scientifique.

Dimriti, lui aussi infirmier, 45 ans, entend un supérieur hiérarchique, médecin psychiatre, considérer les homosexuels comme “des pervers ” lors d’une réunion, devant tout le monde. Personne ne réagit.

SOS homophobie milite depuis de nombreuses années pour que le don du sang soit ouvert aux gays. L’association participe à différents groupes de travail, notamment avec l’Institut national de veille sanitaire et d’autres associations, pour faire évoluer les mentalités, et cesser de brandir des chiffres alarmants sur le taux de prévalence du VIH chez les gays comme argument ultime pour justifier une telle discrimination. L’objet de notre action est sans équivoque : faire que le refus du don du sang se base sur des comportements à risque et non pas sur l’appartenance à une population supposée à risque.

SOS homophobie, qui met actuellement en place des modules de formation à destination du milieu professionnel, réfléchit également à des moyens d’intervention auprès d’établissements hospitaliers pour sensibiliser le personnel aux problématiques de LGBT-phobie. Notre commission Formation pour adultes a ainsi commencé, cette année, une formation pour infirmier-ère-s scolaires.

L'étude Prevagay : savoir lire les chiffres

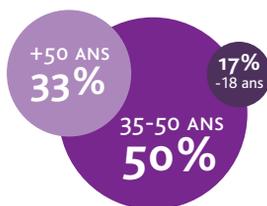
L'étude Prevagay, dont les chiffres ont été publiés en novembre 2009, a suscité quelques incompréhensions. L'objectif de cette enquête, menée par l'Institut national de veille sanitaire, était d'estimer la prévalence biologique de l'infection au VIH chez des HSH (hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes) fréquentant des lieux de convivialité parisiens (9 saunas ou backrooms et 5 bars) afin d'alerter sur le taux important de contamination et, donc, sur la nécessité de mener des campagnes de prévention ciblées. Les chiffres sont très élevés (17,7 % des 886 participants sont séropositifs) et constituent donc un outil essentiel dans la lutte contre le VIH, rappelant,

cela est nécessaire, qu'encore trop de cas sont déclarés chaque année.

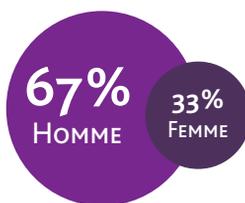
Cette étude Prevagay a néanmoins été sujette à de mauvaises interprétations : le taux de prévalence ne vaut pas pour les homosexuels en général, mais pour une partie d'entre eux, qui fréquentent ces lieux de consommation sexuelle. Pourquoi ne pas mener une étude de ce genre chez les hétérosexuel-le-s qui fréquentent également certains établissements et ont de nombreux rapports sexuels avec différents partenaires ? Le danger est toujours de généraliser un propos qui ne concerne qu'une partie d'une population. Donc, à un objectif premier louable – trouver des moyens adaptés de lutter contre le VIH en fonction des personnes et des comportements sexuels – peuvent parfois répondre des conclusions hâtives et des décisions injustes.

Sport

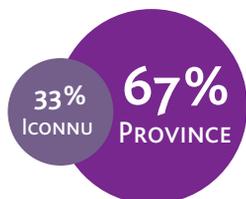
L'homophobie qui sort du placard



ÂGE DES APPELANTS



SEXE DES APPELANTS



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

8 témoignages correspondant à 1 % du total.

Les choses bougeraient-elles enfin sur les terrains de sport ? Si notre association n'a, cette année encore, reçu que très peu de témoignages sur cette thématique (8 cas cette année¹), l'homophobie dans le domaine du sport a enfin fait son coming out médiatique cette année, comme le prouve la diffusion le 4 janvier 2010 par Canal+ d'un documentaire dédié à ce sujet². Rappelons également le bruit médiatique qui a entouré deux affaires en 2009.

Premièrement, le refus de l'entraîneur du club amateur de football Créteil Bébel, composé essentiellement de musulmans, de jouer contre le Paris Foot Gay (PFG) dont l'équipe comprend des joueurs gays et *gays-friendly*. Deuxièmement, des propos de Louis Nicollin, président du MHSC

(Montpellier Hérault Sport Club), qui a, cette année encore, marqué l'actualité sportive par ses propos homophobes. Au micro de Canal+, le 31 octobre 2009, Louis Nicollin traitait Benoît Pedretti, joueur d'Auxerre, de "petite tarlouze". Quelques mois plus tôt, en juin, à propos du projet du PFG de diffuser un clip luttant contre l'homophobie au stade de Montpellier, il avait déclaré³ : "Un clip sur le racisme, je suis prêt à le passer dès demain matin. Mais sur l'homophobie... Après, ce sera quoi, les femmes battues ? Si la maire me demande de le passer, je le ferai. Mais je préférerais montrer

1. 13, en 2009 ; 6 en 2007 ; 5 en 2006.

2. *Sport et homosexualité, c'est quoi le problème ?*, documentaire de Michel Royer.

3. *Aujourd'hui Sport*, 17 juin 2009.

des filles à poil... ” En 2008, c'était Laurent Nicollin, fils de Louis, qui avait envoyé un texto à un supporter de la veille d'un match de ligue 2 : *“ On va les enculer, ces PD de Nimois. ”*

Quelques coming out ont été remarqués et bien accueillis, en 2009 : comme celui d'un des plus grands joueurs de rugby gallois, Gareth Thomas, ou, dans des sports moins connus, celui de Dona Og Cusak, une des légendes du hurling, sport traditionnel irlandais. Malgré ces deux événements, le sport reste le domaine réservé de l'hétérosexualité. L'imaginaire sportif n'exhale en effet que virilité, masculinité, force et combat et ne laisse place à aucune faiblesse, aucune marginalité, aucune défaillance, en particulier dans les sports collectifs. L'homosexualité serait une faille, une incapacité à la normalité qui décrédibiliserait le sportif et cette marginalité empêcherait une réelle symbiose sur le terrain, de *“ ne faire qu'un ”* face à l'adversaire. Sylvain Ferez, maître de conférences à la faculté des sciences du sport à l'université de Montpellier, explique ainsi qu'*“ il est dans la culture du sport de considérer l'homosexualité comme un repoussoir ”*⁴.

C'est particulièrement frappant dans le football, le sport par excellence en France : aucun joueur de haut niveau en activité n'a fait son coming out. Ces dernières années, seuls deux footballeurs ont parlé publiquement de leur homosexualité : Olivier Royer, un ancien joueur nancéen des années 1970, et Yoann Lemaire, joueur d'un club amateur des Ardennes, le FC Chooz. Comme ce dernier, on peut s'étonner qu'il n'y ait qu'un seul joueur ouvertement gay sur plus de deux millions de licenciés⁵... Le football est encore pétri de silence, de clichés et de réflexes homophobes, même si les instances dirigeantes ont fini par réagir l'année passée aux dérapages médiatisés. Ainsi, Louis Nicollin, qui n'en

*“ Pédé,
enculé c'est
le folklore ”*

est pas à son premier fait d'armes homophobe, a, après s'être excusé auprès de l'intéressé, été condamné par le Comité national d'éthique (CNE) de la Fédération française de football, à deux mois fermes d'interdiction de toute fonction officielle. Le CFL (Commission football loisirs) de Paris a exclu le club de Créteil Bébel.

La situation est différente chez les sportives lesbiennes. Il existe d'autres clichés lesbiens lorsqu'on est sportive. Le sport a été historiquement développé pour les hommes, et il reste acquis aux valeurs masculines. On considère donc généralement les femmes sportives comme des garçons manqués. Pourtant, même si pour des raisons tout aussi mauvaises il semble plus facile pour les filles de vivre leur homosexualité au grand jour, les coming out de sportives en activité ne sont guère plus nombreux que chez les hommes, Martina Navratilova et Amélie Mauresmo étant sans doute les plus célèbres. Cette dernière n'a pas échappé aux propos injurieux sur le Net lorsqu'elle a annoncé sa retraite en décembre 2009 (voir focus).

A trop entendre *“ hommasse ”*, *“ on n'est pas des PD ”* dans les vestiaires, dans les propos des dirigeants sportifs, dans les chants ou sur les banderoles de supporters, on comprend le mal-être et la souffrance de certains sportif-ive-s homosexuel-le-s. Se sentant dévalorisé-e-s, elles-ils font le choix du silence, parfois même celui de s'afficher en tant qu'hétérosexuel-le-s et finalement sont dans l'impossibilité de s'épanouir dans leur passion. Certains des appels reçus par SOS homophobie cette année témoignent, s'il en était encore besoin, de cette réalité.

4. France Soir, 9 octobre 2009.

5. Yoann Lemaire, *Je suis le seul joueur de foot homo, enfin j'étais...*, éd. Textes Gais.

Des ballons qui ne tournent pas rond

Nelly nous explique que son club de hand-ball est le seul endroit où elle n'ait “ pas fait son coming out ”.

Dans le cadre du documentaire de Michel Royer diffusé sur Canal +, les autres sportifs interrogés par le sociologue Dominique Baudin acceptent de témoigner à la seule condition de rester anonymes,

car apparaître au grand jour les “ mettrait en danger ”.

Une homophobie décomplexée ?

Le club de football Créteil Bébel avait refusé d'affronter les

Focus

joueurs du Paris Foot Gay par " crainte de subir une instrumentalisation de la part d'un club mettant en avant l'homosexualité de ses joueurs ". " Le football reste gangrené par l'omerta régnante où l'on porte la virilité au rang de valeur supérieure, étayée par l'idée instinctive qu'un homosexuel ne peut être l'égal d'un hétérosexuel ", écrit le Paris Foot Gay dans l'un de ses communiqués en réaction à ce refus.

Thierry Roland, interrogé suite aux propos de Louis Nicollin, déclarait : « Ça m'a fait marrer. (...) Je trouverais ça spécial, parce que, c'est vrai, dans les équipes de sportifs, on n' imagine pas qu'il puisse y en avoir⁶."

Louis Nicollin a déclaré après sa condamnation qu'il " s'en battait les couilles " . "

Suite à la défaite contre Lille, le 5 décembre 2009, l'entraîneur de l'équipe de football de Monaco, Guy Lacombe résume le match de la façon suivante : " J'ai trouvé que certains faisaient du patinage artistique. A votre avis, c'est un sport de quoi ? "

*Sur des sites Internet :
" Si maintenant on peut plus dire pédé, enculé*

Le 3 décembre 2009, Amélie Mauresmo annonce sa retraite sportive. Sur Internet, les blogs font place à un concours lesbophobe de jeux de mots. Transcription fidèle, avec les fautes d'orthographe. Sur Libération.fr

- " *Tout ce qui est érigé, ça semble pas être vraiment son truc.*
- *Tu n'es pas le premier d'entre nous à te sentir attiré par les lesbiennes.*
- *Chuis pas un mec mais une nana, même pas gouine en plus. Non, je trouve juste bien qu'elle ait joué cartes sur tables. Dans ce monde de faux-culs et de faux-semblants, la franchise devient une denrée rare, aussi j'apprécie. Autre chose ?*
- *Prouve bien qu'il n'y a pas que les hommes qui sont attirés par les gouines mais on s'en doutait bien :))))*
- *les lesbiennes c'est joli à voir ... sauf celles qui ressemblent à des mecs ! mais quand elles sont trop belles t'es tenté de te dire ; purée! toutes ces figures qui s'abiment, et tout ces oiseaux qui crèvent de faim ! "*
- *" ha c'est une femme ?*
- *Déçu?*
- *je me suis toujours dit "quel bel homme!!"...*
- *J'ai toujours rêvé d'un remake Conan le Barbare avec Amélie et Arnold. Quel beau couple de frappeurs. "*
- *" En plus si t'as oublié ton cric .. elle te soulève la safrane en rigolant ...*
- *krist pet ..je vais t'avouer un truc quand je vois la réaction de gens comme toi ça m'éclate ... il m'en faut pas beaucoup ...*
- *Bien pour ça qu'elle n'était la meilleure qu'à wimbledon . Le gazon, sa surface d'érection . Tu t'y connais en pénis...*
- *un clito plus haut que la pelouse ... sorry ! c'est une bite ...*
- *elle va pouvoir s'adonner à son loisir préféré ... les déménagements ...*
- *d'un autre coté elle pourra aider les déménageurs sans problème !*

- *Et le premier qui dit; le jardinage et les pelouses .. j'appelle Direct , la Halde !....*
- *si elle est rasée , peut on se permettre de l'appeller tondeuse?*
- *terrain glissant .Tu dérape!... :) attention à la Halde...*
- *Et les raquettes. Donc elle va faire quoi de toutes ses raquettes?? Cool une nouvelle émission en prévision sur pink tv*
- *Quand elle grimpeait au filet , On peut pas dire qu'elle y montait légère , mais court-velue si .*
- *grimpeait au filet ? c'est quoi ? à l'assaut des collants résille ?....*
- *Bien vu jess . Et une déménageuse en bas résille , faut pas la laisser filer »*

dans un stade de foot dont c'est le folklore, que pourrons nous dire ” ;
 “ On s'en tape du paris football gay g'ay mal aux fesses ” (sic) ;
 “ ça doi i allé sou les douche à la fin du match ” (sic).

Sur 20 minutes.fr

- *“ Si on l'avait fait jouer dans sa catégorie, c'est-à-dire en compétition Hommes, il n'aurait sans doute pas eu les mêmes résultats. Enfin, c'est le sport Français, on met les mains ici, et là on met une robe, bon du moment qu'on gagne bien hein... »*
- *C'est Tarzan au féminin*
- *Ce mec n'a rien gagné, rien fait de bien dans sa carrière sportive, jamais de sa faute ses échecs, toujours à cause des “autres”, de “mauvaise forme”, de “blessures”, etc. Qu'est ce aurait si elle avait joué contre ses semblables, les hommes ! ”*

SOS homophobie encourage les clubs de football à signer la charte contre l'homophobie rédigée par le PFG comme l'a fait l'OGC Nice en novembre 2009, après Auxerre et le Paris-Saint-Germain. Interrogée par Michel Royer dans son documentaire, Rama Yade, secrétaire d'Etat aux Sports, affirmait sa volonté d'étendre la signature de cette charte et d'“obliger le monde du football à réfléchir” à ce sujet.

SOS homophobie a participé en décembre 2009 à deux groupes de travail avec le secrétariat d'Etat aux Sports, le PFG et l'inter-LGBT. Parmi les revendications portées par les associations, la signature de la charte contre l'homophobie du PFG par la ministre, la constitution d'une charte similaire pour toutes les fédérations sportives et le développement des actions de prévention et de sensibilisation. Enfin, SOS homophobie envisage de relancer une enquête sur l'homophobie dans le sport, en partenariat avec d'autres associations.

Souhaitons que la dynamique engagée cette année s'accélère enfin, et que les grands événements sportifs de cette année 2010, en particulier la Coupe du monde de football, ne soient pas entachés de propos ou d'agressions homophobes.

Sport : les homos sur la touche

Si le coming out de sportifs de premier plan et le travail des associations font évoluer les mentalités, l'homosexualité reste un sujet tabou majeur et un objet de railleries dans le milieu du sport.

Cousin, cousin, on t'encule", "Oh hisse, enculé" : on n'est pas dans une séquence un peu hot du *Journal du hard*, mais sur un terrain de foot, dans les gradins, ou des vestiaires de rugby. Homophobie ordinaire, diffuse, sans complexe. C'est Louis Nicollin, le président du club de

football de Montpellier, qui traite un joueur de "petite tarlouze", Thierry Roland qui a un commentaire déplacé, David Ginola qui confie sur le plateau du *Grand Journal* qu'il n'a jamais en dix-huit ans de carrière été confronté à un "homosexuel". Niée, passée sous silence ou au contraire agitée comme un repoussoir, l'homosexualité reste un tabou majeur dans le sport, comme le montre *Sport et homosexualité, c'est quoi le problème ?*, le documentaire diffusé sur Canal+ à l'occasion de la Nuit gay.

Dans ce domaine où s'édicte la norme, où sont produits sous nos yeux les modèles de masculinité et de féminité acceptables par la société, l'écart est peu toléré. "Un athlète de haut niveau, c'est quelqu'un qui dans l'imaginaire n'a pas de défaillance (...) Si on dit "je suis homo", c'est l'expression d'une faiblesse, l'aveu d'une incapacité de vivre une vie normale", explique Carl Blasco, athlète de triathlon - et l'un des rares à avoir accepté de témoigner à visage découvert. On se tait par peur d'être

traité de "sale pédé", d'être mis à l'écart du groupe ou de se faire jeter par son sponsor.

Face à cette loi du silence, hommes et femmes ne sont pas égaux. Comme l'explique la sociologue Guillemette Pouliquen, l'interdit pèse plus fortement chez les sportifs masculins censés incarner "l'homme parfait", et à plus forte raison dans les sports collectifs. "Chez les femmes, c'est le contraire, elle ne sont pas "faites à la base" pour le sport. Toutes les sportives courent le risque d'être labellisées comme lesbiennes." Les femmes homo sont donc tolérées à condition qu'elles n'en fassent pas des caisses, et laissent leur petite amie aux vestiaires. Le coming out de champions (Amélie Mauresmo, le plongeur Matthew Mitcham, premier champion olympique ouvertement gay de l'histoire ou la basketteuse Sheryl

Swoopes aux Etats-Unis) et le travail des associations contribuent à faire évoluer les mentalités.

Il y a quelques mois, l'affaire du Crétéil Bébel, club à majorité musulmane qui avait refusé de rencontrer le Paris Foot Gay pour "raisons religieuses", a montré que la presse n'hésitait plus

à s'indigner et s'emparer de telles questions. Paris Foot Gay (PFG) propose désormais que des modules de formation pour lutter contre l'homophobie soient diffusés dans l'Education nationale et auprès des personnels d'encadrement. Rama Yade, qui vient de recevoir le PFG, aurait donné un avis favorable. "Beaucoup de travail reste à accomplir, conclut Michel Royer, réalisateur du documentaire. Le blocage est très fort. Pour de nombreux sportifs, assumer son homosexualité est encore perçu comme un danger." **Géraldine Sarraïa**

Sport et homosexualité, c'est quoi le problème ?, diffusé le 4 janvier à 20 h 30 sur Canal+ dans le cadre de la Nuit gay.

➤ **On se tait par peur d'être traité de "sale pédé", d'être mis à l'écart du groupe ou de se faire jeter par son sponsor.**



Le point de vue du **Paris Foot Gay**

Créée en décembre 2003, l'association Paris Foot Gay a pour objectif initial et fondamental la lutte contre l'homophobie au sein du football amateur et professionnel français. Au regard du parcours de notre structure et de l'actualité, il apparaît essentiel de proposer un bilan révélant notre situation actuelle, nos avancées ainsi que nos perspectives.

En effet, la visibilité du PFG, obtenue à la fois par son équipe de football et par son engagement, représente un moyen concret de combattre les discriminations. Il s'agit véritablement d'une action politique qui combat l'isolement et le rejet des homosexuels dans le football. Le PFG constitue la preuve même qu'une équipe de footballeurs peut être composée d'hétérosexuels et d'homosexuels réunis par une passion commune, le sport, et désireux de défendre les mêmes valeurs républicaines, à savoir le respect d'autrui, l'égalité et la fraternité. Notre équipe représente ainsi l'image d'Epinal d'un club de football amateur ou professionnel.

Cependant, le nom et l'action du Paris Foot Gay suscitent encore et toujours des réactions épidermiques, passionnelles – en témoigne le refus récent et grave du club amateur Créteil Bébel de jouer contre nous uniquement en raison de la cause que nous défendons – de telle sorte que notre combat paraît loin d'être vain. C'est pourquoi, en créant le Paris Foot Gay, au nom provocateur et évocateur, nous souhaitons mettre en exergue la spécificité du PFG, à savoir, la visibilité de l'homosexuel au sein d'une équipe de footballeurs. En ce sens, nous démontrons qu'être footballeur et homosexuel n'est en rien antinomique, à rebours de toutes les idées préconçues.

L'immense difficulté de notre action provient de la banalisation de tout propos homophobe – des insultes dénigrant l'homosexuel étant intégrées dans le langage courant – permettant aux dirigeants et acteurs de la vie sportive de détourner, consciemment ou non, le problème par peur, sans doute, de la réaction des supporteurs.

Or, cette normalisation est accentuée par les propos à caractère homophobe de certains dirigeants et

sportifs. En effet, précisons que dans le milieu du football, l'homosexuel n'existe pas, et, en ce sens, ne peut donc tenir une place au sein d'un club. Ici, réside la véritable difficulté de notre cause : signifier la présence d'homosexuels dans ce sport permettrait de déconstruire ce lieu commun et faire valoir le droit à la différence.

De ces cinq années de lutte faites de rencontres avec supporteurs, joueurs, dirigeants de clubs ou de fédérations, et présidents de clubs professionnels ou amateurs, ainsi que de nombreux forums, il ressort que la prise de conscience attendue commence à poindre. La lutte contre l'homophobie au sein du football et plus généralement dans le sport est perçue comme un véritable enjeu social par certains.

Enfin, la dimension sociale et éthique qu'a prise notre association, et sa forte médiatisation récente, nous permet d'espérer une année 2010 pleine d'avancées dans la lutte contre l'homophobie dans le football. En témoigne la signature de la Charte contre l'homophobie par la Ligue de football professionnel (LFP), les clubs de Ligue 1 tels que le Paris Saint-Germain, Auxerre et Nice. Egalement, après avoir été reçue par la secrétaire d'Etat aux Sports, Rama Yade, notre association a été intégrée à la cellule de lutte contre la violence et pour la promotion du respect mise en place par cette dernière.

Cependant, sur les quarante clubs de football professionnels réunis, seuls trois adhèrent à notre Charte : le travail est donc loin d'être terminé.

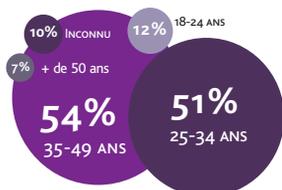
Nous savons combien la force de l'exemple se multiplie quand celui-ci provient de l'élite. C'est pourquoi nous pouvons considérer que le jour où arrivera une prise de conscience générale du football français dans son ensemble (avec les fédérations et ministères par exemple), la volonté de faire évoluer les mentalités deviendra concrète et effective, de manière à éradiquer alors l'homophobie sur les terrains et dans les tribunes, et laisser place seulement au plaisir du sport.



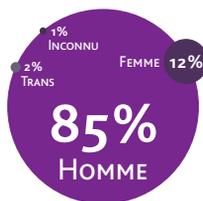
Michael Khirat,
secrétaire du PFG et
Pascal Brêthes,
président du PFG

Travail

RH : ressources homophobes



ÂGE DES APPELANTS



SEXE DES APPELANTS



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

180 témoignages correspondant à 144 cas, soit 14 % du total.

Si le nombre d'appels reçus par l'association concernant des difficultés rencontrées dans le milieu professionnel progresse peu, les réalités qu'ils décrivent témoignent d'année en année d'une homophobie prégnante et constante. Parfois institutionnalisée, souvent décomplexée, cette homophobie trouve encore dans les entreprises et administrations un espace pour s'étaler, invectiver, ou frapper, dans le silence indifférent ou embarrassé du collectif de travail. Elle sait s'appuyer sur une complicité zélée ou grégaire, sans craindre encore de réplique aussi déterminée et menaçante à la hauteur de ce qu'elle est.

Le respect de la vie privée est le premier bafoué lorsque l'homophobie trouve à s'incarner dans

l'entreprise. Les collègues savent se montrer aussi intrusifs que la famille et jouer de leurs indiscretions pour porter leur première pique. Ainsi, la révélation de l'orientation sexuelle dans le cadre professionnel est évoquée avec ressentiment par près des deux tiers des appelants. Un collaborateur croisé à la sortie d'un bar gay, un profil sur Facebook qui dit beaucoup de sa vie privée, un témoignage dans une émission télévisée, une confidence faite à un collègue bavard, les indécidables d'un client ou d'un ex, un message anonyme ou une rumeur insidieuse, suffisent à faire basculer et à dégrader des relations professionnelles jusqu'alors cordiales. Et quand l'outing n'est pas encore explicite, il se trouve parfois des collègues pour soumettre inlassablement à la question,

franche ou insidieuse, et amener à avouer ce qu'ils considèrent comme une faute ou regardent comme une curiosité.

Une fois la boîte de Pandore ouverte, il n'y a plus mystère sur ce qui en sort.

Des agressions physiques persistent. Elles sont certes peu nombreuses mais leur brutalité (jusqu'à huit jours d'incapacité de travail dans les témoignages reçus en 2009) et leur existence même dans les locaux de travail ne manquent pas d'interroger.

Les insultes demeurent l'expression la plus courante des comportements homophobes en entreprise : railleries douteuses et allusions qui, répétitives, deviennent obsédantes, humiliantes et destructrices ; injures obscènes, qui claquent et blessent comme une gifle ; menaces et intimidations qui enferment dans la crainte et poussent au repli.

Elles peuvent s'accompagner de gestes efféminés ou d'attouchements comme pour souligner encore l'offense et susciter la honte.

Et puis, il y a le mépris. Le mépris des supérieur-e-s hiérarchiques qui dévalorisent systématiquement le travail réalisé. Le mépris des subordonné-e-s qui n'accordent plus de crédit à leur encadrement, font preuve d'insubordination et prennent des libertés irrespectueuses. Le mépris des collègue-s qui marginalisent jusqu'à l'ignorance. Le mépris des client-e-s et des usager-ère-s qui dénigrent le service rendu ou exigent un autre prestataire.

L'évolution de certaines réactions face à ces manifestations d'homophobie mérite d'être soulignée. Si l'amélioration reste souvent timide, elle témoigne toutefois d'un changement des mentalités porteur d'espoir pour les salarié-s LGBT.

Tout d'abord, il est constant que de nombreux-ses appelant-e-s résistent grâce aux démonstrations de solidarité et de soutien actif d'autres collègue-s. Ensuite, une majorité d'appels font état d'une dénonciation des comportements homophobes auprès de la hiérarchie ou de l'employeur. Evidemment, toutes les réponses apportées n'inviitent pas à l'optimisme et la gamme des réactions

inappropriées se décline à l'envi : elle va du silence lourd d'une hiérarchie indifférente au licenciement sec de la victime accusée de dénonciation calomnieuse ou de trouble au bon fonctionnement de l'entreprise. Elle passe par l'écoute empreinte de déni, par la stratégie de l'autruche frileuse. Une note de " *C'est pas grave* ", une autre de " *Laisser faire - laisser passer* ". Il y a le bémol du ou de la salarié-e que l'on mute au prétexte d'une meilleure protection et le double bémol de celui ou celle que l'on menace pour étouffer le litige naissant.

*“ Les deux
gouines
qui me
dégoutent ”*

Et puis, il y a les partitions qui donnent un son nouveau bien qu'hésitant. Un nombre croissant d'appelant-e-s évoquent un soutien sincère de leur hiérarchie, mais tout en soulignant ses limites. Il s'agit parfois d'un soutien verbal ou

de principe d'une hiérarchie qui semble impuissante ou ne sait comment réagir efficacement.

Il s'agit souvent de réactions qui marquent une prise de conscience de l'encadrement, mais trop timides ou maladroites pour faire cesser l'homophobie. Les agresseur-se-s peuvent être convoqué-e-s, recevoir même une remontrance ou un rappel à la loi. Toutefois, s'ils-elles cessent alors leurs pratiques les plus criantes, le harcèlement homophobe perdure, plus insidieux, entretenant une ambiance pesante et malsaine, avec, à terme, des effets tout aussi dévastateurs pour les victimes, tant sur le plan physique que psychologique.

Il est à noter que le fait d'appartenir à un grand groupe, une grande administration ou à une société ayant pris des engagements en faveur de la diversité, n'apparaît pas, à la lecture des signalements reçus, comme une garantie d'une protection plus efficiente contre les actes homophobes. De même, le recours à un syndicat ou à un représentant du personnel reste encore pour de nombreux-ses appelant-e-s d'une efficacité aléatoire.

Enfin, quelques réactions, encore rares, mais à la mesure des violences homophobes dans le monde du travail, permettent d'espérer un plus grand respect à venir de la dignité des travailleur-se-s LGBT : licenciement d'un agresseur pour faute grave ; mise en route par un employeur d'une enquête interne suite à une dénonciation ;

affichage par l'entreprise d'une note condamnant les actes et propos homophobes et menaçant de sanction disciplinaire les contrevenants.

Un seul appel a soulevé une question d'égalité des droits du conjoint entre salariés homosexuels et salariés hétérosexuels dans une collectivité locale. Celle-ci accorde des jours de congés lors du décès des parents d'un conjoint quelle que soit la forme juridique du couple (mariage, pacs, concubinage). Or, pour les couples homosexuels, ce droit se limite au pacs et ne reconnaît pas les situations de concubinage (pourtant l'appelant vit depuis neuf ans avec son compagnon).

“ Je ne touche pas à la caisse d'un PD ”

Payé-e-s en heurts sup

Le témoignage de Fabien se passe de commentaire :

“Le directeur est venu dans mon bureau et m'a traité de sale PD, il m'a craché au visage, il m'a giflé et m'a poussé violemment contre le mur en me menaçant de mort ”... huit jours d'ITT !

Marc travaille dans un supermarché. Il a subi un harcèlement moral de la part de sa responsable hiérarchique au point de commettre une tentative de suicide sur son lieu de travail. A son retour après un long arrêt maladie, l'employeur n'a pris aucune mesure de prévention. Au contraire, sa situation a empiré. Les agissements homophobes se sont étendus à ses collègues : “Je ne veux pas travailler derrière ce PD ”, “Je ne touche pas à la caisse d'un PD. ”

Sonia fait l'objet d'un harcèlement incessant depuis qu'elle a changé de sexe. La direction de son entreprise a tenté de la licencier durant son arrêt de travail. Depuis sa reprise, elle subit les brimades de son supérieur qui n'accepte pas son changement d'identité, continue à l'appeler par son ancien prénom masculin et lui adresse des reproches incessants. Elle reconnaît tenir grâce au soutien de ses collègues.

Le patron d'Adrien n'a visiblement pas apprécié d'apprendre l'homosexualité de ce dernier en consultant son profil sur Facebook. Non seulement il a prononcé son licenciement, mais il a poursuivi son dénigrement au-delà en affichant dans l'entreprise des photos d'Adrien et de son ami, tirées de Facebook, et en appelant les parents de ce dernier

Les autres cas de discrimination visent l'accès à l'emploi, le déroulement de carrière ou l'affectation. Ce peut être l'exemple d'un éducateur homosexuel dont on ne renouvelle pas le contrat de travail en l'accusant de pédophilie, ou celui d'un cadre dont la carrière est bloquée depuis que la nouvelle direction a eu connaissance de son orientation sexuelle.

La persistance de ces manifestations d'homophobie au travail témoigne de la méconnaissance du droit (par les victimes comme souvent par leur hiérarchie) et de la difficulté à le faire appliquer (voir encadré).

pour leur annoncer qu'il était gay.

Alexandre était harcelé par son supérieur hiérarchique qui le traitait régulièrement de “ nuisible ” et de “ parasite ”. Il déposait des lettres d'insultes anonymes sur son bureau. A bout, Alexandre a été arrêté pour dépression, puis licencié.

Stéphanie est mise à l'écart par ses collègues féminines qui mettent une distance parce qu'elle est lesbienne. Elle reçoit des réflexions telles que : “ Ne rentre pas dans mon bureau car les autres collègues vont croire que tu me dragues. ” ; “ On s'embrasse entre filles hétéros mais pas avec toi car il y a un risque que tu sois attirée. ”

Roland travaillait dans une petite entreprise.

Focus

Hugo, jeune gay de 26 ans, est serveur dans le restaurant d'une grande franchise. Le directeur de l'établissement ne supporte pas l'homosexualité de son employé et s'acharne depuis près de trois ans à bien le lui faire comprendre.

Au quotidien, Hugo doit essayer des insultes incessantes. En plus des qualificatifs habituels de " PD ", " tapette ", il subit des remarques toujours plus dégradantes : " Dégage petite pute ", " Tu aimerais bien avoir le grill entre les cuisses ", " Tu veux que je t'en taille une dans les vestiaires ", " J'aimerais pas avoir un fils comme toi ; ce serait une honte "... Le directeur n'hésite pas davantage à accompagner ses propos d'attouchements et de gestes suggestifs pour finir de l'humilier, ou à lancer sur son compte des rumeurs désobligeantes.

La direction régionale de la franchise ne réagit pas, le directeur du restaurant est également connu pour son comportement sexiste à l'encontre de certaines serveuses.

La médecine du travail s'étonne devant les témoignages de tant de mal-être mais demeure désespérément inactive. Face à ce harcèlement homophobe, Hugo a sombré dans une grave dépression pour laquelle il est à présent en arrêt maladie. Tapi chez lui, incapable de sortir, il souffre d'une image de lui-même profondément dégradée. Au moment où il contacte notre ligne d'écoute, il a malgré tout trouvé la force de prendre rendez-vous avec un avocat, et nous demande de l'informer sur les moyens d'action qui s'offrent à lui.

Il subissait les menaces régulières d'un collègue : " Je t'enverrai sur un lit d'hôpital ", " Des mecs comme toi, je vais les achever et je me servirai de mon pitbull. " Il a dénoncé ces agissements à son employeur qui s'est réfugié dans le déni avant de le licencier pour dénonciation calomnieuse et nuisance à la bonne marche de l'entreprise. A l'annonce du licenciement, son agresseur a ri.

Christophe travaillait en bonne entente avec son collègue jusqu'au jour où celui-ci a appris son homosexualité. Il a alors tapissé l'atelier de photos de femmes nues. Christophe s'est plaint auprès de son employeur qui a décidé de licencier... les deux salariés.

Cécile vient de changer de sexe. Elle suit une formation pour devenir conductrice de bus. Les autres stagiaires l'appellent ostensiblement " monsieur ".

Des directions à contresens

Bertrand subissait les outrages d'un collègue homophobe. Il a dénoncé ces faits à sa direction. Pour ne pas faire de vagues, celle-ci a préféré changer Bertrand de poste. Non seulement il a perdu certaines primes liées à son ancien poste, mais, de plus, son avenir professionnel dans cette

entreprise se trouve compromis.

Baptiste est vendeur. Il est insulté par ses collègues qui évoquent son homosexualité auprès des clients. Ils s'adressent à lui en utilisant la troisième personne du féminin. Son responsable minimise les faits.

Antoine s'est fait insulter par un collègue : " Sale PD ! Je vais te casser la gueule ", " Moi je me fais pas enculer. " La première réaction de la direction a été d'organiser une confrontation au cours de laquelle le collègue a nié. Aucune sanction n'a été prise à son encontre. Depuis, la direction se désintéresse du problème qui persiste de manière plus insidieuse.

Hélène et sa responsable sont harcelées par un collègue qui les appelle " les deux gouines du rayon qui me dégoutent ". Interpellée,

la direction a convoqué l'agresseur mais n'a pris aucune sanction.

Sylvain est la cible d'insultes homophobes de la part d'un délégué du personnel. Bien que l'entreprise ait signé une charte éthique, la direction ne réagit pas.

William subit les insultes et agressions d'un collègue homophobe. Son DRH trouve ce comportement intolérable mais ne fait concrètement rien pour y mettre un terme.

Discrimination professionnelle

Loïc témoigne d'une discrimination à l'embauche. Il est assistant dans un cabinet de recrutement. Il a vu son responsable écarter un CV d'office car le candidat avait une expérience orientée vers le milieu de la mode et qu'il était domicilié chez un homme ; cela " laissait planer des doutes sur sa sexualité ".

Aurélien a vu son contrat de travail rompu pendant sa période d'essai. Elle n'a commis aucune faute mais sa responsable lui a déclaré qu'elle ne convenait pas à l'équipe. Elle est persuadée que c'est son homosexualité qui pose problème.

Mathias est pompier. Il a intercepté un courriel entre ses supérieurs concernant son affection : " Nous avons des doutes sur sa sexualité. Il est probable qu'il soit homosexuel. Que pensez-vous s'il intègre la section de formation ? "

Noémie a eu une relation avec une collègue de travail. Lorsque cette relation a été ébruitée, elle a subi un harcèlement de la part de ses collègues avant d'être licenciée. Son employeur estimait qu'une relation entre deux femmes dans l'entreprise était problématique.

Piqûre de rappel juridique

L'article L.1132-1 du code du travail interdit toutes les discriminations dans l'entreprise fondées sur l'orientation sexuelle (l'article 6 de la loi Le Pors étend la même protection aux agents de la fonction publique).

L'article premier de la loi du 27 mai 2008 définit ainsi la discrimination : " Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, sa religion, ses convictions,

son âge, son handicap, son orientation sexuelle ou son sexe, une personne est traitée de manière moins favorable qu'un autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable. "

L'article 3 de cette même loi précise qu' " aucune personne ayant témoigné de bonne foi d'un agissement discriminatoire ou l'ayant relaté ne peut être traitée défavorablement de ce fait ".

De manière générale, la Cour de cassation ne cesse de rappeler l'obligation de sécurité qui est à la charge de l'employeur et qui doit l'amener à prévenir et à agir contre toutes les formes de harcèlement moral.

En matière de discrimination, quelques procès apparaissent également encourageants.

En mars 2009, la cour d'appel de Douai a reconnu le harcèlement moral dont avait été victime un salarié en raison de son orientation sexuelle. Son employeur faisait d'incessantes remarques sur son apparence physique, sur son homosexualité. De plus, il discréditait systématiquement son travail et lui attribuait des tâches ingrates ou humiliantes.

En mars 2009 également, le tribunal correctionnel de Bordeaux a condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis un employeur qui avait harcelé un salarié homosexuel. Il lui avait envoyé plusieurs courriels homophobes sous couvert d'anonymat. Il lui adressait régulièrement des lettres pour dénigrer son travail afin de le faire craquer.

En juin 2009, la cour d'appel de Montpellier a reconnu la discrimination dont avait été victime une personne transsexuelle. Si le transsexualisme n'est pas au nombre des critères de discrimination retenus par la loi, le juge l'a rapporté à une discrimination fondée sur le sexe (changement de sexe). La salariée avait été licenciée suite à son changement de sexe, son employeur ne voulant plus la voir dans les locaux de l'entreprise.

En janvier 2010, le conseil de prud'hommes de Lille a reconnu la discrimination dont un salarié avait fait l'objet en raison de son orientation sexuelle. Lorsqu'il avait pris connaissance de son homosexualité, son employeur avait tenu des propos désobligeants à son encontre à plusieurs reprises et lui avait retiré une mission auprès d'enfants, insinuant un amalgame entre homosexualité et pédophilie.

DISCRIMINATION L'ORIENTATION SEXUELLE DEMEURE UN SUJET TABOU SUR LE LIEU DE TRAVAIL

L'entreprise toujours pas « gay friendly »

Moqueries, mise au placard, menaces d'outing, refus de promotion ou harcèlement insidieux... Voilà ce que vivent encore aujourd'hui au travail de nombreux homosexuels, comme l'a récemment démontré l'étude « Homophobie dans l'entreprise », publiée par la Halde en mai 2008. Sur les 1 413 homosexuels salariés du privé et du public interrogés, 88 % ont été confrontés à des comportements homophobes au cours de leur carrière, que ce soit en tant que victime ou témoin. Plus grave encore : 40 % en ont été victimes et 11,6 % déclarent même avoir été écartés d'une promotion en raison de leur orientation sexuelle. Des actes qui ont de terribles conséquences pour les personnes qui les subissent, car elles s'ombrent souvent dans l'angoisse, la démotivation et perdent confiance en elles. « En outre, les salariés ainsi fragilisés sont poussés à commettre une faute professionnelle »,



Parmi les sondés, 66 % disent rester discret sur leur orientation sexuelle au travail.

ajoute Catherine Tripon, porte-parole de la fédération nationale de L'Autre Cercle, association professionnelle d'homosexuels. Du coup, nombre de salariés appliquent le principe de précaution et taisent leur orientation sexuelle au bureau : 66 % des sondés

déclarent rester discrets sur la question et 17 % n'en parlent jamais. A peine 11 % ont fait leur coming out. « Un silence difficile à assumer,

se défendre

Seulement 2 % des réclamations qui sont adressées à la Halde concernent l'homophobie, preuve que les victimes rechignent à parler de ce qu'elles subissent. Rares aussi sont celles qui en informent les délégués du personnel de leur entreprise, les syndicats ou le DRH, par pudeur ou peur. Au mieux, elles en informent une association. Et comme il est difficile d'apporter la preuve de comportements homophobes, il n'existe pas de jurisprudence dans ce domaine.

tant la vie sociale dans l'entreprise requiert de la transparence », souligne Catherine Tripon.

Delphine Bancaud

L'association SOS homophobie participe activement à la lutte contre les différents visages de l'homophobie dans le milieu professionnel. Elle informe les victimes et tente de mener des actions de soutien individuel en intervenant, notamment, auprès des employeurs. Elle a réalisé et propose un module de formation visant à sensibiliser les différents acteurs de l'entreprise (dirigeants, managers, représentants du personnel...). Elle développe un travail en réseau avec d'autres associations LGBT, comme L'Autre Cercle, ou les syndicats investis sur ces questions.

Le point de vue de

Mobilisnoo

Chaque année, Mobilisnoo, association des salarié-e-s lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et transsexuel-le-s du groupe France Telecom/Orange, tente elle aussi de souligner dans son propre rapport annuel les difficultés rencontrées par ceux-ci dans l'entreprise.

Depuis son site Internet, Mobilisnoo propose aux salariés du groupe deux formulaires pour témoigner des actes LGBT-phobes dont ils ont été victimes ou témoins.

Ces témoignages sont consignés sur le site de l'association (www.mobilisnoo.org) et permettent d'établir sous la forme d'un baromètre les tendances des LGBT-phobies dans le groupe France Telecom/Orange (LGBT-phobies circonscrites, graves ou très graves). Une pondération est insufflée à ce baromètre, dépendant du facteur temps et de l'action (ou non action) de l'entreprise France Telecom au sujet de chaque témoignage apporté.

Pour l'année 2009, très peu de cas nous ont été rapportés pour lesquels nous avons informé le directeur de la diversité du groupe. Le plus souvent il s'agissait de comportements ou d'agressions verbales homophobes de la part de l'environnement du salarié. Pratiquement, une solution était trouvée rapidement.

Aujourd'hui, Mobilisnoo ne donne la vision que d'une partie émergée de l'iceberg.

En effet, le groupe de télécommunication (opérateur historique) n'apporte à ce jour aucune aide pour permettre à l'association de se faire connaître

en interne. Ce manque d'information des salariés au sein du groupe ne permet pas à Mobilisnoo de soutenir suffisamment les LGBT en leur offrant une aide et des conseils spécifiques.

Cependant, l'association note une réelle implication de la Direction de la diversité du groupe dans le règlement rapide de quelques affaires : c'est encourageant pour l'avenir.

Par ailleurs, elle est de plus en plus sollicitée en retour, pour des travaux d'expertise sur plusieurs documents à usages internes :

- FAQ (Foire aux questions) Managers sur la prise en compte de la situation familiale et de l'orientation sexuelle chez Orange ;
- des rencontres inter-entreprises ;
- participation à un groupe de travail pour conduire une étude, mise en place par France Telecom/Orange avec L'Oréal et PSA, sous le pilotage de Christophe Falcoz¹, chercheur affilié au CNRS. L'objectif est d'appréhender le niveau de perception et d'acceptabilité des salariés et les risques éventuels de discriminations ou de comportements déviants sur quelques sujets de diversité, en particulier celui de l'orientation sexuelle.

Enfin, l'association a pris contact avec le nouveau médecin coordinateur (récemment nommé, suite aux malheureux événements de 2009) afin de travailler ensemble sur des documents à destination des médecins du travail de l'entreprise.

L'entreprise renouvelant actuellement son contrat social, Mobilisnoo espère profiter de ces changements pour continuer ses actions avec la nouvelle direction du groupe.

Quelques exemples de nos actions :

- au cours de l'année 2009, toutes les organisations syndicales ont été signataires d'un manifeste pour la journée mondiale de lutte contre l'homophobie. En revanche, l'association reste encore assez mal connue des syndicats et il est primordial qu'en 2010, ils nous reconnaissent comme un partenaire ;
- Mobilisnoo a nommé des correspondants dans certaines régions où France Telecom/Orange est implanté. Ces bénévoles ont un réel travail à mettre en œuvre pour décliner en région ce qui se passe au niveau national ;

- formation en partenariat avec le " *Kiosque Info Sida* " pour les membres de l'association ;
- participation à un séminaire avec le Réseau d'aide aux victimes d'agression et de discrimination ;
- rencontre Diversité avec IBM & France Telecom/Orange ;
- participation au colloque de la Halde.

1. Voir l'interview de Christophe Falcoz dans le rapport 2009 sur l'homophobie.



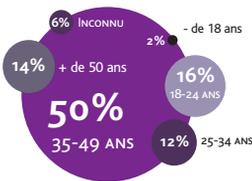
Cyril Beauchais,

président de Mobilisnoo.

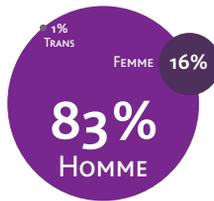
Association pour le personnel LGBT
du groupe France Telecom.

Voisinage

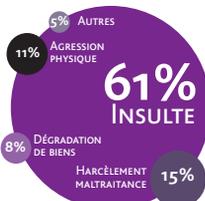
Homophobie de palier



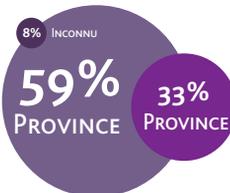
ÂGE DES APPELANTS



SEXE DES APPELANTS



MANIFESTATIONS



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

154 témoignages correspondant à 136 cas, soit 13 % du total.

Un élément s'impose dans ces multiples témoignages d'homophobie entre voisins, c'est l'insulte verbale. L'insulte directe, entendue en passant, en partant de chez soi ou en y revenant, dans la rue toute proche du domicile ou dans la cage d'escalier, parfois à travers la cour de l'immeuble, accoudé à sa fenêtre. L'insulte "graffitée" sur la porte, sur la boîte aux lettres ou à côté du nom sur l'interphone. La violence de ces insultes est frappante. Elles ne relèvent plus du constat ou de la désapprobation avec un "sale PD" ou "sale gouine". Elles véhiculent à présent une condamnation, souvent à mort : "Sale PD, je vais te tuer." Les mots ne sont pas neutres même si tous ne mènent pas au passage à l'acte. Le discours dominant tend à autoriser,

en matière d'homophobie comme en d'autres, des paroles menaçantes et définitives.

Les témoignages relatant une homophobie de voisinage se répartissent en deux ensembles. Le premier révèle une homophobie viscérale – c'est le mot – et viscéralement exprimée. Elle n'a pas besoin de prétexte. Elle marque le malaise, le refus d'habiter près d'une personne ou un couple homosexuel et s'exprime selon l'humeur, comme une sorte de défoulement "autorisé". Le deuxième se greffe sur un conflit de voisinage ou de copropriété plus classique. L'homosexualité est utilisée alors, par les voisins homophobes, comme une circonstance aggravante ou un prétexte pour relativiser sa propre

faute. Cette circonstance ou cette excuse libère parfois des passages à l'acte agressifs. Toujours complexes, les conflits de voisinage peuvent devenir inextricables. On observe, ici ou là, la mise en place d'un microcosme, un huis clos qui peut devenir sordide, avec un leader, la désignation publique d'un bouc émissaire, des silences et des complicités. La victime, harcelée et maltraitée par ses voisins, a généralement tôt fait d'intérioriser son rôle. Dans un réflexe bien compréhensible mais dont les effets sont paradoxaux, ce sont souvent les victimes qui demandent à déménager. L'effet paradoxal tient au fait que, puisque que c'est la victime qui part, ce sont les bourreaux qui sont légitimés.

Dans ce contexte de voisinage, la lesbophobie reste un mélange d'homophobie et de misogynie. Deux attitudes discriminatoires qui décuplent leurs effets en se combinant. Si les promesses d'acte sexuel affleurent parfois dans les insultes homophobes à l'égard des garçons, elles sont quasi systématiques dans les insultes lesbophobes venant d'hommes. Le passage aux gestes, sinon complètement à l'acte, peut se produire.

Petites insultes entre voisins

Pierre et Jacques vivent ensemble dans le XIII^e arrondissement de Paris, "dans un immeuble de bon standing". "Nous avons été pour la première fois, le 13 avril, insultés, traités de "PD de merde" écrit au feutre sur notre porte d'entrée, accompagné de menaces de type "Morts aux hommes PD" écrit sur les murs intérieurs de notre immeuble. "

Henri, 62 ans, habite dans la Manche. "Un soir, j'ai

Les relations sociales avec des adolescent-e-s semblent complexes et ces derniers assimilent souvent, dans leurs insultes, l'homosexualité et la pédophilie.

L'homophobie dans le cadre du voisinage ne doit pas être assimilée à un folklore sans conséquence.

Elle reste très préoccupante et difficile à gérer parce que c'est l'essentiel qui est en jeu : le lieu où on habite, là où, par définition, et quelle que soit la société dans laquelle on vit, on doit se sentir en sécurité. Le premier réflexe des victimes n'est pas de témoigner – donc de s'exposer – mais de temporiser, de déminer

le conflit. Dans des quartiers résidentiels où le logement individuel domine, la séparation entre espace public et espace privé est plus clairement définie et offre un plus grand sentiment de protection contre l'homophobie dans le voisinage. A l'inverse, dans l'habitat collectif, les motifs de conflits sont plus nombreux, et trouver des solutions semble dans un premier temps moins évident. Dès lors, il revient aux syndicats, pour les copropriétés, et aux bailleurs institutionnels pour les ensembles locatifs, sociaux ou non, d'assurer un minimum de communication de prévention de l'homophobie de voisinage.

"J'ai du mal à sortir de chez moi"

entendu mon voisin de palier dire à sa compagne "Arrête sinon je te tape" à plusieurs reprises, et en montant en intensité. J'ai frappé à sa porte. Il m'a ouvert, je suis resté sur le palier, je lui ai demandé de se calmer. Il m'a donné un coup de tête qui m'a projeté sur le mur d'en face. Surpris et décontenancé, je suis rentré chez moi. Je n'ai pas eu le réflexe d'appeler les forces de l'ordre, j'ai simplement prévenu le gérant de l'immeuble. Quelque temps après, les parents du jeune homme

sont arrivés et m'ont insulté à plusieurs reprises : "Tout le monde sait que tu es PD." Ils m'ont accusé d'avoir fait une pétition pour faire expulser leur fils. J'ai pris sur moi et tenté de calmer le jeu, ce qui était très difficile. "

Christine et Françoise, 23 ans, habitent un duplex, dans une ville de Picardie.

"Récemment, deux garçons ont emménagé en colocation dans l'appartement du dessous. Ils ont la fâcheuse habitude d'organiser des soirées très alcoolisées et bruyantes. "

Sexualité

Les homos de banlieue sortent

LLS VIVENT le plus souvent leur homosexualité dans le mensonge, la honte, la frustration, voire le déni. Avec toujours la peur d'être démasqués, contraints de raser les murs des barres HLM pour ne surtout pas éveiller les soupçons. Si sur la dalle leur secret vient à être découvert, ils sont insultés, harcelés, mis au ban, parfois même tabassés, condamnés alors à quitter le quartier. Jusqu'à présent, une certaine omerta régnait autour du calvaire des « homos » des cités. Certes, le silence reste,

encore, la norme, mais ici ou là, la parole de ces gays et lesbiennes blacks, blancs et beurs commence à se libérer. Pour preuve, deux livres à paraître jeudi se penchent pour la première fois sur ces « clandestins de la République ». Le premier, « Homo-Ghetto » (Ed du Cherche-Midi) écrit par Franck Chaumont, ex-responsable de la communication du mouvement Ni putes ni soumises, s'intéresse aux souffrances de Majid, Sébastien, Dialo ou Nadia. Le second, « Un homo dans la cité » (Cal-

Le Parisien, 25 septembre 2009

Un soir, le niveau atteint est tel que le couple appelle la police, faute d'avoir pu obtenir un résultat après leurs interventions directes. La police s'est déplacée et a fait cesser le bruit, vers 1 h 30 du matin. "Une heure plus tard, vers 2 h 30 donc, les deux lascars se sont mis à brailler des insultes : "Grosses salopes, sales gouines, brouteuses de minou." "Le dimanche matin, elles se sont rendues au commissariat pour s'entendre répondre : "Revenez mardi, le week-end on ne s'occupe que des choses importantes. "

L'homophobie à répétition

Francis, 28 ans, habite dans un ancien coron dans une ville du Nord, où plusieurs jeunes stationnent dans la cour où il habite. "Au début, ils me demandaient des cigarettes. Je leur en ai donné jusqu'à ce que

j'en aie marre. Alors ils m'ont insulté, en me traitant de sale PD, m'accusant "d'aimer les culs"... (...) Le lendemain, en partant travailler, ma voiture était dégingluée, les pneus étaient crevés. Ce véhicule me sert pour mon travail, distribuer des prospectus pour compléter mes Assedic. C'est une catastrophe économique pour moi cette histoire. "

Alain, 40 ans, vit dans une copropriété à Marseille avec son compagnon. Ils partent en vacances et prêtent leur logement à un ami. Le voisin, qui s'était déjà fait remarquer en se plaignant que Sébastien passait l'aspirateur à... 19 h 30, interdit à l'ami hébergé de "secouer quoi que ce soit par les fenêtres". Incompréhension de l'ami qui n'a strictement rien secoué, le ton monte et il demande au voisin

sourcilieux de se calmer "et d'aller prendre un Lexomil ". Rentré chez lui, le voisin ouvre ses fenêtres et se met à brailler "C'est la Gay Pride aujourd'hui ici. Tu parles... Je leur mettrai les libertés dans le cul. Et eux, ils partent en vacances et laissent leur appartement à la première pédale venue. C'est pas le Marais ici ! Je ne sais pas qui fait la femme... "

Eric, 40 ans, vit à Paris : "J'avais déjà témoigné de l'agression verbale d'un squatteur occupant un appartement à mon étage : "C'est vous le PD de l'immeuble ?" Hier j'ai découvert une lettre de menaces affichée à mon étage. Sans m'être adressée personnellement, elle contient plein de sous-entendus homophobes, me menaçant d'en découdre lors d'une

ent de l'ombre

mann-Lévy), signé Brahim Naït-Balk, raconte « la descente aux enfers puis la libération d'un homosexuel de culture maghrébine ». « Sur cette question, analyse Franck Chaumont, la modémité n'a pas pénétré dans les cités, il y a même une tendance à la régression. La culture de la banlieue est marquée par la loi du plus fort, par une exacerbation du mythe de la virilité au sens machiste, auquel contrevient l'homosexualité. »

V.Mb

Focus

Paul, 35 ans, habite dans une ville du Val-de-Marne et est victime du harcèlement de son voisin.

Depuis un différend avec celui-ci, il subit une homophobie quotidienne qui se manifeste sous plusieurs formes. Il nous appelle pour témoigner :

“ Au début de l'été, à un moment de grandes chaleurs, j'ai laissé mes fenêtres ouvertes.

Mon voisin est réparateur de voitures et travaille dans la cour sur laquelle donne ma chambre.

Un dimanche matin, à 7 h 15, il a décidé de se mettre au travail, et ainsi, de réveiller tout le monde. La surprise passée, je me suis levé et je lui ai demandé de cesser immédiatement son vacarme. “Va te faire enculer”, m'a-t-il répondu tout en continuant à travailler bruyamment.

J'ai alors appelé la police afin que celle-ci le raisonne. Le lendemain matin, ma voiture était copieusement abîmée. A partir de ce jour, on a eu droit, pratiquement tous les soirs, à de la musique à très fort volume, à des essais de moteur de voiture jusqu'à 2 heures du matin. Il m'a traité de “sale pédale”, a ordonné à mon meilleur ami de “virer sa voiture de PD” d'une place de stationnement autorisée. A chaque fois que je sors promener mon chien je l'entends murmurer “sale pédale”. ”

prochaine rencontre. J'ai fait une main courante, au moment de l'agression, sans mentionner le caractère homophobe par peur de la réaction de la police. ”

La banlieue, riche ou moins riche, c'est parfois morose

Sébastien, 37 ans, habite une ville de Seine-Saint-Denis.

Il a des chiens. “J'ai reçu samedi dernier un coup de téléphone me menaçant de mort : “On va te tuer sale PD et tu vas voir tes chiens...”

Je suis allé au commissariat faire une main courante.

Un petit groupe mène une petite dictature, contre laquelle je me suis révolté dernièrement. Je ne sais pas si c'est lié.

Je ne pensais pas vivre ces coups de fil si difficilement après une semaine. J'ai du mal à sortir de chez moi, peur de croiser des regards dans la résidence. ”

Laurent habite, lui, avec son compagnon dans une ville aisée du Val-de-Marne.

Il a trouvé des “graffitis inscrits dans la cage d'ascenseur de la copropriété. Le bouton de notre étage est pointé par une flèche avec la mention “les 2 PD” inscrite au feutre.

Nous avons photographié l'œuvre de l'artiste, effacée par la gardienne et réécrite dans la soirée. ”

Une homophobie qui ne se limite pas à l'habitat collectif

André a emménagé à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) dans un quartier pavillonnaire

il y a deux ans. "Depuis, je vis un véritable calvaire de la part de mes voisins qui me lancent des insultes homophobes graves et répétées. Je cite : "On a dû oublier les PD dans les trains de Drancy", "Les sales PD nous on les corrige ici"... J'ai été violemment frappé par le fils de la personne qui m'insulte. J'ai porté plainte, l'affaire a été renvoyée devant le tribunal d'instance d'Aulnay. Malgré un témoin

et mon ITT de six jours, mon agresseur a été relaxé au bénéfice du doute. J'ai mis ma maison en vente. "

Rack, 38 ans, vit en France depuis 2001 et est pacé avec François, 30 ans, depuis 2005. Ils vivent dans un village des Pyrénées-Orientales depuis 2006. " Au début, nous n'avions pas de problèmes, nous sommes des voisins plutôt discrets. Depuis deux semaines,

huit femmes – et ce n'est pas un film ! – de notre voisinage semblent avoir entrepris une action "anti-gays". Elles nous insultent, nous traitent de "PD" et de "pédophiles" depuis que nous recevons régulièrement les enfants du frère de François. Le maire est informé mais rien ne se passe. Les gendarmes sont avertis, mais ils ont la réputation d'être homophobes. "

SOS homophobie appelle à une plus grande prise de conscience des pouvoirs publics et de tous les acteurs concernés (bailleurs, communes, syndicats...) des souffrances que rencontrent de nombreux gays, lesbiennes et trans dans le cadre de conflits de voisinage. Souvent sans issue heureuse pour les victimes qui s'effondrent parfois dans le désespoir ou sont obligées de déménager à cause de voisins malveillants, ces conflits ne trouvent aucune réponse appropriée de la part de la société. Première cause de dépôt de plainte en France, le conflit de voisinage reste pour SOS homophobie une préoccupation très forte comme en témoigne le procès de Cynthia et Priscilla dans lequel l'association s'est portée partie civile.

Le point de vue de **Michel Navion** Voisinage homophobe : procès ou déménagement ?

Priscilla et Cynthia, 21 ans chacune, vivent sans se cacher dans une petite cité d'Épinay-sous-Sénart (Essonne), où la mère de l'une d'elles est gardienne d'immeuble. Quatre jeunes gens, un jeune majeur et trois mineurs de 16 et 17 ans, utilisent leur temps libre à les insulter, les menacer, les traitant de sales gouines et autres injures. Ce harcèlement, quoique public, se déroule dans l'indifférence générale. La situation dégénère et des coups sont portés aux jeunes filles, lesquelles ont le courage de porter plainte, puis doivent immédiatement déménager pour se cacher ailleurs. Les quatre jeunes sont déférés à la justice. Soit ils ont avoué les faits de violence, soit leur participation aux faits est évidente. Les malheureuses victimes espèrent légitimement

de la justice une réparation tant morale que financière, ne serait-ce que, a minima, pour compenser les frais de déménagement, sans parler du préjudice moral et psychologique subi.

Dans la phase tant policière que judiciaire de cette affaire, on note l'absence des pères, les mineurs étant accompagnés de leur mère et sœur, et l'incompréhension des prévenus. Après tout, ils n'ont fait que mettre en pratique la formule si souvent assénée : " *On veut pas de gouines ici, on va vous faire partir.* "

Les sanctions finalement infligées sont pour le jeune majeur soixante heures de travail d'intérêt général, une faible amende, et 150 euros de dommages intérêts par victime, et pour les trois mineurs 150 euros de dommages intérêts par victime.

Les mineurs doivent de plus effectuer un " *stage de sensibilisation* " à la lutte contre l'homophobie, lequel stage, s'il est exécuté, aura probablement des effets limités.

Il est clair que la justice ne récupère ce genre d'affaires que du fait de la faillite d'autres services publics, à commencer par l'Education nationale, les services sociaux, et la police de proximité. Tous ces services, à un niveau ou un autre, auraient pu ou dû tenter de recadrer ces garçons, à cellule familiale éclatée, à scolarité indigente, les empêcher d'errer sans but dans la cité, leur permettre d'acquiescer un minimum de valeurs de citoyenneté. La justice ne peut pas grand-chose non plus contre la lâcheté du voisinage, qui préfère ne rien voir et ne rien entendre.

Dès lors, au plan pénal, le faible niveau des sanctions est explicable, même s'il est estimé scandaleux par les victimes.

Mais, au plan civil, de se voir dédommagées d'actes continus de violence et de harcèlement par une

somme de 150 euros, les victimes ne peuvent-elles pas se trouver à nouveau insultées ? Même s'il est impossible de quantifier la douleur, une somme de l'ordre de 4 000 euros eût été plus réconfortante pour les victimes, et surtout un peu dissuasive pour les condamnés.

Dès lors, et encore en 2010, et sans sanction judiciaire effective, des bandes de jeunes désœuvrés continueront à harceler, violenter, conduire à la dépression, sinon plus, les jeunes lesbiennes ou homosexuels de leur voisinage.

Michel Navion,

avocat au barreau de Paris,
a représenté SOS homophobie
dans le procès de Priscilla et Cynthia.

International

Homophobes de tous les pays...

12 témoignages, soit 1 % du total

Pays des appelants : Sénégal (3), Maroc (2), Bénin (2), Algérie, Belgique, Palestine, Tunisie, Canada.

Saluons les avancées...

En Amérique latine, l'Argentine a connu son premier grand débat sur le mariage homosexuel, avec le combat de deux garçons pour se marier. Autorisés, le 23 novembre 2009, par une juge à convoler, ils se sont vus refuser ce droit par une autre juge une semaine plus tard. Mariés finalement dans l'Etat fédéré d'Ushuaïa (le premier mariage gay d'Amérique latine !), ils verront leur cas examiné par la Cour suprême et faire l'objet d'un débat au Congrès.

L'Uruguay, qui a été le premier pays du continent à légaliser les unions civiles homosexuelles en 2007, a, en septembre 2009, voté le droit à l'adoption pour les couples de même sexe et le droit pour les trans de changer d'état-civil.

En Colombie, la Cour constitutionnelle a reconnu en janvier 2009 des droits identiques aux couples hétérosexuels et homosexuels, par exemple le droit à

une couverture médicale, le bénéfice de la naturalisation ou encore le droit à une pension alimentaire en cas de séparation.

Au Mexique, le district fédéral de Mexico a modifié son code civil, permettant ainsi aux couples de même sexe de se marier.

Les Etats-Unis ont attiré l'attention par un ensemble de batailles juridico-politiques. L'Etat fédéral a ainsi adopté en octobre une loi de prévention des crimes de haine homophobe ou transphobe (Matthew Shepard Act¹). De plus, au premier

semestre, le Vermont, l'Iowa, le Maine et le New Hampshire ont reconnu le droit au mariage pour les couples homosexuels. Hélas, un référendum populaire a retiré ce droit constitutionnel aux gays et lesbiennes du Maine quelques mois plus tard.

En Europe aussi, les droits des personnes LGBT ont connu un certain nombre d'avancées. En avril, la Hongrie a adopté une union civile pour les couples de même sexe (non accessible aux couples hétérosexuels) sur le modèle du pacs français version 1999. L'Autriche a de son côté adopté en novembre

une union civile pour les couples homosexuels, qui ne reconnaît cependant pas le droit à l'adoption, et reste en deçà des droits liés au mariage.

Les gouvernements portugais et luxembourgeois ont proposé en 2009 des projets de lois légalisant le mariage homosexuel. Ils ont été adoptés début 2010, portant à six le nombre d'Etats de

l'Union européenne à ouvrir ce droit aux gays et aux lesbiennes. D'autres initiatives du même ordre ont été lancées en Europe, notamment en Albanie.

En France, un projet déposé en 2008 est toujours à l'étude auprès de la commission des lois. Mais il reste encore beaucoup à faire : les députés du Parlement européen ont d'ailleurs demandé en avril à la Commission de réfléchir à des propositions pour garantir une réelle égalité des droits dans tous les pays de l'Union.

*“Lois
légalisant
le mariage
homosexuel”*

1. Du nom d'un jeune gay torturé et assassiné en 1998 dans l'Etat du Wyoming.

Enfin, le Danemark, l'Allemagne et la Finlande ont amélioré leurs législations ou leur jurisprudence pour permettre aux beaux-parents d'adopter les enfants de leur conjoint.

Dans l'espace Asie - Moyen-Orient, on note peu d'avancées en matière de droit hélas, même si les mentalités évoluent, comme le témoigne le succès de la dernière Gay Pride à Taïwan, dont le slogan était la reconnaissance du mariage homosexuel.

L'avancée la plus importante dans cette partie du monde concerne tout de même un pays de plus d'un milliard d'habitant-e-s, puisqu'en Inde la Haute Cour de Delhi a dépenalisé l'homosexualité. Même si cette décision ne s'applique qu'à la capitale fédérale, c'est un signe fort envoyé par les autorités dans un pays où la société est encore profondément homophobe.

Enfin, en Israël, pour la première fois un homme a obtenu un congé parental pour accueillir l'enfant qu'il avait adopté avec son compagnon.

En 2009, plusieurs personnalités publiques ont accru la visibilité des personnes LGBT. En février, Nitsan Horovitz a été élu à la Knesset (Parlement israélien), en mars Corine Mauch à la tête de la mairie de Zurich (Suisse), Jóhanna Sigurðardóttir au poste de Premier ministre d'Islande en avril, devenant ainsi la première personne ouvertement homosexuelle au monde à diriger un gouvernement. En mai, Eva Brunne a été élue à la tête de l'évêché de Stockholm, Ulrike Lunacek a mené campagne pour les européennes en Autriche, Denise Simmons, première maire lesbienne des Etats-Unis, s'est mariée en août, et Pascal Smet, ministre belge à l'Egalité des chances, a fait son coming out en septembre. Annise Parker a été élue en novembre au poste de maire de Houston, et Mary Glasspool en décembre au poste d'évêque de l'Eglise épiscopaliennne du diocèse de Los Angeles. Guido Westerwelle est devenu le premier ministre allemand ouvertement gay chargé du portefeuille des Affaires étrangères.

...pour mieux déplorer l'oppression de la majorité des Etats

L'Afrique reste le continent le plus répressif à l'encontre des homosexuels (38 pays de ce continent criminalisent l'homosexualité), qui font parfois l'objet d'une véritable chasse à l'homme. Ainsi en Gambie, le président a invité en 2009 les militaires à traquer les gays ou lesbiennes dans l'armée. Le Rwanda a de son côté décidé d'ouvrir le débat sur un changement de son code pénal pour criminaliser les relations homosexuelles, avec dix ans d'emprisonnement à la clef. Au Burundi, le Parlement a voté le même type de loi en avril (deux ans d'emprisonnement) soutenu par des manifestations de rue.

Au Sénégal, neuf hommes, faisant tous partie d'associations de lutte contre le sida, ont été condamnés en janvier à huit ans de prison ferme pour pratique homosexuelle, alors que la loi ne prévoit que cinq ans maximum. En appel, trois mois plus tard, les accusés ont été libérés, officiellement pour vice de forme, mais plus sûrement en raison des protestations internationales. Cela n'empêchera pas quelques mois plus tard un tribunal de jeter à nouveau quatre gays en prison, confirmant la volonté de ce pays musulman de persécuter les minorités sexuelles.

Au Nigeria, alors que l'homosexualité est passible de quatorze ans de prison, et même de lapidation à mort dans les Etats du Nord, qui appliquent la charia, le Parlement a décidé de voter une loi interdisant le mariage entre personnes de même sexe. Mais c'est d'Ouganda que sont venues les pires nouvelles avec la décision du gouvernement de durcir la législation déjà en vigueur : de nouvelles lois en préparation permettraient de jeter en prison toute personne faisant " *la promotion de l'homosexualité* " et prévoieraient dans certains cas la peine de mort. Cet acharnement est porté par le ministre de l'Ethique qui voit dans l'homosexualité une abomination. Il a reçu dans ce combat le soutien des Eglises protestantes locales. Signe d'une forme atroce de la banalisation de ces persécutions, la BBC a ouvert sur son site web un débat intitulé " *Faut-il exécuter les homosexuel-le-s ?* " ...

“ Lapidation
à mort ”

Au Maroc, gouvernement et autorités religieuses confondus cherchent à instaurer un ordre moral encore plus strict, alors que l'homosexualité est déjà un délit passible de trois ans de prison.

Enfin, en Iran, plusieurs hommes ont été condamnés à mort pour cause d'homosexualité, et attendent leur exécution. Certains étaient mineurs à l'époque des faits qui leur sont reprochés.

D'autres formes de répression, moins radicales certes, ont toujours cours dans les pays occidentaux. Ainsi aux Etats-Unis, la Cour suprême de Californie a confirmé en 2009 le référendum de 2008 retirant aux gays et aux lesbiennes le droit au mariage. De même dans l'armée, les gays et les lesbiennes continuent d'être chassés dès qu'ils-elles sont reconnu-e-s comme tel-le-s (7 000 en seize ans). La loi "*don't ask, don't tell*"², censée les protéger, n'empêche pas dans les faits les enquêtes officieuses sur leur sexualité. Enfin, le combat politique mené par le gouverneur et la Chambre des représentants de l'Etat de New York pour ouvrir le mariage aux gays et aux lesbiennes s'est fracassé contre le refus de 38 sénateurs et sénatrices homophobes qui ont bloqué le projet de loi.

En Europe, le Parlement lituanien a voté en juillet une loi interdisant "*la publicité de l'homosexualité*". Plus à l'est, le gouvernement russe continue de harceler les personnes LGBT, en interdisant par exemple systématiquement la tenue de la Gay Pride à Moscou. La Serbie a fait de même à Belgrade, prétextant les risques de violence et cédant ainsi aux pressions de l'extrême droite qui menaçait les manifestants.

Des populations LGBT toujours confrontées à une haine quotidienne

Harcèlement, crimes, discours de haine, agressions physiques voire meurtres, tel est le lot de nombreux gays et lesbiennes partout dans le monde.

Ainsi au Honduras, un jeune militant gay de 25 ans a été assassiné en pleine rue en décembre. Activiste de la cause LGBT et également opposant au coup d'Etat qui avait secoué son pays quelques semaines

auparavant, il avait déjà fait l'objet de menaces de mort, et été séquestré et tabassé. Il avait en effet alerté l'opinion publique en dénonçant la hausse des agressions homophobes et transphobes depuis le coup d'Etat (9 meurtres en quatre mois).

A Porto-Rico, un jeune gay de 19 ans a été décapité, démembré et partiellement brûlé en novembre 2009.

Plus au sud, la seule radio LGBT de Colombie a dû fermer après dix-huit mois d'émission, suite aux nombreuses menaces de mort visant son directeur. L'Europe n'est pas en reste. Les actes homophobes ont augmenté dans tout le Royaume-Uni : + 60 % à Glasgow ou Manchester, + 18 % à Londres, où le meurtre d'un gay en plein jour, en septembre, n'est que le dernier exemple d'un phénomène qui prend de l'ampleur³.

Aucun pays n'est épargné par la haine contre la communauté LGBT : assassinat de deux trans et d'un gay au printemps en Turquie, lancement d'explosifs sur des athlètes pendant les Outgames au Danemark en juillet, agression par des skinheads pendant la Gay Pride de Budapest en août, attaque d'un bar gay à l'explosif à Rome en septembre, annulation le même mois de la Gay Pride de Belgrade en raison des menaces des skinheads et des ultranationalistes. Comme si la plus forte visibilité acquise aux cours des dernières années s'accompagnait d'une réaction violente de celles et ceux qui ne supportent pas l'affirmation de cette différence.

Mais les événements les plus dramatiques de l'année 2009 ont eu lieu au Moyen-Orient, et tout d'abord en Israël. A Tel Aviv, le 1^{er} août 2009, un homme a ouvert le feu dans un centre LGBT, tuant deux personnes, en blessant quinze autres. Ce drame n'est pas isolé puisque la communauté LGBT subit régulièrement des attaques et des menaces dans un pays où les extrémistes religieux homophobes sont très actifs et où la moitié de la population considère toujours les homosexuel-le-s comme des déviant-e-s.

*"Dix viols
chaque
semaine
au Cap"*

2. " Ne pas demander, ne pas dire. "

3. Statistiques de la Metropolitan Police de Londres, Manchester, Glasgow.

Peine de mort pour les homosexuels séropositifs

Contesté, le pouvoir ougandais joue la carte populiste en se livrant à la chasse aux boucs émissaires.

« **C**ette loi nous hante. Si elle passe, nous devons quitter le pays », s'inquiète Frank Mugisha, président de l'organisation Minorités sexuelles en Ouganda. Harcelé, insulté, ce militant interrogé par le journal britannique *The Guardian* en a vu d'autres. Mais cette fois, la menace pourrait être vitale. Alors que l'homosexualité est sanctionnée en Ouganda, depuis la période coloniale, par des peines pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement à vie, des députés de la majorité présidentielle ont déposé, en octobre, devant le Parlement, un projet de loi qui propose de durcir dangereusement le niveau de répression. Ce texte, intitulé loi anti-homosexualité 2009, ne se contente pas de confirmer les sanctions contre l'homosexualité. Il la rend passible de peine de mort dès lors qu'elle est le fait d'une personne séropositive, ou bien si le partenaire est mineur. La loi punit aussi d'une peine allant jusqu'à sept ans d'emprisonnement toute personne qui « tenterait de commettre l'offense » ou de « promouvoir » l'homosexualité. Et pour s'assurer de mêler toute la société à cette chasse aux sorcières, elle prévoit trois ans de prison pour tout citoyen qui mettrait plus de vingt-quatre heures à signaler à la police un acte homosexuel.



Manifestation contre l'homosexualité, en août 2007 à Kampala, capitale de l'Ouganda

En cours d'examen au Parlement, le projet de loi a suscité une levée de boucliers. Encore cette semaine, il a été au centre d'une polémique au sommet du Commonwealth à Trinité-et-Tobago. Les premiers ministres britannique et australien s'étant saisis de l'occasion pour faire part de leur inquiétude au président ougandais. Ils embrayaient ainsi le pas de l'ambassadeur américain en Ouganda qui, dès la fin octobre, avait critiqué la loi comme « une régression significative de la protection des droits de l'homme ». Au niveau associatif, outre les associations pour les droits des homosexuels, les organisations de défense des droits de l'homme et de lutte contre le VIH sont montées au créneau.

Mais le pouvoir ougandais n'a pas l'intention de céder. « Nous pensons qu'il y a des limites aux droits de

l'homme », a martelé le ministre de « l'Éthique et de l'Intégrité », pour qui la loi doit être approuvée avant la fin de l'année. Comme dans une majorité des pays d'Afrique, où l'homosexualité est interdite par la loi, la criminalisation des relations sexuelles entre partenaires du même sexe est populaire en Ouganda. À la rhétorique habituelle contre un mal venu d'un Occident qui chercherait à imposer ses valeurs, s'ajoute l'influence des puissantes églises protestantes pour souder l'opinion publique contre les homosexuels. Cet aspect du problème n'a sans doute pas échappé au président Museveni, objet d'une forte contestation, et qui cherche à tirer toutes les ficelles, même les plus grossières, pour parvenir malgré tout à se faire réélire en 2011.

CAMILLE BAUER

Focus

En Irak, la chasse à l'homme reste ouverte. Les islamistes chiites ont appelé, en début d'année 2009, la population à massacrer les "dépravés", et en quelques jours six gays ont été assassinés. Dans les mois qui ont suivi, plusieurs dizaines d'homosexuels ont été retrouvés morts (25 victimes en deux mois recensées par le *New York Times*). Les meurtres sont la plupart du temps commis par les familles des victimes ou par des bandes armées spécialement constituées. Depuis l'arrivée des Américains dans le pays, Iraq LGBT estime à plus de 400 le nombre de gays assassinés.

Que dire enfin de l'acharnement de certains habitants de la ville de Thiès, au Sénégal, qui ont exhumé, dans la nuit qui a suivi son enterrement, le corps d'un homosexuel, afin de "ne pas salir un cimetière musulman"... Ou encore d'une pratique répandue en Afrique du Sud, qui consiste à violer les lesbiennes pour les "ramener dans le droit chemin". Dix cas sont signalés chaque semaine au Cap.

Le 17 avril 2009, Laurent, un Français installé à Montréal, rencontre Pedro H., un jeune Canadien d'origine mexicaine de 18 ans, avec qui il engage une relation amoureuse.

Quand Pedro est outé par son frère, l'homophobie de ses parents éclate : son père lui interdit de voir Laurent et cherche à lui faire consulter un psychiatre pour soigner cette "maladie".

Lorsqu'ils découvrent que leur fils et Laurent ont symboliquement échangé des alliances, l'offensive des parents se durcit. Ils s'attaquent alors au beau-fils indésirable : harcèlement téléphonique, menaces de faire intervenir la police... Pedro, menacé d'être jeté à la rue, cède à la pression familiale.

Comme il tente de renouer le contact, Laurent reçoit un message du père de son ami le mettant en garde contre ce dont "sont capables les H". Le matin suivant, il est arrêté à son domicile pour violences conjugales, voies de faits et menaces sur la personne de Pedro. Enfermé dans une cellule, il attend douze heures avant d'être présenté à un inspecteur. Il est ensuite ramené dans sa cellule, où on le traite sans ménagement.

Le lendemain matin, il est présenté au juge qui renvoie le jugement au mois suivant.

Laurent pense alors être libéré, mais doit attendre 18 h 30 pour qu'on vienne le chercher. Pieds et mains menottés, il est transporté en prison à une demi-heure de route de Montréal où il découvre qu'il est incarcéré à la demande des services d'immigration !

Laurent attend encore deux jours avant que son avocate et le consulat de France puissent fournir aux services d'immigration canadiens les preuves de la régularité de son séjour. Deux mois plus tard, il est enfin acquitté par le tribunal, faute de preuves fournies par l'accusation.

Focus

Jérémy, Français de 27 ans, part en vacances trois semaines au Bénin, qu'il avait envie de visiter depuis longtemps. Au bout de quelques jours, il se fait dérober à l'hôtel son ordinateur portable. Il se rend donc au commissariat pour déclarer le vol, même s'il a peu d'espoir de le retrouver. Mais quelques jours plus tard, la police l'informe qu'elle a arrêté le voleur et retrouvé son portable. De retour au commissariat, il est alors arrêté pour pratiques homosexuelles. En effet, en examinant son ordinateur les policiers sont tombés sur des photos et vidéos gays.

Jeté en prison, il est rapidement présenté devant un juge. Le code pénal du Bénin est sans équivoque vis-à-vis de " toute personne qui commet un acte indécent ou un acte contre nature avec une personne du même sexe ". Le juge le condamne à trois ans de prison ferme.

L'ambassade de France ne se manifeste pas, mais Jérémy parvient tout de même à engager un avocat, qui obtient du tribunal qu'il soit mis en résidence surveillée dans une auberge de Cotonou plutôt que d'être envoyé dans une prison où il risquerait d'être confronté à la violence de ses co-détenus.

Au bout de quelques jours, son avocat réussit à prendre contact avec l'ambassade de France qui rend visite à Jérémy. On lui fait comprendre à ce moment-là qu'il pourrait être libéré s'il acceptait de verser une " caution " de 1 000 euros. Jérémy réussit à contacter son ami en France qui pourra peut-être lui envoyer l'argent nécessaire afin de pouvoir " payer " ses geôliers.

«Brüno» interdit en Ukraine

Après *Borat*, interdit de projection en Ukraine en 2006, c'est au tour du dernier film du comédien Sacha Baron Cohen, *Brüno*, de subir les foudres du ministère de la Culture ukrainien : selon lui, le film «contient des perversions homosexuelles [...] ce qui peut nuire à la morale des citoyens».

Libération,

16 juillet 2009

La répression de l'homosexualité dans le monde

→ Pourchassés, emprisonnés, torturés, les homosexuels sont aujourd'hui victimes de répression dans une soixantaine de pays. Si la plupart des pays occidentaux reconnaissent l'homosexualité, dans de nombreuses régions du monde, être homosexuel est passible de lourdes peines qui vont même jusqu'à l'exécution, aujourd'hui appliquée par sept pays : l'Afghanistan, l'Arabie saoudite, l'Iran, le Nigeria (dans le nord), la Mauritanie, le Soudan et le Yémen. En décembre dernier, deux tiers des pays du monde ont refusé un appel à la décriminalisation universelle de l'homosexualité.

Direct Soir,

4 mars 2009

La Lituanie ne veut pas voir ses gays en pub

Être homosexuel en Lituanie relève de l'impossible. Inga, la trentaine, travailleuse sociale, s'apprête à emménager avec son amie. «Aux voisins, nous ne dirons rien de notre relation, explique-t-elle de sa voix douce. Je n'ai pas envie de subir leurs regards, leur réprobation, leur manière de nous dire "vous êtes des débauchées, des déviantes".»

La société lituanienne est très conservatrice et les représentants de l'Église participent très assidûment aux discussions concernant l'élaboration des lois sociales. La dernière loi dont ils peuvent se satisfaire porte sur la protection des mineurs contre les effets négatifs de l'information publique. Elle doit entrer en vigueur le 1^{er} mars. Il y est explicitement stipulé que «toute publicité pour les relations homosexuelles, bisexuelles et polygames» est interdite en raison des effets négatifs sur la santé des mineurs. Au concert des protestations s'est ajoutée récemment la voix des eurodéputés. Le 17 septembre, dans une résolution, le Parlement a invité la Lituanie à veiller à ce que les lois nationales soient compatibles avec le droit international et européen. Il a également souligné l'importance de la lutte contre la discrimination liée à l'orientation sexuelle. «Je ne dois pas subir d'actes de haines dirigés contre ma personne,

mais cette haine prend une nouvelle tournure, elle devient institutionnelle», explique Vladimir Simonko, président de la Ligue des gays lituaniens, qui existe depuis 1993. Les juges ont plusieurs fois interdit des manifestations durant lesquelles le drapeau gay devait être exhibé.

Vytautas Valentinavicius, président de l'association pour une jeunesse tolérante, est un des rares homosexuels à ne pas se cacher : «Ceux qui restent en Lituanie se détachent de leur famille, ou se marient mais mènent une double vie.» Travaillant dans la fonction publique, il raconte que son orientation sexuelle, avouée à sa supérieure, lui a barré la route d'une promotion. Des plaintes sur la qualité de son travail avaient été faites et de nombreux messages diffamants sont arrivés dans sa boîte mail.

Les services du contrôleur national pour l'égalité des chances ne reçoivent qu'une ou deux plaintes par an pour discrimination liée à l'orientation sexuelle. La présidente lituanienne, Dalia Grybauskaitė, a mis en place un groupe de travail afin de proposer des amendements à la loi sur les mineurs que le Parlement doit étudier prochainement. Solveiga Ciriautiene, conseillère juridique de la Présidente, espère qu'ils passeront, car «la réputation de la Lituanie est déjà entachée». ◆



Le point de vue de **Arsham Parsi**

Le Code pénal islamique iranien (1991), basé sur la Charia, permet de condamner les personnes LGBT à être fouettées, pendues, lapidées, coupées en deux par un sabre ou jetées du haut d'une falaise ou d'un immeuble. La jurisprudence des tribunaux islamiques (Fiqh) a complété ce tableau en permettant également de décapiter ou de brûler viv les condamnés.

En 1979, l'ayatollah Ruhollah Khomeini a clairement appelé à l'extermination des homosexuel-le-s, des "parasites et des corrupteurs de la nation" qui "répandent l'immoralité"⁴. A cause du statut de Khomeini comme principal marja-e-taqlid (source d'inspiration), l'impact de cette condamnation a été considérable. L'attitude à tenir vis-à-vis des homosexuel-le-s a été résumée par un sermon tenu par l'ayatollah Musavi-Ardebili en 1990 à l'université de Téhéran, lorsqu'il était à la tête de la Cour suprême : "Pour les homosexuel-le-s, qu'ils soient homme ou femme, l'Islam a prescrit les punitions les plus sévères [...]. Savez-vous comment les homosexuels-les sont traité-e-s dans le Coran ? Après avoir été identifié-e sur la base de la Charia, on se saisissait de lui/elle, on le/la tenait debout et on le/la coupait en deux avec une épée, soit à la base du cou soit dans le sens vertical. Il/elle s'effondrait alors. Ils/elles n'ont que ce qu'ils/elles méritent"⁵.

Le code pénal et les peines encourues

L'article 111 du code pénal islamique se réfère à la *lavat* (sodomie) ; il prévoit la peine de mort si les deux partenaires, actif et passif, sont majeurs, sains d'esprit et ont librement agi. Une personne peut être convaincue de sodomie si elle avoue quatre fois ou sur la base du témoignage de quatre hommes intègres témoins de la scène. Des examens médicaux prouvant l'acte homosexuel peuvent être utilisés comme preuves. Le code pénal permet également de manière implicite aux proches de laver l'honneur de la famille en tuant un de ses membres homosexuel ou transsexuel.

L'article 121 ou 122 fait référence au *tafkhez*, le fait de se frotter les cuisses ou les fesses l'un contre

l'autre ou toute autre forme d'acte sexuel sans pénétration. Il prévoit 100 coups de fouet et la peine de mort pour les multirécidivistes.

L'article 123 prévoit que "si deux hommes, qui ne sont pas liés par le sang, se retrouvent nus sous la même couverture sans que cela soit nécessaire", ils seront punis de 99 coups de fouet.

Sur le papier, ces règles semblent être très encadrées ; pourtant, le code pénal offre plusieurs possibilités de les contourner. Les règles strictes concernant les preuves juridiques sont en effet susceptibles d'être bafouées par les juges iraniens, au nom de la protection des traditions culturelles et religieuses.

Le témoignage de quatre hommes qui déclarent qu'un accusé est homosexuel, même sur la base de rumeurs ou de calomnies, a de fortes chances d'être accepté par les juges qui ne mèneront aucune enquête rigoureuse pour vérifier qu'ils ont bien été témoins de ces actes. Les poursuites pénales basées sur l'apparence ou le comportement des accusés laissent au juge un pouvoir sans limite dans le rendu de son verdict. De plus, la pratique de la torture est commune en Iran, et les confessions ainsi obtenues sont acceptées comme preuves dans des procès criminels, même si l'accusé se rétracte par la suite.

La peine de mort pour *lavat* n'existe pas sur le papier, mais elle est quand même appliquée. L'indignation internationale contre la fréquence des exécutions (l'Iran a le deuxième taux d'exécutions par tête d'habitant, derrière la Chine) a conduit le gouvernement à exercer un contrôle strict sur les reportages concernant la peine de mort. Connaître exactement le nombre d'exécutions pour *lavat* est ainsi impossible, même si certains cas concernant des personnes LGBT ont fini par être connus.

Le contrôle d'Internet

Selon le code pénal iranien, l'homosexualité est considérée comme obscène. Cette loi est également utilisée contre les blogueurs et les sites Internet. Tous ceux qui font référence à

4. Maarten Schild, « Islam » in Schmitt et Sofer (dir. par), *Sexuality and Eroticism among Males in Moslem Societies* (New York, The Haworth Press, 1991) p.184.

5. BBC Monitoring, 21 mai 1990

l'homosexualité sont fermés et les modérateurs sont menacés.

En mai 2009, les Gardiens de la Révolution (Sepah-e Pasdaran) ont annoncé qu'ils avaient découvert et démantelé un vaste réseau de corruption dans les activités web. Les journaux officiels ont confirmé que les membres de certains sites avaient été arrêtés, interrogés, et accusés d'être les investigateurs d'une révolution de velours sur le Net. Le gouvernement a récemment passé une loi sur les " *crimes sur Internet* ", permettant aux juges d'aller jusqu'à délivrer dans certains cas des arrêts de mort à l'encontre de ceux qui hébergent ou publient des sites au contenu antireligieux, pornographique, ou allant à l'encontre de l'idéologie gouvernementale. Ces tentatives du pouvoir de réduire au silence les activistes qui défendent les droits de l'homme, affectent particulièrement les blogueurs LGBT pour qui Internet est le seul moyen de communication avec le monde extérieur. Un certain nombre d'entre eux ont ainsi été officiellement informés par la police qu'ils étaient surveillés et que tout contenu, y compris les courriels et les blogs, qui pourraient les impliquer, serait retenu à charge contre eux comme activité criminelle. On exigeait d'eux qu'ils cessent toute communication par Internet. Ces lois et les normes culturelles qui s'imposent en Iran créent ainsi des conditions de vie très dures pour les personnes LGBT qui devaient déjà se cacher derrière des pseudonymes et auxquels on retire les droits civils les plus élémentaires.

Ces internautes étaient, entre autres, accusés d'avoir " *publié des histoires et des articles contenant des relations sexuelles obscènes et immorales* " faisant référence à des relations extra-maritales et homosexuelles. Deux personnes ont ainsi été arrêtées. Asqar R. L. A., un homme de 39 ans résidant à Shiraz, et Maryam G., une femme de 27 ans résidant à Yazd, ont confessé " *avoir publié des articles sur les relations homosexuelles et fait la promotion de l'homosexualité au sein de la jeunesse iranienne*"⁶⁷.

Acharnement contre les personnes LGBT

D'autres rapports font état d'une surveillance excessive de la police et d'actes de torture à l'encontre d'hommes suspectés d'homosexualité.

Le contrôle autant officiel que sociétal (famille, voisinage) des comportements " *déviant*s " est largement répandu en Iran et les organisations para-officielles dédiées à la préservation de la moralité publique prolifèrent, largement soutenues par la police, la justice et le clergé.

Les témoignages des réfugié-e-s iraniens LGBT confirment la stigmatisation sociale de la société iranienne et la violence qu'elle engendre à l'encontre des comportements non hétérosexuels. La vie privée n'existe pas en Iran et la loi autorise l'intrusion dans tous les aspects de la vie des personnes LGBT. Le recoupement de plusieurs témoignages confirme les actes de torture et les viols par les membres de la police.

Les réfugié-e-s LGBT iraniens risquent à tout moment d'être arrêtés s'ils-elles retournent dans leur pays. Arrêtés, ils risquent d'être torturés, battus ou fouettés, comme cela est prévu par la loi en cas de tafkhiz. Et ces réfugiés n'ont aucune raison d'espérer une quelconque clémence du gouvernement actuel.

6. Gerdab Website, Mozlemin2:
<http://gerdab.ir/fa/pages/?cid=157>



Arsham Parsi,

*fondateur et directeur général de
Iranian Railroad for Queer Refugees*

(IRQR), basée au Canada, est la seule organisation internationale qui travaille à la défense des droits des personnes LGBT iraniennes, particulièrement les réfugiés et les demandeurs d'asile. Elle recense les violations des droits de l'homme et les persécutions en Iran sur la base de l'orientation sexuelle. Elle soutient également toutes les luttes visant à combattre l'homophobie et les persécutions des personnes LGBT. IRQR fournit également une assistance aux personnes menacées d'expulsion vers l'Iran en fournissant des lettres de soutien aux réfugiés cherchant à obtenir l'asile politique dans des pays tiers, et, quand c'est possible, un soutien financier. Beaucoup de ces Iraniens en transit ne sont pas en sécurité.

Iranian Railroad for Queer Refugees (IRQR):

**477 Sherbourne St., Suite 414 Toronto,
Ontario, M4X 1K5, Canada.**

Tél.: (001) 416-548-4171.

www.irqr.net / info@irqr.net

Annexes

Le droit français face à l'homophobie

L'homophobie circonstance aggravante

Si le mobile d'une agression physique, sexuelle, verbale ou écrite, d'un viol ou d'un meurtre est l'orientation sexuelle de la victime, le droit prévoit des peines plus lourdes : l'homophobie est considérée comme une circonstance aggravante.

Voici le détail des peines prévues par la loi quand la motivation homophobe d'une agression, d'un crime ou d'un délit est reconnue :

- meurtre : prison à perpétuité (art. 221-4-7 du Code pénal) ;
 - tortures et actes de barbarie : vingt ans de prison (art. 222-3 du Code pénal) ;
 - violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner : vingt ans de prison (art. 222-8 du Code pénal) ;
 - viol : vingt ans de prison (art. 222-24 du Code pénal) ;
 - violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente : quinze ans de prison (art. 222-10 du Code pénal) ;
 - agressions sexuelles autres que le viol : dix ans de prison et 150 000 euros d'amende (art. 222-30 du Code pénal) ;
 - extorsion : dix ans de prison et 150 000 euros d'amendes (art. 312-2-3 du Code pénal) ;
 - vol : cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende (art. 311-4-9 du Code pénal) ;
 - violences ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à huit jours : cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende (art. 222-12 du Code pénal) ;
 - violences ayant entraîné une incapacité temporaire de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail : trois ans de prison et 45 000 euros d'amende (art. 222-13 du Code pénal) ;
 - menaces : la menace de commettre un crime ou un délit contre une personne est punie de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende si elle est « soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet » et si elle est motivée par l'orientation sexuelle de la personne menacée. S'il s'agit d'une menace de mort, la peine est de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. La menace de commettre un crime ou un délit faite avec l'ordre de remplir une condition et motivée par l'orientation sexuelle de la personne menacée est également punie de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. S'il s'agit d'une menace de mort, la peine est de sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende (art 222-17 à 222-18-1 du Code pénal) ;
 - injure publique : six mois d'emprisonnement et 22 500 euros d'amende ;
 - diffamation publique : 45 000 euros d'amende et/ou un an d'emprisonnement ;
 - appel à la discrimination, à la haine et/ou à la violence : un an d'emprisonnement et/ou une amende de 45 000 euros.
-

Discrimination

Le Code pénal définit la discrimination comme une distinction opérée entre des personnes physiques ou morales à raison notamment de leur orientation sexuelle (art. 225-1).

L'article 225-2 du Code pénal envisage six comportements discriminatoires :

- refuser de fournir un bien ou un service ;
- gêner l'exercice normal d'une activité économique ;
- faire dépendre de l'orientation sexuelle la fourniture d'un bien ou d'un service ;
- faire dépendre de l'orientation sexuelle une offre d'emploi, une demande de stage ou une formation en entreprise ;
- refuser d'embaucher, sanctionner ou licencier ou une personne ;
- refuser une personne à un stage.

Le même article punit ces comportements discriminatoires de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Cependant, l'article 225-3 prévoit certaines exceptions.

D'autre part, l'article 432-7 du Code pénal prévoit que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et commise par une personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste à :

- refuser le bénéfice d'un droit accordé par la loi ;
- entraver l'exercice normal d'une activité économique.

Ces informations sont extraites du *Guide pratique contre l'homophobie* édité par SOS homophobie. La version complète de ce guide est téléchargeable sur le site de l'association.

Faits marquants de l'année 2009

Une chronologie complète de l'année est en ligne sur le site de SOS homophobie

14 janvier 2009 — Don du sang

Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, justifie le maintien de l'interdiction des dons du sang pour un homme ayant eu des rapports sexuels avec un homme. Elle confirme donc l'interdiction faite aux homosexuels, malgré sa déclaration, en 2007, par laquelle elle exprimait le "*souhait que la population homosexuelle puisse y accéder*".

23 janvier 2009 — Agression physique – Meurtre

Un homme de 56 ans est retrouvé poignardé de treize coups de couteau à Nîmes dans un appartement, après une rencontre sur le Net. Un jeune homme de 21 ans a été interpellé.

23 janvier 2009 — Politique – Coming out

Roger Karoutchi, 57 ans, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement et conseiller régional d'Ile-de-France (UMP), révèle son homosexualité à l'AFP, puis dans son livre *Mes quatre vérités* (paru début février 2010 aux éditions Flammarion).

1er mars 2009 — Mesure contre les agressions – Hérault

Le préfet de l'Hérault et le procureur de la République de Montpellier annoncent la création de la Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (Copec) qui a pour vocation de faciliter les signalements des faits discriminatoires par le biais d'une fiche standardisée. Celle-ci doit être distribuée à tous les acteurs potentiels de lutte contre les discriminations, dont celles liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre, dans l'Hérault. Les cas seront ensuite traités par une commission, à laquelle participera le Collectif contre l'homophobie, qui les analysera et orientera la victime soit vers le parquet, soit vers la Halde.

15 mai 2009 — Lutte contre l'homophobie – Congrès mondial

Congrès mondial sur les droits de l'homme, l'orientation sexuelle, et l'identité de genre, organisée à l'Assemblée nationale, à l'initiative de Rama Yade, secrétaire d'Etat aux Droits de l'homme, avec le soutien des Pays-Bas et de la Norvège.

16 mai 2009 — La transsexualité n'est plus une maladie psychiatrique

Le ministère de la Santé annonce que la transsexualité ne sera plus considérée comme une affection psychiatrique en France. La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a saisi quelques jours auparavant la Haute Autorité de santé afin qu'un décret soit publié en ce sens. Jusqu'à présent, les transsexuel-le-s pouvaient bénéficier d'une exonération du ticket modérateur pour les soins ou traitements au titre d'une affection de longue durée classifiée ALD23 pour "*troubles récurrents ou persistants*", ce qui créait une confusion entre le trouble de l'identité de genre et l'affection psychiatrique.

17 mai 2009 — Journée mondiale de lutte contre l'homophobie

A Paris, Rama Yade et des élus de l'opposition sont présents lors de la première cérémonie nationale d'hommage aux 10 000 à 15 000 victimes qui ont péri dans les camps de concentration en raison de leur orientation sexuelle.

Cette journée placée sous le thème de la lutte contre la transphobie.

7 juin 2009 — **Kiss in**

Lancement du premier kiss in à Paris, place du Trocadéro, par quelques étudiants, invitant les homosexuels à s'embrasser dans un lieu public. Cet événement est reconduit le 26 septembre dans plusieurs villes de France et le 12 décembre, en France et à l'étranger (Belgique, Suisse, Canada, Australie, Pérou).

15 juin 2009 — **Universités – Lutte contre l'homophobie, acte I**

Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur, lance une campagne de lutte contre l'homophobie à l'université, organisée autour de quatre visuels (voir chapitre "*Milieu scolaire*").

Juin 2009 — **Marche des Fiertés**

Organisation des Marches des fiertés lesbiennes, gay, bi et transsexuelles. A Paris (24 juin), la marche célèbre quarante ans de lutte pour la reconnaissance des droits : " 1969-2009 : *fier(e)s de nos luttes, à quand l'égalité réelle ?* "

21 juillet 2009 — **Pacs – Nouveau droit**

Le partenaire pacsé d'un propriétaire peut entrer au conseil syndical de l'immeuble – une évolution législative qui fait suite à la saisine de la Halde par un couple gay de Montpellier. Jusque-là, la législation en vigueur ne prévoyait pas que le partenaire lié par un pacs à un copropriétaire puisse siéger au conseil syndical. Cette possibilité était uniquement réservée au conjoint marié.

18 septembre 2009 — **Justice – Meurtre**

Hakim Edir, 24 ans, est reconnu coupable de vol et d'homicide volontaire par la cour d'assises de la Haute-Garonne pour le meurtre de Laurent Franczal en décembre 2006. Il écope de trente ans de prison ferme. La victime, âgée de 34 ans, avait invité son agresseur à le rejoindre chez lui, à Toulouse, après plusieurs échanges sur Internet. violemment assassiné de huit coups de couteau, il avait été retrouvé mort deux jours après les faits. De son côté, l'avocat d'Hakim Edir a indiqué qu'il ferait appel de la décision du tribunal.

4 octobre 2009 — **Sport – Football, Créteil Bébel**

Un club de football, le Créteil Bébel, qui réunit des musulmans pratiquants, annule au dernier moment le match qui devait l'opposer au Paris Foot Gay (PFG). Un désistement formulé la veille dans un courriel courtois mais définitif : " *Nos convictions sont de loin plus importantes qu'un simple match de foot* ", justifie l'entraîneur. Le 6 octobre, le capitaine du Créteil Bébel indiquait sur RMC que quatorze joueurs de son équipe étaient prêts à jouer contre le PFG (voir chapitre "*Sport*").

5 octobre 2009 — **Politique – Frédéric Mitterrand**

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, est attaqué pour des passages d'un livre qu'il a publié en 2005, *La Mauvaise Vie*, qui relate ses expériences sexuelles avec des garçons à l'étranger. La présidente du Front national, Marine Le Pen, s'interroge sur la "*tache indélébile*" que constitue la participation du ministre au gouvernement. Le 7 octobre, le porte-parole du PS, Benoît Hamon, qualifie de "*choquant*" le livre et dénonce un "*ministre consommateur*" (voir chapitre "*Politique*").

7 octobre 2009 — **Politique – Statut du beau-parent**

Le rapport Leonetti est remis au Premier ministre, François Fillon : il efface toute référence aux enfants élevés par des parents gays ou lesbiennes (voir chapitre "*Politique*").

10 octobre 2009 — **Marche pour les droits des trans et des intersexués**

13^e Marche Existrans à Paris, avec pour revendication en 2009 le changement de la prise en charge médicale des personnes transsexuelles.

30 octobre 2009 — **Justice – Homoparentalité**

La cour d'appel de Rennes, dans un arrêté, accueille favorablement la garde alternée d'une enfant à deux femmes qui l'avaient élevée ensemble puis s'était séparées (voir chapitre "*Justice*").

10 novembre 2009 — **Justice – Adoption**

Après dix ans de procédure, le tribunal administratif de Besançon ordonne au conseil général de donner l'agrément en vue de l'adoption d'un enfant à une institutrice homosexuelle qui vit en couple depuis vingt ans. Le 25 novembre, le conseil général lui délivre l'agrément (voir chapitre "Justice").

14 novembre 2009 — **Mariage – Appel de Montpellier**

L'appel en faveur du mariage des couples de même sexe, lancé par Hélène Mandroux, maire de Montpellier, est présenté lors d'une cérémonie dans le cadre du festival Bleu, Blanc, Rose, à l'occasion du dixième anniversaire du pacs. Adressé aux élu-e-s, il est ouvert à la signature de tou-te-s deux semaines plus tard.

Novembre 2009 — **Homophobie – Mémoire**

La Ville de Mulhouse doit prochainement honorer la mémoire des déportés homosexuels par une plaque commémorative en mémoire de Pierre Seel, unique déporté homosexuel français à avoir témoigné. La plaque commémorative doit être installée en façade d'un édifice municipal en mai 2010. Il avait été envisagé que celle-ci soit apposée sur le bâtiment occupant aujourd'hui l'emplacement de l'ancienne pâtisserie des parents de Pierre Seel. L'actuel propriétaire du lieu, l'enseigne de prêt-à-porter C&A, a rejeté cette demande.

20 novembre 2009 — **Pacs – Nouveau droit**

Un décret étend le versement du capital-décès aux personnes pacsées dans la fonction publique. Le capital-décès représente un an de traitement annuel d'activité, hormis les primes attachées à l'exercice des fonctions. Il est versé aux ayants droit des fonctionnaires décédés avant l'âge de 60 ans ou décédés sans avoir fait valoir leurs droits à la retraite.

10 décembre 2009 — **Justice – Meurtre**

Condamnation de deux prévenus âgés de 20 et 28 ans par la cour d'assises du Nord à respectivement quinze et huit ans de prison, pour avoir battu à mort, dans la nuit du 19 janvier 2008, un sexagénaire. Le corps avait été retrouvé le lendemain dans un parc de Cambrai connu pour être un lieu de drague. Les prévenus avaient été mis en examen pour homicide volontaire en raison de l'orientation sexuelle de la victime, mais les faits ont été requalifiés et le caractère homophobe du crime a été abandonné.

Récapitulatif des communiqués de presse

de SOS homophobie

Le 19 janvier 2009

Pour la ministre de la Santé, le don de vie est interdit aux homosexuels

Le don de vie (sang, organes, moelle osseuse) a été déclaré grande cause nationale 2009. D'emblée, la ministre de la santé, Roselyne Bachelot, revient sur ses promesses d'ouvrir le don du sang aux homosexuels.

Rappelons que, dans les faits cette interdiction s'étend parfois également aux lesbiennes et aux transsexuel-le-s puisque des témoignages récoltés par SOS homophobie prouvent bien qu'en pratique, des lesbiennes sont souvent exclues du don. Dans le cadre d'une campagne menée par SOS homophobie, 6 000 homosexuels ayant déclaré sur l'honneur ne pas avoir de pratiques à risque se sont déclarés prêts à donner leur sang et 12 000 personnes interrogées se sont déclarées prêtes à recevoir ce sang alors même que l'EFS déplore l'insuffisance des dons. Cette campagne de promesses de don est toujours ouverte sur notre site (rubrique « Pétitions »). L'annonce de la ministre ne surprend pas SOS homophobie, car le 17 mai 2008, le président de l'EFS avait déclaré sur une radio périphérique qu'il s'opposait à la levée de cette interdiction (voir notre communiqué de presse du 13 juin 2008, Journée nationale du don de sang).

Même si la prévalence des promesses non tenues est très forte chez beaucoup de politiciens, les homosexuels continuent de voter. Considérant sans doute qu'il s'agit d'un comportement politique à risque, plus que le fait d'un groupe à risque. Plusieurs saisines de la Halde et de la CNIL (puisque l'EFS établit un fichier d'homosexuels exclus du don) sont en cours. SOS homophobie reste opposée aux raisons invoquées pour cette mesure qu'elle juge donc discriminatoire.

Le 21 janvier 2009

SOS homophobie se réjouit des recommandations de la Halde relatives à la prévention des discriminations à raison de l'orientation sexuelle en milieu scolaire

Le Collège de la HALDE a examiné le 12 janvier 2009 le rapport issu du groupe de travail " *Prévention des discriminations à raison de l'orientation sexuelle en milieu scolaire* ". Il a souhaité reprendre à son compte l'essentiel des recommandations émises par le groupe dans le cadre d'une délibération portant recommandations au ministère de l'Education nationale, aux associations de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle, ainsi qu'aux fédérations des parents d'élèves.

Le Collège de la Haute Autorité a adopté plusieurs recommandations visant à :

- renforcer les actions destinées à prévenir les discriminations et veiller à aborder les questions d'homophobie dans le cadre pédagogique ainsi que dans le cadre de la vie scolaire ;
- développer les actions de prévention en milieu scolaire en favorisant l'intervention des associations.

En outre le Collège a émis plusieurs recommandations destinées au ministère de l'Education nationale, aux associations et aux fédérations de parents d'élèves visant à assurer une interprétation non restrictive de la notion d'intérêt général qui permet aux associations de lutte contre les discriminations d'intervenir en milieu scolaire. Ceci notamment afin de mettre un terme aux arguments de soi-disant prosélytisme homosexuel utilisé trop souvent pour empêcher la lutte contre les discriminations homophobes au sein des établissements scolaires.

SOS homophobie se réjouit de ces recommandations et demande au gouvernement de veiller à leur mise en œuvre.

Le 7 février 2009

Don du sang des gays : quel débat ?

En début de semaine, le conseil de Paris a voté à l'unanimité un vœu visant à l'ouverture d'un débat sur l'arrêté de la ministre de la Santé qui maintient l'exclusion des homosexuels masculins des dons de sang. SOS homophobie salue cette résolution consécutive à la position de la ministre de la Santé, mais doute de l'utilité d'un débat qui a déjà eu lieu. En effet, un groupe de travail a déjà été réuni au ministère de la santé en 2006* alors que les données scientifiques à l'époque étaient les mêmes qu'aujourd'hui. Le ministre s'était alors prononcé pour ouvrir la possibilité aux homosexuels de donner leur sang. Pour justifier son changement de position, la ministre a précisé les conditions auxquelles les gays pourraient donner leur sang : prévalence égale entre homosexuels et hétérosexuels. SOS homophobie est révoltée par ces propos puisque cela signifierait qu'il faudrait, soit le décès des nombreux gays séropositifs, soit la nouvelle contamination de nombreux hétérosexuels. Cette condition est absurde : autant dire clairement que les homosexuels ne pourront jamais donner leur sang. Cela serait plus honnête. En fait, c'est bien, comme le rappelle Act Up Paris, du taux de nouvelles contaminations dont il faut tenir compte puisqu'il indique bien les comportements actuels des deux groupes vis à vis du VIH et de sa prévention. Et il montre clairement que le taux de contamination est plus important chez les hétérosexuels que chez les gays. Mais ce constat scientifique impliquerait alors, par le même principe de précaution, d'interdire de don les hétérosexuels...

* En mai 2006, Xavier Bertrand, alors ministre de la Santé, avait conduit une série de réunions avec des associations LGBT et de lutte contre le VIH, la Halde, l'Etablissement français du sang et la Direction générale de la santé. Au terme de ces entretiens, Xavier Bertrand, avait annoncé le 7 juillet 2006 mettre fin à cette discrimination : il le confirmait dans des entretiens avec Têtu et Le Monde (10 juillet) : " *La contre-indication permanente actuelle visant "les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes" ne me semblait pas satisfaisante, car elle stigmatisait de facto une population et non des pratiques. Elle va donc disparaître* ", " *J'entends que l'on ne parle plus à l'avenir de "populations à risque" mais bien de "pratiques sexuelles à risque"* ", précisait le ministre toujours dans Le Monde. Dans le questionnaire médical que tout candidat au don doit remplir, la question " *Avez-vous eu des rapports homosexuels ?* " devait donc être changée en " *Avez-vous eu des pratiques sexuelles à risque ?* ". Comme la levée de l'exclusion des homosexuel-le-s tardait à venir, SOS homophobie avait, en septembre 2007, demandé audience au cabinet de Roselyne Bachelot, pour connaître le point de vue de la nouvelle ministre de la Santé. Le 27 novembre 2007, la ministre annonçait à la presse sa décision d'ouvrir le don de sang aux homosexuels. Sur France Info, elle qualifiait cette mesure de " *démarche discriminatoire qui n'est pas tolérable* " et ajoutait que cette suspension interviendrait " *d'ici quelques jours* ".

Le 4 mars 2009.

Christine Boutin sur la même ligne que le Front national

Le projet de loi sur les droits des beaux-parents doit permettre à celui qui élève un enfant d'avoir des droits dans le cadre de l'autorité parentale partagée.

La ministre du Logement, Christine Boutin, a critiqué ce projet de loi qui fait référence aux " *foyers composés de deux adultes du même sexe* " : " *Je n'accepterai pas que l'on reconnaisse l'homoparentalité et l'adoption par les couples homosexuels de façon détournée* ", a affirmé Christine Boutin. (...) " *Le fait de reconnaître le statut du beau-parent risque de mener à la reconnaissance objective de l'homoparentalité et de l'adoption par les couples homosexuels* ", a-t-elle dit, défendant le fait que " *l'enfant pour se structurer a besoin d'un papa et d'une maman* ", occultant, sans aucun doute de façon délibérée, toutes les études menées dans les pays nordiques et en Amérique du Nord qui prouvent que les enfants de familles homoparentales grandissent et se développent tout à fait normalement.

Christine Boutin s'aligne ainsi sur la position du Front national, qui par la voix de Marine Le Pen affirme " *qu'à l'évidence la loi ne doit en aucun cas consacrer le fait qu'un enfant peut avoir un père et une mère du même sexe* ".

SOS homophobie constate une fois de plus que Christine Boutin, qui a plusieurs fois démontré qu'elle fait passer l'intolérance d'une certaine interprétation de la Bible avant la laïcité inscrite dans la Constitution, défend, comme le Front national, une vision de la famille aux antipodes de l'évolution sociale et culturelle moderne.

SOS homophobie pense aux dizaines de milliers d'enfants élevés par des familles homoparentales, aux deux millions d'enfants vivant en familles recomposées, et aux 3 millions en familles monoparentales et revendique la reconnaissance de ces familles, de leurs droits et la sécurisation juridique du statut de ces parents et de leurs enfants.

Le 9 avril 2009

Un nouveau venu dans la provocation à la haine : Orelsan

Récemment beaucoup de gens se sont insurgés contre les paroles de Sale pute du "chanteur" Orelsan dont la vidéo a fait un buzz sur le Net. Dans cette chanson, un mec parle de sa "meuf", extraits : " *On verra comment tu fais la belle avec une jambe cassée, on verra comment tu sucés quand j'te déboîterai la mâchoire, t'es juste une truie tu mérites ta place à l'abattoir.* "

Si ces paroles émeuvent à juste titre les défenseurs des droits des femmes, comme d'habitude l'homophobie n'est pas loin de la misogynie et du sexisme. Extraits du single Changement : " *Les mecs fashion sont plus pédés que la moyenne des phoques. Pédé !* ", " *En boîte la CC circule/les pédés gesticulent* ", " *Les gars s'habillent comme des meufs, et les meufs comme des chiennes, elles kiffent les mecs efféminés comme si elles étaient lesbiennes.* "

Sa maison de disques, 3^e Bureau Wagram, se retranche comme d'habitude derrière la liberté artistique. On aimerait savoir si cette liberté artistique serait brandie pour les mêmes paroles en remplaçant les femmes ou les "pédés" par Youpin, négros ou bougnoules : " *Les mecs fashion sont plus youpins que la moyenne des Juifs. Youpin !* ", " *En boîte le rap circule, les nègres gesticulent* ", " *les gars s'habillent comme des bougnoules, et les bougnoules comme des chiennes...* "

La murder music a un nouvel adepte, il s'appelle Orelsan. Souvenez-vous en, la provocation à la haine rapporte suffisamment d'argent à certaines maisons de disques et à certains pseudo "artistes" pour dépasser les limites et le respect des personnes.

Le 14 avril 2009.

Appel à signatures de pétition contre les chansons machistes et homophobes d'Orelsan

Deux pétitions sont en ligne concernant la haine et la violence machiste et homophobe d'Orelsan. Nous appelons à les faire signer massivement et à les relayer dans toutes les associations et organisations : " *Pas 1 seul euro d'argent public pour donner une tribune à la violence contre les femmes* "

- à l'attention du ministère de la Culture : <http://www.mesopinions.com/Pas-1-seul-euro-d-argent-public-pour-donner-une-tribune-a-la-violence-contre-les-femmes-petition-petitions-eaf8e7b2555b76188a064d57923ee9a5.html>

Premiers signataires : Association Pulsart, Chiennes de Garde, CADAC (Coordination nationale des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception), CNDP (Collectif national pour les droits des femmes), Collectif Femmes XX^e, Commission femmes et mondialisation d'ATTAC, Coordination lesbienne en France, CQFD-Fierté lesbienne, FNSF (Fédération nationale solidarité femmes), FIT (Centre d'hébergement pour femmes victimes de violences), Femmes solidaires, La Meute, MFPP (Mouvement français pour le planning familial), Marche mondiale des femmes, Parti de gauche, Femmes libres de Radio Libertaire.

- à l'attention des collectivités territoriales : <http://www.mesopinions.com/Pas-1-seul-euro-d-argent-public-pour-donner-une-tribune-a-la-violence-contre-les-femmes-petition-petitions-04222a08f485f7119ed3ef6ec8d5d121.html>

Premiers signataires : Association Pulsart, Chiennes de Garde, CADAC (Coordination nationale des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception), CNDP (Collectif national pour les droits des femmes), Collectif Femmes XX^e, Commission femmes et mondialisation d'ATTAC,

Coordination lesbienne en France, CQFD-Fierté lesbienne, FNSF (Fédération nationale solidarité femmes), FIT (Centre d'hébergement pour femmes victimes de violences), Femmes solidaires, La Meute, MFPF (Mouvement français pour le planning familial), Marche mondiale des femmes, Parti de gauche, Femmes libres de Radio Libertaire.

Le 23 avril 2009

Nouvelle agression homophobe : SOS homophobie réclame des sanctions exemplaires et réitère sa demande aux pouvoirs publics pour une campagne nationale de lutte contre l'homophobie

Une nouvelle agression homophobe a eu lieu en plein III^e arrondissement de Paris, devant la mairie, vers minuit lundi soir. Une quinzaine de jeunes s'en sont pris violemment à trois gays, d'abord par des insultes, puis par de nombreux coups de poings et de pieds.

SOS homophobie est en contact avec une des victimes et participera à la réunion de travail organisée par la mairie du III^e samedi, dans le but de réfléchir à des actions de prévention, en concertation avec les acteurs de terrain et les associations.

Depuis longtemps SOS homophobie réclame des actions fortes, notamment des campagnes nationales de communication des pouvoirs publics afin de sensibiliser les jeunes à la lutte contre l'homophobie.

Ce sont en effet bien souvent des jeunes, baignés dans une culture machiste, misogyne et homophobe, poussés par la pression du groupe, par des traditions et discours religieux intolérants, et par la murder music qui incite à la haine (comme on l'a vu encore récemment avec les chansons d'Orelsan) qui en arrivent à passer des idées intolérantes aux actes violents.

Il faut que cela cesse. SOS homophobie réclame des sanctions exemplaires contre les agresseurs et réitère sa demande aux pouvoirs publics pour une campagne nationale de communication et d'actions contre l'homophobie.

Le 28 avril 2009

Homophobie lors du match Lille-Olympique de Marseille

Homophobie lors du match Lille-Olympique de Marseille : le PFG, l'Inter-LGBT et SOS homophobie demandent à la LFP de prendre enfin de réelles sanctions dissuasives.

Dimanche 26 avril, lors du match Lille-Olympique de Marseille, Laurent SPINOSI, entraîneur des gardiens de l'O.M., traite Laurent DUHAMEL, arbitre de la rencontre, de " *pédé* " et d' " *enculé* ".

Après le texto homophobe de Laurent NICOLLIN et la banderole des supporters lyonnais à l'encontre de Pape DIOUF, cela commence à faire beaucoup, voire beaucoup trop.

Nous avons contacté l'Olympique de Marseille et la Ligue de Football Professionnel (LFP). Nous n'avons, à ce jour, pas de réponse de leur part.

Nous demandons expressément à l'Olympique de Marseille de prendre des mesures disciplinaires à l'encontre de M. SPINOSI.

Nous demandons, par ailleurs, à Pape DIOUF de tenir les engagements qu'il a pris lors d'un colloque national sur le racisme dans le football le 9 février dernier, à savoir signer la Charte contre l'homophobie et participer à la Journée nationale d'action contre l'homophobie dans le football le 17 mai prochain.

Nous demandons également à la LFP de prendre enfin de réelles sanctions dissuasives afin que ce genre de propos intolérables ne se produisent plus. Nous rappelons que la LFP, en signant la Charte contre l'homophobie le 8 juin 2008, s'était engagée à dénoncer et sanctionner ce type de propos. Pour nos associations, l'homophobie, comme n'importe quelle autre discrimination, doit être vivement combattue et sanctionnée, comme l'exige d'ailleurs la loi.

Le 4 mai 2009

SOS homophobie réclame des sanctions pénales contre les jeunes militants catholiques qui ont agressé un patron de bar gay

A Laval, le bar gay l'Autoreverse et son patron ont été la cible de jeunes du Mouvement catholique de France dans la nuit du vendredi 24 au samedi 25 avril.

Samedi vers une heure du matin, quatre individus collent des autocollants "*Porno ras-le-bol*" et "*Non au mariage gay. Eutha Nazi*" avec un cercueil dessiné sur ce denier autocollant, sur les vitrines du bar gay l'Autoreverse. Un client prévient le patron qui sort et tente de retenir l'un des jeunes le temps que la police arrive. Les individus l'insultent "*Tu vas crever du SIDA, PD*", se jettent sur lui et le rouent de coups. Les policiers arrivés en deux minutes interpellent les quatre jeunes. Le patron du bar rejoint l'hôpital pour être soigné (interruption de travail de deux semaines). Il porte plainte pour coups et blessures à caractère homophobe contre les individus et contre le Mouvement des catholiques de France, éditeur des autocollants.

Les quatre agresseurs sont convoqués le 27 mai devant le délégué du procureur pour un simple rappel à la loi. Le procureur n'est visiblement pas choqué par cette agression et n'est pas pressé pour poursuivre pénalement les auteurs de cette violence haineuse véhiculée et encouragée par certains discours religieux intolérants.

SOS homophobie réclame des sanctions pénales exemplaires contre ces agresseurs. Il serait incompréhensible et révoltant que des auteurs d'agressions physiques volontaires commises en réunion, nonobstant le caractère homophobe aggravant, soient ainsi laissés libres sans aucune sanction autre qu'un simple rappel à loi.

Le 7 juillet 2009

Nouvelle agression de lesbiennes parce que l'homosexualité est un péché ...

Une nouvelle fois, un couple de lesbiennes a été agressé. Le rapport annuel 2009 de SOS homophobie constatait déjà une hausse des agressions physiques contre les lesbiennes qui passaient de 6 % des témoignages en 2007 à 15 % en 2008.

Cette nouvelle agression s'est déroulée à Epinay-sous-Sénart dans la cité des Gerbaux dans l'Essonne jeudi 2 juillet. Dès leur installation dans la cité en janvier, plusieurs jeunes leur avaient indiqué qu'ils feraient partir "*ces gouines*" parce que "*l'homosexualité c'est péché !*".

Après des mois d'insultes, de menaces, de harcèlement quotidien, quatre jeunes dont trois mineurs s'en sont donc pris physiquement à ce qu'ils considèrent comme des pécheresses !

Les quatre individus ont été arrêtés suite à cette agression mais ont continué à insulter les victimes à la sortie du commissariat et ont été immédiatement remis en liberté par la justice. Ce couple de lesbiennes est ainsi doublement victime : harcelé, agressé et obligé de quitter son logement et son quartier puisque les jeunes agresseurs, eux, peuvent y revenir avec un sentiment d'impunité.

Nicolas Sarkozy avait pourtant, parmi ses nombreuses promesses, affirmé qu'il remettrait les valeurs de la République au sein des cités. Pourtant, force est de constater une fois encore que ce sont des jeunes, imbibés de discours religieux sexistes, machistes et homophobes, qui font la loi dans certains quartiers. Où sont les valeurs laïques de la République ? Les discours et les pratiques religieuses intolérantes se développent à une vitesse inquiétante dans certaines banlieues. De multiples lieux de cultes divers et variés se développent dans l'indifférence des autorités, épandant un terreau d'intolérance et de haine notamment vis à vis des femmes et des homosexuel-le-s.

SOS homophobie demande que la justice protège les victimes et appelle les plus hautes autorités de l'Etat à réaffirmer les valeurs laïques de la République partout sur le territoire et à ne plus tolérer les discours discriminants et intolérants de beaucoup d'autorités religieuses.

Le 3 août 2009

SOS homophobie solidaire des victimes de l'attaque contre le centre LGBT de Tel Aviv

Le Centre LGBT de Tel Aviv a été victime d'une attaque faisant deux morts et quinze blessés parmi les militant-e-s.

Les militant-e-s et sympathisant-e-s de SOS homophobie adressent leurs plus sincères condoléances aux parents et aux proches des victimes ainsi qu'à toutes et tous les LGBT d'Israël.

La haine envers les gays, les lesbiennes, les bi et les trans, qu'elle soit d'origine religieuse ou politique, n'a malheureusement pas de frontières. On l'a vu récemment aux World Outgames de Copenhague (mardi 28 juillet : trois bombes, un athlète blessé, de nombreux spectateurs en état de choc) ou lors des marches des fiertés dans différents pays de l'Est de l'Union européenne dont les militants ont fait l'objet de nombreuses agressions de groupes extrémistes religieux et politiques.

SOS homophobie appelle l'ensemble des LGBT à se mobiliser afin que les pouvoirs publics combattent non seulement les responsables directs de ces crimes de haine mais également les responsables politiques ou religieux qui inspirent ces criminels par leurs discours de haine et d'exclusion.

Le 18 septembre 2009

SOS homophobie soutien la pétition de l'association Nouvel Esprit de Besançon

Confrontée depuis le début de l'année à plusieurs affaires d'agressions homophobes en Franche-Comté et devant la difficulté pour les victimes à porter plainte, du fait souvent de l'absence de formation des personnels de police et de justice ; l'association Nouvel Esprit a initié cet été une pétition en ligne appelant les pouvoirs publics à réagir.

SOS homophobie, signataire de la pétition, lui apporte son entier soutien et vous invite à y participer et à la diffuser largement.

La France marque encore un retard important, pour ne pas dire abyssal, sur la formation des professionnels de police et de justice. Nous attendons des actes et la concrétisation des ouvertures esquissées depuis peu dans ce domaine par les ministères concernés.

SOS homophobie restera active et vigilante sur ces dossiers, d'une cruelle actualité et primordiaux pour permettre aux victimes d'agressions de faire valoir leurs droits sans crainte et sans appréhension.

Le 20 septembre 2009.

SOS homophobie agréée au titre des associations complémentaires de l'enseignement public

Après les recteurs de Créteil, Paris et Versailles, le ministre de l'Éducation nationale vient d'accorder l'agrément national à l'association SOS homophobie, pour ses interventions en milieu scolaire, après avis favorable du conseil national des associations complémentaires de l'enseignement public.

SOS homophobie se réjouit de cette décision conforme aux recommandations publiées par la Halde. C'est une avancée importante en faveur de la lutte contre l'homophobie en milieu scolaire. Elle s'inscrit dans la logique d'évolution des circulaires de l'éducation nationale publiées depuis 2001 et tout particulièrement des deux dernières (circulaires de rentrée 2008 et 2009) et des actions programmées, telles que la campagne de sensibilisation " *parler de sa différence* ".

SOS homophobie, qui a déjà à son actif des centaines d'interventions en milieu scolaire depuis 2003, tient à remercier tous les chefs d'établissements, les personnels éducatifs, les parents d'élèves et les élèves qui lui ont fait confiance et ont accepté le dialogue.

Toutes ces mesures sont une prise de conscience qui n'aurait pu avoir lieu sans le travail acharné des militant-e-s de toutes les associations LGBT.

SOS homophobie sera très vigilante quant à la poursuite de l'effort. En 2006, notre enquête montrait la réalité de l'homophobie en milieu scolaire, tant envers les élèves que les membres du personnel. Malgré les avancées ceci reste une réalité. Pour continuer dans cette voie il faut impérativement sensibiliser les élèves mais aussi les personnels éducatifs. La lutte contre les exclusions et les discriminations en raison de l'orientation sexuelle et l'identité de genre doit absolument faire partie des programmes de la formation initiale et de la formation continue des personnels. Il est donc urgent que les agréments nationaux et académiques soient attribués largement, car les associations ne peuvent à elles seules faire face à l'ampleur de la tâche. Les manuels doivent dire la vérité sur ces questions, en histoire, en littérature, dans l'enseignement artistique, au lieu de d'évoquer des " *amitiés tapageuses* " s'agissant d'homosexualité. Les établissements scolaires doivent clairement disposer de structures permettant de communiquer sur le sujet : affiches, personnes ressources, inscription explicite dans le règlement intérieur.

SOS homophobie redoublera d'efforts pour aborder ces enjeux, forte de cet agrément national et restera extrêmement attentive à l'évolution de la situation et à la mise en œuvre de la politique amorcée par le ministère de l'éducation nationale.

Le 28 septembre 2009

Harcèlement et agression d'une jeune lesbienne à Albi : la prévention en milieu scolaire est indispensable

Une adolescente de 16 ans scolarisée au lycée Bellevue a subi un harcèlement puis une violente agression par des collégiennes parce qu'elle avait été vue échangeant un baiser avec sa petite amie. SOS homophobie soutient pleinement la plainte de cette victime et de sa famille visant à faire juger les auteures de cette agression.

SOS homophobie qui vient d'être agréée au niveau national par le ministère de l'Education nationale pour ses interventions en milieu scolaire visant à prévenir les LGBT-phobies constate une nouvelle fois l'urgence qui existe à pratiquer ces interventions.

SOS homophobie est pleinement solidaire des actions de l'association CONTACT dans cette affaire.

Le 1^{er} octobre 2009

" Homo-ghetto " : témoignages sur l'enfer quotidien des lesbiennes et des gays en banlieues

Aujourd'hui 1^{er} octobre paraît le livre Homo-ghetto de Franck Chaumont aux éditions du Cherche Midi. Cet ouvrage, résultat de deux années d'enquête, rassemble des témoignages forts sur le quotidien infernal des lesbiennes et des gays identifiés comme tels dans les banlieues de la République.

Ce livre confirme ce qu'avait constaté SOS homophobie lors de son enquête dans les banlieues en 2005. Ces dernières sont de véritables zones de non-droit où le fait d'être identifié comme homosexuel-le-s est passible des pires punitions (ainsi le pourcentage d'agressions physiques émanant des banlieues s'élevait à 46 % des témoignages contre 12 % pour le reste du territoire).

Il pointe combien l'Etat a abandonné des territoires entiers, les principes républicains et laïques n'y ont plus cours. Ils sont remplacés par le sexisme, le machisme, la lesbophobie et l'homophobie, issus de traditions et d'interprétations religieuses archaïques ou de phénomènes de bandes niant les individus.

SOS homophobie salue la parution du livre Homo-ghetto, témoignage indispensable du quotidien insupportable de certain-e-s de nos concitoyen-e-s. L'Etat doit impérativement restaurer les valeurs républicaines de tolérance et de respect au sein de ces quartiers par une politique massive de restauration des services publics et notamment du rôle de l'éducation nationale.

L'Etat doit également aider financièrement les associations qui interviennent en milieu scolaire pour éradiquer les préjugés.

Le 7 octobre 2009

Les joueurs du Paris Foot Gay victimes d'homophobie religieuse

C'est par un email : " *Désolé mais par rapport au nom de votre équipe et conformément aux principes de notre équipe, qui est une équipe de musulmans pratiquants, nous ne pouvons jouer contre vous, nos convictions sont de loin plus importantes qu'un simple match de foot* ", que les joueurs du PFG ont appris que les joueurs de l'équipe de Créteil Bébel refusaient de jouer un match avec eux.

Comment peut-on, en 2009 en France, prendre prétexte de croyances religieuses pour refuser une rencontre sportive avec un club parce que des homosexuels en font partie ? Va-t-on bientôt voir des clubs refuser de jouer des matchs parce que le club adverse compte parmi ses joueurs, des juifs ou des noirs ou des asiatiques ou des musulmans... ?

SOS homophobie constate une nouvelle fois, avec désolation, que des interprétations obscurantistes et archaïques de certains textes religieux priment sur le respect et conduisent à l'exclusion et au rejet des différences entre êtres humains.

SOS homophobie appelle les instances sportives à sanctionner ce manquement, outre à l'esprit sportif, au respect élémentaire des individus.

SOS homophobie qui coopère avec le Paris Foot Gay, notamment dans la lutte contre l'homophobie, lui apporte son soutien total.

SOS homophobie constate avec inquiétude le développement de discours religieux visant à discriminer certains individus, notamment les femmes et les lesbiennes, gays, bi et trans. SOS homophobie appelle au strict respect des principes laïques de la République et condamne l'ingérence sans cesse croissante de certains discours religieux intolérants et discriminants dans la sphère publique et la vie privée des individus.

Le 13 octobre 2009

Lettre ouverte à Madame Rama Yade, secrétaire d'Etat chargée des sports

Courrier remis à Madame la secrétaire d'Etat chargée des sports le 7 octobre.

Paris le 7 octobre 2009

Madame Rama YADE
secrétaire d'Etat chargée des sports
Ministère des Sports
95, avenue de France
75650 Paris CEDEX 13

Madame la Ministre,

Depuis cinq ans le Paris Foot Gay s'évertue à faire en sorte que l'homophobie soit mieux prise en compte et combattue dans le football français en tant que discrimination à part entière, au même titre que le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ou le sexisme.

De nombreuses opérations ont été mises en place, comme l'opération " *Carton Rouge à l'homophobie* " lancée en novembre 2006 dans le cadre de la campagne " *Tous différents, tous égaux* " du Conseil de l'Europe, le Tournoi annuel " *b.yourself* " contre les discriminations, la Journée nationale de lutte contre

l'homophobie avec la Ligue de football professionnel dans le cadre de la journée du 17 mai, la signature par de grands clubs de la Charte contre l'homophobie dans le football.

Aujourd'hui, le refus du club Créteil Bébel de jouer contre notre équipe dans le cadre de la coupe de la Commission Football Loisirs est un exemple supplémentaire qui vient renforcer pour nous la certitude de l'urgence à accentuer la lutte contre l'homophobie dans le sport en général et le football en particulier.

SOS homophobie, qui dénonce chaque année dans son rapport annuel les actes visibles d'homophobie dans le sport et l'Inter-associative Lesbienne, Gaie, Bi et Trans (Inter-LGBT) s'associent à nous pour demander le soutien de votre Ministère sur ce dossier, afin que cette discrimination soit véritablement prise en compte, qu'il y ait des campagnes d'information et que les ligues sanctionnent enfin les propos à caractère homophobe (si souvent entendus sur les terrains et dans les tribunes) comme le sont déjà les injures à caractère raciste ou antisémite.

C'est donc pourquoi nous vous adressons ensemble aujourd'hui une demande d'audience commune pour aborder ces questions.

Espérant une réponse favorable de votre part, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour le Paris Foot Gay, Pascal BRETHERS, président 06 68 42 30 30

Pour SOS homophobie, Guillaume POISSON, président, 06 28 32 02 50

Pour l'Inter-LGBT, Philippe CASTEL, porte-parole, 06 25 76 81 92

.....
Le 5 novembre 2009

Deux homos menacés d'une expulsion imminente : la France doit leur assurer protection et leur permettre de faire valoir leurs droits à l'asile ou au séjour !

L'Ardhis, SOS homophobie, Act Up-Paris et l'Inter-LGBT demandent l'annulation des procédures d'expulsion et la régularisation de leur situation administrative.

Merlin¹, Camerounais de 30 ans fuyant les persécutions homophobes dont il était la cible, a été arrêté à Hendaye, tout juste une heure après avoir passé la frontière, et ce après un périple de plusieurs mois à travers l'Afrique et l'Espagne. Il envisageait de construire une nouvelle vie ici en France, un pays où il serait protégé ! Mais son dessein s'effondre. Son destin, s'il retourne dans son pays, est particulièrement sombre : au Cameroun, les actes homosexuels sont punissables d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 20 000 à 200 000 francs CFA.

Des arrestations et condamnations sont régulièrement prononcées au nom de cet article. Par ailleurs, la stigmatisation sociale et le chantage sont courants.

Nos associations rappellent que conformément à l'article 6 de la directive 2004/83/CE, le statut de réfugié, au titre de l'asile conventionnel ou de la protection subsidiaire, doit être accordé aux personnes LGBT ayant été ou risquant d'être persécutées par les pouvoirs publics de leur pays d'origine, ou par quelque autre acteur non étatique.

Dans le même centre de rétention se trouve Tsai, chinois de 37 ans, diplômé de lettres françaises et de gestion des entreprises à l'université de Nantes. Il est aujourd'hui professeur de chinois ; et vit en couple depuis huit ans à Pantin (93) avec un Français, Jean-Paul Marlet.

Dans la suite de ses études de gestion, Tsai travaillait en CDI pour une entreprise d'import-export de la région parisienne, mais son employeur a été " *contraint* " de le licencier parce qu'il ne s'était pas vu attribuer un titre de séjour " *Salarié* " après l'expiration de son titre de séjour " *Etudiant* ", alors même que l'employeur le soutenait dans ses démarches. Il est ainsi entré dans l'irrégularité et est depuis obligé de

1. Les prénoms ont été modifiés.

travailler " *au noir* " pour gagner sa vie. Entre 2000 et ce jour, Monsieur Tsai a ainsi établi sa vie privée et familiale sur notre sol et il exerce une activité professionnelle stable. Son retour forcé serait préjudiciable, tant pour lui que pour ses proches. Il a passé dix ans de sa vie en France et sa vie est bien ici !

Pour chacun d'entre eux, l'expulsion vers leur pays d'origine les expose à la haine, aux persécutions, à des peines de prison du fait de leur homosexualité, qui détruiraient la nouvelle vie qu'ils s'étaient employés à bâtir.

Nous rappelons qu'il est ordinairement difficile de faire la preuve rapide de persécutions ou de rejets subis dans son pays d'origine et que l'orientation sexuelle n'est pas quelque chose qui se " *démontre* " de façon évidente. Chaque situation nationale demande un travail d'information lent et difficile, afin de mettre à jour l'importance des risques encourus par les personnes homosexuelles ou transgenres. Pendant ce temps, des solutions d'accueil provisoire doivent être trouvées, de façon à fournir aux demandeurs d'asile et aux associations qui les accompagnent le temps de préparer des dossiers circonstanciés.

En décembre 2008, le gouvernement français, à l'instar de Rama Yade, alors secrétaire d'Etat des Droits de l'homme, a fait voter la dépénalisation de l'homosexualité et de l'identité de genre à l'Organisation des Nations Unies. Au regard de cette initiative, relevant de la lutte contre l'homophobie à un niveau international, nous attendons, pour le moins, que ce même gouvernement accorde le droit d'asile en France à des LGBT persécutés dans leur pays d'origine.

L'Ardhis, SOS homophobie, Act Up-Paris et l'Inter-LGBT demandent donc aujourd'hui la libération de Merlin et de Tsai et ce :

- afin que la demande d'asile déposée par Merlin puisse être instruite sans urgence et qu'un éventuel recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile puisse être effectivement examiné ;
- afin que Tsai puisse demander une régularisation de situation administrative arguant de sa situation de compagnon d'un Français depuis plus de sept ans et qu'il fait preuve à ce jour de plus de dix ans de présence sur notre territoire.

Contacts Presse :

Audrey Grelombe pour Act Up Paris : 06.25.47.91.36 / audreygrelombe@yahoo.fr

Bartholomé Girard pour SOS homophobie : 06.28.32.02.50 / bartholome.girard@sos-homophobie.org

Philippe Castel pour Inter LGBT : 06.25.76.81.92 / philippe.castel@inter-lgbt.org

Thomas Fouquet-Lapar pour Ardhis : 0619640391 / ardhis@hotmail.fr www.ardhis.org

- www.actupparis.org – www.inter-lgbt.org – www.sos-homophobie.org

Le 9 novembre 2009

Facebook : l'homophobie sur Internet doit être condamnée

SOS homophobie salue l'action courageuse de Nicolas Canut, étudiant en droit, qui a porté plainte contre la société américaine Facebook pour " *complicité d'incitation à la haine et à la violence envers des personnes en raison de leur orientation sexuelle* ", après que le réseau social en ligne n'a pas supprimé le groupe " *Anti PD* ", comme lui avait demandé le plaignant.

SOS homophobie soulève depuis plusieurs années déjà le problème des manifestations d'homophobie sur Internet. Dans son rapport annuel publié le 17 mai 2009, l'association a relevé qu'Internet était devenu le deuxième motif d'interpellation de SOS homophobie après le milieu professionnel, avec 15 % des témoignages qui lui parviennent. Ce groupe sur Facebook, avec ses appels à " *couper les mains (des PD)* ", n'est malheureusement qu'une des graves manifestations de l'homophobie sur Internet.

Différents paramètres législatifs empêchent parfois de définir clairement la responsabilité des auteurs de propos discriminatoires sur Internet : hébergeurs, rédacteurs et responsables éditoriaux sont, en fonction des situations, incriminables, mais parfois difficiles à identifier et rarement condamnés. Grâce à l'anonymat potentiel que peut garantir Internet, la profération d'idées, insultes et/ou menaces à

caractère homophobe s'est considérablement accrue ces dernières années, souvent sous couvert de " *liberté d'expression* ". Et elle n'est pas l'apanage des sites extrémistes : 30 % des témoignages qui sont rapportés à SOS homophobie concernent des sites et forums grand public, à l'instar de Facebook.

SOS homophobie se réjouit de l'action engagée par la procureure de la République d'Avignon, qui a entendu la plainte de Nicolas Canut et a saisi les parquets de Nanterre, Paris et Avignon pour instruire le dossier. SOS homophobie, qui lutte elle-même contre l'homophobie sur Internet en effectuant un travail de veille et d'alerte, espère que cette affaire permettra de faire avancer la réflexion et les outils pour que les auteurs de propos homophobes sur Internet soient condamnés.

Le 10 novembre 2009

Adoption par un couple d'homosexuelles : onze ans de procédures judiciaires contre la discrimination homophobe !

En 1998, le Conseil général du Jura avait refusé l'agrément pour adopter à Emmanuelle B., invoquant son homosexualité. Emmanuelle B. s'est battue pendant onze ans dans des procédures judiciaires, jusqu'à une victoire devant la Cour européenne des Droits de l'Homme, qui a condamné la France le 22 janvier 2008 pour discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Elle avait alors déposé une nouvelle demande d'agrément, que le conseil général avait encore refusée en janvier 2009, invoquant alors des motifs en contradiction avec les avis favorables qui avaient été rendus suite aux enquêtes sociale et psychologique sur Emmanuelle et sa compagne, qui vivent en couple depuis vingt ans.

Cette décision politique du conseil général du Jura, qui s'acharnait contre Emmanuelle B. en bafouant une décision de la Cour européenne, vient d'être annulée par le tribunal administratif de Besançon : SOS homophobie se réjouit de cette victoire contre l'homophobie et espère qu'il s'agit bien là pour Emmanuelle B. du dernier obstacle sur la voie de l'adoption.

La décision de la Cour européenne s'impose à tous les départements français, qui ne peuvent prétexter de l'homosexualité d'un-e célibataire pour refuser un agrément d'adoption. Il est temps que le gouvernement français le rappelle aux conseils généraux. En juillet 2008, le secrétaire d'Etat aux affaires européennes avait déclaré dans Têtu : " *Nous avons pris acte de cette décision et nous en tirerons toutes les conséquences : la France doit garantir sans discrimination le droit de demander l'agrément en vue d'adopter.* " Cette déclaration était restée sans suite.

SOS homophobie rappelle qu'une politique cohérente de lutte contre l'homophobie passe par l'égalité des droits entre homosexuel-le-s et hétérosexuel-le-s, en particulier en matière de couple et de parentalité.

Contact presse : Bartholomé Girard, président, 06.28.32.02.50

Le 21 novembre 2009

Homophobie dans le sport : match de football contre les discriminations au stade Charléty (Paris) le samedi 14 novembre à 15h

" *Oh hisse, enculé !* " ... " *petite tarlouze* " (Louis Nicollin, président du club de Montpellier)... " *on va les enculer ces PD de Nîmois* " (Laurent Nicollin)... " *Pape Diouf, tes initiales te vont si bien* " (banderole)... " *Kébé: on n'est pas racistes, la preuve : on t'encule* " (banderole)...

Les insultes à caractère homophobe sont permanentes dans le football français, que ce soit sur les terrains ou dans les tribunes, et créent une atmosphère étouffante qui incite les joueurs et joueuses bi et homosexuel-le-s à la plus grande discrétion sur leurs préférences sentimentales. Elles alimentent le cliché selon lequel les homosexuels seraient incapables de toute performance sportive, et entretiennent l'idée qu'être homosexuel est la pire chose qui puisse arriver à un homme.

Depuis cinq ans, le club Paris Foot Gay s'évertue à faire en sorte que l'homophobie soit mieux prise en compte et combattue dans le football français en tant que discrimination à part entière, au même

titre que le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ou le sexisme.

De nombreuses actions ont été mises en place, comme l'opération " *Carton rouge à l'homophobie* " lancée en novembre 2006 dans le cadre de la campagne " *Tous différents, tous égaux* " du Conseil de l'Europe, le Tournoi annuel " *b.yourself* " contre les discriminations, la Journée internationale de lutte contre l'homophobie avec la Ligue de football professionnel (17 mai), et la signature par de grands clubs de la Charte contre l'homophobie dans le football.

Le refus du club Créteil Bébel de jouer contre l'équipe du PFG, début octobre, est un exemple supplémentaire qui confirme l'urgence d'accentuer la lutte contre l'homophobie dans le sport en général et le football en particulier.

A cet effet, le PFG et son parrain, Vikash Dhorasoo, organisent un match de football contre toutes les discriminations. Ils affronteront le samedi 14 novembre une équipe d'anciens professionnels, de personnalités politiques et de " *people* ".

SOS homophobie invite toutes les associations et leurs militant-e-s et sympathisant-e-s qui luttent contre les discriminations à venir assister à ce match. SOS homophobie y tiendra un stand, et sera parrainée pour ce match par M. Christophe Girard, adjoint au Maire de Paris en charge de la Culture.

SOS homophobie, qui dénonce chaque année dans son Rapport les actes et propos homophobes dans le sport, demande que les LGBT phobies soient véritablement prises en compte, qu'il y ait des campagnes d'information et que les ligues sportives sanctionnent enfin les propos à caractère homophobe, comme le sont déjà les injures à caractère raciste ou antisémite. Une réunion avec Mme Rama Yade, secrétaire d'Etat aux Sports, est prévue le 17 novembre avec le PFG, l'Inter LGBT et SOS homophobie.

Samedi 14 novembre à 15 heures, Stade Charléty, 17 avenue de Coubertin, 75013 Paris, entrée gratuite.

Le 17 novembre 2009

" *Etre lesbienne aujourd'hui. Ce qu'ils et elles en pensent* ", un micro-trottoir réalisé par Stéphanie Arc et Quinn Huguet, en partenariat avec SOS homophobie

A l'été 2009, que pensent les Français et les Françaises de l'homosexualité féminine ? Comment se représentent-ils les lesbiennes ? Quarante ans après Mai 68, ont-ils encore des réticences face à ces désirs et ces sentiments ? La lesbophobie est-elle virulente ? Sous quelle forme se manifeste-t-elle ? Les préjugés sur les lesbiennes sont-ils toujours ancrés dans les mentalités ? Pour le savoir, Stéphanie Arc et Quinn Huguet sont allés à leur rencontre dans les rues de plusieurs quartiers de Paris. Ils et elles ont accepté de livrer leurs opinions sur ce qu'est l'homosexualité féminine, sur ses " *causes* ", sur son acceptation sociale, sur le rôle des médias mais aussi sur le mariage et l'homoparentalité. La commission Lesbophobie de SOS homophobie, un an après la parution de sa grande Enquête sur la lesbophobie, s'est associée à ce projet qui offre un portrait pris sur le vif de nos contemporains sur ce sujet encore tabou.

Le 19 novembre 2009

Adoption par les couples homosexuels : l'UMP et le gouvernement à la remorque des Français-es et de l'Europe

En célébrant la chute du Mur de Berlin, l'UMP prétendait la semaine dernière avoir fait chuter " *le mur de l'immobilisme* " en France. Pourtant, force est de constater que sur la question de l'homoparentalité et de l'adoption par des couples homosexuels, l'UMP reste emmurée dans ses conservatismes. Dix ans après son combat d'arrière-garde contre le pacs, combat marqué par des saillies homophobes outrancières et injurieuses, l'UMP s'apprête à rejouer le même scénario en se montrant sourde à l'évolution de l'opinion des Français-es.

Xavier Bertrand, le secrétaire général de l'UMP, déclare ce matin dans La Croix : " *Ma famille politique est opposée à l'adoption par les couples homosexuels. La loi ne le permet pas et je ne vois pas pourquoi il*

faudrait la changer. " L'hypocrisie qui consiste à autoriser l'adoption par un-e célibataire homosexuel-le mais à la refuser aux couples semble très bien convenir à M. Bertrand, puisqu'il ne remet pas en cause l'adoption par les célibataires.

Pour M. Bertrand, " *ce qui prime avant tout, ce sont les droits de l'enfant. En l'occurrence, le droit à bénéficier de repères stables* ". Pense-t-il sérieusement que tous les pays européens qui ont ouvert l'adoption aux couples homosexuels ont sciemment décidé de priver des enfants d'un développement harmonieux ?

Les Français-es ont pourtant bien compris que rien ne peut justifier l'inégalité des droits entre homosexuel-le-s et hétérosexuel-le-s. Ils et elles savent bien qu'aux Pays-bas, au Royaume-Uni, en Suède, en Espagne, en Belgique, au Danemark et en Norvège, le droit à l'adoption pour les couples homosexuels n'a en aucune manière fragilisé la société, ni mis en danger les enfants. Un sondage BVA publié le 13 novembre par Canal + montre que 57 % des Français-es sont favorables à l'adoption par les couples homosexuels (ils n'étaient que 48 % en 2006), et 64 % des personnes interrogées sont pour le mariage homosexuel.

Les Français-es sont prêt-e-s, ils soutiennent ces revendications, alors qu'attend le gouvernement pour lancer une réforme populaire ? Avoir toujours dix ans de retard sur nos voisins européens, est-ce là un élément de l'identité nationale dont le gouvernement est si fier ?

Sur ces questions, on cherche en vain le pragmatisme si souvent revendiqué par l'UMP et le gouvernement. SOS homophobie les appelle à la rupture avec l'idéologie de 1999.

Comment l'UMP et le gouvernement peuvent-ils justifier le refus de l'adoption par les couples homosexuels, si ce n'est par leur conviction profonde que les homosexuel-le-s sont des êtres inférieurs aux hétérosexuel-les, et qu'ils-elles représentent un danger pour les enfants ?

Le 23 novembre 2009

Agression d'un couple de lesbiennes dans l'Essonne : SOS homophobie se porte partie civile

Le 2 juillet dernier, Cynthia et Priscilla, un couple de lesbiennes habitant ensemble à Epinay-sous-Sénart (Essonne), ont été agressées physiquement par quatre jeunes. Cette agression faisait suite à des insultes et menaces répétées depuis leur arrivée dans cette cité : on voulait faire partir " *ces gouines* " parce que " *l'homosexualité, c'est péché* ".

La lesbophobie au quotidien contre Cynthia et Priscilla a débuté dès le jour de leur emménagement à la cité des Gerbaux : insultes, remarques méprisantes, tags " *Les gouines* " sur leur immeuble... Le 2 juillet, l'agression dont elles ont été victimes a eu pour conséquences un nez fêlé pour l'une, un œil poché et une dent abîmée pour l'autre, et quatre jours d'incapacité totale de travail pour chacune.

Leurs agresseurs ont aussitôt été interpellés, mais tous les quatre – dont trois mineurs – ont très vite été libérés. Durablement traumatisées, les deux amoureuses ont décidé de quitter le quartier, ne se sentant pas en sécurité puisque leurs agresseurs avaient été relâchés.

Ce mardi 24 novembre, veille de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes, se tient à Evry le procès à huis clos des trois mineurs impliqués, le majeur ayant déjà été jugé en septembre dernier. SOS homophobie s'est constituée partie civile aux côtés des victimes.

Cette affaire permet d'attirer l'attention sur les agressions dont les lesbiennes sont l'objet en France. Car, contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas seulement les gays mais également les lesbiennes qui sont victimes d'agressions physiques à caractère homophobe, dans la rue, au lycée ou dans leur voisinage. Plusieurs faits survenus les mois passés en témoignent, confirmant les témoignages reçus par l'association sur sa ligne d'écoute anonyme :

- chassées de leur logement, Jessica et Virginie, résidant à Segré (Maine-et-Loire), l'ont également été à

la mi-juin. Durant un an, une vingtaine de jeunes postés en bas de chez elles leur ont fait vivre un enfer, allant jusqu'à pointer sur elles une arme à feu ;

- à Bondoufle (Essonne), début juin, c'est à visage couvert mais à mots ouverts qu'on s'en est pris à Aude et Hélène. " *Putain de lesbienne, tu pollues la rue* " : cet infâme gribouillage ornait le pare-brise de leur voiture, vandalisée à plusieurs reprises ;
- au parc Saint-Pierre, à Calais, le 30 mai, trois lesbiennes ont été frappées au visage en pleine rue par un homme de 25 ans, qui, pour sa défense, prétend " *qu'il croyait s'en être pris à trois hommes...* " ;
- au cœur de Metz, le 3 août, une femme de 30 ans a été bousculée puis frappée, après avoir été copieusement insultée ;
- en septembre, une adolescente de 16 ans scolarisée dans un lycée d'Albi a subi un harcèlement puis une violente agression par des collégiennes parce qu'elle avait été vue échangeant un baiser avec sa petite amie ;
- en novembre, toujours à Albi, un couple de lesbiennes a été violemment agressé à la sortie d'un bar après avoir été insulté : " *On a vu que vous vous prenez pour des hommes, venez, on va vous sodomiser.* "

Ces affaires confirment le constat établi par l'association depuis plusieurs années : les agresseurs sont le plus souvent des garçons jeunes, parfois mineurs, d'où l'urgence d'actions éducatives visant à déconstruire les préjugés sur les homosexuel-le-s.

Le 1^{er} décembre 2009

Merlin et Tsai libérés : il faut maintenant les régulariser

Communiqué de presse inter associatif : ARDHIS + INTER LGBT + SOS HOMOPHOBIE + LDH + MRAP

Le 4 novembre dernier, nous vous avions alerté de la situation du Chinois Tsai et du Camerounais Merlin, tous deux en voie d'être expulsés vers leurs pays d'origine par les autorités françaises. Ils avaient été placés en centre de rétention à Hendaye après une interpellation dans la région et la notification d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière par le préfet des Pyrénées Atlantiques.

Voici des nouvelles d'eux :

Le Camerounais Merlin qui venait de passer la frontière franco-espagnole après un voyage de plus d'un an en provenance du Cameroun avait déposé une demande d'asile sur la base des menaces qu'il subit au Cameroun en raison de son orientation sexuelle. L'Ofpra (Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides) l'a entendu suite au récit de ses craintes, mais aucune décision n'est encore rendue du fait d'une procédure dite " *Dublin 2* " vers l'Allemagne lancée entre-temps. La préfecture attend toujours la réponse des autorités allemandes quant à son éventuelle réadmission dans ce pays. Cette attente a permis à Merlin d'être libéré du centre de rétention vendredi dernier au 32^e jour de rétention.

Le Chinois Tsai se trouvait dans une situation particulièrement fragile : tous les recours juridiques possibles avaient été épuisés depuis le 1^{er} novembre. Il risquait donc à tout moment d'être expulsé. La mobilisation de tous, citoyens, associations et élus a été déterminante pour permettre (in extremis) la suspension de l'exécution de l'expulsion le mercredi 18 novembre, une heure avant l'embarquement : sous la pression de notre mouvement, les autorités ont en effet accepté de réexaminer en quelques jours la situation personnelle et professionnelle de Tsai et ont décidé le mardi 24 novembre d'annuler l'expulsion et d'entamer une procédure de régularisation auprès de la préfecture de Seine Saint Denis, puisqu'il réside à Pantin. Nous rappelons que Tsai atteste de plus de dix ans de présence sur notre territoire, qu'il dispose d'un diplôme professionnel (DESS de gestion des entreprises), qu'il est professeur de chinois, qu'il partage la vie d'un Français depuis huit ans et enfin qu'il est un " *ambassadeur* " de la culture et de la langue française (diplôme chinois de lettres françaises) auprès des Chinois, notamment avec le livre qu'il écrit actuellement sur la gastronomie française.

Nos associations sont évidemment rassurées de ces issues pour Tsai et Merlin, mais elles se tiendront en alerte sur la suite de leurs démarches. Nous réclamons leur régularisation rapide, quelle que soit

la procédure retenue. Notre vigilance sera d'autant plus vive que la restriction drastique des possibilités d'accès au séjour et la pression des quotas d'expulsion conduisent trop souvent les préfectures à ignorer les situations humaines.

Pour l'ensemble de nos associations, il est impensable et inacceptable que la France renvoie un-e homosexuel-le ou un-e transsexuel-le vers un pays où l'homosexualité ou la transsexualité sont poursuivies par la loi ou réprimées, ou que des risques non-étatiques ou privés avérés y menacent les personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Nous nous y opposons et continuerons de nous y opposer résolument.

Remerciements

SOS homophobie tient à remercier :

La Fondation Pierre Bergé - Yves Saint-Laurent
Pierre Guénin

Christophe Girard, adjoint au Maire de Paris en charge de la culture
La mairie de Paris, les mairies du I^{er}, III^e et IV^e arrondissements et les Maisons des associations
Le Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris-Ile-de-France
Jack T., organisateur des Follivores
Têtu, Illico, Yagg et les médias qui ont relayé notre action

Les associations et personnes extérieures à l'association qui ont participé à ce rapport :

Beit Haverim
Centr'égaux
Contact
Gaylib
Homosexualités et Socialisme
Iranian Railroad for Queer Refugees (IRQR)
La coordination lesbienne en France
Mobilisnoo
Paris Foot Gay
Trans Aides

Marianne Blidon
Véronique Eledut
Eric Fassin
Laurent Gaissad
Michel Navion

Les établissements scolaires qui ont accueilli les intervenant-e-s de SOS homophobie

L'ensemble de nos partenaires associatifs et associations relais

Les commerces qui soutiennent notre action

Les organisateurs de salons et de conférences auxquels SOS homophobie a participé

Toutes et tous les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement, ainsi que les donateur-trice-s et sympathisant-e-s de l'association.

ISBN 978-2-917010-05-1
EAN 9782917010051

Dépôt légal à parution,
publication de SOS homophobie, association loi 1901
Parution : Mai 2010

© SOS homophobie
Création couverture : Marty de Montereau

L'HOMO PHOBIE 2010

Rapport sur

En quatorze ans d'existence, le *Rapport annuel sur l'homophobie* est devenu une référence. Il reste la seule publication à dresser chaque année un état des lieux des violences et discriminations dont sont victimes les gays, les lesbiennes, bisexuel-le-s et trans en France, et permet depuis sa première parution, en 1997, de mesurer l'évolution de l'homophobie. Comme les années précédentes, SOS homophobie s'appuie sur les témoignages reçus via sa ligne d'écoute ou transmis par courriel. Au cours de l'année 2009, l'association a enregistré 1 260 témoignages.

Cette année, SOS homophobie a souhaité ouvrir ce rapport à d'autres partenaires luttant contre l'homophobie et les formes de discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre : des experts et d'autres associations apportent leurs analyses et des regards croisés sur notre constat.

Recenser et dénoncer ces actes homophobes ne nous a pas conduits pour autant à occulter les progrès réalisés ces dernières années ou à dresser un portrait à charge et sans nuances. Les motifs de satisfaction existent : des décisions de justice qui font progresser l'égalité de droits, des actions de prévention dont nous apprécierons les effets demain, une presse plus ouverte qu'il y a quelques années... Le combat contre l'homophobie, parce qu'il questionne la société dans son ensemble et ne se limite pas à des revendications jugées communautaires, rencontre un écho de plus en plus grand. Ce rapport en rend compte.

Mais les témoignages que nous rassemblons ici prouvent à quel point ce combat demeure d'actualité. Si le travail accompli ces dernières décennies n'a pas été vain, il est urgent de le poursuivre. Les tentations rétrogrades ou extrémistes existent encore. Tous les jours, des homosexuel-le-s sont victimes des préjugés, de l'intolérance, de la bêtise. Tous les jours, nous œuvrons pour les soutenir et les aider. Publier ce rapport participe de ce combat. Mais il n'a d'intérêt que s'il est repris par le plus grand nombre.

SOS homophobie

c/o Centre LGBT Paris IDF
61-63 rue Beaubourg
75003 Paris

n° Azur 0 810 108 135

01 48 06 42 41

www.sos-homophobie.org
sos@sos-homophobie.org

